HENRI TAUSIN

LES DEVISES

DES

VILLES DE FRANCE

LEUR ORIGINE — LEUR HISTORIQUE

AVEC LES DESCRIPTIONS

DES ARMOIRIES ET QUELQUES REPRODUCTIONS

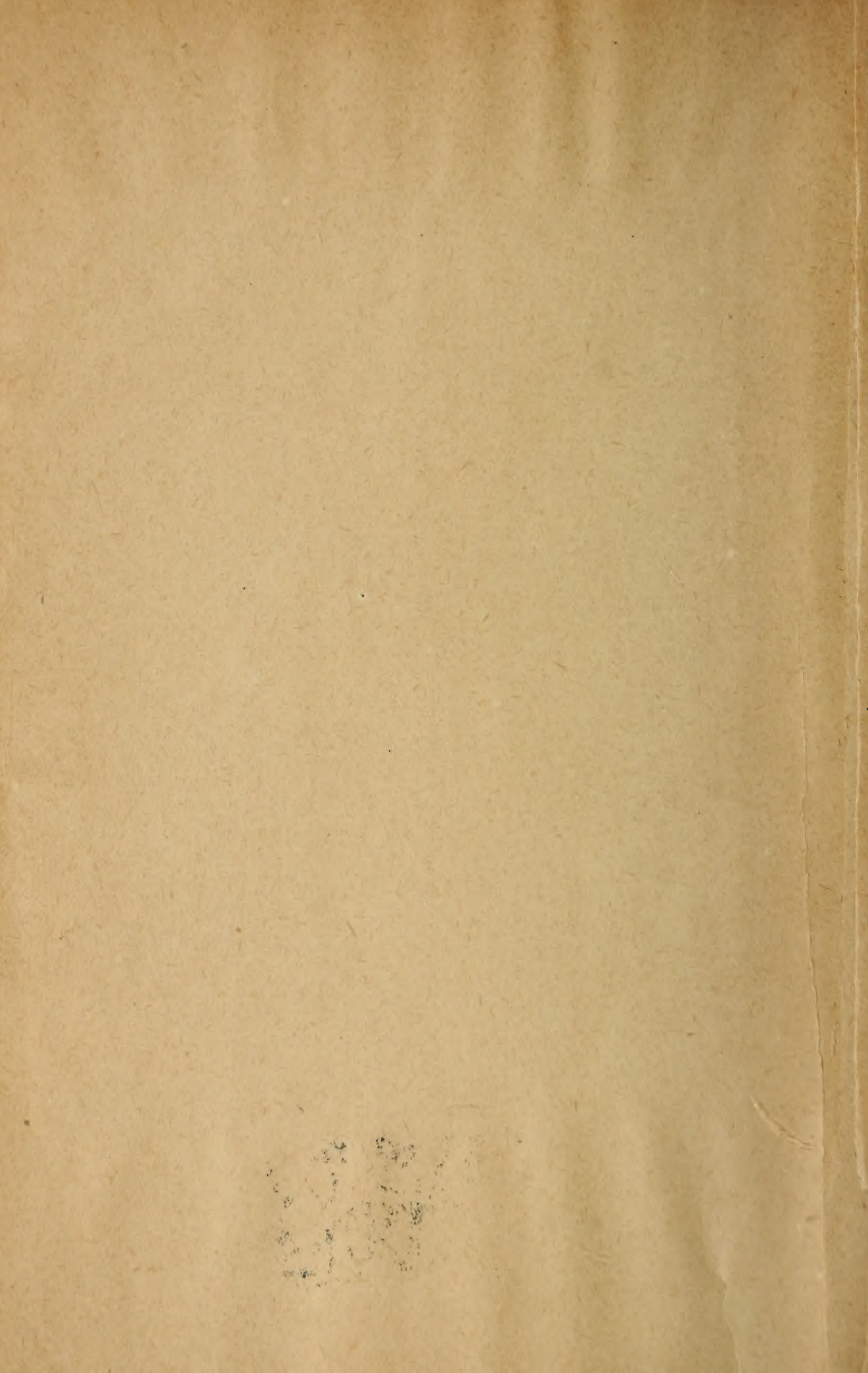


PARIS

FRANCIS CAMPBELL, ÉDITEUR

90, RUE SAINT-...


EX-LIBRIS
ANDREE MEGARD



LES DEVISES

DES

VILLES DE FRANCE





PRINCIPALES PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

Armorial des Cardinaux, Archevêques et Evêques contemporains de France. Avec cent planches gravées sur pierre. Paris, Victor Palmé, 1874. In-16 de 126 pages.

Dictionnaire des Devises historiques et héraldiques. Avec figures et une table alphabétique des noms. Paris, J.-B. Dumoulin, 1878. 3 volumes in-8°. En collaboration avec M. Alphonse CHASSANT.

Armorial des Cardinaux, Archevêques et Evêques de France. Avec 86 écussons gravés. Nouvelle édition. Paris, Retaux-Bray, 1887. In-16 de 224 pages.

Supplément au Dictionnaire des Devises historiques et héraldiques. Avec une table alphabétique des noms. Paris, Emile Lechevalier, 1895. 2 volumes in-8°.

Devises choisies. Chauny, Nougarède, 1897. In-8° de 62 pages. Non mis dans le commerce.

Notices historiques *sur les Personnages et Compagnies dont les armoiries figurent sur le Monument commémoratif du siège de la ville de Saint-Quentin en 1557.* Avec trois tableaux généalogiques et neuf blasons en photogravure. Saint-Quentin, Triquenaux-Devienne, 1897. In-4° de 35 pages, tiré à 125 exemplaires.

Maison de Moÿ. *Etude sur des pilastres armoriés conservés dans l'Eglise de Saint-Quentin. Notice historique sur ladite Maison.* Avec un grand tableau généalogique et deux planches (hors texte). Abbeville, Fourdrinier & Cie, 1897. In-4° de 32 pages, tiré à 75 exemplaires numérotés, sur papier à la forme.

Les villes décorées de la Légion d'Honneur. Paris, Emile Lechevalier, 1898. In-4° de 71 pages avec 10 blasons en photogravure.

Notice historique sur Bardo di Bardi Magalotti, lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur de Valenciennes, 1629-1705. Avec un tableau généalogique, deux gravures et une planche hors texte. Paris, Emile Lechevalier, 1903. Grand in-4° de 42 pages.

Dictionnaire des Devises ecclésiastiques. Paris, Emile Lechevalier, 1907. In-8° de 324 pages.

HENRI TAUSIN

LES DEVISES

DES

VILLES DE FRANCE

LEUR ORIGINE — LEUR HISTORIQUE

AVEC LES DESCRIPTIONS

DES ARMOIRIES ET QUELQUES REPRODUCTIONS.



PARIS
FRANCIS CAMPBELL, ÉDITEUR
90, RUE SAINT-LAZARE

1914

INTRODUCTION

L'héraldique française connaît peu les devises ; elle les considère comme partie très accessoire de l'écu, au même titre que les supports et les tenants [1]. Certes, tous les auteurs de *Traités de blason* font mention de la devise, disent ce qu'elle est, où elle se place et ce qu'elle signifie ; mais, dans les *Armoriaux*, les *Nobiliaires* et autres *Recueils héraldiques* ou *généalogiques*, on néglige généralement de citer la devise à la suite des descriptions d'armoiries. Elle est complètement délaissée dans les *Preuves* pour l'École royale militaire, l'École de Saint-Cyr, la grande et la petite Écurie du Roi Malte, les ordres du Roi, les Chapitres nobles, etc.; on ne trouve dans ces pièces que la description des meubles de l'écu. Les *Règlements d'armoiries*, délivrés par les d'Hozier, spécifient la couleur des lambrequins, mais sont souvent muets sur la devise.

L'Armorial général, créé par l'Édit Royal du 20 novembre 1696 et dressé d'après les déclarations des intéressés, men-

1. La devise est beaucoup plus en faveur dans l'héraldique étrangère. Il suffit de feuilleter l'*Armorial général* de Rietstap, pour constater que les armoiries anglaises, allemandes, slaves, autrichiennes, etc., font l'objet de longues descriptions des ornements extérieurs, y compris devises et cris de guerre, tandis que l'explication des armoiries françaises s'en tient presque toujours aux pièces et meubles intérieurs de l'écu.

tionne quelques devises ; mais ce n'est qu'exceptionnellement : sur 90.000 inscriptions, on ne compterait pas une centaine de devises. Les ouvrages des grands auteurs : le Père Anselme, Chevillard, d'Hozier, de la Chesnaye-Desbois, de Courcelles, de Saint-Allais décrivent les armoiries en passant sous silence les ornements extérieurs et les devises.

On constate dans les *Armoriaux modernes* une tendance à la description intégrale. Les devises des familles et des villes ont fait l'objet de recherches attentives. Citons, notamment, le savant ouvrage de L. M. Tisserand [1], dans lequel un chapitre est consacré aux devises des villes de France ; nous y avons, du reste, puisé à maintes reprises. Lapaix [2] et de Bresc [3] n'ont pas négligé de signaler et de commenter les devises des villes de leur région ; nous avons fait à leurs ouvrages de nombreux emprunts.

L'oubli dans lequel les devises ont été tenues par les auteurs rend particulièrement difficile l'établissement d'un recueil de celles des villes ou des familles. Aussi cet essai d'un devisaire des villes que nous tentons, présentera-t-il, nous le savons, des lacunes que voudra bien excuser le lecteur : tandis que nous donnerons un historique copieux et documenté de la devise d'une modeste bourgade, nous consacrerons péniblement quelques lignes à une grande cité, voire à une capitale de province.

1. *Les armoiries de la Ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées, etc.*, par feu le comte A. de Coëtlogon, complété par L. M. Tisserand. Paris, 1874, gr. in-4.

2. *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés*. Nancy, 1877, gr. in-8.

3. *Armorial des communes de Provence*. Paris, 1866, gr. in-8.

C'est que l'insuffisance des documents imprimés limite singulièrement le champ des recherches.

Quelques gravures anciennes, quelques débris de monuments, une courte mention dans un ouvrage d'histoire locale, voilà bien souvent les seuls jalons qu'il nous faut utiliser pour remonter le cours des siècles et tirer une devise de la nuit des temps. Avouons donc, sans embarras, que nous ne réussissons bien souvent qu'à fournir des données éparses ; nous préférons, alors, ne pas les coordonner par des hypothèses, aimant mieux laisser à ceux qui s'engageront plus tard dans notre voie, le soin de nous compléter plutôt que celui de nous rectifier.

Certaines devises sont tombées dans l'oubli le plus complet, et l'on en retrouve difficilement la trace. Si on ne les a pas relatées, à plus forte raison ne les a-t-on pas étudiées. Nous allons essayer de combler cette lacune, en recherchant l'origine et en établissant l'historique de chacune des devises des villes de France.

Le concours des érudits régionaux nous était indispensable dans bien des cas ; aussi n'avons-nous pas négligé de le solliciter ; presque toujours notre appel a été entendu pour le plus grand bien de notre modeste entreprise. On jugera de l'utilité de cette collaboration à la lecture de certains articles très complets et très documentés donnés sous la signature de nos excellents correspondants et par d'autres articles rédigés d'après des notes et des communications pleines d'intérêt. Aussi nous faisons-nous un devoir de remercier tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans notre recherche.

On remarquera que certaines notes et communications

datent de 1896, époque déjà lointaine à laquelle nous avons entrepris notre travail. Resté en suspens pendant une longue période, nous ne l'avons repris qu'en ces dernières années.

Nous avons aussi compulsé beaucoup d'ouvrages spéciaux aux provinces et aux villes et en avons tiré de bons fruits ; mais, souvent, les éléments permettant de déterminer d'une façon précise l'origine ou l'historique de la devise nous ayant fait défaut, nous avons dû alors nous livrer à certains commentaires qui n'ont, hâtons-nous de le dire, d'autre valeur que celle d'une opinion personnelle.

Il est hors de doute que certaines devises auraient pu être mieux étudiées à l'aide de documents existants, mais dont la connaissance n'est pas venue jusqu'à nous. Avec beaucoup de reconnaissance nous recevrons les notes et remarques que les lecteurs de cette première édition voudront bien nous communiquer. Les indications nouvelles seront utilisées dans une édition suivante [1]. — Nous avons relevé toutes les devises des villes et des communes de France qu'il nous a été possible de glaner au cours de nos recherches ; nous croyons les avoir recueillies *à peu près* toutes ; leur nombre n'est que de 396.

De ce chiffre, on doit conclure que rares sont les devises des villes ; nous ajouterons que plus rares encore sont celles vraiment anciennes.

Notre attention s'est portée tout spécialement sur les belles devises anciennes dont l'origine et l'historique sont incontestables ; néanmoins nous n'avons pas négligé de noter,

1. Prière de les adresser à notre éditeur qui nous les fera parvenir.

avec le même soin, les devises modernes, les devises douteuses, fantaisistes et aussi les devises apocryphes.

Toutes ces devises sont d'autant plus intéressantes à étudier que, bien souvent, elles ont trait à l'histoire même de la Cité ; elles célèbrent en quelques mots les faits mémorables accomplis dans ses murs ou simplement y touchent par allusion ; elles exaltent le courage des habitants ; elles proclament leur dévouement envers le roi et la patrie ; en un mot, elles sont comme une page vivante de l'histoire de la ville, page qui relie le passé au présent. Certaines se rapportent à l'origine, à la fondation, au nom ou à la position de la cité ; un grand nombre ont trait aux pièces du blason ou aux ornements extérieurs de l'écu (supports, tenants, cimiers, etc.) ; « alors », dit Tisserand [1], « l'âme [de la devise] est jointe au corps ; c'est la devise parfaite ; elle est très commune ». Quelques villes portent la devise de leur fondateur, de leur protecteur, de leurs anciens seigneurs. Nous relevons encore beaucoup d'autres catégories de devises ; il y en a dont le sens symbolique est quelquefois impénétrable ; d'autres lancent une invocation religieuse ou sont tirées des Écritures saintes ou bien encore ne sont qu'une simple adaptation d'un vers latin ou d'un lambeau de phrase venu là seulement parce qu'il contient une consonnance répondant, souvent de très loin, au nom de la ville.

On en rencontre qui affirment la reconnaissance envers certains bienfaiteurs, marquent une aspiration quelconque, jettent un défi, énoncent une résolution. consacrent la renommée, la vitalité, la prospérité de la cité ; quelques-

1. *Les armoiries de la ville de Paris*, *loc. cit.*, t. I, p. 171.

unes s'inspirent d'une tradition locale ou ne sont qu'une simple dénomination ; d'autres enfin sont élogieuses, orgueilleuses même ; il en est qui ne sont que maximes, proverbes, sentences, dictons ou jeux de mots.

« A la devise permanente qu'une ville avait adoptée ve-
« naient s'ajouter, selon les divers accidents de sa vie poli-
« tique ou civile, des *devises de circonstance* qu'elle inscrivait
« sur les monuments, édifices et autres décorations passa-
« gères de ses fêtes, sur ses jetons municipaux, sur ses mé-
« dailles, etc.[1]. » Quelques-unes de ces *devises de circonstance* ont subsisté et sont devenues permanentes.

Nos pères aimaient à manifester, dirons-nous en terminant cette nomenclature, leurs sentiments de gratitude, de fidélité et de dévouement envers Dieu et le roi ; aussi rencontrons-nous beaucoup de devises conçues dans ce sens ; elles ne sont pas les moins intéressantes. Le saint nom de Dieu est souvent imploré ou glorifié ; une quarantaine de devises lui sont consacrées ; six devises se réclament de la protection de la Vierge ; qu'elles sont belles et réconfortantes ces devises empreintes d'une foi ardente et pure !...

Comme dans nos précédentes publications, nous avons placé les devises suivant leur ordre alphabétique. Cette méthode de classement rationnelle et pratique permet de déterminer une armoirie grâce à la devise ; elle fait également ressortir l'emploi d'une même devise ou de ses variantes par diverses villes. Dans bien des cas, il y a corrélation entre les armoiries de la localité et la devise ; aussi avons-nous pris le parti de donner la description de tous les blasons.

1. *Les armoiries de la ville de Paris*, *loc. cit.*, t. I, p. 170.

Parmi les devises latines, il en est dont l'interprétation est facile et ressort de la traduction littérale ; d'autres, à leur passage dans notre langue, perdent toute leur saveur et bien souvent leur sens. La concision du latin, l'emploi de l'inversion, la suppression du verbe prêtent admirablement à la devise : maximes, sentences, invocations pleines de force ou de grâce qu'on ne sait comment transporter dans une langue moins souple, plus précise certes, mais embarrassée de mots parasites.

A la suite de cette introduction, nous présentons une statistique succincte touchant la répartition des 396 devises contenues dans ce recueil.

Le volume se termine par une table générale des localités possédant une devise.

Henri TAUSIN.

STATISTIQUE

Notre recueil, quoique s'appliquant à la France entière et présentant toutes les devises anciennes ou modernes, historiques ou fantaisistes qu'il nous a été possible de recueillir, tant devises de grandes villes que devises de communes, n'en comporte que 396 et encore ce nombre comprend-il les différentes devises portées par une même ville et aussi les variantes, ainsi que six devises de villes coloniales ; si bien qu'il nous reste, en tout et pour tout, 344 devises qui se répartissent ainsi :

45 s'appliquent à des préfectures (sur 87)
100 — à des sous-préfectures (sur 273)
134 — à des chef-lieux de canton (sur 2915) [1].
65 — à des communes.

Quelle minime proportion (pas même 1 °/₀) nous donnent ces 344 devises comparativement au nombre des villes et communes de France lequel, on le sait, est de 36.247 [2].

Ajoutons que cinq départements ne présentent aucune devise, ce sont : l'Aube, le Cantal, la Sarthe, les Deux-Sèvres, le Tarn-et-Garonne ; que six départements (Corse, Lot, Nièvre, Hautes-Pyrénées, Vienne et Vosges) n'ont pas

1. Dénombrement du 5 mars 1911.
2. Ibidem.

de devise aux Préfectures ni aux Sous-Préfectures mais en possèdent à quelques chefs-lieux de canton ou communes.

Les départements où l'on rencontre le plus de localités ayant une devise sont les vingt-huit suivants :

Bouches-du-Rhône 13 ; Vaucluse 12 ; Basses-Alpes, Seine-et-Oise et Var 10 ; Aisne, Charente-Inférieure, Gironde et Nord 9 ; Ardèche, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées 7 ; Ardennes, Côte-d'Or, Loiret, Marne, Meuse, Oise, Seine-Inférieure et Somme 6 ; Dordogne, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne et Haute-Saône 5.

Ainsi qu'on le voit ce sont les départements du Midi qui fournissent le plus de devises, presque le tiers de celles que nous avons relevées.

On ne peut s'étonner qu'il en soit ainsi ; les poètes méridionaux n'ont-ils pas, de tout temps, chanté les légendes de leur pays ; les historiens eux-mêmes n'ont pas négligé de résumer en quelques mots le passé glorieux des cités. De là cette profusion de devises de villes que nous rencontrons tant en Provence qu'au Comtat et aussi un peu en Languedoc et en Guyenne.

Le département de la Seine demande à être examiné spécialement : sur les 76 communes qui le composent en dehors de Paris, Saint-Denis et Sceaux, 29 seulement ont des armoiries dont 10 sans devise et 19 avec devises toutes absolument modernes ou empruntées aux anciens seigneurs, aux bienfaiteurs, etc.

LES DEVISES

DES

VILLES DE FRANCE

AB IRA LEONIS

(*De la colère du lion*)

(Devise officielle.)

ARLES

Chef-lieu d'arrondissement (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au lion assis d'or, regardant de face, tenant de la patte dextre levée un labarum aussi d'or.*

Cette devise dérive des deux suivantes citées par Cæsar de Nostradamus : « Cet auteur, dans son *Histoire* « *et chronique de Provence*, Lyon, 1614, in-folio, page « 189, parle du sceau de cette ville, que l'on pouvait « voir dans les archives, appendu à une ancienne charte. « Ce sceau de plomb portait d'un côté la figure *d'un lion* « *contourné*, avec cette devise : NOBILIS IN PRIMIS DICI « SOLET IRA LEONIS ; de l'autre côté, un château à trois « tours, celle du milieu plus élevée, avec cette autre « devise : URBS ARELATENSIS EST HOSTIBUS HOSTIS ET « ENSIS [1]. »

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence*. Paris, 1866, g. in-8o, p. 12 et 13.

Il semble que la devise : AB IRA LEONIS fut une devise de défi ; la ville menaçait ses ennemis de la colère du lion qui la personnifiait.

On peut aussi admettre, avec certains auteurs, que la devise : AB IRA LEONIS doit se compléter ainsi : DEFENDE NOS DOMINE ! (*de la colère du lion* [*c'est-à-dire de nos ennemis*], *défendez-nous Seigneur !*) Elle devient, dans ce cas, devise d'invocation. Voyez : EX FORTI DULCEDO.

AB ORIENTE REFULGET

(*Elle brille de l'orient*)

(Devise officielle.)

LORIENT

Chef-lieu d'arrondissement (Morbihan).

ARMES : *de gueules, au vaisseau d'argent, voguant sur une mer de sinople, et au soleil d'or se levant au-dessus d'une montagne d'argent mouvante du flanc dextre de l'écu, au franc-canton d'hermine ; au chef cousu d'azur semé de besants d'or.*

La devise est une allusion à la fondation de la ville (1664) par la Compagnie des Indes Orientales (F. Jégon. *Histoire de la fondation de Lorient*). C'est à l'Orient, au commerce fait avec les Indes Orientales, que cette ville dut sa splendeur : AB ORIENTE REFULGET.

« Sans avoir recours à des données secondaires », dit J. Hébert (*Les ports militaires de France : Lorient*,

p. 9), « il est bien avéré pour nous que ce nom lui « vient de la Compagnie des Indes Orientales qui est la « fondatrice de la cité naissante..... La ville s'est rangée « à cette dernière version, en admettant dans ses « armes un *soleil levant* et en prenant pour devise : AB « ORIENTE REFULGET. »

ABRITE FAUCON

(Devise officielle.)

MONTFAUCON-DU-VELAY

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire). Une des anciennes villes franches du Velay.

ARMES : *d'argent, au rocher de sable, sur lequel repose un faucon du même, becqué et membré de gueules.*

La devise se rapporte au nom de la ville et aux pièces du blason.

ACTIBVS IMMENSIS VRBS FVLGET MASSILIENSIS

(*La ville de Marseille brille par ses actes prodigieux*)

(Devise officielle.)

MARSEILLE

Chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône.

ARMES : *d'argent, à la croix d'azur.*

L'écusson est placé sur un cartouche ayant pour sup-

ports : à senestre un lion, à dextre un taureau ; l'écu brochant sur un caducée et un trident posés en sautoir, est sommé d'une couronne murale, avec la devise ci-dessus.

La ville de Marseille a profité des fêtes de son 25e centenaire pour modifier les ornements extérieurs de ses armoiries et reprendre la devise ci-dessus qui date du XIIIe siècle, aux lieu et place du simple titre : MASSILIA CIVITAS.

Ces mots : MASSILIA CIVITAS servirent de devise à la ville de Marseille dès la fin du XVIIe siècle et restèrent en usage jusqu'aux approches de la Révolution, alternant pendant la première moitié du XVIIIe siècle avec la devise *reprise* : ACTIBVS IMMENSIS VRBS FVLGET MASSILIENSIS, empruntée à un sceau de la ville, de 1237, portant au revers un saint Victor à cheval, tourné à gauche, nimbé, l'épée haute, son bouclier chargé d'une croix et terrassant la tarasque [1], avec cette autre devise : MASSILIAM VERE VICTOR CIVESQUE TUERE, devise reprise en 1691.

Un autre sceau [2] porte d'un côté l'inscription suivante : DE SOS GRANDS FACHS RESPLAND LA CIEUTAT DE MARSELHA, et de l'autre côté : VICTOR DEFEND VERAMENT MARSELHA ET SOS CIEVTADANS. C'est la traduction en langue provençale, XIIIe ou XIVe siècle, des deux devises précédentes.

1. Cf. Douët d'Arc, *Collection des sceaux*, t. II, n° 5809.

2. L. de Bresc, *Armorial des Communes de Provence*, *loc. cit.*, p. 169.

Entre autres devises de la ville de Marseille, on peut encore citer celles-ci, dont l'usage fut de courte durée, FAMA VOLAT (*La renommée s'étend*) (1704); ILLVSTRAT QUOS SUMMA FIDES [1] (*Leur très grande fidélité les rend illustres*) (1705) et ces autres : REGIBUS SUIS SEMPER FIDELIS (*Toujours fidèles à ses rois*) (1816) et EXIMIA CIVITAS (*Ville illustre*) (1816).

En 1810, le blason de la ville avait été modifié, mais, sous la Restauration, Marseille rentra en possession de ses anciennes armes : *d'argent, à la croix d'azur* et des mots qu'on était convenu d'appeler sa devise : MASSILIA CIVITAS.

« L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de « Marseille, créée en 1726, rétablie en 1803, porte sur « ses *Mémoires* (1885) un cartouche offrant le phénix « sur un bûcher, renaissant de sa cendre et regardant « le soleil à son lever ; au-dessus, banderole avec cette « devise : *Primis renascor radiis* » (Henri Jadart. *Sceaux, emblèmes et devises des Sociétés savantes de France.* Reims, 1892.)

---

1. Cf. L. de Bresc, *Loc. cit.*, p. 171.

ACTIBUS ORDINAT

(*Il décide des actions* [*judiciaires*])

(Devise officielle.)

AVESNES-LE-COMTE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lambel de quatre pendants de gueules, chaque pendant chargé de trois tours d'or.* (*Ce sont les armes du comté d'Artois.*)

« Bourg et échevinage, chef-lieu d'une châtellenie éri-
« gée en duché-pairie en 1784 et d'un bailliage ressortis-
« sant au conseil provincial d'Artois, avait une coutume
« locale rédigée en 1507, suivant la coutume générale
« d'Artois[1]. » Avesnes-le-Comte, qui est actuellement chef-lieu de canton, était très anciennement dénommée ville; elle fut, au XIII[e] siècle, le séjour des comtes d'Artois. L'échevinage avait les armoiries ci-dessus décrites et la devise : ACTIBUS ORDINAT. Cette devise était celle de l'échevin de qui émanaient les ordonnances ; elle ne convient nullement à une ville.

1. Comte de Loisne, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*. Paris, 1907.

ACULEI MEI ACUTI IN CORDA INIMICORUM REGIS

(*Mes aiguillons acérés dans le cœur des ennemis du roi*)

(Ancienne devise.)

NANCY

Chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle.

ARMES : *d'argent, au chardon tigé, arraché, verdoyant, à la fleur purpurine, arrangé de deux feuilles piquantes au naturel, au chef de Lorraine plein.*

Sous Stanislas, duc de Lorraine (1737-1766), les armes de la capitale furent parfois accompagnées de la devise ci-dessus. (Cf. Léon Germain de Maidy. *Le chardon lorrain*, dans les *Mémoires de l'Académie Stanislas*. Nancy, 1885, in-8°, p. 233 et 234.)

Cette devise fait allusion au chardon des armes.

Voyez : NON INULTUS PREMOR.

AD EXPIANDUM HOSTILE SCELUS

(*Pour expier le crime des ennemis*)

(Devise officielle.)

MONTBRISON

Chef-lieu d'arrondissement (Loire).

ARMES : *de gueules, à la tour crénelée de cinq pièces, senestrée d'un avant-mur crénelé de huit, le tout d'or ; la tour*

et le mur ouverts, ajourés et maçonnés de sable; au chef cousu d'azur à trois fleurs de lys d'or.

« Dans la nuit du 14 juillet 1562, le baron des Adrets « s'empara de Montbrison, fit précipiter du haut d'une « tour une partie de la garnison ainsi que plusieurs « gentilshommes qui s'étaient réfugiés dans le château « et auxquels il avait promis la vie sauve; les viols, le « pillage des maisons et des églises durèrent plusieurs « jours. Aussi la devise de la ville : AD EXPIANDUM HOS- « TILE SCELUS, rappelle-t-elle les massacres du cruel « baron [1]. »

A DIEU PLAISE

(Devise officielle.)

POLIGNY

Chef-lieu d'arrondissement (Jura).

ARMES : *Coupé : au 1er d'azur, semé de billettes d'or, au lion naissant du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout; au 2e d'argent plein.*

Cette devise se lisait sur un sceau rond de 1614.

La ville de Poligny porta aussi une autre devise ainsi libellée : DIEU AIDE POLIGNY.

1. *Les Armoiries de la Ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées*, etc., par feu le comte A. de Coëtlogon, complété par L. M. Tisserand, 1874, t. I, chapitre 1er : *Les devises en général*, p. 73.

Au sujet des armoiries et de la devise de Poligny, voici ce que dit François-Félix Chevalier dans ses *Mémoires historiques sur la ville et la seigneurie de Poligny*, 1767, t. I, p. 153 :

« Un des principaux distinctifs du droit de commune[1]
« est d'avoir un sceau et des armoiries. Il était naturel
« que la ville de Poligny empruntât les siennes de celles
« du prince de qui elle tenait ses franchises. Elle porte
« *coupé en chef, d'azur billeté d'or, au lion naissant de*
« *même, et en pointe, d'argent simple*. Son cri et sa devise
« sont A DIEU PLAYSE ; c'est l'UTINAM de Besançon... La
« partie supérieure de l'écu est chargée des armoiries
« diminuées du comte Othon et du comté de Bour-
« gogne. »

D'autre part, on lit dans le *Dictionnaire des Communes du Jura*, de Rousset, article *Poligny*, sous-article *Armoiries* :

« ... Des lettres-patentes de Louis XVIII, du 7 sep-
« tembre 1816, confirmèrent ces armoiries avec cette
« désignation : *d'azur, semé de billettes d'or, au lion nais-*
« *sant de même brochant sur le tout, coupé d'argent...* »

Voyez : DIEU AIDE POLIGNY.

1. *Poligny fut érigée en commune par la* « *Charte de franchise* » *accordée en 1288 par Othon V de Bourgogne* (1279-1299).

AD UTRUMQUE PARATUS

(*Prêt des deux côtés*)

(Devise officielle.)

MONISTROL

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

ARMES : *d'azur, à la crosse d'or et à l'épée d'argent, posées en pal, la crosse tenue par une main épiscopale au naturel.*

Les armes de Monistrol ne sont autres que celles des seigneurs du Velay, spécialement seigneurs de Monistrol. Les seigneurs du Velay étaient les évêques du diocèse du Puy (diocèse formé par la petite province du Velay); ils y étaient à la fois suzerains guerroyeurs et chefs spirituels disposés à double besogne; la devise : AD UTRUMQUE PARATUS nous le rappelle.

Guillaume II de la Roue, évêque du Puy, avait acheté, de Guigon de Saint-Didier, la seigneurie de Monistrol à la fin du XIII[e] siècle.

« Le château de Monistrol, qui servit d'habitation de « plaisance aux évêques du Puy, avait fait surnommer « cette ville Monistrol-l'Évêque. Elle était, au dire de « Bernard de Castanet, en 1309, la seconde ville de son « diocèse. En 1448 le successeur de ce prélat sur le siège « de saint Georges, Jean de Bourbon, ajouta au manoir « la grosse tour dite « Tour Barbe. » A l'époque des « guerres de Religion, Monistrol résista aux Huguenots « qui vinrent l'attaquer. En 1590, Saint Vidal, gouver-

« neur du Velay et chef des Ligueurs, se fit livrer le
« castel ainsi que la cité.

« En 1596, Monistrol se soumettait à Henri IV. Par
« arrêt du Parlement de Paris (1597) et lettres royales,
« cette place fut restituée à l'évêque. Armand de
« Béthune, évêque du Puy (1661-1703), restaura le
« château ; il y consacra plus de 25.000 écus.

« Le 1er mars 1791, Mgr de Galard-Terraube, suc-
« cesseur de Mgr de Béthune, se retira en son château
« de Monistrol ; il dut s'en éloigner vers la fin du même
« mois, sur les injonctions de la municipalité de cette
« ville. » (Note de M. Georges Paul, auteur de
l'*Armorial général du Velay*.)

ADVOCATA NOSTRA, ORA PRO NOBIS

(*Notre avocate, priez pour nous*)

(Devise officielle.)

LES SABLES D'OLONNE

Chef-lieu d'arrondissement (Vendée).

ARMES : *d'azur, à la Vierge d'argent, sans mantel ni couvre-chef, les bras croisés sur la poitrine, le voile mouvant à senestre ; elle repose sur un nuage aussi d'argent ; elle est accostée en chef de deux chérubins au-dessus desquels des nuages sont amoncelés ; elle est accompagnée en pointe d'un vaisseau équipé d'argent voguant sur une mer de sinople.*

La devise se rapporte à la Vierge du blason.

« Les armes de la ville des Sables-d'Olonne et leur « devise remontent à la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

« Sous la Révolution, ainsi qu'il ressort d'un en-tête « de lettre qui semble émaner de la ville des Sables, « l'on supprima, dans les armes de la cité, ce qui rappe- « lait l'idée religieuse. On laissa subsister seulement, « dans l'écu, le fond d'azur, le vaisseau et la mer, en « l'encadrant de l'inscription : LES SABLES DOLONNE (sans « apostrophe entre D et O, peut-être omission du gra- « veur) et en entourant le tout d'armes de guerre, de « projectiles divers et de drapeaux déployés, disposés en « panoplie.

« Plus tard, on revint aux anciennes armoiries. » (Note de M. Amédée Odin, des Sables d'Olonne.)

AINSI DIEU AIDE ARBOIS

(2e devise.)

ARBOIS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Poligny (Jura).

ARMES : *d'azur, au pélican avec ses petits, le tout d'argent, dans une aire d'or.*

Indubitablement cette devise se rapporte au pélican du blason, mais elle ne convient pas aussi bien à cette interprétation que l'ancienne devise d'Arbois : SIC HIS QUOS DILIGO qui exprimait parfaitement le sacrifice de

soi-même, tandis que celle-ci marque, plutôt, la protection, l'aide qu'une cité peut attendre de Dieu.

Quoi qu'il en soit, cette devise dérive de l'ancienne à laquelle elle s'apparente par sa forme (*Sic-Ainsi*) et par l'idée générale de bonté qu'on y retrouve.

Voyez : SIC HIS QUOS DILIGO.

ALIOS NUTRIO, MEOS DEVORO

(*Je fortifie les autres, je devore les miens*)

(Ancienne devise.)

DRAGUIGNAN

Chef-lieu du département du Var.

ARMES : *de gueules, au dragon d'argent.*

« On voyait cette devise, avant la Révolution, avec « les armes de Draguignan, dans l'ancienne église des « Augustins [1]. »

On a cru qu'elle pouvait rappeler quelque épisode des troubles qui ensanglantèrent cette ville vers la fin du XVI[e] siècle.

Nous croyons plutôt qu'elle se rapporte au dragon, animal fantastique d'origine orientale, personnifiant le mal et l'hérésie dans la symbolique chrétienne.

On le représente presque toujours vaincu : saint Michel, saint Georges le transpercent, sainte Marthe

1. L. de Bresc, *Armorial des Communes de Provence, loc. cit.*, p. 99.

l'abat d'une prière. Il prend, suivant les régions, des noms divers : tarasque, gargouille, graoully. Il figurait autrefois dans les processions religieuses à Tarascon, à Douai et représentait l'hérésie enchaînée.

Quantité de villes et de seigneurs ont porté sur leur bannière le dragon, dont l'allure fantastique plaisait aux imaginations du moyen âge.

En ce qui concerne Draguignan, on peut admettre, vu les efforts que l'hérésie déploya dans cette ville à la fin du XVIe siècle, qu'on ait adapté la devise ci-dessus à l'hérésie symbolique du dragon.

C'est, en effet, le propre de l'hérésie que de confirmer dans leur foi ceux qui la repoussent et de perdre à jamais ceux qui l'accueillent. *Je fortifie les autres, je dévore les miens.*

ALMA MATER

(*Mère Bienfaisante*)

(Devise officielle.)

LA TESTE-DE-BUCH

Chef-lieu de canton, arrondissement de Bordeaux (Gironde).

ARMES : *d'azur, au phare d'argent posé à senestre et dominant une mer au naturel sur laquelle vogue un bateau de sable à la voile d'argent ; en chef à dextre une étoile aussi d'argent ; sur la côte quelques pins de sinople.*

La Teste, ou Cap, de Buch était la capitale d'une terre

dite Captalat de Buch, qui paraît être au même endroit que le Cap Curian de Ptolémée. Marca, dans son *Histoire du Béarn,* dit que le Buch a pris son nom des anciens Boyens, peuple de la Novempopulanie, qui avaient autrefois une cité formant un diocèse. On ne connaît toutefois aucun évêque de ce lieu, qui a sans doute été ravagé et détruit par les Goths au ve siècle.

Le captalat de Buch fut vendu 70.000 livres, le 23 avril 1713, par le dernier duc de Foix à un sieur Druat conseiller au Parlement de Bordeaux. La généalogie des seigneurs de Foix, captaux de Buch (branche de Grailly) est donnée par La Chesnaye Desbois et le P. Anselme.

La devise de la Teste de Buch est une des appellations de la sainte Vierge et on ne peut lui voir d'autre signification que celle d'une invocation qu'expliquerait parfaitement une figure de Marie en remplacement du phare des armes de ce bourg (cette figure a peut-être existé et été remplacée). Ce phare peut d'ailleurs symboliser la Vierge Marie.

On pourrait aussi adapter la devise *à la mer* qui, pour les Testerins, est une *mère bienfaisante,* une *mère qui nourrit,* puisque, pour la plupart, ils tirent leurs moyens d'existence de la pêche à la mer.

A MA VIE

(Devise douteuse.)

AURAY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Lorient (Morbihan).

ARMES : *de gueules, à l'hermine cravatée et passante ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

On donne à la ville d'Auray les armoiries ci-dessus, il n'est donc pas étonnant qu'on lui attribue aussi la devise : A MA VIE, qui est celle de l'ordre de chevalerie de l'*Hermine*.

Nous n'avons rien trouvé de précis concernant ces armoiries et cette devise, aussi ne faisons-nous que les signaler.

A MA VIE

(Devise officielle.)

RENNES

Chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine.

ARMES : *Palé d'argent et de sable de six pièces, au chef d'hermine.*

On ignore à quelle époque la ville de Rennes a adopté cette devise qui est celle des ducs de Bretagne, dont les armes figurent sur le chef de la ville, capitale de l'ancien Duché.

On la retrouve, toutefois, sur d'anciennes estampes du XVIIe siècle ; entre autres sur celle dont on voit ci-



contre la représentation exacte d'après un dessin qui nous a été obligeamment adressé, en 1896, par feu M. S. Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine. Ce blason, gravé sur bois, figure sur le *Ter-*

rier de la partie incendiée de la ville de Rennes, imprimé à Rennes en 1739. Ce bois est certainement plus ancien que le *Terrier ;* on peut affirmer qu'il remonte au XVII[e] siècle.

La devise A MA VIE y est répétée quatre fois et, sous l'écu, on lit cette autre devise : SINE MACVLA (*sans tache*), allusive au chef d'hermine.

La devise A MA VIE a été conservée sur le blason actuel de la ville de Rennes ; mais elle remplace au-dessous de l'écu les mots : SINE MACVLA de l'ancien bois.

On sait que, dévastée en 1720 par un incendie, la ville de Rennes fut en très grande partie reconstruite sur un plan régulier.

Dans son *Devisaire breton*, Brest 1911, M. L. Esquieu donne la devise suivante qui a trait à cet incendie : « URBS RHEDONUM INCENSA, RESURGENS (*La ville de* « *Rennes brûlée, renaissante*). Jeton des États de Bretagne, « 1728 : le roi, debout sous un dais fleurdelisé, reçoit « un plan des mains d'une femme parée d'une cou- « ronne murale et appuyée sur un bouclier aux armes « de Rennes. »

A MA VIE

(Devise officielle.)

VANNES

Chef-lieu du département du Morbihan.

ARMES : *de gueules, à l'hermine cravatée et passante.*

Le duc Jean IV institua, en 1381, l'ordre chevaleresque breton de l'*Hermine*, en la ville de Vannes. Les chevaliers de l'Ordre portaient au cou un collier auquel pendait une hermine au naturel qu'on voit dans le blason de la ville. La devise A MA VIE qui était celle de l'Ordre, rappelle le fait historique dont Vannes a été le théâtre.

AMPULLA A SUPERIS REGNO DATA REDDITA PER NOS

(Devise concédée par Louis XIV.)

(*Ampoule donnée au royaume par Dieu et rendue par nous*)

(Ancienne devise).

LE CHESNE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

ARMES : *d'azur, à la colombe d'argent mouvant de l'angle senestre du chef de l'écu et portant dans son bec une ampoule d'or.*

Au-dessus de l'écu, par allusion à l'ampoule : REGUM PARENS (*Mère des Rois*).

Les lettres patentes de cette concession ainsi que

l'écusson brodé sur une pièce de soie blanche, sont conservés à la mairie du Chesne. Sous l'ancien régime, les habitants du Chesne, en leur qualité de vassaux de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, étaient en possession du droit d'accompagner en armes la Sainte ampoule, quand, le jour du sacre, elle était apportée à la cathédrale et reconduite à l'Abbaye après la cérémonie. Une tradition peu justifiée fait remonter l'exercice de ce droit au sacre de Charles VII. Pendant la guerre de Cent ans, les Bourguignons, dit la tradition (ce serait plus vraisemblable des Anglais) auraient emporté la Sainte ampoule, afin que le roi de France ne pût point recevoir l'investiture religieuse. Les habitants du Chesne auraient attaqué les ravisseurs dans la forêt voisine et repris la Sainte ampoule.

Quoi qu'il en soit, sous Louis XIV seulement, ils reçurent des armes et une devise faisant allusion à ce service rendu à la monarchie. (Note de M. H. Vincent, de Vouziers, 1896.)

ANTE MARE, UNDAE

(*Avant la mer, les ondes*)

(Devise officielle.)

ROCHECHOUART

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne).

ARMES : *Fascé nébulé d'argent et de gueules de six pièces.*

La vicomté des Rochechouart a donné son nom à l'illustre maison de Rochechouart sortie des anciens vicomtes de Limoges. Par contre, après la Révolution, la ville de Rochechouart a emprunté les armes et la devise de ces seigneurs.

La fière devise des Rochechouart a trait aux ondes du blason (*fascé nébulé*), elle célèbre surtout l'antiquité de cette illustre Maison.

APERIT ET NEMO CLAUDIT

(*Elle ouvre et nul ne ferme*)

(Devise officielle.)

SAINT-NAZAIRE

Chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure).

ARMES : *d'azur, à la galère d'argent, portant une clef de sable sur la voile et voguant sur une mer aussi d'argent ; au chef d'hermine, à la clef de sable posée en fasce.*

La ville de Saint-Nazaire, étant à l'entrée de la Loire, en est comme la *clef ;* c'est ce que marque le blason. La devise fait bien ressortir cette situation exceptionnelle qui permettrait à la ville, le cas échéant, de surveiller l'entrée et la sortie des navires.

ARDET IN HOSTEM

(*Il est ardent contre l'ennemi*)

(Devise officielle.)

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

ARMES : *Coupé : au 1er d'argent au feu de gueules mouvant du chef,* qui est de VELORGUES (ancienne commune éteinte et annexée à L'Isle), *au 2e ondé d'azur, qui est de* L'ISLE). « Ces armoiries datent du XVIe siècle, « antérieurement et, d'après un sceau d'avril 1209, « L'Isle portait : (*d'azur*) *à la truite* (*d'argent*) *en pal*. « Les armes modernes de Lisle sont : *d'azur, à deux « truites d'argent en fasce*. Support : *deux hérons*. Ces « armoiries, sous leurs diverses formes, font allusion à « la célèbre fontaine de Vaucluse, de Pétrarque, qui « étreint L'Isle de ses mille canaux, eau et truites.

« La devise ARDET IN HOSTEM se rapporte au *feu* de « gueules et par antithèse à l'eau : le feu et l'eau !...

« Elle accompagne le premier des blasons décrits ci- « dessus. » (Communication de M. V. Lieutaud, à « Volone.)

A REI A SQUEI A TAO

(*Et donner et frapper toujours*)

(Devise officielle.)

ROSCOFF

Ville maritime, arrondissement de Morlaix (Finistère).

ARMES : *de gueules, au navire d'argent, toutes voiles déployées voguant sur une mer du même, surmonté de trois mouchetures d'hermine de sable ; en chef une banderole aussi d'argent portant ces mots, en lettres de sable :* A REI A SQUEI A TAO, *qui signifient : Et donner et frapper toujours.*

Cette inscription, bien qu'elle figure dans le blason même, peut être considérée comme devise. Elle s'inspire du nom de la ville, dont la première syllabe : *Ro* signifie : *Donne* et la finale : *sco*, moins les deux f, veut dire : *Frappe*. Nous retrouvons plus loin ces mots : RO. SCO que certains auteurs donnent pour devise à la ville de Roscoff.

ARNETI LÆTA JUVENTUS

(*La joyeuse jeunesse d'Arnay*)

(Devise officielle.)

ARNAY-LE-DUC

Chef-lieu de canton, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

ARMES : *d'azur, à trois tours d'argent maçonnées de sable.*

Cette devise est un fragment d'un vers d'Ausone, poète latin du IVe siècle.

ARVERNORUM URBS NOBILISSIMA

(*Ville la plus célèbre des Arvernes*)

(Devise officielle.)

CLERMONT-FERRAND

Chef-lieu du département du Puy-de-Dôme.

ARMES : *d'azur, à la croix de gueules, bordée d'or et cantonnée de quatre fleurs de lys du même, une dans chaque canton.*

Cette devise rappelle l'antique origine de la ville de Clermont-Ferrand qui fut la capitale des *Arvernes*.

« Les Arvernes étaient un peuple établi dans la Cel-
« tique, où il occupait la plus grande partie du plateau

« central, depuis la Creuse et la Vézère, jusqu'aux « Cévennes ; c'est-à-dire l'Auvergne, le Vivarais et le « Quercy. » (L. Lalanne, *Dictionnaire historique de la France.*)

ASCENDAM SVPERIVS

(*Je monterai plus haut*)

(Devise officielle.)

MALO-LES-BAINS

Commune de l'arrondissement de Dunkerque (Nord.)

ARMES : *de gueules, à l'étoile à cinq rais d'argent sur une mer du même, qui est :* MALO-LES-BAINS, *accompagnée de deux roses d'or :* DE ROSENDAEL ; *au chef d'or, chargé d'un lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est :* DE FLANDRE.

Ces armoiries et la devise qui les accompagne ont été adoptées par la Municipalité en 1899, à la suite d'un concours spécial auquel une cinquantaine de projets furent envoyés.

Cette devise est bien appropriée à la localité qui : « Hier, hameau jeté sur le sable au bord de la mer ; « aujourd'hui, ville organisée. Hier, simple cottage ; « aujourd'hui, plage la plus célèbre et la plus connue « du nord de la France. Voilà l'histoire de Malo et celle « de l'administration de M. le D[r] Geeraert. — Malo « prospère et son administration a droit d'être fière de

« son œuvre. D'un désert de sable, elle a fait une ville « coquette et prospère et chaque jour elle travaille avec « une constante énergie à soutenir sa vaillante devise : ASCENDAM SVPERIVS [1]. »

A TOUT VENANT BEAUJEU

(Devise officielle.)

BEAUJEU

Chef-lieu de canton, arrondissement de Villefranche (Rhône).

ARMES : *d'or, au lion de sable, surmonté d'un lambel de cinq pendants de gueules.*

La petite ville de Beaujeu, qui fut la capitale du Beaujolais jusqu'en 1251, donna son nom à l'ancienne et illustre maison des sires de Beaujeu qui la possédait depuis le xe siècle.

Cette ville prit les armoiries et la devise de ses seigneurs.

On voit encore les ruines de l'important château qu'ils firent construire et où ils continuèrent à résider, même après que Beaujeu eût cessé d'être la capitale du Beaujolais.

La devise s'explique si on la rapporte à ses premiers possesseurs : toujours prêts à entrer en lice, contre tous ceux qui se présentent.

1. Albert Bril, *Notice historique sur Malo-les-Bains*. Dunkerque, 1903, pages 92 et 94.

AU GUY L'AN NEUF

(Ancienne devise.)

DREUX

Chef-lieu d'arrondissement (Eure-et-Loir).

ARMES : *Échiqueté d'or et d'azur de 20 pièces ; à la bordure de gueules.*

La ville de Dreux ne possède plus de devise.

Néanmoins, nous citons l'ancienne, d'après M. Georges Champagne, de Dreux, qui nous a communiqué, en juin 1896, les notes qui suivent :

« Jusque vers la seconde moitié du XIIe siècle les « armes de la ville de Dreux étaient, d'après le manu- « scrit de Dorat de Chameulles (1740) : *L'écu d'argent avec « le chesne de sinople en pal*, et sa légende : AU GUY L'AN « NEUF, selon Donnaut (1789). Ce fut Robert Ier, fils « du roi Louis VI, dit le Gros, comte de Dreux, de « 1137 à 1184, qui les changea pour une partie des « siennes. Il existe, aux archives de l'Hôtel de ville de « Dreux, la représentation des armes de la ville sur deux « carrés de parchemin ; au dos de l'un est écrit : « Robert de France (fils de Louis VI, roi de France), « comte de Dreux, faisant ordinairement sa demeure « dans la ville de Dreux, aima tant les habitants, qu'après « leur avoir octroyé plusieurs privilèges, il leur donna « encore ses armes qui sont : l'*Ecu échiqueté d'or et « d'azur*, ne réservant que le bord de gueules ; et, au « lieu du bord de gueules, fit mettre une branche de

« chesne à l'entour, lequel chesne, les Druides portent « en champ d'argent avec le gui sortant d'icelui. Depuis « ce temps, les habitants ont toujours porté et portent « encore ces armes, tellement que l'échiquier environné « de chesne est une conjonction des armes des Druides « avec celles du seigneur, comte de Dreux. »

« Explication de la légende : AU GUY L'AN NEUF :

« Les Druides qui habitaient le pays des *Durocasses*, « dont *Durocassio* (Dreux) était la capitale, attribuaient « au gui du chêne de grandes vertus ; il était pour eux « la panacée universelle et ils ne faisaient jamais de « sacrifices sans en avoir des branches ou des feuilles, « ainsi que le rapporte Pline, livre 10, chapitre der- « nier. La cueille s'en faisait le premier jour de l'année « et la cérémonie qui, selon les historiens, était la plus « importante de ce temps-là, était annoncée par le cri : « *Au gui l'an neuf* (Allons au gui, c'est une année nou- « velle), poussé par tous les Gaulois. Ovide l'a exprimé « par ce vers :

Ad viscum Druidæ, Druidæ clamare solebant.

« Furetière, dans son *Dictionnaire universel*, n'en fait « qu'un seul mot *Aguilauneuf* dégénéré plus tard, dit « Ed. Lefèvre, en celui d'*Eguilan*, terme encore usité, il « y a quelques années, en la ville et aux environs de « Dreux pour demander les étrennes que l'on donne au « premier jour de l'an ». (Georges Champagne.)

AULTRE NE VEULT

(Devise officielle.)

SAINTES

Chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure).

ARMES : *d'azur, au pont de trois arches surmonté de trois tourelles, défendu d'un avant-mur ouvert, flanqué de deux tourelles, le tout d'or ; le pont soutenu d'une rivière d'argent ; les tourelles girouettées d'or, couvertes en clocher et maçonnées de sable.*

Une *variante* de ces armoiries porte le fond : *de gueules et un chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

« On sait que cette ville fut réunie à la couronne en « 1371, de son plein gré, comme La Rochelle. Ce fait « est peut-être l'origine de la devise ci-dessus ; mais il « est fort possible que, tout en faisant allusion à cet « événement, elle n'ait été rédigée qu'au commence- « ment du XVIIe siècle.

« En 1620, Louis XIII, qui se méfiait des réformés « de Saintonge, traversa cette province en se rendant « en Béarn et les habitants de Saintes lui firent un « accueil des plus empressés, dont le détail est donné « dans l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, de Mas- « siou.

« La devise pourrait bien avoir été composée à cette « occasion. » (Note de M. Jules Pandin de Lussaudière, archiviste du département de la Charente-Inférieure.)

Quelques érudits de la région prétendent que cette devise est d'origine très moderne.

M. Louis Audiat [1] fait ressortir qu'elle ressemble fort à celle de Philippe le Bon : AULTRE NARAY (*Autre n'aurai*).

La Province de Saintonge a pour devise : XANTONES A XANTHO NOMINA SANCTA TENENT (*Les Saintongeais tiennent leur appellation sainte de Xanthe*).

« C'est une allusion à l'origine légendaire des Sain-
« tongeais qui, d'après certains chroniqueurs, serait une
« colonie troyenne venue, après la chute d'Ilion, des
« rives du Xanthe [2]. »

La devise de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis est : *Servare, vulgare* (Garder, publier).

1. *Armoiries des villes de Saintonge et d'Aunis*, dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXI, 1901.
2. *Ibidem*.

AURA, SIDUS, MARE ADJUVANT ME

(*Le vent, l'étoile et la mer me favorisent*)

(Devise officielle.)

BIARRITZ

Chef-lieu de canton, arrondissement de Bayonne (Basses-Pyrénées).

ARMES : *d'azur, à la barque montée par cinq hommes, dont deux s'apprêtent à harponner une baleine qui plonge dans les flots, le tout au naturel ; au chef d'or, à trois coquilles de... celle de senestre disparaissant sous un franc canton de gueules à l'étoile d'argent.*

Ce blason rappelle que, durant plusieurs siècles, la principale richesse des habitants de Biarritz consista dans le produit de la pêche de la baleine, pêche qu'ils durent abandonner à la fin du XVIe siècle, ce cétacé ayant quitté ces parages. Il est à présumer que cette profession spéciale fut pratiquée dès le moyen âge, car, vers le milieu du XIVe siècle, apparaît un sceau représentant les pêcheurs de baleine et portant en exergue : *Sigillum consilii de Beiarriz.* Ce sceau est apposé au bas d'un traité conclu par Biarritz en 1351, avec les villes des Flandres.

Quant à la devise de Biarritz, « elle est de date récente « et ne remonte guère qu'à une cinquantaine d'années. « Biarritz a justifié pleinement sa devise, car sa barque, « guidée par une brillante étoile et poussée par une « brise favorable sur un incomparable océan, vogue « vers un avenir toujours plus prospère. » (Note de M. D. Laborde, à Biarritz.)

BALNEVM LIXONENSE POST NAPOLITENSE PRIMVM

(*Les Bains de [Bagnères de] Luchon les premiers après ceux de Naples*)

LUCHON (Bagnères-de-Luchon)

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

ARMES : *d'argent, à la montagne, mouvante du flanc dextre, d'où sort un jet d'eau tombant dans une vasque, le tout au naturel ; au chef parti : au 1er de gueules, à quatre otelles d'argent en sautoir ; au 2e d'azur, à l'autel votif d'argent, chargé sur le dé des mots : ILIXO DEO* [1] *de sable.*

D'après M. Julien Lacaze, cette devise serait *antérieure à 1789.*

Dans sa brochure sur *Luchon romain*, il dit qu'à l'époque romaine, Bagnères-de-Luchon et Naples, et surtout Baies, dans le golfe de Naples, avaient des eaux thermales sulfureuses également renommées.

On y traitait les mêmes maladies, ce qui, bien probablement, a été l'origine du rapprochement fait entre les deux localités.

Je trouve dans Lambron : *Les Pyrénées et les sources sulfureuses de Bagnères-de-Luchon*, 1863 : « l'usage des *armes*

1. *Ilixo*, divinité protectrice des eaux. (J. Hannezo. *Les Marais, Etangs et Prés humides du département de l'Ain et régions limitrophes au point de vue toponymique*. Bourg, 1911, p. 7).

« *parlantes et allusives* prit sa plus grande extension vers « 1137-1160, sous le roi Louis VII ; par conséquent les « armes de Luchon ne pourraient remonter au delà du « XIIe siècle, quoique des titres authentiques nous aient « démontré l'existence de cette ville dès 987. » (Communication de M. Maurice Gourdon, de Bagnères-de-Luchon.)

« Luchon est, selon toute probabilité, l'antique *Onesiorum Thermæ* mentionnée par Strabon comme la « station de bains la plus renommée du pays convène. « Le génie de la localité était le dieu ILIXO, connu par « les inscriptions de plusieurs autels votifs et dont le « nom, devenu *Luchon*, est resté à toute la vallée de la « Pigue. » (Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

BAZAS, 11 mars 1814.

(Ancienne devise.)

BAZAS

Chef-lieu d'arrondissement (Gironde).

ARMES : *de gueules, à la décollation de saint Jean-Baptiste représenté à genoux devant la porte d'une prison, tendant le cou au bourreau contourné qui a le bras levé pour le décoller avec son coutelas, le tout d'or* [1].

1. Si l'on en croit la tradition, une pieuse femme de Bazas, *Matrona Vasatensis*, attirée en Palestine par la renommée du Sauveur, y

Une ordonnance du roi Louis XVIII, donnée le 14 juin 1817, ajouta à ces armoiries un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or et une devise ainsi libellée : BAZAS, 11 MARS 1814.

Cette devise n'est plus portée par la ville de Bazas, le chef fleurdelysé a été également supprimé.

Voici, d'après un de nos honorables correspondants qui désire ne pas être nommé, le récit des événements qui valurent à la ville de Bazas la devise ci-dessus.

Une partie de ces faits a été publiée, sous la Restauration, dans le *Mémorial Bordelais*.

« En 1814, au moment où quelque espérance de Restauration était rendue à la maison de Bourbon, le duc d'Angoulême, arrivé d'Espagne, se hasarda, *incognito*, dans le midi de la France avec l'intention de gagner Bordeaux et d'y grouper ses partisans.

Sur son chemin se trouvait la ville de Bazas, intermédiaire entre la région des Landes et le bassin de la Garonne, asile de quelques nobles familles dont l'influence était encore puissante sur la classe populaire. Le fils du comte d'Artois jugea prudent de s'assurer le concours de cette ville et de laisser derrière lui un foyer

connut saint Jean-Baptiste, assista à son supplice et rapporta à Bazas un linge teint du sang du Précurseur.

Cette relique qui consistait en une conque d'argent renfermant la toile teinte du sang du saint, était encore vénérée au dernier siècle dans la cathédrale Saint-Jean, mais, en 1796, elle fut jetée dans une fosse de l'évêché. Cette tradition a inspiré les armes de la ville.

Cf. Abbé O' Reilly. *Essai sur l'histoire de la ville de Bazas*. Bazas, 1840, in-8°, pp. 150 et suivantes ; Roger d'Anglade. *Aperçu sur l'histoire de Bazas*. Bordeaux. 1913, gr. in-8, pp. 8 et suivantes.

de propagande royaliste, avant d'entrer dans le Bordelais. Il savait que le maire de Bazas, M. Jacques de Montfort, ancien garde du corps, était un fidèle de la royauté déchue. C'est donc vers lui que fut envoyé le duc de Damas pour parlementer.

Pendant les longues heures de cette entrevue d'où peut-être dépendait sa vie, le Prince errait, seul et inconnu, dans la banlieue. Après les premiers instants de surprise, M. de Montfort alla s'entendre avec les notables de sa commune ; puis, sûr de leur adhésion, il se fit conduire au-devant du duc d'Angoulême.

Au péril de sa vie (car Napoléon était encore maître de la France) le maire offrit au Prince de l'introduire dans la ville et de provoquer en sa faveur les ovations du peuple. « Je suis à vos ordres, Monsieur », répondit le fils du comte d'Artois, « mais à la condition de ne compromettre personne. » Les Bazadais, avertis de sa venue, voulurent préparer au duc d'Angoulême un chaleureux accueil. M. d'Escure, sous-préfet du gouvernement impérial, prit lui-même une large part aux réjouissances publiques. Ce fut donc à Bazas que le neveu de Louis XVIII reçut, pour la première fois, les hommages officiels d'une ville entière ; ce fut là que retentirent pour la première fois, en faveur de nos princes bannis, des acclamations dignes de trouver quelques échos. Bordeaux les entendit et le duc d'Angoulême, encouragé par le succès de sa première étape, se dirigea le lendemain vers le chef-lieu de la Gironde

où l'attendait une réception enthousiaste. Louis XVIII se souvint toujours de Bazas avec reconnaissance. Aux armes de l'ancienne cité il ajouta trois fleurs de lis d'or, et une devise rappelant, en termes laconiques, l'accueil offert au duc d'Angoulême par les Bazadais. C'est ainsi qu'il avait donné pour devise à la famille de Sèze la date du jour où le célèbre avocat de Louis XVI avait défendu le royal accusé, devant la Convention. La lettre patente qui confère à Bazas le privilège des fleurs de lis, *avec une devise*, est du 14 juin 1817. M. le chevalier de Marbotin en poursuivit l'enregistrement devant la Cour royale de Bordeaux le 23 juin de la même année. Le duc d'Angoulême choisit pour secrétaire de ses commandements, un jeune bazadais, M. Giresse de la Beyrie, qui plus tard devint préfet de Chartres et baron. M. de Montfort fut décoré de la Légion d'honneur et ses deux fils furent appelés aux fonctions de page et de garde du corps. Sa petite-fille, unique héritière de son nom, est aujourd'hui mariée à M. d'Anglade, à Bazas. »

Nous relevons les mêmes faits mais avec moins de détails dans le livre de l'abbé J. O' Reilly [1], dont nous citerons ce passage : « Louis XVIII conserva toujours un « souvenir de l'accueil bienveillant fait par les Bazadais à « un prince du sang de leurs rois, et en témoignage de « sa reconnaissance, autorisa la ville de Bazas, à la « demande de M. d'Escure, sous-préfet, et de M. de

1. *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas. Loc. cit.*, pp. 15 et 16.

« Montfort, maire, d'ajouter à ses armoiries antiques un « chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, posées « en fasce, avec la devise : *Bazas, 11 mars 1814*.

« Cette ordonnance est datée de Paris, le 14 juin 1817 et signée : LOUIS. »

BEAUTÉ. PLAISANCE

(Devise officielle.)

NOGENT-SUR-MARNE

Commune du département de la Seine.

ARMES : *de gueules, à l'N gothique d'or surmonté d'une étoile du même et accosté de deux tours d'argent ajourées et maçonnées de sable ; le tout soutenu d'une rivière d'argent mouvante de la pointe de l'écu ; au chef cousu d'azur semé de fleurs de lys d'or.*

« Ces armes parlantes rappellent la position de « Nogent-sur-Marne entre les deux anciens châteaux « royaux de *Beauté* et de *Plaisance*. Le chef *de France* « *ancien* est en mémoire des séjours des rois de la troi- « sième dynastie.

« La première idée en remonte à 1865 ; les armoiries « antérieures, admises en 1790, se composaient de deux « épis en sautoir d'où pendait une grappe de raisin, le « tout accompagné de trois fleurs de lys, une en chef,

« une à dextre et une à senestre[1] ». Comme les armoiries actuelles, la devise rappelle les deux châteaux royaux de *Beauté* et de *Plaisance*.

BELNA EDUORUM

(*Beaune des Éduens*)

(Devise officielle.)

BEAUNE

Chef-lieu d'arrondissement (Côte-d'Or).

ARMES : *voir à* : CAUSA NOSTRÆ LAETITIÆ.

Cette devise montre l'antique origine gauloise de la ville.

Dès le règne de Tarquin l'Ancien (615 ans avant J.-C.), les Aedui (Éduens) avaient envoyé en Italie une expédition à laquelle on attribue la fondation de *Mediolanum* (Milan) dans la vallée du Pô.

« Les Aedui (Éduens) étaient un peuple celtique éta-
« bli depuis longtemps entre l'Allier et la Loire à l'ouest,
« et la Saône, à l'est. » (L. Lalanne, *Dictionnaire historique de la France.*)

Voyez : CAUSA NOSTRÆ LAETITIÆ.

---

1. *État des Communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle*, publié sous les auspices du Conseil général. Fascicule : *Nogent-sur-Marne*, p. 33.

BERREAM DEUS PROTEGERE VELIT

(*Que Dieu veuille protéger Berre*)

(Devise officielle.)

BERRE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *de gueules, au lion d'or tenant à dextre une fleur de lys du même ; au chef parti : au 1er d'azur, semé de fleurs de lys d'or, brisé d'un lambel de cinq pendants de gueules*, qui est DE SICILE ; *au 2e semé de fleurs de lys d'or, brisé d'une bordure de gueules*, qui est D'ANJOU.

M. L.-P. Desvoyes, auteur d'un *Appendice aux armes de Berre*, dit que, depuis le XIXe siècle, les armes de cette ville sont accompagnees de la devise ci-dessus.

BIEN FONDÉ ROCHEFORT

(Devise officielle.)

ROCHEFORT

Chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure).

ARMES : *d'azur au rocher d'or, mouvant de la pointe de l'écu, sommé d'une fleur de lys du même.*

Ces armoiries suffisent à expliquer la devise de cette ville ; on sait que Rochefort a été établi sur le roc au XVIIe siècle.

« La Société d'agriculture, sciences et belles-lettres « de Rochefort, fondée en 1806, porte pour emblème « sur son sceau une gerbe d'épis entremêlée de fleurs « qu'éclairent les rayons d'un soleil levant avec une « devise commentant les emblèmes : *Utile dulci.* » (Henri Jadart, *loc. cit.*)

BRAVE ET FIDÈLE

(Devise officielle.)

ARDRES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

ARMES : *d'argent, à l'aigle à deux têtes éployée de sable, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* Supports : à droite, *un homme nu armé ;* à gauche, *un chien.*

« Quelques auteurs et notamment Derheims et Har- « baville, d'accord avec la tradition qu'il ne faut jamais « dédaigner en matière historique, nous disent que « François Ier, au camp du Drap d'or [1], pour récompen- « ser les Ardrésiens de leur fidélité, mit aux armes de la « ville cette belle devise : BRAVE ET FIDÈLE, devise qui, « depuis plusieurs siècles, est symbolisée par les sup- « ports : l'homme nu armé et le chien [2]. »

1. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer*, t. Ier, p. 231.
2. Ern. Ranson, *Histoire d'Ardres, depuis son origine jusqu'en 1891.* Saint-Omer, grand in-8o, p. 640.

« Cette devise est bien connue, nous écrivait M. Ro-
« ger Rodière, de Montreuil; elle a été vingt fois méri-
« tée par cette brave petite ville qui fut, depuis 1377
« jusqu'au traité de Nimègue, le boulevard et le poste
« avancé de la France, entre l'Angleterre (Calais) et
« l'Artois, successivement bourguignon et espagnol.

« On ne compte pas les sièges qu'a subis cette bi-
« coque, sans presque jamais être prise. »

BRIVA INFERIORIS LEMOVICII CAPUT

(*Brive, capitale du Bas-Limousin*)

(Devise officielle.)

BRIVE-LA-GAILLARDE

Chef-lieu d'arrondissement (Corrèze).

ARMES : *d'azur à neuf épis de blé disposés en forme de trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.*

Ces armes se rencontrent sur différents sceaux à partir du XIIIe siècle.

Dès 1738, l'écusson de la ville est entouré de la devise ci-dessus.

« Le plus ancien tribunal de justice bien reconnu en Bas-Limousin fut un vicomte établi au IXe siècle par le duc ou roi d'Aquitaine, alors possesseur du Limousin. Baluze rapporte qu'il prononça à Brive, en 898, un jugement au sujet de la propriété d'un alleu dit *Verlhac*.

« A cette époque le Bas-Limousin était distribué en

dix vicairies sous des vicomtes, et Brive était le principal chef-lieu de ces vicairies.

« Le bailliage ou sénéchaussée de Brive fut établi vers le milieu du XIIIe siècle et son ressort comprenait tout le Bas-Limousin.

« L'appel des sentences du juge de Tulle fut même porté au bailliage de Brive jusqu'au commencement du XVIe siècle. Dès le XVe siècle, des rivalités avaient surgi à cet effet entre les deux villes ; mais elles furent tranchées en faveur de Brive par des lettres patentes de Louis XI, de 1463.

« Les habitants de Tulle protestèrent de nouveau sous François Ier ; à prix d'argent, ils obtinrent gain de cause. Mais Henri II, en 1552, supprima le siège sénéchal de Tulle et créa en même temps un siège présidial à Brive pour tout le Bas-Limousin ; le présidial avait un ressort fort étendu ; il comprenait 159 paroisses, aussi Duchesne (*Antiquités des villes de France*) dit, à cette occasion, que si Tulle se vante de son évêché, Brive peut aussi se vanter de son présidial, le plus ancien et le plus considérable de la Guyenne, après le parlement de Bordeaux.

« La ville de Tulle toujours jalouse des avantages de celle de Brive, employa son crédit et son argent pour faire partager le Présidial en sa faveur. Louis XIII, après bien des hésitations, accéda enfin à sa demande en 1637 ; mais, pour conserver au tribunal de Brive une sorte de prééminence, il fut réglé que ses officiers porteraient la robe rouge dans les cérémonies publiques,

privilège honorifique qui n'était accordé qu'à un petit nombre de Présidiaux des plus considérables. (Voir Leymonerie, *Histoire de Brive-la-Gaillarde*, ch. XXI. Brive, 1810.)

« C'est probablement pour rappeler tous ces faits que la ville de Brive ajouta à ses armes la devise que nous avons fait connaître. » (Communication de M. E. Rupin, de Brive, 1896.)

CAMPÉ EN RICHE LIEU

(Devise officielle)

SAUJON

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure).

ARMES : *Parti : au 1er d'azur, à la fasce accompagnée en chef d'un croissant et en pointe d'une coquille, le tout d'argent*, qui est DE CAMPET ; *au 2e d'argent, à trois chevrons de gueules*, qui est DU PLESSIS DE RICHELIEU.

« Les de Campet étaient seigneurs du lieu, et en « 1641, le cardinal de Richelieu y fit bâtir un fort joli « château aujourd'hui détruit. » (Note de M. Léon Massiou, à Paris.)

La devise de cette localité est, comme on le voit, un jeu de mots sur le nom des seigneurs.

CAP DÉ PAOU QUÉ SOUN D'ASSEICH

(*Je n'ai point peur, je suis de Seix*)

(Devise officielle.)

SEIX

Commune du canton d'Oust,
arrondissement de Saint-Girons (Ariège).

ARMES : Duclos, dans son *Histoire des Ariégeois*, donne d'après Pomiès, héraldiste local : *deux poissons surmontés de deux croix en fasce*, mais n'indique pas les émaux. M. Joseph Ageorges, dans son ouvrage sur le Dr Bordes-Pagès donne d'après divers auteurs : *deux clefs en sautoir surmontant deux poissons* et n'indique pas non plus les émaux. Le Dr Bordes-Pagès, maire de Seix, conseiller général et sénateur de l'Ariège, déchiffra un bas-relief encastré dans un mur de l'église et y découvrit un blason représentant : *deux poissons posés en fasce surmontés de deux clefs aussi en fasce*. Il le fit graver sur une des cloches de l'église et inscrire sur le sceau de la mairie.

Les clefs et les poissons signifient que Seix garde les passages et les rivières. On sait que Seix est située sur la frontière d'Espagne et que sa garnison défendait les ports avant 1789. D'autre part, elle commande cinq vallées sur les rivières desquelles elle avait des droits.

La devise inscrite sur le sceau de la mairie est en réalité un vieux dicton populaire : CAP DÉ PAOU QUÉ SOUN D'ASSEICH (*aquæ siccæ, Seix*).

CAUSA NOSTRÆ LÆTITIÆ

(*Cause de notre joie*)

(Ancienne devise.)

BEAUNE

Chef-lieu d'arrondissement (Côte-d'Or).

ARMES : *d'azur, à la Notre-Dame d'argent tenant de la main dextre un pampre de sinople avec son raisin de sable, et portant sur le bras senestre l'Enfant Jésus qui tient sur sa main dextre un monde d'or sommé d'une croix du même ; les têtes auréolées d'or, la robe frangée du même.*

Quelques moqueurs ayant prétendu que cette devise se rapportait moins à la Vierge qu'à la grappe de raisin qu'elle tenait d'une main, on se décida à la modifier.

Voyez : VRBIS ET ORBIS HONOS.

CAUSA NOSTRÆ LÆTITIÆ

(*Cause de notre joie*)

(Devise officielle.)

NOTRE-DAME DE LIESSE

Commune du canton de Sissonne, arrondissement de Laon (Aisne).

ARMES : *d'azur, à trois alérions d'argent ; au chef d'or chargé du chiffre de Marie de sable.*

Cette devise (verset des litanies de la sainte Vierge) se rapporte à la Vierge miraculeuse qui, depuis huit

siècles, est vénérée dans le sanctuaire renommé de ce bourg, sous le nom de *Mère de la joie* (*Mater lætitiæ*). Notre-Dame de Liesse qui, primitivement, n'était qu'un pauvre hameau perdu au milieu des marécages, a pris, de siècle en siècle, une certaine importance, grâce à l'affluence des pèlerins.

Cette commune, après avoir composé son blason d'une partie des pièces de celui des seigneurs d'Eppes [1] fondateurs du pèlerinage, adopta la devise : CAUSA NOSTRÆ LAETITIÆ et la fit figurer, sous ses armoiries, sur la façade de sa Mairie.

CESAR DE CADENET ERMAS FAGUÉ CAVA ; A PRES D'ALO DESPICI LOU BIÒU DE CHARLAVA

(*César de Cadenet fit défricher la lande ; depuis il a progressé* (*mot à mot, il a pris des ailes*) LE BŒUF *de Charleval.*)

(Devise officielle.)

CHARLEVAL

Commune du canton de Lambesc, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur au taureau ailé d'or, furieux* ou *rampant.*

« Allusion aux armoiries de la commune : un bœuf

1. Leur blason était : *de sinople, à six alérions d'or posés 3, 2 et 1.*

« ailé, et à l'histoire de ce pays qu'un grand seigneur, « philanthrope chrétien [1], créa de toutes pièces en 1750, « comblant de bienfaits les cultivateurs qui vinrent « s'abriter sous sa bannière et qui, en 1789, l'en récom- « pensèrent à la mode de Bertrand, comme on dit en « Provence, c'est-à-dire bien vilainement.

« Cette devise, composée par Frédéric Mistral, est « gravée autour des armes de la commune sur la porte « de la mairie de Charleval récemment édifiée. » (Note de M. V. Lieutaud, à Volone, Basses-Alpes.)

CHASTILLON AU NOBLE DUC

(Ancienne devise.)

CHÂTILLON-SUR-SEINE

Chef-lieu d'arrondissement (Côte-d'Or).

ARMES : *de gueules, au château à quatre tours crénelées d'argent et maçonnées de sable, au chef d'azur à trois fleurs de lys d'or.*

« Il paraît certain que ce fut sous le duc Hugues III « que Châtillon, qui était, suivant l'expression de dom « Plancher « sa ville bien aimée », eut pour devise : « CHASTILLON AU NOBLE DUC, devise qui, désormais, « devint le cri de guerre des Bourguignons. Ce prince,

1. César de Cadenet IIIe du nom, seigneur de Charleval, dont la commune a pris les armoiries.

« qui régna de 1168 à 1192, se plaisait particulière-
« ment dans cette résidence où il venait souvent séjour-
« ner et qu'il prit soin d'entourer de fortifications. »
(*Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, par Nesle. Article intitulé : *Les armes de la ville de Châtillon*, signé Jules Beaudouin.)

CHAUVIGNY, CHEVALIERS PLEUVENT

(Devise officielle.)

CHAUVIGNY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Montmorillon (Vienne).

ARMES : *d'argent, à cinq fusées et deux demies de gueules posées en fasce, au lambel d'azur de six pendants.*

Chauvigny possédait, au moyen âge, cinq châteaux : le château de *Gouzon*, le château baronnial appartenant aux évêques de Poitiers, le château de *Montléon*, celui d'*Harcourt* et la tour de *Flins*.

De ces châteaux, bien des chevaliers partirent aux croisades, d'où la devise : *Chevaliers pleuvent ! Jérusalem !* devise prise par les seigneurs de Chauvigny, vicomtes de Brosse, en faveur desquels Châteauroux fut érigé en comté le 16 juillet 1497.

La ville de Chauvigny, en empruntant les armoiries de ses seigneurs, adopta aussi leur devise mais en la modifiant de telle façon qu'elle a perdu son sens primitif sans rien gagner en échange. Ces transformations de devises, qui tirent de leur ancienneté leur titre de gloire, sont toujours fâcheuses.

CHRISTUS, SOL JUSTITIÆ

(*Christ, soleil de justice*)

(Devise officielle.)

NÉRAC

Chef-lieu d'arrondissement du département du Lot-et-Garonne.

ARMES : *d'azur, au soleil d'or, dont on ne voit que les rayons, le corps étant couvert d'un tourteau de gueules chargé du monogramme du Christ d'or, le tout enfermé dans une orle d'argent chargée de ces mots :* CHRISTUS SOL JUSTITIÆ, de sable.

Cette devise complète le sens des armoiries. Aujourd'hui, les armes de Nérac sont : *d'azur au soleil d'or, à l'orle cousue de gueules.* La devise est placée sur une banderole au-dessus de l'écu.

CIVES ET SEMPER CIVES

(*Citoyens et toujours citoyens*)

(Devise officielle.)

ANNONAY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Tournon (Ardèche).

ARMES : *Échiqueté d'or et de gueules.*

Annonay portait, au XIVe siècle, les armes de ses seigneurs, les *Roussillon-Annonay* : échiqueté d'argent et de gueules; elle les conserva jusqu'en 1835 au moins et porte actuellement : échiqueté d'or et de gueules, qui sont les armes des *Ventadour*.

Les *Lévis-Ventadour* ayant été aussi seigneurs d'Annonay, on a pensé que les armes de la ville étaient mal blasonnées et la prétention de rectifier une erreur possible a fait commettre une erreur certaine.

CIVES ET SEMPER CIVES. — Cette devise est postérieure à la Révolution ; on en ignore l'auteur. Nous avons toutefois des raisons pour l'attribuer au Dr Mathieu Duret qui fut maire d'Annonay en 1815 et qui a laissé un manuscrit : *Notes pour servir à l'histoire d'Annonay*. La devise rappelle que les Annonéens ont toujours pratiqué entre eux une grande solidarité, qu'ils ont été, avant tout et malgré tout, *toujours citoyens*. Pendant les guerres de religions, après la Révocation de l'Édit de Nantes, sous la Terreur, les Annonéens se sont toujours, en effet, malgré les différences de croyances ou les divergences d'opinions, prêté les uns aux autres une aide très efficace. (Note de M. Emmanuel Nicod, président de la Société de Lecture.)

CIVITAS ANTIQVA LINGONVM

(*Cité antique des Lingons*)

(Devise officielle.)

LANGRES

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Marne).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au sautoir de gueules brochant.*

Cette devise marque l'antiquité de la cité Langroise.

« Langres, l'antique ville gauloise d'*Andematunum*, « était le chef-lieu du peuple des Lingons, qui demeura « attaché à César durant toute la guerre de l'indépen- « dance.

« On voit encore à Langres une *Porte* dite *gallo-ro-* « *maine* (monument historique), porte de l'antique cité « des Lingons, composée de deux arcades jumelles (au- « jourd'hui murées), encadrées par des pilastres et un « entablement corinthiens » (P. Joanne).

(Voyez : MIHI SUNT SACRA LILIA CORDI.)

CIVITAS NEBUSANI PRINCEPS

(*Capitale du Nébousan*)

(Devise officielle.)

SAINT-GAUDENS

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Garonne).

ARMES : *d'azur, à la cloche d'argent bataillée d'or*[1].

Cette légende rappelle l'origine fort ancienne de Saint-Gaudens, qui était la ville principale du Nébousan, petit pays du Languedoc. — Le nom révolutionnaire de Saint-Gaudens fut *Mont d'Unité* (de Figuères).

1. Eugène Harot, *Les armoiries des communes de la Haute-Garonne*, Toulouse, 1910, p. 15.

CIVITAS PARVA SED VIRTUOSA

(*Ville petite, mais courageuse*)

(Devise officielle.)

MÉZIÈRES

Chef-lieu du département des Ardennes.

ARMES : *de gueules, à deux râteaux démanchés d'or, posés en fasce et accompagnés d'un M d'argent.*

Cette devise fait allusion à la défense de Mézières, en 1521, par Bayard, à la tête d'un corps composé de l'élite de la noblesse française. C'est par ruse que Bayard éloigna le comte de Nassau. Les Macériens se montrèrent dignes, en 1870, de cette belle devise qui consacre le courage et la valeur de leurs ancêtres.

CLEMENTIA ET ANIMIS

(*Par la clémence et le courage*)

(Devise officielle.)

MAULE

Commune du canton de Meulan, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

ARMES : *Parti d'argent et de gueules, à la bordure de sable chargée de dix besants d'or.*

La devise ci-dessus est celle de l'antique maison de Maule.

« La baronnie de Maule comprenait trois châtellenies

« et, sur le *Registre du roi*, elle venait immédiatement « après celle de Montmorency; les barons de Maule « étaient les seconds barons de la chrétienté [1]. »

« Robert de Maule, dernier du nom, laissa pour seule « héritière une fille du nom de Regnaulde, qui, en « 1398, épousa le chevalier Simon de Morainvil- « liers [2]. »

« Après la mort de Guillaume de Morainvilliers, sa « succession fut partagée entre ses enfants par arrêt du « Parlement de Paris, en date du 17 janvier 1546 et la « terre de Maule échut à Jacqueline de Morainvilliers, « mariée deux ans auparavant à messire Robert de Har- « lay [3]. »

Cette seigneurie passa plus tard aux Le Febvre de Plinval-Solgues.

Voyez : NVL AVANT LI MOLE !

COMINUS ET EMINUS

(*De près et de loin*)

(Ancienne devise.)

BLOIS

Chef-lieu du département du Loir-et-Cher.

ARMES ACTUELLES : *d'azur, à la fleur de lys d'or*.

1. Émile Réaux, *Les barons de Maule*. Paris, 1894, in-8°, pp. 57 et 58.
2. *Ibid.*, p. 178.
3. *Ibid.*, p. 201.

ARMES ANCIENNES : *d'or, au porc-épic de sable levé et tenant un écusson d'azur, à la fleur de lys d'or.*

La devise était celle du roi Louis XII, dont l'emblème était le *porc-épic*. On sait que Louis XII est né à Blois en 1462. Cette devise a souvent accompagné les armoiries anciennes de la ville de Blois.

CONCORDIA ET LABORE

(Par la concorde et le travail)

(Devise officielle.)

BRIOUDE

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Loire).

ARMES : *de gueules, semé d'abeilles d'argent, à la ruche du même, en abîme; au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

Ce blason a été adopté le 10 septembre 1789, au moment de la constitution d'un corps municipal, il est sculpté sur la façade de l'hôtel de ville de Brioude[1].

La devise qui s'y applique est certainement de la même époque ; elle se rapporte aux abeilles du blason.

1. Cf. Georges Paul, *Armorial général du Velay*. Paris, 1913, gr. in-8°.

CONCORDIA FELIX

(*Heureuse par la concorde*)

(Ancienne devise.)

TARASCON

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *de gueules, au château donjonné de trois tours d'argent, soutenu d'un dragon monstrueux, ayant six jambes, de sinople, le dos couvert d'écailles d'or et dévorant un homme vêtu d'or, les bras d'azur et chaussé de sable.*

Cette devise fut donnée par le bon roi René, vers 1458. « Ce prince, dont la mémoire est toujours pré-
« cieuse aux Provençaux, établit à Tarascon les jeux de
« la Tarasque, dans le but surtout d'éteindre les vieilles
« querelles des Tarasconais avec leurs voisins, et de les
« faire jouir du *bonheur* par la *concorde*, l'union et la
« paix[1]. »

CONCORDIA PARVA CRESCUNT

(*Par la concorde les petites choses grandissent*)

(Devise douteuse.)

TOULON

Chef-lieu d'arrondissement (Var).

ARMES : *d'azur, à la croix d'or.*

« Cette inscription aurait été gravée en 1772 sur une

1. L. de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, p. 279.

« porte latérale de l'hôtel de ville. » (Octave Teissier, *Une journée à Toulon*, 1864, p. 18.) Peut-on y voir une devise et a-t-elle jamais figuré sous les armes de la ville ?

« L'Académie du Var, à Toulon, reconstituée en « 1811, inscrit sur son sceau, entre deux branches de « chêne entrelacées, cette devise : *Sparsa colligo.* » (Henri Jadart, *Loc. cit.*)

CONSTANTIÂ CONTENTA

(*Contente de sa constance*)

(Devise officielle.)

THONON-LES-BAINS

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Savoie).

ARMES : *parti d'or et d'azur.*

Mgr Piccard, pronotaire apostolique, auteur de l'*Histoire de Thonon et du Chablais* [1], a bien voulu nous faire la communication suivante :

« Voici ce que dit la tradition : Le Thonon romain « existait, non sur l'emplacement actuel de la ville mo- « derne, mais au village de Thonon appelé *Tully* sur « les bords de la Dranse.

« Embelli par les maîtres du monde, il fut détruit

1. Deux volumes in-8°, 1882-1889.

« par les invasions des hommes du Nord au IIIe « siècle[1].

« Rebâti à nouveau, les crues subites et désastreuses « de la Dranse l'emportèrent en grande partie et obli- « gèrent les habitants à se retirer, les uns sur les hau- « teurs voisines de la colline de Marin, les autres, la « majorité, à 20 ou 25 minutes de la Dranse, sur le « plateau occupé par la ville actuelle[2].

« Pendant les longues luttes du moyen âge entre les « comtes de Savoie, les dauphins de Viennois, comtes « de Genevois, etc., Thonon eut beaucoup à souffrir. « Mais, grâce à la vaillance et à l'énergie de ses habi- « tants, Thonon, appuyé sur son château-fort et sur « ses murs d'enceinte, combattit pour la croix blanche « de Savoie, obtint des franchises étendues et arbora « sa fière devise : CONSTANTIA CONTENTA, ville heureuse « de sa constance, dans ses luttes séculaires contre les « hommes et les éléments. »

1. Mgr Piccard, *Histoire de Thonon et du Chablais*, t. I, pp. 29 et 30.
2. *Ibid.*

COR BELLO PACEQUE FIDUM

(*Cœur fidèle dans la guerre comme dans la paix.*)

(Devise officielle.)

CORBEIL

Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise).

ARMES : *d'argent, au cœur de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or.*

Jean de la Barre, historien et prévôt de Corbeil (XVIIe siècle), dans son ouvrage : *Les antiquités de la ville, comté et châtellenie de Corbeil*, s'exprime ainsi :

« L'écusson des armes de la ville est chargé d'un cœur « de gueules rempli d'une fleur de lys d'or sur un champ « d'azur ? et, dans le bas, la devise : COR BELLO PACE- « QUE FIDUM, voulant dire que les habitants ont le cœur « bel, loyal, fidèle et affectionné au service du Roy et « à la couronne de France.

« L'origine de cet écusson et de sa devise qui ornent « encore aujourd'hui nos monuments civils se perd « dans la nuit des temps. Cependant, d'après les histo- « riens, on a les preuves que l'écusson et la devise « étaient brodés sur le drapeau de la Compagnie de « l'arquebuse royale de Corbeil, dès 1418 ; cette Société « fut dissoute par un décret du 17 juin 1790. » (Cf. Delaunay, *Études sur les anciennes Compagnies d'archers et d'arquebusiers.*) (Note de M. Jules Lemaire, de Corbeil, 1896.)

CRESCAM ET LUCEBO

(*Je croîtrai et je brillerai*)

(Devise officielle.)

MAZAMET

Chef-lieu de canton, arrondissement de Castres (Tarn).

ARMES : *d'azur, au coq d'or crêté et barbé de gueules, surmonté de trois fleurs de lys aussi d'or, posées une et deux.* (Dans le blason actuel les trois fleurs de lys ont été remplacées par trois abeilles.)

CIMIER : *un croissant.*

La devise CRESCAM ET LUCEBO se rapporte au *croissant* qui sert de cimier au blason et rappelle que Mazamet est une des villes industrielles des plus prospères du midi de la France.

Le blason est inspiré de celui de la maison d'Hautpoul (*d'or, à deux fasces de gueules accompagnées de six coqs de sable, crêtés, becqués et barbés de gueules posés 3, 2 et 1*). Les d'Hautpoul furent seigneurs de Mazamet ; sur un mamelon, au sud de la ville, on voit les ruines de leur château.

CRESCAM ET LUCEBO

(*Je croîtrai et je brillerai*)

(Devise officielle.)

ROANNE

Chef-lieu d'arrondissement (Loire).

ARMES : *d'azur, au croissant d'argent, surmonté de l'étoile de la Légion d'honneur, attachée à un ruban de.....* [1]

Cette devise s'applique au *croissant* du blason et marque la volonté de la ville de croître par ses nombreuses manufactures et grâce à son commerce étendu.

Voyez : SYLVIS INCRESCIT ET UNDIS.

CRESCIT EUNDO

(*Elle croît de jour en jour*)

(Ancienne devise.)

LIBOURNE

Chef-lieu d'arrondissement (Gironde).

ARMES : *d'azur, au navire d'argent flottant sur une mer ondée du même, les trois mâts supportant chacun une fleur de lys aussi d'argent* (alias : *d'or*).

Cette devise fait allusion à la prospérité croissante de la ville.

1. Henri Tausin, *Les Villes décorées de la Légion d'honneur*. Paris, 1898, pp. 25 et 67.

« La devise de Libourne est peu connue et peu utili-
« sée ; je ne la vois sur aucun des rares monuments de
« la cité.

« Je l'ai trouvée cependant sur un « Plan de la ville « de Libourne, dressé par Michel Cassin géomètre « expert, en 1869 ». Elle est inscrite *au-dessus* de la « couronne murale qui surmonte les armoiries.

« *Au-dessous* des dites armoiries se trouve la légende « ci-après : INSULA LIBURNIUM DURANIUS. M. Burgade, « ancien archiviste et bibliothécaire de Libourne, dans « son catalogue des archives, la cite dans une petite no- « tice qu'il donne sur les armoiries de la ville. Il « ajoute qu'elle lui paraît de fantaisie et que l'origine « n'a pu en être déterminée.

« Ce doit être, dit-il, une de ces devises-rébus comme « on en trouve des exemples et on doit pouvoir l'inter- « préter ainsi : *Libourne entre l'Isle et la Dordogne* ou bien : « *l'Isle et la Dordogne limitant Libourne ;* ou bien encore : « *Libourne ne vivant que grâce à l'Isle et à la Dordogne.* « Pour moi, la première interprétation qu'explique par- « faitement la situation de la ville, *au confluent de l'Isle* « *et de la Dordogne,* est la meilleure. » (Note de M. le baron de Saint-Pern, directeur des Haras de Libourne, 1896).

Voyez : INSULA LIBURNIUM DURANIUS.

CRESCIT HONOS

(L'honneur grandit)

(Devise officielle.)

SÉEZ

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Alençon (Orne).

ARMES : *d'azur, à la foi (ou bonne foi) en fasce, sur laquelle repose un cœur enflammé, le tout d'or, surmonté d'une fleur de lys du même.*

La ville de Séez a eu deux autres devises avant celle rapportée ci-dessus. M. du Hays, dit Canel, nous a signalé celle-ci : *Grand cœur et bonne foy*, indiquée dans un manuscrit du XVIe siècle. Cette devise était certes bien faite pour accompagner le blason décrit plus haut.

M. Maury d'Orville, dans ses *Recherches sur la ville et le diocèse de Séez*, dit : « l'origine de ces armoiries n'est guère connue. La devise : NIHIL NOBIS TOLLIT TEMPUS (*le temps ne nous enlève rien*), laquelle, dit-on, accompagnait l'écu, n'a rien d'authentique. »

A l'égard de la devise : NIHIL NOBIS TOLLIT TEMPUS, ajoute Canel, si elle n'est pas authentique, elle n'en est pas moins rendue vraisemblable par la conduite qu'ont tenue, dans tous les temps, les habitants du diocèse de Séez.

La devise actuelle de la ville de Séez fut placée, il y a peu de temps, par les soins du maire, M. Pichon de Prémeslé, sur la façade de la mairie. (Cf. A. Canel, *Armorial des Villes et Corporations de la Normandie*. Paris, 1863, pp. 244 et 245.)

Voyez : GRAND CŒUR ET BONNE FOY.

CRESCO ET FLORESCO

(*Je croîs et je fleuris*)

(Devise officielle.)

SAINT-MANDÉ

Commune du département de la Seine.

ARMES : *Écartelé : au 1er : parti, au 1 d'argent à l'écureuil rampant de gueules,* qui est FOUQUET, *au 2 de gueules, au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon du même,* qui est DE BÉRULLE *; au 2e d'azur, à la tourelle couverte d'un toit, accompagnée de son avant-mur mis en fasce, le tout d'argent, maçonné de sable ; au 3e, d'azur, à trois fasces ondées, accompagnées en chef, à senestre d'un croissant, le tout d'argent ; au 4e de gueules, au chiffre 1860 d'or, accompagné en chef et en pointe d'une chaîne ployée et rompue aux extrémités, au naturel ; au comble ou chef diminué d'or chargé du chiffre 1790 de gueules.*

« Les armes de Fouquet rappellent que le surintendant « des finances de Louis XIV eut une résidence à Saint- « Mandé ; celles des de Bérulle ont été adoptées en sou- « venir de Jacques-François de Bérulle et d'Amable- « Thomas de Bérulle, de la famille du célèbre Cardinal, « qui étaient, en 1740 et en 1767, seigneurs de Saint- « Mandé. La tourelle avec son avant-mur est le seul « vestige historique des dépendances du château de « Vincennes. Les ondes d'argent figurent le lac de « Saint-Mandé et les ruisseaux qui traversent le bois. « L'entrée du bois, dont les murs, à l'extrémité de la

« chaussée de l'étang, formaient une demi-lune, est
« symbolisée par le croissant. En 1860, en vertu d'une
« loi du 16 juin 1859, une partie très importante du
« territoire de Saint-Mandé ayant été comprise dans le
« périmètre de Paris, le 4e quartier rappelle cet événe-
« ment. Enfin la date du chef : 1790, est une allusion
« à la création de Saint-Mandé en commune distincte,
« au mois de juin de la même année.

« La devise : CRESCO ET FLORESCO et l'entourage de
« branches de lierre symbolisent la vitalité et l'accrois-
« sement de la commune[1]. »

CVLTISSIMA

(*Très cultivée*)

(Devise officielle.)

MONTDIDIER

Chef-lieu d'arrondissement (Somme).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent maçonnée de sable, surmontée d'un donjon du même.*

« Sous Philippe le Bel, la ville de Montdidier a com-
« mencé à porter les armes qu'elle possède aujourd'hui...
« telles qu'elles figurent sous la cloche de l'Hôtel-de-
« Ville, fondue en 1527[2]. Dans son *Parallela geogra-*

1. *État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule : *Saint-Mandé*, pp. 37 et 38.
2. Victor de Beauvillé, *Histoire de la ville de Montdidier*. Paris, 1875, liv. II, ch. III, p. 175.

« *phiæ veteris et novæ*, Parisiis, 1648, le Père Briet, géo-
« graphe célèbre du XVIIe siècle, applique à Montdidier
« l'épithète honorable de *Cultissima Urbs*.

« Dans les *Acta Sanctorum, aprilis*, 1675, t. III,
« p. 462, les premiers Bollandistes, contemporains et
« non moins bons appréciateurs que Briet, des qualités
« des Montdidériens, qualifient également notre cité
« d'*Oppidum cultissimum*.

« De nos jours, un érudit illustre a confirmé le ju-
« gement prononcé il y a deux siècles : « Montdidier,
« dit Daunou, est une ville qui pourrait sembler d'un
« ordre fort élevé, si l'on en jugeait par le grand nombre
« d'hommes habiles qu'elle a fournis à presque tous les
« genres de littérature et de science. » (*Mémoires* de
« l'Institut de France, Académie des Inscriptions et
« Belles-Lettres, t. XIV, p. 165.) Le goût des sciences
« et des lettres ne s'éteignit point avec le siècle qui con-
« féra à notre patrie le titre de *cultissima*.

« Si le XVIIe siècle fut fécond en talents, le XVIIIe le
« fut plus encore ; il produisit des écrivains qui, par la
« variété de leurs connaissances et les services qu'ils
« rendirent à l'humanité, surpassèrent leurs prédéces-
« seurs [1]. »

La ville de Montdidier ne pouvait que s'enorgueillir du titre flatteur que lui attribuèrent les savants du XVIIe siècle ; aussi fait-elle figurer cette épithète : CULTISSIMA sous l'écusson de ses armes.

1. Victor de Beauvillé, *Histoire de la ville de Montdidier. Loc. cit.*, livr. IV, p. 160.

CVRVA VIA, MENS RECTA

(*Courbe voie, esprit droit*)

(Devise officielle.)

COURBEVOIE

Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'azur, au pont courbe à trois arches d'or, maçonné de sable, sur une rivière d'argent ; au chef cousu de gueules, à la tente d'argent et aux trois ceps grappés d'or.*

Cette devise fut adoptée, ainsi que les armoiries décrites ci-dessus, par délibération du Conseil municipal de la commune de Courbevoie, en date du 13 mars 1900, M. L. Boursier étant maire, MM. L. Vigouroux et Ch. Chapon, adjoints.

C'est par une antithèse des plus hasardées que l'on oppose les *voies courbes* de la localité à l'*esprit droit* des habitants. Ne voyons dans cette devise qu'un hardi jeu de mots, mais tenons comme juste l'appréciation de l'*esprit droit* des habitants et, tout particulièrement, des municipalités qui se sont succédé dans cette cité florissante, la conduisant dans la voie du progrès, de l'embellissement et, de ce fait, vers un accroissement de population. Remarquons qu'au dernier recensement (1911), la population a passé de 31.191 à 38.138 habitants en augmentation de 6.947 habitants, soit plus de 22 %.

A ce sujet, M. le secrétaire de la mairie de Courbe-

voie nous disait que cette localité est, en France[1], celle dont la population a le plus augmenté proportionnellement à son importance.

CUSTODIBVS ISTIS

(Par ces gardiens)

(Devise officielle.)

CHAMBÉRY

Chef-lieu du département de la Savoie.

ARMES : *de gueules, à la croix d'argent*, qui est de SAVOIE, *brisé d'une étoile d'or au canton dextre du chef.* Supports : *deux chiens.*

Cette ville, ancienne capitale du duché de Savoie, possède des *armoiries de patronage*, c'est-à-dire que, par concession de ses anciens princes, elle porte leurs armes, mais brisées. Ces armoiries ont dû être octroyées à la ville de Chambéry dans la première moitié du XVII[e] siècle. (Note de M. d'Arcollières, de Chambéry, 1896.)

La devise doit avoir trait à la haute protection des ducs de Savoie qui, de leur grande autorité, appuyaient les droits de leur capitale et en devenaient les gardiens. A moins que, d'une façon plus banale, cette devise ne s'applique aux supports du blason.

1. Seule, Villeurbanne, petite localité des environs de Lyon, a dépassé la proportion de Courbevoie.

DEBOUT

(Devise officielle.)

CASTRES

Chef-lieu d'arrondissement (Tarn).

ARMES : *d'argent, à quatre emmanches de gueules mouvantes de senestre, au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Depuis la fin du XVIe siècle, le cimier du blason est une *chausse-trappe.*

Dans un livre publié à Castres en 1649, écrit par un érudit castrais, Pierre Borel, et intitulé : *Les antiquitez, raretez, plantes, minéraux et autres choses considérables de la ville et comté de Castres d'Albigeois,* l'auteur, après avoir décrit les armes de la ville et indiqué leur origine, parle de la devise en ces termes : « Du depuis on a adjousté une « chausse-trappe sur les armoiries de Castres, selon « aucuns en mémoire de quelque victoire obtenuë par « le moyen de ces instruments de guerre et on a mis « au dessus cette devise : DEBOUT, parce que cet instru- « ment ne peut jamais tomber qu'il ne se trouve avoir « une pointe en haut et pour dénoter qu'il faut que les « hommes ne chancelent jamais pour le service de Dieu « et de leur Roy. J'ai veu du depuis plusieurs chausse- « trappes trouvées aux environs de Castres en foussoyant « la terre ce qui confirme ce que nous avons dit cy-des- « sus. » D'un autre côté, Gastelier de la Tour, dans son *Armorial des États du Languedoc,* nous dit : Le cimier « (*la chausse-trappe*) fut pris en mémoire d'une victoire

« gagnée par le secours de chausse-trappes sur la cavale-
« rie. La devise : DEBOUT signifie que les habitants de
« Castres fidèles sujets du roi sont prêts à marcher quand
« il s'agit de son service. »

Je crois qu'anciennement on ne retrouve nulle part ailleurs trace de cette devise, dont parlent seuls les deux ouvrages ci-dessus. La chausse-trappe elle-même ne figure sur les armes, dans les siècles passés, qu'à un seul endroit, c'est à la clef de voûte du porche de l'église Saint-Jacques, clocher qui daterait d'après un savant archéologue castrais, M. Barbaza, du milieu du XIVe siècle. (Note de M. Albert Arvengas, de Lisle d'Albi, 1896.)

DE LA MOTA, LO BON GRAN

(*De la motte, le bon grain*)

(Devise officielle.)

LA MOTTE DU CAIRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

ARMES : *d'azur, à la montagne d'or, au pied de laquelle coule une rivière d'argent.*

La devise, en idiome provençal, fait allusion au nom du pays. (Communication de M. V. Lieutaud, à Volone.)

DE LAUREIS

(*Des lauriers*)

(Devise officielle.)

LAURIS

Commune du canton de Cadenet, arrondissement d'Apt (Vaucluse).

ARMES: *d'or, à deux branches de laurier de sinople, passées en sautoir, accompagnées de deux étoiles de gueules, une en chef et une en pointe.*

J. Courtet, dans son *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, lui donne comme blason : *de gueules, au loup rampant d'argent.*

La devise a trait aux branches de laurier du blason et au nom latin de la commune : CASTRUM DE LAUREIS (*Camp de lauriers*).

DEO ET CÆSARI FIDELIS

(*Toujours fidèle à Dieu et à César*)

(Ancienne devise.)

BESANÇON

Chef-lieu du département du Doubs

ARMES : voir à : UTIMAM.

En 1815, par lettres patentes du 18 novembre, l'ancien écu fut maintenu, mais à la devise : UTINAM, on substitua celle-ci : DEO ET CÆSARI FIDELIS PERPETUO, dont l'emploi fut de courte durée.

Voyez: PLEUT A DIEU.

DEO ET REGI FIDELIS PERPETUO

(*Toujours fidèle à Dieu et au roi*)

(Ancienne devise.)

ÉVIAN-LES-BAINS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Thonon (Haute-Savoie).

ARMES : *d'azur, au poisson d'argent posé en fasce, qui avale un petit poisson du même ; au chef cousu de gueules, à la croix d'argent*, qui est de SAVOIE.

Au XVIIIe siècle, Victor Amédée III, d'abord duc de Savoie, devint roi de Sicile en 1715 et de Sardaigne en 1720. Ce prince prenait plaisir à venir à Évian, où il fit plusieurs séjours en 1724, 1725 et 1727, et il est à peu près certain que les édiles d'Évian, voulant en exprimer au nouveau roi leur reconnaissance, substituèrent à l'ancienne légende celle-ci, plus appropriée aux circonstances : DEO ET REGI FIDELIS PERPETUO. (Note de M. Albert Duplan, président de l'Académie chablaisienne.)

Voyez : UTINAM REMORA !

DEO, REGI ET URBI

(*A Dieu, au roi et à la ville*)

(Ancienne devise.)

SAINT-QUENTIN

Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).

Ancienne devise (XVIe siècle).

Voyez : PRO DEO, REGE ET PATRIA.

DEO, REGIQUE FIDELIS

(*Fidèle à Dieu et au roi*)

(Ancienne devise.)

PONTOISE

Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise).

ARMES : *d'azur, au pont de trois* (alias *cinq*) *arches, chargé d'un château fort surmonté de trois tours aussi crénelées, jointes par des entre-murs le tout d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable, sur une rivière au naturel et accompagné en chef de deux fleurs de lys d'or.*

« Inconnue avant la Ligue, la devise de Pontoise : DEO, « REGIQUE FIDELIS a été prise par les arquebusiers de la « ville à la suite du siège de 1589. Elle ne figura offi- « ciellement dans les armoiries de la cité que vers la « fin du XVIII[e] siècle. Un mémoire a été présenté à « Louis XVIII, en 1814, au nom de la ville pour le « rétablissement des anciennes armoiries et de la devise. « Les armoiries ont été reprises, mais la devise a été « abandonnée. » (Note de M. P. Coquelle, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Meulan.)

DE ROSIS AD LILIA

(*Des roses aux lys*)

(Devise officielle.)

LES MÉES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Digne (Basses-Alpes).

ARMES : *de gueules, à la lettre M d'argent accompagnée de trois fleurs de lys d'or en chef et trois roses du même en pointe.*

Avant d'être réunie au domaine royal (1572), la terre des Mées appartenait à la famille Roger, qui la tenait de la reine Jeanne laquelle l'avait donnée en 1348 à Guillaume Roger, vicomte de Beaufort-Canillac, frère ou neveu du pape Clément VI.

Les armes des Roger étaient : *d'argent, à la bande d'azur accompagnée de* SIX ROSES *de gueules.*

C'est pour commémorer ce fait que la ville des Mées a adopté cette devise.

DEUS NOSTER REFUGIUM ET VIRTUS

(*Notre Dieu refuge et force*)

(Ancienne devise.)

LE BUIS-LES-BARONNIES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Nyons (Drôme).

ARMES : *d'argent, au buis de sinople; au dauphin pâmé d'azur brochant sur le buis. (Armorial général de France.*

Manuscrit original. — *Registre du Dauphiné.* Description, p. 474. Blasons coloriés, p. 142.)

L'abbé A. Vincent[1] donne pour armes à cette localité : *d'or au buis de sinople, au chef d'azur, au dauphin pâmé d'argent.*

G. Vallier[2] lui donne pour devise : REFUGIUM DEUS NOSTER.

Retenons, comme authentique, la devise DEUS NOSTER REFUGIUM ET VIRTUS, et disons qu'elle doit être la consécration de la délivrance miraculeuse de la ville, lors du siège de 1621. M. le chanoine Ulysse Chevalier, de Romans, est partisan de cette hypothèse ; il nous donne à ce sujet les indications suivantes :

« Le 12 octobre 1621, Montbrun assiégeait la ville du « Buis ; un artilleur, nommé Cadart, qui tentait l'esca- « lade pour « pétarder » la place, fut atteint d'un coup « de pierre et noyé dans le fossé. Ce fait mit en « déroute les troupes ennemies[3]. »

« Dieu assista particulièrement et merveilleusement « ceste ville par l'intercession de Nostre-Dame, car, « après l'*Ave Maria* du matin, le pétard joua et la cloche « estonna les ennemis et comforta ceux qui estoient sur « les murailles en garde. » (Registres paroissiaux, cités par M. Lacroix. *Arrondissement de Nyons*, p. 176.)

1. *Notice historique sur le Buis*, 1858.
2. *Dictionnaire des devises héraldiques, numismatiques, historiques et fantaisistes du Dauphiné.* Valence, 1891, in-8.
3. Cf. Abbé A. Vincent, *Notice historique sur le Buis*, 1858, p. 84 à 87.

Une statue commémorative fut élevée à Notre-Dame-de la Victoire.

« Les officiers de la milice bourgeoise du Buis por-
« taient, sur les boutons blancs de leur uniforme, les
« armes de la ville avec la devise : DEUS NOSTER REFU-
« GIUM ET VIRTUS [1]. »

DIEU AIDE POLIGNY

(Ancienne devise.)

POLIGNY

Chef-lieu d'arrondissement (Jura).

Voyez : A DIEU PLAISE !

DIEU EN SOIT GARDE

(Devise officielle.)

REIMS

Chef-lieu d'arrondissement (Marne).

ARMES : *d'argent, à deux branches d'olivier de sinople entrelacées en forme de sautoir ; au chef d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

« La tradition rapporte, et tous les auteurs sont d'ac-
« cord à ce sujet, que les murailles de Reims furent plu-

1. Abbé A. Vincent, *Notice historique sur le Buis*, 1858, p. 101.

« sieurs fois ruinées et que, l'ayant encore été sous « Charles Martel, Louis le Débonnaire, dont on implo- « rait le secours pour aider à la reconstruction de la « cathédrale, autorisa les maîtres de l'œuvre à se servir « des débris des fortifications pour élever l'édifice. Les « Rémois, privés de remparts pour protéger leur ville, « demandèrent alors au Roi quels moyens ils pour- « raient employer pour la défendre. La même tradition « ajoute que le monarque leur répondit : DIEU EN SOIT « GARDE ! Ces paroles restèrent gravées dans la mémoire « de nos ancêtres qui, plus tard, les inscrivirent sur le « bronze, la pierre et partout où ils plaçaient les armes « de la ville[1]. »

« L'Académie de Reims, fondée le 6 décembre 1841, a « pour devise : *Servare et Augere*. Le 6 décembre 1891, « la Compagnie a fêté le 50e anniversaire de sa fondation, « et il lui était permis en ce jour de caractériser son cin- « quantenaire par cette seconde devise : *Qualis ab* « *incepto*. » (Henri Jadart, *loc. cit.*)

1. Chr Givelet, *Armorial des lieutenants des habitants de Reims*. Reims, 1887, in-8, p. 16 et 17.

DIEU EN SOIT GARDE

(Devise officielle.)

VERVINS

Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).

ARMES : *de gueules, à trois tours d'argent, crénelées, maçonnées et ajourées de sable, celle du milieu dominant les autres.*

Les trois tours du blason sont l'image de la ville.

La devise met cette ville sous la garde de Dieu.

Peut-être pourrait-on appliquer à la devise de Vervins l'interprétation donnée pour celle de la ville de Reims, qui est la même.

DIEU NOUS SECOURE

(Devise officielle.)

RIEUX-MINERVOIS

Commune du canton de Peyriac-Minervois, arrondissement de Carcassonne (Aude).

ARMES : *Écartelé : au 1er fascé d'argent et de gueules, qui est* DE MÉRINVILLE ; *au 2e d'azur, à deux lions affrontés d'or, qui est* DE PUYDEVAL ; *au 3e de gueules, à deux lions léopardés d'or l'un sur l'autre, qui est* DES MONSTIERS ; *au 4e parti : au 1er d'azur, à la fasce d'or, qui est* DE LASCOMBE ; *au 2e d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses*

de gueules rangées en orle, qui est DE BEAUFORT-CANILLAC; *sur le tout : d'or, à la fleur de lys de gueules,* ALIAS *d'or, à la tige de trois lys de gueules, qui est* DE MORÈZE. — Ces armoiries complètes sont celles de la maison *des Monstiers de la Jugie.*

La devise a été empruntée aux des Monstiers de Mérinville, qui furent seigneurs de Rieux-Minervois, depuis François des Monstiers, IIIe du nom, comte de Mérinville, de Rieux par son mariage, en 1640, avec Marguerite de la Jugie, fille unique de François, comte de Rieux.

Du reste, avant la Révolution, cette commune était dénommée : Rieux-Mérinville.

DIEU SEUL EST MON APPUI

(Devise officielle.)

MONTBÉLIARD

Chef-lieu d'arrondissement (Doubs).

Voyez : EN DIEU EST MON APPUI.

DONEC MOVEANTUR

(Jusqu'à ce qu'ils se meuvent)

(Devise officielle.)

SAINT-MIHIEL

Chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy (Meuse).

ARMES : *d'azur, à trois rochers d'argent.*

Ces armoiries font allusion aux falaises bizarrement découpées qui existent près de Saint-Mihiel.

La devise s'inspirant du blason témoigne de la fidélité *inébranlable* des habitants aux ducs de Lorraine. Le nom révolutionnaire de Saint-Mihiel fut *Roche-sur-Meuse* (de Figuères).

DURABO

(*Je durerai*)

(Devise officielle.)

BELLEVILLE-SUR-SAÔNE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Villefranche (Rhône).

ARMES : *d'azur, à la salamandre au milieu des flammes, le tout au naturel.*

Nous retrouvons encore ici la salamandre de François Ier [1] ; elle a sa raison d'être du fait que la ville, terre et seigneurie de Belleville en Beaujolais appartenait à François Ier qui, en 1543, la donna à Pierre Strozzi pour en jouir pendant dix années[2].

Certains prétendent que la devise *Durabo* se rapporte à la salamandre que la mythologie fait vivre dans le feu sans s'y consumer.

Rangeons-nous plutôt à la version la plus accréditée

1. Voyez les villes suivantes : Le Havre, Sarlat, Villers-Cotterèts, Vitry-le-François.

2. Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*. Paris, 1877.

et la plus admissible que M. le commandant Gaudin, de Belleville-sur-Saône, nous signale ; la voici : « Belleville, à des époques très reculées, même avant l'occupation romaine et à plusieurs reprises, depuis l'époque « gauloise, la conquête des Gaules par Jules César, « jusques et y compris la guerre de Cent ans, les « guerres de la réforme, de la Ligue et la période révolutionnaire de 93, a subi plusieurs sièges, de nombreuses inondations, des incendies mémorables, des « pestes, etc. Il s'est toujours relevé et reconstruit dans « des délais très courts, attestant l'énergie de sa population ainsi que l'abondance de ses ressources, d'où « la devise : DURABO. »

DUX NAVIGANTIUM SALUS

(*Guide et salut des navigateurs*)

(Devise officielle.)

BANDOL

Commune du canton d'Ollioules, arrondissement de Toulon (Var).

ARMES : *d'azur, à l'étoile d'or.*

« Quelquefois la devise indique la situation de la « commune ; ainsi Bandol, placée aux bords de la mer « et dont le port est un sûr abri contre la tempête, a « pour devise : DUX NAVIGANTIUM SALUS[1]. »

Cette devise s'applique spécialement à l'étoile d'or du blason. Elle existait déjà au XVIII[e] siècle.

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, p. 23 et 329.

EADEM MENSURA

(*Par la même mesure*)

(Devise officielle.)

LAVAL

Chef-lieu du département de la Mayenne.

ARMES : *de gueules, au léopard d'or.*

Cette devise est celle des Montmorency-Laval qui furent seigneurs de ce lieu.

ENDIEU EST MON APPUI

(Ancienne devise.)

MONTBÉLIARD

Chef-lieu d'arrondissement (Doubs).

ARMES : *de gueules, à la croix d'argent chargée d'une étoile d'azur.*

Ces armoiries et la devise : EN DIEU EST MON APPUI figurent au Livre des Notaux, XVI[e] siècle (archives de Montbéliard). Elles ont été confirmées par lettres patentes du 7 juillet 1825. (Jules Gauthier, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté.* Besançon, 1883, in-8, p. 20.)

EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT

(Devise officielle.)

LIGNY-EN-BARROIS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse).

ARMES : *d'azur, à trois croissants d'argent entrelacés en chef, et trois chardons (peigne) d'or rangés en pointe de l'écu, feuillés et tigés du même (alias :* les trois chardons posés 2 et 1).

M. Léon Germain de Maidy propose de voir dans les chardons du blason de Ligny-en-Barrois le type du *chardon à foulon* ou *peigne* (mot qui, dit-il, se prononçait : *pêne*) ; il ajoute : « Je pense, en outre, que ces « trois *peignes* étaient, non pas *rangés en pointe* de l'écu, « mais *posés 2 et 1* ; cela formait assez convenablement « le rébus *croissants en peignes* (prononcer *pènes*), c'est-à-« dire : *Croissant en peine*, d'où l'on aura fait plus tard : « EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT. » Cette hypothèse hardie est rendue très plausible par les savantes explications que donne M. Léon Germain de Maidy touchant l'annulation de la lettre *g* dans le mot *peigne*. (Voir l'*Étude* qu'il a publiée, *sur les armoiries de Ligny-en-Barrois*. Bar-le-Duc, 1889.)

ENSE ET ARATRO

(*Par l'épée et la charrue*)

(Devise douteuse.)

EXCIDEUIL

Chef-lieu de canton, arrondissement de Périgueux (Dordogne).

ARMES : *de gueules, à la tour d'argent maçonnée de sable*[1].

On voit encore à Excideuil la maison qu'habita le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, né à Limoges en 1784, mort à Paris en 1849. En souvenir du séjour de ce célèbre personnage dans cette ville, la municipalité adopta, sinon officiellement, du moins dans certaines circonstances, la fière devise du soldat laboureur : ENSE ET ARATRO.

ENSEMBLE ET POUR TOUS

(Devise douteuse.)

LA BOURBOULE

Commune du canton de Rochefort, arrondissement de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent ajourée et maçonnée de sable*, qui est de LA TOUR D'AUVERGNE, *à la bande de gueules brochant sur le tout ; au*

1. Vicomte de Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*. Paris, 1873, p. 111.

chef tiercé en pal : d'azur, d'argent et de gueules, drapeau français.

La devise ci-dessus est absolument fantaisiste et tout à fait moderne, elle a été choisie par les membres du Comité des fêtes, en une occasion quelconque.

Elle est bien le type de la devise de circonstance, nous ne croyons pas qu'elle soit employée officiellement.

Les armoiries décrites plus haut ont été adoptées à la même époque, ce sont celles des La Tour d'Auvergne anciens possesseurs de toute cette région de montagne; on y a ajouté la bande de gueules et le chef tricolore.

Ce blason ne doit pas être officiel, car il n'est employé que sur les imprimés de la Cie des Eaux et du Casino et aussi sur la vaisselle des hôtels.

E SOLO ROBVR

(*Du sol vient ma force*)

(Devise officielle.)

CHAGNY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Chalon (Saône-et-Loire).

ARMES : *d'argent, au chêne de sinople terrassé du même.*

Cette devise s'applique au chêne du blason et à la richesse du sol forestier de cette région.

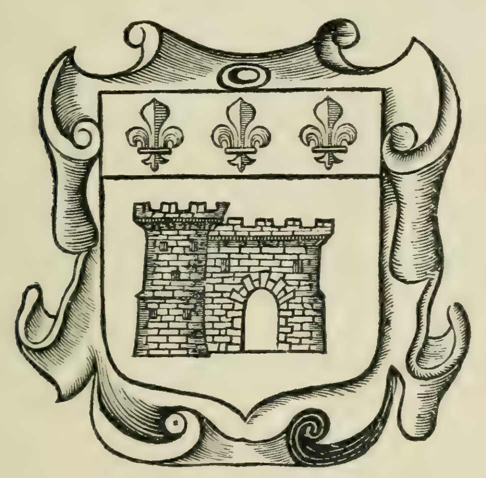
ESPÉRANCE

(Devise officielle.)

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Chef-lieu d'arrondissement (Rhône).

ARMES : *de gueules, à la porte de la ville d'argent flanquée d'une tour du même, maçonnées de sable ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*



Armes de Villefranche (d'après un bois de 1671).

Anne de France, fille de Louis XI, veuve de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et douairière de Beaujolais, voulant récompenser la fidélité des habitants de Villefranche, donna pour *chef* à leurs armoiries :

d'azur, à trois fleurs de lys d'or rangées et chargées chacune d'un filet ou bâton péri en bande de gueules.

Les lettres de cette concession sont du mois de novembre 1514.

Vers 1600 et sans qu'on en connaisse le motif, le chef conserva les fleurs de lys et on supprima le filet de la brisure. La devise était : ESPÉRANCE (Cf. *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu*, par le baron Ferdinand de la Roche La Carelle. Lyon, Perrin, 1853, 2 vol. gr. in-8°, 2e vol., p. 264).

La devise : ESPÉRANCE était celle de l'ordre du Chardon et de Notre-Dame institué en 1370 par Louis II, duc de Bourbon, aïeul de Pierre de Bourbon. C'était aussi la devise de Charles VI.

L'Académie royale des Sciences et des Beaux-Arts de Villefranche, érigée en 1696, avait pour emblème : une rose de diamant, avec cette devise : *Mutuo clarescimus igne.* (Nous devenons brillants par un feu réciproque.)

ESTO NOBIS, DOMINE, TURRIS FORTITUDINIS

(*Soyez pour nous, Seigneur, une tour de force, de courage*)
(Ancienne devise.)

AVALLON

Chef-lieu d'arrondissement (Yonne).

ARMES : *d'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable.*

L'*Armorial de la généralité de Bourgogne*, 1696, indique pour exergue des armoiries ces mots : ESTO NOBIS, DOMINE, TURRIS FORTITUDINIS. Allusion à la tour du blason.

Voyez : TURRIS AVALONIS.

ESTOTE

(*Soyez*)
(Devise apocryphe.)

QUINGEY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Besançon (Doubs).

ARMES : *de gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre tours du même, crénelées de trois pièces et ajourées du champ* (Ces armoiries ont été confirmées par lettres patentes du 3 juillet 1822.)

Seul Rougebief[1] mentionne cette devise. L'abbé

1. *Histoire de la Franche-Comté ancienne et moderne.* Paris, 1851, in-4°, p. 29.

Roze, qui a fait l'*Histoire de Quingey*, n'en parle pas. Elle n'est citée dans aucun manuscrit, dans aucun armorial, ni dans les historiens comtois. Les lettres patentes, dont il est question ci-dessus, ne font également nulle mention de cette devise.

On doit donc la considérer comme apocryphe.

ET CAPOÉ !

(*Et quand même !*)

(Devise officielle.)

RUMILLY

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Annecy (Haute-Savoie).

ARMES : *de gueules, à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or.*

L'orthographe courante de cette devise est : ET CAPOÉ ! toutefois M. Croisollet, grâce à qui son historique est connu, l'écrit : *Et quapoë !* dans son *Histoire de Rumilly*. Chambéry, 1869, in-8°, p. 97.

« En 1630 Charles-Emmanuel Ier rompt les traités « qu'il avait conclus avec la France au sujet de la suc« cession au marquisat de Montferrat. La Savoie est « alors envahie par les armées de Louis XIII. Les « bourgeois de Rumilly, se confiant en leur courage et « se reposant sur leurs fortifications, sont résolus de « résister aux armées de la France. Le monarque fran« çais qui avait envahi la Savoie, menait à sa suite une

« armée de vingt mille hommes. Il vient coucher à « Albens, puis, de là, il campe devant Rumilly. Cette « ville, bâtie au centre d'une espèce de delta formé par « le Chéran et le Népha, rivières profondément encais- « sées et dont les eaux se joignent au midi par un long « et large fossé muni de tours, est encore protégée par le « fort du Chéran et par celui de l'Annonciade, avanta- « geusement situé à une demi-lieue au nord. Aussi elle « ne se laisse point intimider. Elle a même l'air de se « moquer de l'appareil menaçant que l'on déploie autour « de ses murs. Lorsque les parlementaires français « viennent la sommer de se rendre, elle refuse fièrement « d'ouvrir ses portes ; et, comme on cherche à ébranler « la résolution des habitants en leur annonçant que « Chambéry et Annecy se sont rendus, « *et quapoé !* » « répondent-ils[1] dans leur langage naïf et énergique, « *et quand même !* » Outré d'une résistance que ne pou- « vait permettre la faiblesse de la place, Louis XIII « ordonna au maréchal de Hallier d'attaquer Rumilly « suivant les règles de l'art...

« La ville fut prise ; l'ancien château, le fort du « Chéran, les portes et les murs d'enceinte de la ville « furent rasés [2]. »

1. On cite même le nom du soldat placé en sentinelle qui fit cette fière et incisive réponse ; il se nommait : Marcoz d'Hècle. (Note de M. C. Burnod, d'Annecy.)

2. F. Croisollet, *Histoire de Rumilly*. Chambéry, 1869, in-8°, p. 96-100.

ET DECUS ET ROBUR

(*Et gloire et force*)

(Devise officielle.)

CHÂLONS-SUR-MARNE

Chef-lieu du département de la Marne.

ARMES : *d'azur, à la croix d'or cantonnée de quatre fleurs de lys du même.*

D'après l'historien Barbat, la croix, tantôt de gueules, tantôt d'argent, figure, dès 1308, dans le blason de Châlons.

La devise serait bien plus récente et ne remonterait pas au delà de la fin du XVIIIe siècle.

Le 2 août 1817, Louis XVIII envoya de nouvelles armes à la ville de Châlons ; elles sont : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre fleurs de lys du même.*

L'ancien drapeau de la Ville était blanc semé de fleurs de lys d'or ; d'un côté, les armes de France avec cette devise : *Ne m'oubliez mie* ; au revers, celles de la ville surmontées d'une couronne de comte et de la devise : ET DECUS ET ROBUR. (Note de M. Armand Bourgeois, de Pierry, 1911.)

Cette devise semble se rapporter à la *croix* du blason. Un jeton de cette ville daté de 1754 porte la devise : DECUS ET HONOR (*Gloire et honneur*).

ET TANTI SERVASSE FUIT

(*Et sa conservation fut d'un si grand prix*)

(Ancienne devise.)

ILE DE RÉ

(Charente-Inférieure).

ARMES. D'après M. le Dr Émile Atgier [1], les armes de l'île de Ré sont : *Une nef voguant sur des flots agités* (sceau du XVe siècle).

« On doit, dit-il, rejeter toutes autres propositions « comme absolument fausses. »

M. le Dr Émile Atgier, répondant très obligeamment à notre appel, nous écrivait en janvier 1911 : « Je ne sais « d'où provient la devise de notre île, de quelque docu- « ment latin du XVIIe siècle sans doute, voire même de « quelque fin de vers d'un poème latin faisant allusion « au siège de l'île de Ré en 1627, soutenu par le brave « Toiras, maréchal de France, contre l'armée et la flotte « anglaises de Buckingham.

« La devise : ET TANTI SERVASSE FUIT me paraît « devoir être complétée ainsi : « *Et tanti* [*pretii*] *servasse* « (pour *servavisse*) [*insulam Ream*] *fuit* », c'est-à-dire : « Et la conservation de l'île de Ré (à la France) fut « d'un si grand prix. » Je n'ai vu figurer cette devise « que sur le frontispice du siège de l'île de Ré écrit en

1. *Les armes de l'Ile de Ré*, dans *Annuaires de l'Ile de Ré*, 1909, 1911.

« latin, en 1630, par Isnard. Sur ce frontispice, une
« jeune femme, personnifiant l'île de Ré, tient cette de-
« vise de la main gauche et de la droite s'appuie sur
« un bouclier aux armes de Louis II de la Trémoïlle. »

EVOCANT AURORAM

(Ils appellent l'aurore)

(Devise officielle.)

YSSENGEAUX

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Loire).

ARMES : *d'azur, à cinq coqs (cinq jaux) d'or, crêtés et pattés de gueules, affrontés, posés deux, un et deux.*

La devise se rapporte aux coqs du blason.

EX FORTI DVLCEDO

(Livre des juges).

(Du fort, la douceur)

(Ancienne devise.)

ARLES

Chef-lieu d'arrondissement (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au lion assis d'or regardant de face, tenant de la patte dextre levée un labarum aussi d'or.*

La devise : EX FORTI DVLCEDO se trouve sur le sceau ovale de la ville, plaqué en 1628. (L. Blancard. *Icono-*

graphie des sceaux et bulles conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Marseille, 1860, in-f°, texte, p. 75, pl. 34, n° 4.)

Voyez : NOBILIS IN PRIMIS DICI SOLET IRA LEONIS.

EXIMIA CIVITAS

(*Ville illustre*)

(Ancienne devise.)

MARSEILLE

Chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône.

ARMES : *d'argent, à la croix d'azur.*

Devise de 1816.

Voyez : ACTIBVS IMMENSIS VRBS FVLGET MASSILIENSIS.

EX PACE, UBERTAS

(*De la paix, l'abondance*)

(Devise officielle.)

MALAUCÈNE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orange (Vaucluse).

ARMES ANCIENNES : *de gueules, à deux veaux d'or affrontés avec la devise* : EX PACE VBERTAS ; *plus tard on ajouta deux clefs d'or affrontées et passées en sautoir* (*les anneaux soutenant les deux veaux d'or*) ; *l'écu ayant pour tenants : deux nymphes représentant la Paix et l'Abon-*

dance, acbout et affrontées, ayant leurs attributs en main, toujours avec la même devise [1].

Cette devise, qui apparaît dès 1764, se rapporte aux figures de la Paix et de l'Abondance qui servent de tenants à l'écusson.

EXTINCTA REVIVISCO

(*Anéantie, je renais*)

(Devise officielle.)

CHÂTEAUDUN

Chef-lieu d'arrondissement (Eure-et-Loir).

ARMES : *de gueules, à trois croissants d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de l'étoile de la Légion d'honneur.*

Cette devise a trait aux divers incendies qu'éprouva la Cité.

L'avocat dunois, Michel Martin, cite cette devise dans un mémoire de 1522.

L'abbé Bordas, dans son *Histoire du Dunois*, 1762, donne la même devise comme antérieure au XIVe siècle ; cette assertion pourrait être fondée, puisque, pour la première fois, Châteaudun fut détruit par le feu en 578 ou 579.

Dans cet ouvrage il est dit que la ville a été incendiée en 1590 par les Ligueurs, puis en 1685. Enfin, le

1. Voir Ferdinand et Alfred Saurel, *Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire.* Avignon, 1882, t. I, p. 447.

20 juin 1723, Châteaudun fut affligé, dit l'abbé Bordas, par un des plus affreux embrasements que cette ancienne ville ait essuyés.

Cet incendie marque dans l'histoire de Châteaudun une date importante. C'est, en effet, à 1723 que remonte la nouvelle ville reconstruite sur un plan tout différent de ceux adoptés pour les réédifications antérieures.

Le choix de cette devise a été justifié pour la cinquième fois en 1870 (18 octobre), la ville ayant été incendiée par les Prussiens à la suite de la défense héroïque bien connue qui a valu à Châteaudun l'étoile de la Légion d'Honneur[1]. Châteaudun doit ses embellissements à ses désastres. (D'après les notes de M. L. Benoist, de Chartres, 1896, et de M. H. Passard, architecte à Châteaudun, 1896.)

EX TRIPLICI CINERE, NOVUS IGNIS

(*D'une triple cendre, un feu nouveau*)

(Ancienne devise.)

GRAY

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Saône).

ARMES : *Coupé : au 1er de* BOURGOGNE-COMTÉ, *défaillant à la pointe, c'est-à-dire : d'azur, semé de billettes d'or au demi-lion du même, armé et lampassé de gueules, mouvant*

1. Voir Henri Tausin, *Les villes décorées de la Légion d'honneur*. *Loc. cit.*, p. 27 à 34.

du coupé ; au 2e d'argent, à trois flammes au naturel (alias : *de gueules à trois flammes d'or*).

« Armes parlantes (au 2e quartier), soit au point de « vue de son nom (*Ignis Graïus*), soit au point de vue « de son histoire et des incendies successifs auxquels « fait allusion sa devise : EX TRIPLICI CINERE, NOVUS « IGNIS [1]. »

« Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, « releva Gray de ses ruines après un incendie terrible, « en 1324, et, la même année, accorda aux habitants « leur charte de commune.

« Après la mort de Charles le Téméraire (1477), une « garnison française sous les ordres de Salazar occupa « la place ; mais, une nuit, elle se laissa massacrer par « surprise et la ville passa une fois de plus par les « flammes (6 août 1478).

« Quand Charles d'Amboise mit à nouveau le siège « devant Gray (1480), il ne restait plus debout que « trente-deux maisons qu'il détruisit encore de fond en « comble. » (*La Grande Encyclopédie.*)

Voyez : FAVEAT DEIPARA, URBIS TUTELA.

1. Jules Gauthier, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté. Loc. cit.*, p. 8.

EX UNO, PER PLURIMA, TENDIT AD UNUM

(*D'un seul, grâce à plusieurs, elle tend à un seul*)

(Devise douteuse.)

MELUN

Chef-lieu du département de Seine-et-Marne.

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au château fort d'argent sommé de trois tours du même.*

On attribue, peut-être à tort, cette devise à la ville de Melun.

En tout cas, voici ce que nous écrivait, en 1896, M. G. Leroy, bibliothécaire de la ville : « Antérieure-« ment, Melun paraît avoir eu pour devise : EX UNO « PER PLURIMA TENDIT AD UNUM.

« Cette devise, dont le sens est obscur, figure sur une « plaque de cuivre posée en 1606 avec la première « pierre du couvent des Capucins, emplacement actuel « du Collège, plaque conservée à la Bibliothèque de la « ville. »

Cette devise ne concernerait-elle pas les religieux dans le couvent desquels elle fut trouvée ; elle semble, en effet, être la devise d'une congrégation plutôt que celle d'une ville. Toutefois on remarque une apparence d'allusion au nom de la cité *Melodunum* ; d'autre part on peut se souvenir qu'autrefois Melun, de même que Paris, était divisée en trois quartiers, qui tous trois réunis formaient la ville. Un proverbe, sorte de devise, était

courant jadis chez les habitants et l'on disait *Après Melun, Paris*, par allusion à la division par quartiers, qui aurait existé à Melun tout d'abord.

Cette importance que les Melunois attachaient à leurs *trois Melun qui n'en formaient qu'un seul* aurait-elle donné naissance à la devise ci-dessus ?

De mieux documentés que nous résoudront, peut-être, un jour ou l'autre ce problème historique. Il y a lieu de noter qu'au XIIe siècle, Melun était la seconde ville du domaine royal.

Voyez : FIDA MVRVS VSQVE AD MVRES.

EX UTROQUE

(*Par tous les deux*)

(Devise officielle.)

MANTES

Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise).

ARMES : *Parti : au 1er d'azur, à la demi-fleur de lys d'or ; au 2e d'or, à la branche de chêne de sinople, portant trois glands.*

M. Petitjean, bibliothécaire de la ville de Mantes, nous écrivait en 1896, que d'après ses recherches dans plusieurs manuscrits et ouvrages concernant l'histoire de Mantes, il pouvait avancer que cette ville, ayant beaucoup coopéré à la délivrance du roi Louis IV d'Outremer, reçut en récompense de ce précieux concours

une demi-fleur de lys. C'est donc depuis ce temps que les armes de Mantes se composent d'une demi-fleur de lys jointe au blason primitif. D'après différentes pièces : sceau de 1307, armes de 1543 et jetons de Mantes du XVI[e] siècle, ajoute M. Petitjean, on composa pour cette ville le distique suivant :

Manta Dei quercum præfert et lilia regis ;
Amborum cultrix, amborum numine tuta.

Mantes unit le chêne de Dieu au lys du Roi sur sa bannière ;

Ils la protégeront tous deux, car tous deux elle les révère.

Nous pouvons conclure que la devise : EX UTROQUE explique et consacre la faveur royale accordée aux Mantais.

FAIS CE QUE DEVRA, ADVIEGNE QUE PORRA

(Ancienne devise.)

AMBERT

Chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme).

ARMES : *d'azur, à la croix d'argent cantonnée de quatre trèfles d'or, un dans chaque canton.*

On ignore quand et pourquoi la ville d'Ambert a adopté cette devise.

FAUSTA SURGUNT LUMINA

(*D'heureuses lumières se lèvent*)

(Devise officielle.)

BOURGOIN

Chef-lieu de canton, arrondissement de La Tour-du-Pin (Isère).

ARMES : *Coupé : au 1er d'or, au dauphin de gueules ; au 2e d'azur, à trois croissants d'argent.*

Cette devise est moderne ; elle a été imaginée par un érudit de cette ville dans la seconde moitié du XIXe siècle ; elle paraît se rapporter aux croissants du blason.

FAUT PLUS HAUT QUE MONT TENDRE

(Devise officielle.)

MONTENDRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

ARMES : *Parti : au 1er gironné de vair et de gueules de dix pièces*, qui est : BELLEVILLE-HARPEDANNE ; *au 2e burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules, le premier écimé*, qui est : DE LA ROCHEFOUCAULD.

« Ces armoiries rappellent les anciens seigneurs de « Montendre.

« Montendre devrait s'écrire *Montandre*, à cause de « l'étymologie : *Mons Andronis* [1]. »

Quant à la devise, c'est un simple jeu de mots tout moderne.

1. L. Audiat, *Les armoiries des villes de Saintonge et d'Aunis. Loc. cit.*

FAVEAT DEIPARA, URBIS TUTELA

(*Que la Mère de Dieu, protectrice de la ville, la favorise*)
(Ancienne devise.)

GRAY

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Saône).

ARMES : *Coupé : au 1er de* BOURGOGNE-COMTÉ, *déjaillant à la pointe, c'est-à-dire : d'azur, semé de billettes d'or, au demi-lion du même, armé et lampassé de gueules, mouvant du coupé ; au 2e d'argent, à trois flammes au naturel* (ALIAS : *de gueules, à trois flammes d'or*).

La devise : FAVEAT DEIPARA, URBIS TUTELA, qui nous a été obligeamment communiquée par M. Henri Vivarez, président de la société *Le Vieux Papier*, et sur laquelle M. Ernest André, de Gray, a bien voulu nous donner quelques renseignements, figure autour du blason de la ville de Gray apposé sur un passeport portant la date de 1784.

« Cette devise a été momentanément celle de la ville « de Gray. Elle fut adoptée vers 1770, en suite d'une « recrudescence de dévotion à la statuette miraculeuse « de Notre-Dame de Gray, provoquée par plusieurs « missions organisées par le clergé et les congrégations « de la cité. Cette devise subsista jusqu'en 1791, « époque où fut reprise l'ancienne inscription : TRIPLEX « VICTORIA FLAMMIS, qui accompagne encore aujourd'hui « les armes de la ville. » (E. André.)

Voyez : TRIPLEX VICTORIA FLAMMIS.

FAVET NEPTUNUS EUNTI

(*Neptune favorise sa marche*)

(Devise officielle.)

NANTES

Chef-lieu du département de la Loire-Inférieure.

ARMES : *de gueules, au navire d'argent, aux voiles déployées d'hermine, voguant sur des ondes de sinople ; au chef d'hermine.*

La devise s'applique non seulement au navire du blason mais aussi à la ville.

L'édition du *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*, de 1752, porte, pour la première fois, la devise : FAVET NEPTUNUS EUNTI, due probablement à Me Bertrand, avocat au Parlement, né à Nantes, qui aimait la poésie latine et recherchait les devises et les jeux d'esprit.

Cette devise : FAVET NEPTUNUS EUNTI a donc paru pour la première fois sur le frontispice du *Livre doré* de 1752, gravé par Quillaud en 1751. En 1814, M. de Barante, préfet de Nantes, en s'occupant de la reprise des anciennes armes de la ville, proposa, on ne sait pourquoi, de substituer : FAVET NEPTUNUS EUNTI, qu'il avait lu, disait-il, sur un ancien écusson de la ville (il ne pouvait cependant être plus ancien que 1752), à l'ancienne devise : OCULI OMNIUM IN TE SPERANT, DOMINE. Cependant l'ordonnance royale du 26 septembre 1814, permettait aux villes de reprendre leurs anciennes armoiries, et non d'innover. Rien n'ayant été encore

décidé en 1815, les lettres patentes de 1816, qui prescrivirent le retour aux anciennes armes, ne parlèrent point de la devise. Sur les points non spécifiés, on aurait dû, comme l'écrivit un référendaire au maire, suivre les *anciens usages*. On ne le fit point malheureusement et la nouvelle devise, proposée par M. de Barante, fut adoptée. (Note de M. le comte de Berthou, de Nantes, 1911.)

Voir : OCULI OMNIUM IN TE SPERANT, DOMINE.

FECIT UTRAQUE UNUM

(*Les deux villes n'en firent qu'une*)

(Devise officielle.)

LES ANDELYS

Chef-lieu d'arrondissement (Eure).

ARMES : *Parti : au 1er d'argent, à trois grappes de raisin de sable, le tout défaillant à senestre ; au 2e d'azur, à trois tours d'argent, le tout défaillant à dextre ; au chef de gueules, à trois fleurs de lys d'argent* (ALIAS *d'or*).

La devise a trait à la réunion de deux villes : le grand Andeli et le petit Andeli.

Voici ce que dit, à ce sujet, Brossard de Ruville dans son *Histoire de la ville des Andelis*, 1864, t. II, p. 281 : « Dans une réunion de tous ses habitants, qui « eut lieu au mois de septembre 1789, il fut décidé « que la municipalité du Petit Andeli se réunirait à

« celle du Grand, afin de ne faire désormais, des deux « villes, qu'une seule et même commune.

« La municipalité du Grand Andeli, en acceptant la « proposition de fusion, décida que, en témoignage de « l'union qui venait d'être conclue, les armoiries de « l'une et de l'autre ville seraient, *mi-parti*, réunies sur « un même écusson, celles du Grand Andeli à droite et « celle du Petit Andeli à gauche et seraient surmon- « tées de la devise : FECIT UTRAQUE UNUM [1]. »

FELICIBUS APTA TRIUMPHIS

(*Apte à d'heureux triomphes*)

(Devise officielle.)

APT

Chef-lieu d'arrondissement (Vaucluse).
(*Apta Julia*, une des plus anciennes villes de la Gaule.)

ARMES : *de gueules, à l'épée d'or posée en pal, la pointe en bas, dans son fourreau de sable à la bouterolle d'or, entortillé de son ceinturon aussi de sable, lequel est muni de deux agrafes d'or.*

Cette devise est une adaptation d'un vers latin ; elle n'a aucun rapport avec l'historique de la ville, ni avec son blason.

1. Cette devise est tirée de l'épitre de saint Paul aux Éphésiens, chap. II, v. 14, où il est dit que les Gentils, depuis la venue de Jésus-Christ, ne font qu'un avec les Juifs.

M. Sauve, bibliothécaire et archiviste de la ville d'Apt, a bien voulu nous donner les renseignements suivants ; ils sont très intéressants ; nous les transcrivons tels que :

« Les armes et la devise datent du xve siècle. Anté-
« rieurement, le sceau d'Apt (dont on ne connaît tou-
« tefois ni matrice, ni empreinte) représentait deux
« hommes à cheval, armés, avec cette légende : *Pugno*
« *et expugno*. Au revers : deux hommes debout, et cette
« exergue : *Sigillum curie civitatis Aptensis*.

« On s'accorde généralement à fixer vers 1400 l'adop-
« tion de l'épée dans le blason de la ville ; la cloche de
« l'église cathédrale est le premier monument qui porte
« ce blason (1404).

« Une légende se créa, vers cette époque, attribuant
« à César la fondation de la ville (d'origine réellement
« romaine) ; le conquérant lui aurait laissé son épée,
« qui resta dans le blason communal.

« Quant à la devise, elle est simplement extraite du
« poème de Claudien, *De Bello getico*, où l'on trouve
« ce vers : *O meritum nomen felicibus apta triumphis*. »
(Ô nom mérité et apte à d'heureux triomphes.)

FELICIUM INGENIORUM FONS ET SCATURIGO

(*Origine et source des bons esprits*)
(Devise officielle.)

FONTENAY-LE-COMTE

Chef-lieu d'arrondissement (Vendée).

ARMES : *d'azur, à la fontaine d'argent maçonnée de sable.*

« La devise de Fontenay-le-Comte (ancienne capitale
« de la petite province du Bas-Poitou) lui fut donnée,
« en même temps que ses armes, en 1542, par Fran-
« çois Ier, sur la sollicitation de Rabelais, qui avait
« passé toute sa jeunesse dans le couvent des Cordeliers
« de notre ville.

« Cette devise, vraisemblablement rédigée par Rabelais
« lui-même, portait : FELICIUM INGENIORUM FONS ET
« SCATURIGO, très flatteuse allusion à l'origine du lieu et
« à sa rare fécondité en beaux esprits. Dans l'espace des
« dix années qui précédèrent l'inscription de cette élo-
« gieuse qualification sur le fronton de l'antique fon-
« taine fontenaisienne, naquirent, en effet, le célèbre
« jurisconsulte *Barnabé Brisson*, président du parlement
« de la Ligue, le soldat poète *Nicolas Rapin*, le mathé-
« maticien *François Viète*, l'illustre inventeur des signes
« algébriques et de l'application de l'algèbre à la géo-
« métrie, et combien d'autres célébrités locales de
« moins d'envergure, mais qui n'en ont pas moins

« contribué à créer à notre ville une glorieuse au-
« réole.

« Parmi ces derniers, il faut encore citer : les juris-
« consultes *Imbert* et *Collardeau*, l'historien *Pierre Bris-*
« *son*, le poète *André de Rivaudeau* et le médecin
« *Mizière*. » (Note de M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, inspecteur de la *Société française d'archéologie*, 1896.)

FERIT ET ALIT

(*Il blesse et nourrit*)

(Devise officielle.)

BÔNE

Sous-préfecture (Algérie). La ville de Bône est une des plus jolies villes de l'Algérie.

ARMES : *d'azur, au lion en repos sur une plage, le tout au naturel, puis une mer de sinople sur laquelle vogue une nef d'or à la voile d'argent ; au chef cousu de gueules, au jujubier au naturel feuillé de sinople.*

La devise a trait au jujubier représenté au chef de l'écu.

Le jujubier est, en effet, un arbre à feuillage *épineux* qui produit des fruits à chair ferme, d'une saveur agréable. La quantité en est si considérable aux environs de Bône, que les Arabes avaient autrefois donné à cette ville le nom de Bled Anaba (la ville des jujubiers). (Note de M. le Maire de Bône, 1911.)

FERME BIEN QUI POUVANT TOUT FERMER NE FERME RIEN

(Devise officielle.)

ROGNES

Commune du canton de Lambesc, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au verrou d'argent.*

Ces armoiries et cette devise furent adoptées au commencement du XVIIe siècle, à la suite de la querelle qui survint entre Julie d'Agoult, fille unique du dernier seigneur de Rognes, et la communauté.

« La jeune châtelaine était, suivant la chronique,
« quelque peu hautaine et ambitieuse; elle conserva,
« même après son mariage (1597), les rênes de son
« petit gouvernement et elle eut la fantaisie d'élever
« des prétentions tout à fait insolites ; elle les réduisit à
« cinq chefs et adressa une requête au lieutenant du
« sénéchal d'Aix ; le premier article blessa vivement les
« habitants : il y était dit que « ils ne pouvaient mettre
« sur les portes des églises, sur celles du village, sur les
« tombeaux et les bannières, d'autres armoiries que
« celles du seigneur et qu'il devait être défendu aux
« particuliers de graver leurs armes sur les portes de
« leurs maisons, ni autres lieux que ce fût et encore
« moins de mettre des créneaux. »

« De leur côté, les consuls présentèrent une requête
« contradictoire où ils réfutaient tous les articles expo-

« sés et celui ci-dessus nommé, de la manière sui-
« vante : « La communauté soutient qu'elle et tous
« les particuliers ont toujours eu le droit d'apposer leurs
« armoiries et des créneaux sur leurs maisons du village
« et de la campagne, que les armes et les créneaux y
« existaient depuis plus de cent ans ; que l'on pouvait
« s'en convaincre en voyant la maison de Jean Simon,
« la porte du jardin d'Elzéar Barlatier, Fontmarin, la
« bastide de Saint-Paul, celle de Barbebelle, etc. ; que la
« Communauté et les particuliers sont en possession
« immémoriale d'apposer leurs armoiries où ils le
« trouveront bon, sur les pierres tombales, dans le
« cimetière Saint-Étienne, dans l'église vieille, etc. »

« La requête de la dame de Rognes fut rejetée, celle
« de la Communauté admise comme fondée sur le droit
« et sur les usages ; Julie d'Agoult fut battue sur toute
« la ligne et déboutée de ses prétentions, par sentence
« du lieutenant de la sénéchaussée ; on conçoit son
« dépit et la joie des habitants, lorsqu'ils apprirent
« l'heureuse issue du procès. Cependant, la commune
« n'avait pas de blason particulier, c'était le moment ou
« jamais d'en adopter un : les syndics, voulant faire une
« malice à Mme Julie d'Agoult, firent peindre un ver-
« rou sur champ d'azur et déclarèrent que cet écusson
« significatif serait dorénavant celui de la Communauté
« avec la légende : Ferme bien qui pouvant tout fer-
« mer ne ferme rien. »

« Puis tenant à ne point déroger au vieil esprit gau-
« lois, un plaisant ajouta :

« Sous ce simple verrou
« La brebis enfermée
« Ne craindra pas du loup [1]
« La dent envenimée.

« Pour rappeler le souvenir de cette petite querelle « (1625), ils écrivirent ces vers en tête d'un livre de délibérations où l'on a peint un loup et par-dessous un « verrou [2]. »

FERME COMME GY (*Gyps*)

(Ancienne devise.

GY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Gray (Haute-Saône).

ARMES : *d'azur, à une loyauté ou foi* (deux mains enlacées) *d'argent.*

Devise de la fin du XVIe siècle. (Cf. Jules Gauthier. *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté. Loc. cit.*, pp. 9 et 18.)

---

1. Le loup figurait dans les armoiries des d'Agoult ; elles sont : d'or, au loup ravissant d'azur, armé et lampassé de gueules.
2. Marie Tay, *Une commune de l'ancienne France. Monographie du village de Rognes.* Marseille, 1885, in-8o, p. 77 et 78.

FERRO ET AQUA

(*Par le fer et par l'eau*)

(Devise officielle.)

FORGES-LES-EAUX

Chef-lieu de canton, arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

ARMES : *de gueules, à la fasce d'or chargée d'une enclume de sable et accompagnée de douze marteaux d'argent posés en fasce deux par deux, six en chef et six en pointe.*

Le déploiement d'ustensiles de forge que présente le blason n'a trait qu'au nom de la localité ; quant à la devise : FERRO ET AQUA, elle se rapporte exclusivement aux eaux minérales ferrugineuses connues depuis le XVIe siècle lesquelles ont fait la renommée de ce bourg.

FIAT LUX, FIAT URBS

(*Qu'une lumière soit, qu'une ville soit*)

(Devise officielle.)

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Commune du canton et de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

ARMES : *Parti : au 1er d'or, à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules*, qui est DE PONTHIEU, *au phare d'argent allumé d'or posé sur une dune de sinople émergeant d'une mer d'argent et brochant sur le tout ; au 2e de gueules, à la*

galère d'argent voguant sur des ondes du même, au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or, qui est DE LA VILLE DE PARIS (à cause du nom de Paris-Plage).

Ces armes ont été composées par M. de Guyencourt, héraldiste distingué.

La devise se rapporte au phare du blason et fait aussi allusion au développement de la Ville.

FIAT PAX ET ABVNDANTIA IN TVRRIBVS TVIS

(D'après le Ps. 121, verset 7.)

(*Que la paix et l'abondance soient dans tes tours*)

(Ancienne devise.)

TRÉVOUX

Chef-lieu d'arrondissement (Ain.)

ARMES : *d'argent, à la tour ronde couverte de gueules, maçonnée et ajourée de sable ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or, senestrées chacune d'une cotice alésée de gueules en barre*, qui est DE BOURBON, PRINCE DE DOMBES.

« Les affineurs et les tireurs d'or avaient formé une « corporation en 1766 ; ils firent frapper une médaille à « l'effigie de Louis XV, avec la vue de Trévoux et la « maison de l'affinage au revers ; pour exergue, la devise « de la ville. L'industrie du tirage d'or y existe encore. » (Edmond Révérend du Mesnil, *Armorial historique de Bresse, Bugey*, etc. Lyon, in-4°, 1872, p. 663.)

La devise de Trévoux, empruntée aux Livres saints, convient parfaitement à une cité dont le premier besoin, en effet, est la paix, puis l'abondance.

Le P. Menestrier donne comme étymologie à Trévoux : *tres viæ* (trois voies). La grande route construite en Gaule par Agrippa, gendre d'Auguste, se divisait à Trévoux.

Cette ancienne ville fut longtemps sous la souveraineté des sires de Villars, puis aux sires de Thoire, enfin vendue, en 1402, à Louis de Bourbon qui en fit la capitale de la principauté de Dombes.

La chronologie des princes souverains de Dombes est donnée par Moreri de 1047 à 1693.

FIAT PAX IN VIRTUTE TUA ET ABUNDANTIA IN TURRIBUS TUIS

(*Que la paix soit dans ta valeur et l'abondance dans tes tours*)

(Ancienne devise.)

CASTELJALOUX

Chef-lieu de canton, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).

ARMES : *Taillé de gueules et d'argent, à la tour de..... brochant sur le taillé, surmontée de trois tourelles du même, celle du milieu plus haute que les deux autres et accostée de deux tourelles plus petites.*

La devise fait allusion aux tours du blason.

FIAT PAX IN VIRTUTE TUA ET ABUNDANTIA IN TURRIBUS TUIS

(*Que la paix soit dans ta valeur et l'abondance dans tes tours*)

(Devise officielle.)

GERBÉVILLER

Chef-lieu de canton, arrondissement de Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

ARMES : *d'azur, semé de gerbes d'or sans nombre, au saint Mansuy*[1] *de carnation, vêtu à l'antique, nimbé d'or et posé sur un agneau d'argent dormant en pointe ; au chef coupé d'un trait, parti de trois : au 1*er *de gueules, à deux bars adossés d'argent, l'écu semé de croix pommetées et fichées de même*, qui est KERFORD ; *au 2*e DE LORRAINE *simple ; au 3*e *d'azur, à trois aigles d'argent*, qui est DE LINANGE ; *au 4*e *de gueules, à deux saumons adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché d'or*, qui est DE SALM ; *au 5*e *d'argent, à trois têtes de Maures de sable* qui est WISSE ; *au 6*e *écartelé de :* DU CHÂTELET et D'HAUSSONVILLE ; *au 7*e *écartelé : au 1*er *de gueules, à la croix d'argent* qui est DE SAVOIE ; *au 2*e *d'argent, au chef de gueules, à la cotice de sable sur le tout*, qui est DE CHALANT ; *au 3*e *d'or, au lion de gueules*, qui est DE MONTFERRAT ; *au 4*e *vairé d'or et de gueules*, qui est BEAUFREMONT ; *sur le tout de gueules*,

1. Premier apôtre du pays des Leukes, dont Toul était la capitale.

à l'écusson d'or, à l'aigle impériale de sable accompagnée de deux cimeterres d'or, qui est TORNIELLE ; *au 8e d'azur, à deux chevrons d'or*, qui est LAMBERTYE.

L'écu sommé d'une couronne murale de trois tours crénelées d'argent ; pour cimier : une gerbe de blé d'or, issant de la couronne, accostée à dextre d'une branche d'olivier et à senestre d'une branche de chêne. Ces armoiries figuraient sur un vitrail de l'ancienne église de Gerbéviller.

La devise se rapporte aux gerbes de blé sans nombre du blason et aux branches d'olivier et de chêne du cimier. (Voir C. Lapaix, *Armorial des Villes, Bourgs et Villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés*. Nancy, 1877, pp. 295 et 296.)

FICI CAMPVS

(*Champ du figuier*)

(Appellation officielle.)

FÉCAMP

Chef-lieu de canton, arrondissement du Havre (Seine-Inférieure).

ARMES : *de sinople, à trois tentes d'argent ouvertes du champ, celle de la pointe plus haute ; au chef cousu d'azur chargé d'un faucon essorant, tenant dans ses serres une corne d'abondance, d'où s'échappent des grains qui tombent sur le champ, le tout d'argent.*

Ces deux mots : FICI CAMPUS (champ du figuier) ne constituent pas une devise, mais une appellation.

En prenant comme point de départ la célèbre légende du Précieux sang, on a fait dériver le nom de la ville de ces deux mots. On a proposé aussi : *Fisci campus* (champ du fisc) « donné à la localité parce que César « s'y serait fait apporter les tributs des environs [1] ».

D'autre part, M. F. Delbende, bibliothécaire de la ville de Fécamp, nous écrivait, en 1894 : « Je croirais « plutôt que le nom de Fécamp provient de la situation « topographique de la ville et signifie un endroit hu- « mide et marécageux. Fécamp ou plutôt *Fiscann*, nom « primitif, est composé de deux mots celtiques : Fiss ou « Fuiss, courant d'eau et Can ou Canien, vallée maré- « cageuse. Le mot Canal, du reste, n'a pas d'autre dé- « rivation. »

« Les armes de Fécamp, ajoute M. F. Delbende, ont « été composées en 1848, par M. Paul Vasselin, d'après « un bouton d'uniforme de la première garde nationale « de Fécamp. »

De son côté, A. Canel [2] écrit ceci :

« Nous ignorons si ces armes sont anciennes, mais « nous pouvons affirmer qu'elles étaient en usage au « commencement de la Révolution. L'empreinte en cire « rouge d'un cachet municipal de cette époque, que

1. Canel, *Armorial des Villes et Corporations de la Normandie. Loc. cit.*, p. 145.

2. *Ibid.*, p. 145.

« nous communique M. Brianchon, les reproduit telles
« que nous les avons données, mais sans indication
« d'émaux. La légende porte : *Ville de Fécamp.* »

Il ressort de ce dernier paragraphe que la devise a été imaginée postérieurement à la création des armoiries.

FIDA MVRIS VSQVE AD MVRES

(Devise officielle.)

MELUN

Chef-lieu du département de Seine-et-Marne.

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au château fort d'argent, sommé de trois tours du même.*

« Cette devise est un jeu de mots latins par lequel on
« a voulu dire que la ville était fidèle à ses murs jus-
« qu'à manger des rats. C'est une allusion au siège de
« Melun par les Anglais en 1420, qui dura six mois et
« pendant lequel les habitants, réduits à la plus fâcheuse
« extrémité, mangèrent des rats pour subsister.

« L'historien local Sébastien Rouillard, qui écrivait
« en 1628, est l'auteur de cette devise que la ville a
« adoptée et qui figure au-dessous de ses armes. » (Note de M. G. Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun, 1896.)

Tisserand[1] cite ce passage de l'ouvrage de Sébastien

1. *Les armoiries de la ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées, etc., loc. cit.*, chapitre Ier, *Les devises en général*, p. 171.

Rouillard (*Histoire de Melun*, in-4°, p. 539), passage relatif à la devise ci-dessus : « Et c'est ce qui m'au-
« roit faict donner à la ville de Melun la devise par moy
« adioustée à ses armoiries, FIDA MURIS USQUE AD
« MURES, laquelle antithèse de *muris ad mures*, ne se
« pouvant rencontrer en françois, me suffira de
« rendre le sens, et dire que cela signifie : *Fidelle de*
« *mvrs, ivsqv'à manger sovris.* »

Voyez : EX UNO PER PLURIMA TENDIT AD UNUM.

FIDEI SERVANDÆ EXEMPLUM

(*Modèle de la fidélité gardée*)

(Devise officielle.)

ANTIBES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).

ARMES : *d'azur, à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys d'or ; au lambel de gueules mouvant du chef et brochant sur le montant de la croix.*

« En reconnaissance de sa fidélité et de son attache-
« ment, le roi Louis XVIII lui donna, en 1815, la
« devise ci-dessus [1]. »

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, p. 9 et 10.

FIDELES AUDOMARENSES

(Fidèles Audomarois).

(Devise demandée.)

SAINT-OMER

Chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais).

ARMES : *de gueules, à la croix, à double traverse, d'argent.*

Nous devons à M. Justin de Pas, de Saint-Omer, les renseignements suivants sur cette devise : « La ville de « Saint-Omer reprit, par autorisation royale du « 25 novembre 1815, les armoiries qu'elle avait avant « la Révolution. Dans une séance du Conseil munici- « pal de décembre 1814, surgit une proposition tendant « à solliciter du Roi, l'adjonction, à la double croix, de « deux fleurs de lys d'or et de la légende : FIDELES « AUDOMARENSES. Ce vœu, resté une première fois « sans effet, fut renouvelé en 1821, et suivi de « démarches faites par le maire de la ville sans plus de « succès. Les sollicitations réitérées en 1824 et 1825 « n'aboutirent pas davantage et il n'en fut plus ques- « tion ; de sorte que la ville n'a jamais porté officielle- « ment cette devise. D'ailleurs, l'origine de la dite devise « ne se rapportait à aucun fait spécial. Il ne faut y voir « qu'une protestation d'attachement de la ville envers « le pouvoir, et la démarche tendait à obtenir pour « Saint-Omer le titre de *bonne ville*. — Charles X « déclara qu'il ne ferait pas de *bonne ville* à l'occasion de

« son avènement au trône, mais qu'il n'oublierait pas la
« requête quand l'occasion se présenterait d'y faire droit.
« Mais depuis on ne voit plus qu'il en soit question,
« du moins dans les registres aux délibérations du Con-
« seil municipal. Les autres sources que je connais sont
« également muettes. »

La Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, fondée en 1831, a pour devise : *Investigatio restituet* (Henri Jadart, *loc. cit.*).

FIDELIS

(*Fidèle*)

(Devise officielle.)

ABBEVILLE

Chef-lieu d'arrondissement (Somme).

ARMES : *d'azur, à trois bandes d'or, à la bordure de gueules*, qui est DE PONTHIEU ; *au chef d'azur, semé de fleurs de lys d'or*.

Par lettres patentes données à Vincennes le 19 juin 1369, le roi Charles V, pour récompenser les Abbevillois de leur fidélité, leur accorda d'ajouter à leurs armoiries, qui étaient les pleines armes de Ponthieu « un chef des armes de France, c'est à scavoir : d'azur semé de fleurs de lys d'or ». Quant à la devise : FIDELIS et aux anges qui servent de tenants, ils ont été ajoutés

depuis, dit le P. Ignace, dans son *Histoire des Maïeurs d'Abbeville* (1646), p. 15. On ne sait ni à quelle époque ni en quelle circonstance.

Nous rappellerons que la *Société d'Émulation* d'Abbeville fondée en 1797, a pour devise : *Ars et labor*.

FIDELIS, ADUROR AMORE

(*Fidèle, je brûle d'amour*)

(Ancienne devise.)

SOISSONS

Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).

ARMES : *d'azur, à la fleur de lys d'argent.*

Ces armoiries ont été conférées à la ville de Soissons par ordonnance du roi Louis XVIII, en date du 3 février 1819.

Il est probable que la devise date de la même époque ; elle marque la fidélité et l'attachement à la royauté.

L'un des derniers opuscules soissonnais où elle se trouve reproduite est un guide ayant pour titre : *Soissons moderne* (Brismontier, 1881).

FIDELIS AD USQUE

(*Fidèle jusque là*)

(Devise officielle.)

SAINT-TROPEZ

Chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan (Var).

ARMES : *d'azur, au saint Tropez vêtu en pèlerin d'or, nimbé du même, tenant de la main dextre une épée d'argent, la pointe en bas.*

« C'est à tort, selon nous, que l'on représente saint
« Tropez sous le costume d'un pèlerin, puisque ce saint
« était un officier distingué de la Cour de l'empereur
« Néron, instruit et converti par saint Paul lui-même
« et qui souffrit le martyre à Pise où il fut décapité l'an
« 66 de J.-C. [1] »

La devise semble se rapporter au saint lui-même qui fut fidèle à la Foi jusqu'à la mort.

FIDELIS DEO ET REGI

(*Fidèle à Dieu et au Roi*)

(Devise officielle.)

SARLAT

Chef-lieu d'arrondissement (Dordogne).

ARMES : *de gueules, à la salamandre couronnée d'or, couchée dans des flammes du même ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

1. L. de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*

Lors des guerres contre les Anglais et des guerres de religion, cette ville s'est toujours montrée fidèle au roi de France et à la religion catholique ; de là sa devise. Cette devise doit, comme les armoiries, remonter à l'époque de François I[er].

FIDELIS DEO ET REGI OMNIS FRANCOPOLITANUS

(*Tout habitant de Villefranche est fidèle à Dieu et au roi*)

(Devise douteuse.)

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Chef-lieu d'arrondissement (Aveyron).

ARMES : *de gueules, au pont de trois arches d'argent crénelé de quatre pièces, surmonté d'une croix de Toulouse d'or accostée de deux tours carrées, crénelées de trois pièces d'argent, ouvertes et maçonnées de sable, le tout posé sur des eaux d'argent ondées d'azur ; au chef cousu :* DE FRANCE.

Voici comment s'exprimait, en 1896, feu M. l'abbé L. Vialettes, chanoine de la cathédrale de Rodez, archiviste de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, au sujet de cette devise :

« Un auteur moderne, dont je ne puis garantir la par-
« faite critique, dit dans un de ses ouvrages que la
« devise de Villefranche est : FIDELIS DEO ET REGI
« FRANCOPOLITANUS.

« Où a-t-il pris cette devise ? il n'en dit rien.

« Ce qui me fait douter de l'exactitude de cette affir-
« mation, c'est que j'ai en mains un travail manuscrit
« sur les armoiries fait par Étienne Cabrol qui a écrit
« les *Annales de Villefranche* et il y a décrit et peint les
« armes de cette ville et n'y a pas joint la devise. Cet
« Étienne Cabrol vivait dans le XVII[e] siècle; si Ville-
« franche avait eu une devise, il l'aurait sûrement don-
« née. »

FIDELIS LEGI SEMPER OLIVA

(*L'olivier est toujours fidèle à la loi*)

(Devise officielle.)

OLLIOULES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Toulon (Var).

ARMES : *d'argent, à l'olivier arraché de sinople.*

« Les seigneurs d'Ollioules se qualifiaient barons de
« cette ville dont le nom et les armes sont tirés des oli-
« viers qui se trouvent en grande quantité dans son
« territoire [1]. »

« Dans la bulle du pape Grégoire VII (1073-1085)
« il est dit *Olinla* peut-estre ainsi dit *ab oleis*, des oliviers
« qu'on y voit en très grande quantité et des plus
« beaux du monde [2]. »

1. L. de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*
2. H. Bouche, *Histoire de Provence*, in-f°, 1664, t. I, p. 339.

FIDELISSIMA PICARDORUM NATIO

(*La très fidèle race des Picards*)

(Devise officielle.)

MONTREUIL-SUR-MER

Chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais).

ARMES : *d'or, à deux fasces d'azur ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

« On ne connaît pas, à proprement parler, de devise « à la ville de Montreuil ; son écusson n'en porte pas en « exergue.

« Cependant on pourrait, ce me semble, donner pour « devise à Montreuil la glorieuse inscription qui se « lisait, avant 1789, au-dessus de l'une des portes de la « ville : FIDELISSIMA PICARDORUM NATIO.

« Selon la tradition, c'est Henri IV qui avait fait gra- « ver ces mots après l'échec de la tentative des Espagnols, « repoussée par le courage et le patriotisme des habi- « tants et de la garnison (1594).

« Cette devise figure sur le drapeau de la garde natio- « nale de la ville sous la Restauration, drapeau encore « conservé à l'hôtel de ville. » (Note de M. Roger Rodière, de Montreuil.)

FLORENCIA FLORUIT, FLORET, SEMPERQUE FLOREBIT

(*Fleurance a fleuri, fleurit et toujours fleurira*)

(Devise officielle.)

FLEURANCE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Lectoure (Gers).

ARMES : *d'argent, à l'aigle éployée de sable ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

A l'origine (XIIIe siècle), Fleurance prit pour armes un écusson d'argent à l'aigle éployée de sable. Plus tard, pour récompenser la ville de sa fidélité à la couronne, Jean le Bon mit en chef de l'écu les armes de France.

La devise joue agréablement sur le nom latin de Fleurance.

FLOURISSON PÈR MAIANO LI CLAVÈU DÒU BON DIÉU

(*Les clous* (*les glaïeuls*) *du Bon Dieu fleurissent pour Maillane*)

(Devise officielle.)

MAILLANE

Commune du canton de Saint-Remy, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *de gueules, au nom de Jésus d'argent* (*JHS*), *soutenu des cinq clous de la Passion, apointés, du même.*

« La devise fait allusion aux cinq clous de la Passion « qui ornent les armoiries de la commune et au double « sens du mot : CLAVÈU = *clou* et *glaïeul* en provençal, « les glaïeuls fleurissant en masse au printemps dans le « territoire de Maillane. Cette devise s'étale triomphalement brodée en or au-dessous des armoiries municipales sur la glorieuse bannière de la musique du « village.

« Naturellement, elle a été créée, pour ses compatriotes, par l'illustre poète provençal Frédéric Mistral, ainsi que celle de Charleval. Malheureusement, « il paraît être moins fort en devises qu'en poésies, « ignorer qu'une devise normale ne doit pas avoir plus « de huit syllabes et confondre *devise* avec *inscription* ou « *proverbe* ou *dicton.* » (Note de M. V. Lieutaud, à « Volone.)

FLUCTUAT NEC MERGITUR

(*Elle flotte et ne sombre pas*)

(Devise douteuse.)

AIMARGUES

Commune du canton de Vauvert, arrondissement de Nîmes (Gard).

ARMES : *d'azur, à la rivière d'argent, ombrée d'azur, sur laquelle est une croix flottant à dextre de sable.*

Une tradition locale porte que ces armoiries ont été

données à Aimargues par le roi saint Louis, passant en cette ville, pour aller s'embarquer à Aigues-Mortes.

La devise : FLUCTUAT NEC MERGITUR a été attribuée à la ville d'Aimargues par certains auteurs qui se sont basés sur la tradition ; elle s'applique à la croix du blason.

« Si cette devise, dit M. d'Anglas de Malherbe [1], « n'est pas authentique, puisqu'elle n'existe ni à la « commune, ni à l'église d'Aimargues, elle subsiste « cependant dans les traditions du pays et surnage au- « dessus des documents, absents sans doute par l'ou- « bli des temps. Cette tradition est encore bien vivante « dans le pays et, moi-même, ajoute-t-il, j'en retrouve « la trace dans mon souvenir. »

FLUCTUAT NEC MERGITUR

(*Il est agité par les vagues, et ne sombre pas*)

(Devise officielle.)

LA VILLE DE PARIS

ARMES : *de gueules, au navire équipé d'argent, voguant sur des ondes du même ; au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

« Cette devise qui figure sur des jetons des années « 1580, 1581, 1582, 1584, 1585, 1586 et 1598, a été, « avant 1789, une des devises, mais non la devise

1. Dans une lettre qu'il nous écrivait en mai 1896.

« propre et exclusive de Paris [1]. Mais si la devise :
« FLUCTUAT NEC MERGITUR n'a pas été, dans le passé,
« l'objet d'une adoption définitive, soit par l'ancienne
« édilité, soit par le pouvoir royal, on peut dire qu'elle
« a aujourd'hui ce caractère et que l'avenir lui appar-
« tient légalement : une décision prise, le 24 novembre
« 1853, par M. le baron Haussmann, alors préfet de la
« Seine, est venue la consacrer pour la première fois
« d'une manière officielle. Cet éminent administrateur
« a pensé sans doute qu'une telle devise rappelle
« admirablement les dangers que Paris a courus, les
« terribles révolutions qui l'ont agité, les crises de
« toute nature qu'il a subies, en même temps qu'elle
« exprime mieux que toute autre l'idée de vitalité, de
« force, de perpétuité qui caractérise la longue et glo-
« rieuse existence de cette ville [2].

« Semblable au vaisseau qui, battu par la tempête, se
« relève plus fier sur le flot qu'il a vaincu et met à
« profit la fureur même des vents pour arriver plus
« vite au port, but de son long et périlleux voyage,
« l'antique et noble cité n'a pas seulement surnagé
« au-dessus des abîmes; elle y a puisé, avec une force

1. *Les Armoiries de la ville de Paris, emblèmes, couleurs, devises, livrées, etc.*, par feu le comte A. de Coëtlogon, complété par L.-M. Tisserand, 1874. Chapitre II : *Les devises de la ville de Paris*, p. 180-181-189.

2. « Les mots *Non urbs sed orbis* appliqués à Paris par l'empe-
« reur Charles-Quint constituèrent aussi pour cette ville une fort
« belle devise de circonstance ; malheureusement il n'y est pas
« question du navire, auquel toutes les autres devises font allu-
« sion. »

« nouvelle, la conviction que, si de nouvelles épreuves « lui sont réservées, elle en sortira toujours victo- « rieuse : *Fluctuabit at nunquam mergitur*[1].

« La devise suivante est la seule qui se rapproche le « plus de celle actuelle : *Fluctuat at nunquam mergitur* ; « elle se lit sur un jeton de 1581, où le vaisseau, battu « par des vents qui le poussent en sens contraire, est « soutenu par une *main sortant* des nuages[2]. »

Il est utile de mentionner ici que la devise : FLUCTUAT NEC MERGITUR a été attribuée, par certains auteurs, à la ville d'Aimargues (Gard) ; là, elle s'applique, non au vaisseau voguant, mais à la croix du blason flottant sur les eaux (voir ci-dessus).

FOLIUM EJUS NON DEFLUET

(Ps. 1er de David.)

(*Sa feuille ne tombera pas*)

(Devise officielle.)

ANCENIS

Chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure).

ARMES : *de gueules, à trois quintefeuilles d'hermine.*

Pol de Courcy, dans son *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, article *Ancenis*, cite cette devise d'après *l'Armorial breton* de Guy Le Borgne, 1667, annoté par Prévost de Boisbilly, président aux comptes de Nantes en

1. *Les Armoiries de la ville de Paris, loc. cit.*, p. 191-192.
2. *Ibidem.*, p. 180.

1742. (E. Maillard, *Histoire d'Ancenis et de ses barons*, p. 23.)

Les armoiries de la ville d'Ancenis sont celles de ses anciens barons : *de gueules, à trois quintefeuilles d'hermine*, et ces quintefeuilles sont le corps de la devise.

« La ville d'Ancenis, bâtie sur la rive de la Loire, est « comparée à un arbre planté sur le bord des eaux « vives. Les feuilles ne tomberont pas, parce que les « racines sont toujours baignées par une source « féconde. C'est la Loire qui fait et a surtout fait jadis « la prospérité d'Ancenis. » (Note de M. Hyacinthe « Glotin, de Nantes, 1896.)

FONTES DANT ROBUR VIRTUTEMQUE

(*Les eaux donnent force et énergie*)

(Devise attribuée.)

ENGHIEN-LES-BAINS

Commune du canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

ARMES : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton péri de gueules en bande, au lambel à trois pendants d'argent*, qui est DE BOURBON-CONDÉ, DUC D'ENGHIEN.

Ce lieu passa de la maison de Montmorency à celle de Condé.

La devise, bien qu'on l'attribue quelquefois à la ville d'Enghien, est particulière à l'établissement thermal.

« Les Eaux d'Enghien, observées dès 1773, n'ont été

« sérieusement étudiées, puis fréquentées, que depuis « les travaux entrepris en 1821 par Péligot qui créa « le premier établissement.

« Le groupe de maisons et de villas qui s'était formé « dès lors autour des sources fut érigé en commune en « 1851. » (Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

FORCE. FIDÉLITÉ

(Devise officielle.)

LORGUES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan (Var).

ARMES : *de gueules, au lion d'or et au chien du même affrontés, soutenant de leurs pattes de devant une fleur de lys d'or ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

« Les supports des armoiries de Lorgues, données « par Robert de Briançon et Achard, consistent en un « *lion* à dextre et un *chien levrier* à senestre, animaux « que l'on trouve dans le blason de la ville, tel que le « donne l'*Armorial général* de d'Hozier[1]. C'est au *lion* « et au *chien* que la devise : FORCE. FIDÉLITÉ fait allu- « sion.

« Cette devise aurait déjà existé en 1654, d'après « H. Bouche, *Histoire de Provence*, in-f°, 1664, t. I, « p. 256. (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*

FORTISSIMA CONCORDIA TURRIS

(*La concorde est la plus forte tour*)

(Devise officielle.)

BOLLÈNE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orange (Vaucluse).

ARMES : *d'azur, au château d'or maçonné de sable, surmonté des deux clefs papales en sautoir aussi d'or.*

La devise ci-dessus est inscrite dans l'intérieur de l'écusson. « Ces armoiries figurent sur un sceau em- « ployé au XVIIIe siècle par la municipalité. »

« Après la révolution de 89, l'emblème historique de « la puissance des papes fut supprimé et on le remplaça « par une Foi, c'est-à-dire deux mains serrées ; ce signe « allégorique devait rappeler la devise adoptée depuis de « longues années par la commune. C'est cet écusson « ainsi arbitrairement modifié que la municipalité de « Bollène a fait graver dans ces derniers temps sur ses « têtes de lettre, en plaçant fort mal à propos la devise « dans l'intérieur de l'écusson. Espérons que cette com- « mune, lorsque l'occasion s'en présentera, rétablira « son blason dans sa pureté primitive et trouvera pour « sa devise une place plus conforme aux principes [1]. »

Ainsi que le souhaitait M. Louis de Bresc, la muni-

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, pp. 343 et 344.

cipalité de Bollène a rétabli les deux clefs dans son blason, mais n'a pas donné à la devise la place qu'elle devrait occuper au-dessous de l'écusson.

FORTITER AC SUAVITER

(*Avec force et avec douceur*)

(Devise officielle.)

THIVIERS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Nontron (Dordogne).

ARMES : *d'azur, à la cloche d'argent.*

Ces armoiries furent concédées après la Fronde.

« Les habitants de Thiviers, avertis par le guetteur, « au moyen d'une cloche, repoussèrent victorieusement « une attaque des Frondeurs. En mémoire de cet événement, il fut fondu une cloche, la plus belle du sud-« ouest, et le roi octroya à la ville les armoiries et la « devise ci-dessus. » (Communication de M. André Maisonneufve-Lacoste, à Thiviers.)

La cloche, dont il est question, porte la date de 1660; elle existe encore dans le clocher de l'église de Thiviers.

Elle porte cette longue inscription :

IESVS MARIA IOSEPH SANCTA QVITERIA ORA PRO NOBIS A FVLGVRE ET TEMPESTATE DEFENDE NOS DOMINE ESTANS EN CHARGE MESSIEVRS

MAISTRES JEAN NOEL S[r] DE LA TOUR CONSEILLER DV

ROY IVGE ROYAL DE CETTE VILLE ET PREVOSTE IEAN MEILHOT ET IOSEPH DE LA PEYROVNIE NOTAIRES ROYAUX ET LEONARD SVDRIE MARCHANT CONSVLZ RECTEVRS VIGIERS PATRONS FONDATEVRS ET MERGVILHIERS NAIS DE CETE VILLE ET ESGLIZE PRINCIPALE DICELLE * PIERRE LALAY ET FRANÇOIS BOVYER MON FAICTE 1660.

« Sur la robe : 1° une Vierge cantonnée de quatre « têtes ailées placées 1.2.1 ; 2° un calvaire ; 3° une « figure à cinq côtés composée d'un triangle reposant « sur un sommet et surmonté d'un rectangle : au milieu « IHS. Au pied du calvaire figure la marque du fon- « deur Pierre Lalay : un médaillon ovale portant une « cloche au centre et en exergue : LALAY PIERRE [1]. »

La devise est le juste complément du blason de la localité ; elle rappelle que, si dans un moment de danger, la cloche sonna *fortement*, elle tinte *doucement* dans les jours de calme et dans les circonstances heureuses.

FORTITVDO MEA CIVIVM FIDES

(*La fidélité des citoyens est ma force*)

(Devise officielle.)

ANGOULÊME

Chef-lieu du département de la Charente.

ARMES : *d'azur, à deux tours d'argent maçonnées de*

1. Roger Drouault, *Vieux Sints Périgourdins*. Périgueux, 1896, in-8°.

sable, jointes par un mur aussi d'argent maçonné et ouvert de sable, surmonté d'une fleur de lys d'or sommée d'une couronne royale du même.

En février 1896, M. P. de Fleury, archiviste de la Charente, nous écrivait au sujet de cette devise : « D'où vient-elle ? à quelle date remonte-t-elle ? C'est « ce que je ne saurais dire. Je crois qu'elle fut gravée « pour la première fois, à la fin du XVIe siècle, sur une « des portes de la ville, la porte dite du Palet ; encore « ne saurais-je rien assurer à cet égard. »

« On s'accorde généralement à y voir une allusion au « courage montré par les habitants de la ville, quand « ils forcèrent la garnison anglaise à se rendre à Duguesclin en 1373 ; et la fidélité qu'ils montrèrent alors à « la France et qui valut aux maires et échevins de la « cité d'être anoblis. » (Note de M. Machet de la « Martinière, ancien archiviste de la Charente, 1910.)

D'autre part M. Émile Biais, archiviste et bibliothécaire de la ville d'Angoulême, nous donne (1910) les détails suivants :

« Cette devise héroïque rappelle l'expulsion des Anglais : 1372. Elle fut adoptée au XIVe siècle.

M. Briais ajoute : « Les véritables armes d'Angoulême « sont : *d'azur, à la porte défendue de deux tours, le tout « crénelé et d'argent, maçonné et ajouré de sable, la herse « relevée aux deux tiers, une fleur de lys d'or surmontée « d'une couronne royale aussi d'or est placée au-dessus de la « porte entre les deux tours.*

« En 1851, un maire (le chevalier Normand de La « Tranchade) remplaça la fleur de lys par une étoile ; « mais, depuis déjà de longues années, la fleur de lys a « été rétablie dans les armoiries. »

On sait que la ville d'Angoulême fut prise plusieurs fois pendant les guerres de religion ; elle fut, surtout en 1568, le théâtre des excès des deux partis. En un mot *la fidélité de ses habitants* fut souvent mise à l'épreuve et procura à la ville sa force et son indépendance.

La cité angoumoise peut à bon droit s'enorgueillir de porter une devise aussi bien justifiée.

FORTITUDO MEA CIVIUM FIDES

(*La fidélité des citoyens est ma force*)

(Devise officielle.)

COGNAC

Chef-lieu d'arrondissement (Charente).

ARMES : *de gueules, au cavalier, le casque en tête, d'argent, monté sur un cheval du même contourné, le cavalier portant un sceptre d'argent surmonté d'une fleur de lys d'or ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Cette devise a trait à la fidélité des habitants de Cognac, dont le dévouement pour la défense de la cause des rois de France dans les temps de trouble a été utile à leur ville et a fait sa force.

Ceci ressort, *par déduction*, d'une délibération du con-

seil municipal de Cognac, du 21 juillet 1816, émettant le vœu d'obtenir du Roi des lettres patentes portant confirmation des armes décrites ci-dessus, desquelles armoiries la dite ville était anciennement en possession.

Voici le texte complet de cette délibération :

« Le Conseil municipal arrête que le maire trans-
« mettra l'expression de ses vœux pour la reprise des
« anciennes armoiries de la Ville qui avaient été accor-
« dées *à la valeur* de ses ancêtres pour la défense de la
« cause de nos Rois dans les temps de trouble. Elles ont
« été accordées, croit-on, en 1514 ; mais, tous les
« titres de la ville ayant été brûlés pendant l'anarchie, il
« est devenu impossible de représenter les lettres pa-
« tentes qui les ont accordées, non plus que celles de
« Charles IX et de Louis XIV qui les ont confir-
« mées. »

Cette pièce nous éclaire un peu ; mais on ne peut, au sujet de la devise dont il n'est pas fait mention, qu'émettre la *simple déduction* présentée ci-dessus à défaut d'un document historique plus précis.

M. Bierck, bibliothécaire-archiviste de la ville de Cognac, de qui nons tenons les indications ci-dessus, a bien voulu nous signaler, à titre complémentaire, deux documents du XVIe siècle qui, bien que n'intéressant directement ni les armes, ni la devise de la ville, sont cependant de nature à corroborer et à justifier les déclarations du conseil municipal de 1816 où ils se trouvent peut-être implicitement visés.

Dans le préambule des lettres patentes données, le 16 avril 1507, à Amboise, par Louise de Savoie, mère de François Ier, nous lisons :

« En considération de ce que les habitants ont tou-
« jours par *cy-devant esté bons loyaulx et obeissàns subjects*,...
« nous avons donné et octroyé et octroyons permis-
« sion, pouvoir, faculté et puissance de faire et avoir,
« audit lieu de Coingnac, corps et colleige de ville,
« duquel seront seulement 24 personnaiges, les douze
« desqueulx seront appelés et auront titres d'eschevins,
« et les aultres douze de conseillers. »

Et, dans les lettres patentes données par le roi lui-même et datées de février 1515, le même témoignage est rendu aux habitants de Cognac en termes encore plus explicites, ainsi qu'on le voit par le passage suivant :

« Considérant que, dès l'institution, fondement, clos-
« ture et erection de sa bonne et féale ville et princi-
« paulté, les subjects, manans et habitants d'icelle,
« comme bons et loyaulx à ses prédécesseurs roys à la
« couronne de France, avoient résisté de leur pouvoir
« aux entreprinses, incursions et hostilités des anciens
« et aultres ennemis de son royaulme, *soutenu plusieurs*
« *siges, courses, et assaulx, tolléré et souffert plusieurs pertes*
« *et domaiges*;... voulant que ceste ville, située en pays
« de frontières et limitrophe, pust être mieux peuplée,
« bastie, réparée, fortifiée, équipée, et reconnaissant son
« dévouement et son obéissance à son aïeul Jehan

« comte d'Angoulesme... » etc., il l'exempte de toutes tailles, impositions, emprunts et subsides qui seraient levés sur le comté d'Angoulême.

Les deux passages précités, étant rapprochés de la délibération du conseil municipal de Cognac de 1816, donnent aux considérants de cette dernière l'autorité et la consécration historiques résultant de documents contemporains, selon toute vraisemblance, de l'époque dont datent les armes et la devise de la ville de Cognac.

FORTITUDO MEA CIVIUM FIDES

(*La fidélité des citoyens est ma force*)

(Devise officielle.)

PÉRIGUEUX

Chef-lieu du département de la Dordogne.

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à deux tours couvertes et girouettées, jointes par un entremur donjonné et crénelé, avec porte à la herse abaissée, le tout maçonné de sable posé sur une champagne de sinople ; entre les deux tours, au-dessus du donjon, une fleur de lys d'or*, qui est de PÉRIGUEUX ; *aux 2 et 3, d'or, à l'aigle antique de sable au vol abaissé*, qui est de la CITÉ.

La *Cité*, dont il est question dans ces armoiries, était l'une des deux villes dont la réunion a formé la capitale du Périgord. La *Cité* se trouve sur l'emplacement de la ville romaine ; la deuxième, dénommée *le Puy Saint Front*,

se construisit, dès le Ier ou IIIe siècle, au sommet de la colline, autour du monastère fondé par saint Front, apôtre du Périgord.

D'après les historiens locaux, la devise ci-dessus fut donnée à la ville de Périgueux pour avoir, au XIVe siècle, par ses propres forces et *la fidélité* de ses habitants, chassé les Anglais de ses murailles. Certains la font remonter au XVe siècle ; d'autres ne la croient pas très ancienne.

FORUM SEGUSIAVORUM

(*Feurs des Ségusiaves*)

(Appellation officielle.)

FEURS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Montbrison (Loire).

ARMES : *d'argent, au vase ardent de...*

La légende ci-dessus, inscrite sur une banderole flottant au-dessus du blason, ne constitue pas une devise ; elle rappelle le nom ancien de la ville. L'antique FORUM SEGUSIAVORUM fut la capitale du Forez ; il est utile de rappeler que Feurs devint le chef-lieu du département de la Loire, dès la formation de ce département en 1792 jusqu'en 1801.

FULGEBUNT JUSTI TANQUAM SCINTILLÆ IN ARUNDINETO

(*Les justes brilleront comme les étincelles dans un lieu planté de roseaux*)

(Ancienne devise.)

LE CANNET-DU-LUC

Commune du canton du Luc, arrondissement de Draguignan (Var).

ARMES : *d'or, au roseau de canne arraché de sinople.*

« Achard, dans sa *Géographie de Provence*, lui donne pour « armes *trois roseaux*, avec cette légende pour devise « autour de l'écusson : FULGEBUNT JUSTI TANQUAM SCIN- « TILLÆ IN ARUNDINETO [1]. »

Cette devise est tirée de la Bible, livre de la Sagesse; voici le texte complet du verset : *Fulgebunt justi tanquam scintillæ in arundineto discurrent* (Sagesse, III, 7) ; elle fait allusion au roseau des armoiries, armoiries parlantes du fait que *canet*, en idiome provençal, signifie *roseau*.

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, p. 57.

GENEROSO SANGUINE PARTA

(*Issue d'un sang généreux*)

(Devise officielle.)

AIX

(Chef-lieu d'arrondissement (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'or, à quatre pals de gueules*, qui est D'ARAGON ; *au chef tiercé en pal : au 1er d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même*, qui est DE JÉRUSALEM ; *au 2e d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lambel de cinq pendants de gueules*, qui est DE SICILE ; *au 3e, d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules*, qui est D'ANJOU.

Cette devise fut donnée à la ville par Louis III d'Anjou, comte souverain de Provence, en souvenir des services que les Aixois, sous la conduite de Louis de Bouliers, vicomte de Reillane, lui avaient rendus, lorsqu'Alphonse, roi d'Aragon et de Castille, vint, à l'improviste, piller et ravager Marseille.

Ce privilège royal fut expédié le 10 mars 1431, de Cosenza, ville du royaume de Naples, et enregistré tant aux archives de la Cour des comptes de Provence, qu'à celles de la ville d'Aix [1].

1. Cf. L. de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, p. 3.

GENTILIA INSIGNIA CIVITATIS RUPIS REGIÆ

(*Armoiries particulières de la ville de Rocroi*)
(Appellation officielle.)

ROCROI

(Chef-lieu d'arrondissement (Ardennes).

ARMES : *d'azur, à trois croissants entrelacés d'argent, accompagnés de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.*

Rocroi, d'abord simple ferme nommée : *Croix-de Rau*, puis *Rau-Croix*, dont les savants du XVIe siècle firent *Roc-Roi* ou *Roc-de-Roi*, en latin : *Rupes Regiæ*, n'apparaît comme ville que vers le XVIe siècle. (P. Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

GENTIL SOYEZ, GENTIL SERAI

(Devise officielle.)

GENTILLY

(Commune du département de la Seine).

ARMES : *d'hermine, à la fasce ondée d'azur accompagnée en pointe d'un livre fermé de gueules, chargé d'un B d'or ; au chef tiercé : au 1er d'azur, au chevron d'or accompagné de trois croix ancrées du même* qui est DE NEUFVILLE DE VILLEROY ; *au 2e, d'argent, au chevron de gueules accompagné de sept merlettes du même, dont quatre*

en chef, 2 et 2 et trois en pointe mal ordonnées, qui est d'AUMONT ; *au 3e d'azur, au siège à l'antique d'or*.

« La fourrure d'hermine rappelle l'industrie des peaux « sur la Bièvre qui est, elle-même, figurée par la fasce « ondée d'azur ; le livre chargé d'un B rappelle le poète « Isaac de Benserade, auteur d'un grand nombre de « poésies et de la plupart des ballets dansés pendant la « jeunesse de Louis XIV ; né à Lyons-la-Forêt, en Nor- « mandie, il se retira à Gentilly dans une maison de « campagne où il mourut en 1691.

« Les armes *accolées* de Neufville de Villeroy et d'Au- « mont étaient du dernier seigneur du lieu et de sa « femme ; elles figurent sur un plan cadastral du siècle « dernier, que possède encore la commune ; le siège à « l'antique est le souvenir du séjour de Dagobert » [1].

On ne peut voir dans la devise de Gentilly qu'un simple jeu portant sur le nom de la localité.

1. *État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.*, fasc. *Gentilly*, p. 37.

GLOIRE AUX VAINQUEURS
1302

(Devise douteuse.)

DOUAI

Chef-lieu d'arrondissement (Nord).

ARMES VRAIES : *de gueules plein*. C'est ainsi qu'elles figurent sur les cloches du carillon de 1659, c'est ainsi qu'elles furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*[1].

AUTRES ARMES : *Écusson de gueules percé en cœur par une flèche d'or lancée d'en haut à dextre, faisant jaillir un flot de sang au naturel, d'où découlent six gouttes de sang*[2] *aussi au naturel*.

« Il est inutile d'insister sur les fautes absolument
« grossières qui feraient rejeter un tel blason par l'una-
« nimité des collèges héraldiques ; la première faute,
« capitale celle-là, c'est une pièce sortant de l'écu ; la
« deuxième faute, c'est d'avoir mis une couleur sur
« une couleur : ici, du sang sur du rouge[3] ! »

« Et la devise toute moderne est quelque peu ambi-

1. Cf. Chanoine Th. Leuridan, *Armorial des communes du département du Nord*. Lille, 1909, p. 70-71.

2. En souvenir de six cents Douaisiens qui auraient été tués à Pont-à-Vendin en 1304. La devise *Gloire aux vainqueurs*, rappellerait un siège soutenu avec succès en 1302 et la part prise à la victoire de Mons-en-Pevèle en 1304 (V. Duthilleul, *Souvenirs douaisiens*, p. 131).

3. Félix Brassart, *Les armes de Douai et la bataille de Mons-en-Pevèle*, 1896, p. 6.

« tieuse : *Gloire aux vainqueurs*, si l'on tient à la con-
« server sur le blason communal, il faut en écarter
« impitoyablement toute date, aussi bien celle de 1302
« que celle de 1304. *Gloire aux vainqueurs 1304* appar-
« tenait non point à la commune, mais à la compa-
« gnie des Arbalétriers, lors de sa suppression en 1770.
« D'où lui venait cette prétention ? ne le dit pas le
« registre de la Compagnie dressé en 1684, reproduisant
« quantité de documents anciens remontant à 1383 et
« continué jusqu'en 1730. Mais la date de 1304 prouve
« suffisamment que cette devise se rattachait aux idées
« fausses qui avaient cours à Douai, dès le XVI[e] siècle,
« sur le rôle des Douaisiens à la bataille fameuse de
« Mons-en-Pevèle. »

«..... Quant à la signification de la devise, c'est
« inutile de chercher dans le passé des causes qui n'ont
« jamais existé.

« Pourquoi ne pas l'attribuer aux succès réitérés dans
« le commencement de ce siècle, aux triomphes,
« comme disait Plouvain [1] remportés par nos vaillants
« musiciens dans tant de luttes pacifiques [2] ? ».

1. *Souvenirs douaisiens*. Douai, 1822, in-12, p. 728.
2. Félix Brassart, *Les armes de Douai*, etc., *loc. cit.*, p. 38.

GLORIA SANCTO MAURITIO

(*Gloire à Saint Maurice*)

(Devise officielle.)

SAINT-MAURICE

Commune du département de la Seine.

ARMES : *de gueules, au saint Maurice de carnation monté sur un cheval au naturel et tenant une banderole chargée d'une croix, passant sur une terrasse de sinople ; à la rivière d'argent en fasce.*

« Le cavalier, chef de la légion thébaine, s'explique « de lui-même ; la rivière d'argent représente la « Marne [1]. »

Quant à la devise, on peut se demander si elle s'applique au saint ou à la ville.

GRAND CŒUR ET BONNE FOY

(Ancienne devise.)

SÉEZ

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Alençon (Orne).

ARMES : *d'azur, à la foi (ou bonne foi) soutenant un cœur enflammé, sous une fleur de lys, le tout d'or.*

1. *État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle, loc. cit.* Fascicule *Saint-Maurice*, p. 31.

Cette devise, indiquée dans un manuscrit du XVIe siècle (Note de M. Alphonse Chassant), était bien faite pour accompagner le blason décrit plus haut.

Voyez : CRESCIT HONOS.

HÆC TANTUM SÆVIT IN HOSTES

(*Celle-ci ne sévit que contre les ennemis*)

(Devise officielle.)

EU

Chef-lieu de canton, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure).

ARMES : *d'argent, au léopard de gueules.*

Le blason ancien de la ville d'Eu était : *de sable à l'aigle éployée d'argent.*

En novembre 1911, ayant demandé à M. l'abbé A. Legris, préposé aux archives de la ville d'Eu, quelques renseignements sur la devise de cette ville, nous fûmes honoré d'une réponse qui parut dans *le Réveil d'Eu et du Tréport*, à la date du 13 décembre 1911.

Après avoir constaté, avec M. l'abbé A. Legris, combien la devise de la ville d'Eu est obscure et insignifiante, nous rappellerons qu'elle date de 1873, époque à laquelle M. Richebraque était maire [1] et nous trans-

1. L'abbé A. Legris, *Les armes de la ville d'Eu*, 1911.

crirons *in extenso* la réponse de notre honorable correspondant :

« A mon avis, la devise, toute de circonstance, n'a « de signification que si l'on se reporte au festival en « vue duquel elle a été choisie. Je dis choisie, et non « composée. Un honorable habitant d'Eu m'assure « l'avoir lue vers le même temps sur des produits « pharmaceutiques.

« On sait qu'alors des arcs de triomphe avaient été « élevés, et la porte de Normandie reconstituée. Au « fronton de la porte, comme au centre des arcs de « triomphe, se voyait le léopard d'Eu. Et la devise, qui « l'entourait disait aux étrangers venus à Eu : ne « craignez rien, il ne sévit que contre les ennemis.

« Au lendemain du festival, cette devise n'avait plus « de sens, et il est regrettable qu'on l'ait maintenue sur « les écussons de la ville.

« Les villes qui se sont donné des armes au dernier « siècle, peuvent impunément se composer une devise « ou la retoucher. Mais les armes d'Eu datent de 1151. « Eu est la première ville normande qui ait eu sa « charte communale et qui se soit choisi des armes. « Si, au cours des siècles, on a varié sur la manière de « les lire, il n'y avait qu'à remonter à l'origine, comme « l'a fait M. Lecomte. Il n'appartenait pas à la fantaisie d'un maire facétieux d'y accoler un mauvais « rébus. »

Comme conclusion, nous dirons que la devise ci-

dessus *étant au féminin*, a dû être composée pour accompagner l'*aigle éployée* du blason ancien de la ville d'Eu, mais non *le léopard* des armes actuelles.

HÆRET IN CORDE GLADIUS

(*Le glaive est fixé dans le cœur*)

(Devise officielle.)

CRÈVECŒUR-LE-GRAND

Chef-lieu de canton, arrondissement de Clermont (Oise).

ARMES : *de sinople, au chevron brisé d'argent* [1] *accompagné en pointe d'une gerbe de blé d'or liée du même, posée en pal et chargée d'un cœur de gueules transpercé d'un glaive d'argent ; au chef cousu d'azur chargé d'un écusson : de gueules, à trois chevrons d'or,* qui est DE CRÈVECŒUR [2], *cet écusson est accosté de deux étoiles d'or.*

Ces armoiries et la devise qui les accompagne ont été adoptées par le Conseil municipal le 20 février 1899, après recherches effectuées dans les archives de la Mairie.

1. Ce chevron est tiré du sceau de l'Échevinage dont le mayeur se servait en 1551.

2. La maison de Crèvecœur devint illustre dès le XIIe siècle et s'éteignit au XVIe. Leurs armoiries figurent dans l'une des six salles des Croisades au Musée de Versailles. (Cf. P. Roger, *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie.* Amiens, 1843, p. 238.)

Le cœur transpercé d'un glaive symbolise le nom de la ville : *Crepicordium, Crepito corde*, rupture du cœur, cœur crevé ou Crèvecœur.

La devise ne fait que compléter cette allusion au nom de la ville.

HARDY, PANTIN, EN AVANT !

(Devise officielle.)

PANTIN

Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre molettes d'éperon du même.*

« En dépit des progrès qu'a faits chez nous la science « de l'étymologie, depuis un siècle, le nom de Pantin « est un de ceux qui restent encore inexpliqués. « ..... le nom de Pantin n'apparaît pas officiellement « dans l'histoire avant l'année 1096 [1]. » « Nous avons « vainement cherché une preuve, même indirecte, que « la famille Pantin de Landémont, encore existante et « dont les titres nobiliaires en Anjou et dans le Maine « sont très nombreux, ait jamais compté, parmi ses « fiefs, la seigneurie de Pantin près Paris. Ce n'est donc « que par une ingénieuse appropriation, fondée sur la si- « militude de noms, que la ville de Pantin, s'est depuis

1. *Etat des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle, loc. cit.* Fascicule *Pantin*, p. 8.

« quelques années, donné le blason de cette famille et
« l'a fait figurer tant sur diverses parties de son
« hôtel de ville que sur le papier de ses actes munici-
« paux. Il s'énonce ainsi : *d'argent, à la croix de gueules*
« *cantonnée de quatre molettes d'éperon du même*, avec la
« devise : *Hardy, Pantin, en avant !* Cette dernière, par
« sa mâle énergie, justifie suffisamment le choix fait par
« la municipalité de Pantin, car elle est bien réellement
« le noble cri de ralliement auquel ses habitants répon-
« dirent au moment du danger [1]. »

Nous pouvons dire pertinemment que les armoiries et la devise de la famille Pantin de la Guère ayant été mises, il y a environ vingt-cinq ans, sous les yeux de l'administration municipale de la commune de Pantin, celle-ci se crut en présence du blason des anciens seigneurs de cette localité et l'adopta sans plus de contrôle ; aujourd'hui, ce blason figure sur les édifices municipaux.

Quant à la devise : *Hardy, Pantin, en avant !* on ne doit pas regretter que la municipalité l'ait faite sienne ; elle peut, en effet, rappeler les épisodes héroïques qui se déroulèrent à Pantin en 1814, pendant lesquels les troupes françaises opposèrent une résistance acharnée à l'armée des alliés.

1. *Ibidem*, p. 10.

HAUD INULTUS PREMOR

(*On ne me presse pas impunément*)

(Devise officielle.)

PITHIVIERS

Chef-lieu d'arrondissement (Loiret).

ARMES : *d'azur, à trois chardons d'or, tigés et feuillés du même ; au chef cousu de gueules, à la fleur de lys d'or.*

Ces armes, qui rappelaient simplement, au début, l'industrie drapière, jadis florissante à Pithiviers, ont pris avec le temps une signification plus haute, rendue par la devise : HAUD INULTUS PREMOR.

Cette devise est justifiée par le fameux siège de deux ans soutenu contre le roi Henri I[er] par un ancien seigneur de Pithiviers (1042-1044) et par l'attitude patriotique des habitants aux temps de la guerre de Cent ans, de la Ligue, de la Fronde et même en 1814. (Note de M. Jules Devaux, à Pithiviers, 1896.)

HEPKEN

(*Sans plus*)

(Devise officielle.)

PONT-L'ABBÉ

Chef-lieu de canton, arrondissement de Quimper (Finistère).

ARMES : *de gueules, au lion d'or.*

M. L. Esquieu a bien voulu nous communiquer

cette devise, il la tient, lui-même, de M. Caurel, archiviste de l'Union régionaliste bretonne à Guémené-sur-Scorff. « Les armoiries, dit-il, justifient la devise : « je suis lion que pourrai-je être de plus ? Sous une « forme très simple, *sans plus* indique un bel orgueil.

« La devise des anciens seigneurs du Pont-l'Abbé : « *Heb chench* (sans varier) n'était qu'une affirmation de « fidélité. *Valeur* d'une part, *constance* d'autre part « sont deux formules bien bretonnes. » L. E.

HERI SOLITUDO, HODIE VICUS, CRAS CIVITAS

(*Hier désert, aujourd'hui village, demain ville*)

(Devise officielle.)

ARCACHON

Commune du canton de la Teste de Buch, arrondissement de Bordeaux (Gironde).

ARMES : *Tranché : au 1er d'azur, au pin au naturel posé à senestre et accompagné à dextre et en chef d'une ruche d'or entourée d'abeilles du même ; au 2e de gueules, au navire en détresse au naturel, incliné en barre, sur une mer de sinople, accompagné en chef d'une Vierge d'or sortant d'un nuage (d'argent) et surmontée d'une étoile aussi d'or ; à la bande d'or brochant sur le tranché ; au comble tiercé,*

en pal, de sable, d'argent et d'or (Armoiries symboliques).

« En 1860, M. Lamarque de Plaisance, s'inspirant « de l'inscription faite sur la cloche de l'église Saint- « Ferdinand le 12 août 1855 : NOX HERI ; HODIE AURORA ; « CRAS LUX (*hier la nuit, aujourd'hui l'aurore, demain* « *le jour*), conçut les armoiries d'Arcachon, dont la « devise dit l'histoire en trois mots : HERI SOLITUDO, « HODIE VICUS, CRAS CIVITAS. *Hier*, je n'étais qu'une « solitude aride ; *aujourd'hui*, je suis un bourg ; *demain*, « je serai une ville, réunissant chaque année plus « d'habitants que beaucoup de populeuses cités.

« Je ne date que d'hier, et cependant mes souvenirs « remontent à plusieurs siècles.

« Il y a près de cinq cents ans, un jour d'orage, « la mer déposa, sur la plage que couvrent aujourd'hui « mes villas, une statue de la sainte Vierge.

« Un pieux solitaire, du nom de Thomas Illyricus, « la recueillit et l'abrita sous un oratoire rustique, élevé « par ses mains sur une dune baignée par l'Océan.

« Les marins, battus par la tempête, implorèrent « cette nouvelle étoile de la mer et vinrent ensuite, « après une délivrance miraculeuse, remercier celle « qui les avait sauvés du naufrage.

« Les populations voisines vinrent aussi..., je n'exis- « tais pas encore et j'étais déjà célèbre.

« Dans la forêt qui m'environne, un innombrable « essaim d'abeilles bourdonne et fournit un miel déli- « cieux.

« Les brises de la mer, tamisées par les feuilles des « pins et parfumées par leur odeur, rendent la santé à « ceux qui l'ont perdue.

« Sur ma plage hospitalière, la mer s'élève douce- « ment et apporte ses ondes salutaires aux corps fati- « gués ou débiles. Ceux qui sont venus vers moi tristes « et malades me quittent heureux et pleins de santé...

« Faut-il donc s'étonner si mes rues s'allongent « chaque année et si j'ose prédire ce que je serai « *demain ?*

« Pour traduire cette histoire, en langage *héraldique*, « on a divisé le *chef de l'écu* en trois parties. La pre- « mière est *noire* (sable) ; elle figure la solitude d'*hier*, « les ténèbres de la veille. La seconde est *blanche* « (argent) ; c'est la lumière naissante d'*aujourd'hui*, « l'aurore du jour qui va commencer *demain*, et bril- « ler de tous les rayons du soleil (or).

« Pour figurer la prospérité présente et future d'Ar- « cachon, une bande d'*or* coupe en deux le champ de « l'écu. A droite, sur un fond *d'azur* (bleu), un grand « pin s'élève et couvre une ruche d'or, première source « de richesse : il rappelle en même temps les qualités « bienfaisantes de l'air purifié par les arbres de la « forêt.

« A gauche, sur un fond de *gueules* (rouge), un « navire lutte contre la tempête. Au-dessus de lui, en « signe d'espérance, apparaît l'image de la sainte « Vierge, de Notre-Dame d'Arcachon, couronnée d'une

« étoile d'or. Cette figure résume tous les souvenirs « pieux de la contrée : La protection constante de la « sainte Vierge, la confiance des marins et les pèleri- « nages qui venaient de bien loin et depuis bien long- « temps apporter à Notre-Dame d'Arcachon les prières « et la reconnaissance des populations.

« Cet écu, surmonté d'une couronne murale, a été « sculpté aux voûtes de l'église Notre-Dame et peint « sur les vitraux en 1860-1861 [1]. »

« Ajoutons, d'après P. Joanne [2] que, grâce à son « climat, ses bains de mer et ses industries, Arcachon, « qui n'était en 1823 qu'une plage où venaient quelques « familles bordelaises et où n'existait qu'un hôtel, qui « ne comptait que 400 habitants en 1857, 756 en « 1866, en avait 3.000 en 1872 et plus de 8.000 en « 1886 et semble appelé à un développement plus « grand encore. »

1. F. Montigaud, secrétaire général de la mairie d'Arcachon. *Arcachon. Statistique générale et notes historiques.*

2. *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*

HEUREUX SOUS SON OMBRE

(Ancienne devise.)

BONDY

Commune du département de la Seine.

Pas d'armoiries.

« La municipalité fut constituée pour la première fois « le 31 janvier 1790 par l'élection d'un maire, François « Martin. Un des premiers soins des officiers municipaux « fut de choisir un cachet, — on ne saurait dire des « armes, — pour authentiquer les actes. Voici en quels « termes le registre des délibérations municipales, con- « servé à la mairie, le relate à la date du 25 avril 1790 :

« Étant nécessaire d'avoir un cachet particulier pour la municipalité de la paroisse de Bondy, les maire et officiers et notables ont fait faire un cachet qui représente une forest, avec l'exergue : *Heureux sous son ombre* et la légende autour : *Municipalité de Bondy*, ce cachet devant servir à tous les actes de la municipalité. Il a été remis entre les mains du greffier qui s'en charge. »

« Il est regrettable que la mairie ait renoncé, depuis « quelques années, à marquer de ce cachet le papier de sa « correspondance...[1] »

1. *État des Communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle, loc. cit.* Fascicule *Bondy*, p. 14.

HIC LILIA PASCITUR INTER

(*Celui-ci se nourrit entre les lys*)

SAINT-QUENTIN

Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).
(Ancienne devise, XVII[e] siècle.)

Voyez : PRO DEO, REGE ET PATRIA.

HIC MURUS AHENEUS ESTO

(*Sois d'airain comme ce mur*)
(Ancienne devise.)

SAUMUR

Chef-lieu d'arrondissement (Maine-et-Loire).

ARMES : *d'azur, à la muraille crénelée d'argent maçonnée de sable, soutenue d'une champagne de gueules chargée d'un S d'or et surmontée de trois fleurs de lys du même.*

« M. Célestin Port rappelle, dans son *Dictionnaire* « *de Maine-et-Loire*, d'après les livres de l'imprimerie « R. Hernault du XVII[e] siècle, cette ancienne devise[1]. » Cette devise se rapporte à la muraille du blason et célèbre le courage des habitants.

1. Denais, *Armorial général de l'Anjou*. Angers, 1885, in-8°, t. III, p 187.

HIC, OVES BENE NATÆ AGNUM COMITANTUR

(Ici, les brebis bien nées suivent l'agneau)
(Ancienne devise.)

CARCASSONNE

Chef-lieu du département de l'Aude.

ARMES : *d'azur, au portail de ville accompagné de deux tours crénelées d'argent* (ce sont les armes de la Cité); *le portail est surmonté d'un écusson de gueules à l'agneau pascal d'argent, la tête contournée, avec un guidon d'argent chargé d'une croix de sable, à la bordure cousue d'azur semée de fleurs de lys d'or* (ce sont les armes de la ville basse).

La devise ci-dessus s'appliquait à la ville basse.

Dans son livre : *Monuments de Carcassonne*, 3[e] édition. 1876, M. Cros-Mayrevieille parle, à la page 119, d'un arc de pierre qui existait sur le Pont vieux qui relie la Cité à la ville basse. Il écrit : « A la face du levant de l'arc étaient placées les armes de la Cité ; à la face de l'ouest les armes de la ville basse. Ce dernier écu était accolé de deux palmes de sinople liées d'azur par leur tige avec cette légende : HIC OVES BENE NATÆ AGNUM COMITANTUR. »

Cette devise s'inspire de l'agneau pascal du blason, elle a un sens mystique. Peut-on tenter de l'expliquer ainsi : il n'est pas d'usage que, dans un troupeau, les agneaux ouvrent la marche et que les brebis viennent

à leur suite ; mais chez les chrétiens où l'agneau symbolise le Fils de Dieu et où les brebis sont les fidèles, il en est tout autrement. Est-ce cela que la devise de Carcassonne nous rappelle ?

HIS ARMIS HÆC ARMA TUENTUR

(*Ces armes défendent ces armes*)

(Devise officielle.)

SAULIEU

Chef-lieu de canton, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

ARMES MODERNES : *de gueules, à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, la garde d'or.*

Le blason actuel de la ville du Saulieu et *sa devise* ne datent que d'une dizaine d'années (renseignement officiel).

Les armoiries anciennes de cette ville étaient : *de gueules, à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, soutenant une fleur de lys d'or et accostée de deux autres fleurs de lys du même, la garde de l'épée est d'or.* Devise : HIS LILIA TVEBIMVR ARMIS. (*Par ces armes nous défendrons les lys.*)

Du fait de la suppression regrettable des fleurs de lys dans le blason moderne, la devise ancienne n'avait plus de raison d'être ; comme il ne restait dans l'écu que l'épée, on y adapta la devise actuelle qui n'a aucun sens. Au contraire, l'ancienne devise rappelait que les Sédélociens furent très fidèles à Henri IV. C'est au

moment de la Ligue, qu'ils prirent pour armes les fleurs de lys avec une épée et la devise : *His lilia tuebimur armis*. Cf. Abbé C. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*. Dijon, 1774 à 1785, 7 vol. in-8°.

Voyez : HIS LILIA TUEBIMUR ARMIS.

HIS FULTA MANEBIT UNITAS

(*Soutenue par de tels appuis l'unité demeurera*)

(Devise officielle.)

BOURG-SAINT-ANDÉOL

Chef-lieu de canton, arrondissement de Privas (Ardèche).

ARMES : *de gueules, à trois bourdons d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé d'un badelaire d'argent, posé en fasce et garni d'or.*

« Ces armoiries se rapportent à la légende de saint « Andéol, le couteau rappelant le martyre du saint, et « les bourdons l'affluence des pèlerins à son tombeau. » (E. Nicod.)

Quant à la devise : HIS FULTA MANEBIT UNITAS, c'est-à-dire *appuyée sur ces choses l'unité restera*. M. l'abbé Mirabel (*Saint-Andéol et son culte*, p. 206) lui attribue cette signification : « Tant que fleurira dans nos murs la dévotion envers notre illustre et saint patron, nous sommes assurés qu'il étendra sur nous sa protection et qu'il ne permettra pas à l'erreur de briser parmi nous

l'unité de la foi. Il nous parait évident, ajoute l'auteur, que la devise a été choisie dans des temps de dissensions religieuses et très probablement dans les troubles du XVI[e] siècle. » (Note de M. Emmanuel Nicod, président de la Société de Lecture, à Annonay 1910.)

HIS LILIA TVEBIMVR ARMIS

(*Par ces armes nous défendrons les lys*)

(Ancienne devise.)

SAULIEU

Chef-lieu de canton, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

ARMES ANCIENNES : *de gueules, à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut soutenant une fleur de lys d'or, et accostée de deux autres fleurs de lys du même, la garde de l'épée est d'or.*

L'administration de la ville de Saulieu ayant supprimé, il y a une dizaine d'années, les fleurs de lys du blason, la devise tomba du même fait.

Voyez : HIS ARMIS HÆC ARMA TUENTUR.

HOC VERNANT LILIA CORDE

(*Dans ce cœur les lys fleurissent*)

(Ancienne devise.)

ORLÉANS

Chef-lieu du département du Loiret.

ARMES : *de gueules, à trois cœurs de lis d'argent ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or* [1].

« Certains historiens d'Orléans veulent que cette « devise ait été octroyée par Louis XII, mais je n'en ai « trouvé aucune preuve authentique. Il est certain, « cependant, qu'elle existait dès la fin du xve siècle. « Elle fait allusion aux pièces de l'écu : « grâce à ce « cœur les lys fleurissent », c'est-à-dire : grâce à « Orléans, qui est vraiment le cœur de la France, le « royaume est florissant. » (Note de M. Jacques Soyer, archiviste du département du Loiret, 1911.)

La Société archéologique d'Orléans fondée en 1850, porte sur son jeton cette devise : *Antiquitatis custodes.*

1. Voir : *Les armoiries d'Orléans en 1306*, par Jacques Soyer, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV, 1908, pp. 356-58.

IL EST ENTRÉ DANS CETTE ILE LE 5 AOUT 1808

(Ancienne devise.)

L'ILE D'AIX

(Charente-Inférieure).

ARMES : *d'azur, à la main de justice surmontée d'une couronne impériale, le tout d'argent.*

Par délibération du 14 août 1809, le Conseil municipal de l'île d'Aix demanda qu'en souvenir de la visite de Napoléon Ier, la commune fut autorisée à prendre les armoiries et la légende ci-dessus.

Les armoiries ont été conservées mais la légende abandonnée.

ILLUSTRAT QUOS SUMMA FIDES

(*Leur très grande fidélité les rend illustres*)

(Ancienne devise.)

MARSEILLE

Chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône.

ARMES : *d'argent, à la croix d'azur.*

Devise de 1705.

« Jamais devise ne fut plus menteuse ; ni Cesar, ni
« Charles Ier d'Anjou, ni Henri IV, ni Louis XIV, ni

« la Convention ne pourraient l'approuver. Les perpé-
« tuelles insurrections de cette ville prouvent le con-
« traire. » (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)

Voyez : ACTIBVS IMMENSIS VRBS FVLGET MASSILIENSIS.

IN BELLO FORTIS

(*Fort dans le combat*)

(Devise officielle.)

BEAUFORT-EN-VALLÉE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

ARMES : *de sinople, au lion d'argent armé, lampassé et couronné de gueules.*

Cette devise qui joue sur le nom de la ville et fait allusion au lion du blason est celle des comtes de Beaufort-en-Vallée [1].

INCOLUMEM SIC ME FATA RESERVANT

(*Les destins me gardent ainsi saine et sauve*)

(Devise officielle.)

PAMIERS

Chef-lieu d'arrondissement (Ariège).

ARMES : *Coupé d'un et parti de deux traits* (*6 quartiers*), *au 1er de gueules, au lion rampant d'argent*, qui est LE

1. Voir Denais, *Armorial général de l'Anjou*, *loc. cit.*, t. I. p. 135.

MARCADAL ; *au 2e d'azur, à la fleur de lys d'argent*, qui est VILLENEUVE ; *au 3e d'argent, à trois fasces de gueules*, qui est LE CAMP ; *au 4e, de gueules, à l'aigle à deux têtes d'argent couronnée d'or* qui est ROMENGOUS ; *au 5e de gueules, à la tour d'argent*, qui est LES TROIS BARRIS ; *au 6e d'or, à l'ormeau de sinople*, qui est LOLMET.

« Armand Squerrer, historien du Comté de Foix, « dit dans ses *Chroniques* que la ville de Pamiers était divisée en six grands pays ou quartiers, ayant chacun ses armoiries confiées à son consul, savoir : *le Marcadal*, un lion ; *les Trois Barris*, une tour ; *le Camp,* trois fasces ; *Villeneuve,* une fleur de lys ; *Romengous*, une aigle à deux têtes ; et *Lolmet,* un ormeau [1].

Les armoiries de la ville de Pamiers résument ce souvenir historique.

Quant à la devise, nous constatons qu'elle est inspirée du vers suivant de Virgile : *Incolumem Pallanta mihi si fata reservant* [2] Il faut aussi remarquer qu'une porte de la Ville était dénommée : porte d'*Encolomiés* ; on peut supposer que la consonance de ce mot, a donné l'idée à l'auteur de la devise d'adopter, en le modifiant, le vers de Virgile qui commence par : *incolumem.*

Cette devise fait ressortir que, malgré toutes les catastrophes qui l'ont affligée, la cité du Pamiers n'en a pas moins conservé son importance.

1. H. Duclos, *Histoire des Ariégeois*, 7 vol. in-8°, 1881-1887, t. VII, p. 138.
2. L. Quicherat, *Thesaurus poeticus linguæ latinæ*.

Voici, du reste, un aperçu des événements malheureux que cette ville a subis.

« Que de faits politiques dans cette ville, depuis « Simon de Montfort, qui, après ses victoires, y dictait « toute une législation, un véritable code, jusqu'aux « événements des XVIe et XVIIe siècles ! Chaque rue, « chaque pierre, chaque muraille ont été témoins d'épi- « sodes importants. La seule porte d'*Encolomiés*, dite des « Carmes, porte double, munie autrefois de herses et « de mâchicoulis. n'a-t-elle pas vu de furieux combats « dans les nombreuses luttes dont la prise de la ville « était l'enjeu, surtout le 13 juillet 1486, lorsque le sire « de Lavelanet s'empara de Pamiers au nom du vicomte « de Narbonne [1] ? »

« En 1628, Pamiers fut pris d'assaut et rigoureuse- « ment traité par le prince de Condé ; mais la ville « répara ses pertes. Elle n'a pas cessé depuis lors de « prospérer, et c'est encore aujourd'hui la localité de « beaucoup la plus importante du département de « l'Ariège [2]. »

1. H. Duclos, *Histoire des Ariégeois*, *loc. cit.*, t. V, p. 229.
2. Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France*.

IN FIDE ET FIDELITATE SEMPER IMMOTA

(*Toujours inébranlable dans sa foi et sa fidélité*)

(Ancienne devise.)

TULLE

Chef-lieu du département de la Corrèze.

ARMES : *de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or.*

Marvaud (*Histoire du Bas-Limousin*, t. II, p. 352) fait mention de cette devise qui aurait été adoptée en 1586 par la ville du Tulle délivrée des huguenots.

Voyez : SUNT RUPES VIRTUTIS ITER.

INFINITA DECUS LILIA MIHI PRÆSTANT

(*Les lys sans nombre me procurent la gloire*)

(Devise officielle.)

DOULLENS

Chef-lieu d'arrondissement (Somme).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à l'écusson, en abîme, d'argent à la croix de gueules.*

Primitivement la ville de Doullens portait : *d'argent, à la croix de gueules.* Le semé de fleurs de lys lui fut

accordé par le roi Charles V (Delgove, *Histoire de Doullens*). La devise fait allusion à la concession royale qui honorait d'une façon toute particulière la cité et ses habitants.

IN GALLIA SPES MEA

(*Mon espoir est dans la France*)

(Devise officielle.)

SFAX

Ville de Tunisie.

ARMES : *d'azur, à la nef d'argent voguant sur une mer au naturel et surmontée d'un soleil d'or.*

Ces armoiries et cette devise ont été adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 1899.

IN HOC SIGNO VINCES

(*Par ce signe tu vaincras*)

(Devise officielle.)

FELLETIN

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Aubusson (Creuse).

ARMES : *d'or, à la croix ancrée de gueules* (Armoiries de ses anciens seigneurs, les vicomtes d'Aubusson).

La devise fait allusion à la croix ancrée du blason.

IN MAGNITUDINE BRACHII SUI

(*Par la puissance de son bras*)

(Ancienne devise.)

THIAUCOURT

Chef-lieu de canton, arrondissement de Toul (Meurthe-et-Moselle).

ARMES anciennes : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même, brochant sur le tout*, qui est DE BAR *; aux 2 et 3 d'argent, à la grappe de raisin au naturel, feuillée et tigée de sinople, au chef d'or, au T antique de sable.*

La devise rapportée ci-dessus n'ayant pas trait aux armoiries actuelles de la ville de Thiaucourt, nous avons donné, de préférence, la description des armoiries anciennes pour lesquelles cette devise a été composée. D'après Nicolas Fremy, géomètre-arpenteur, demeurant à Vézelise, en 1741, ces armoiries auraient été conférées à la ville de Thiaucourt en l'année 1580, par ordre de Charles III, duc de Lorraine. La devise rappelle cette concession due au Prince alors régnant. C. Lapaix [1], qui donne les détails ci-dessus, ajoute qu'il n'y a aucune trace, dans le Recueil des lettres patentes conservé au *Trésor des Chartes de Lorraine*, de celles que Charles III aurait octroyées à la ville de Thiaucourt.

1. *Armorial des Villes, Bourgs et Villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés. Loc. cit.*, pp 245 et suivantes.

IN MEMORIAM BENEFACTORVM

(En mémoire des bienfaiteurs)

(Devise officielle.)

SCEAUX

Chef-lieu d'arrondissement (Seine).

ARMES : *écartelé : au 1er, d'or, à la couleuvre d'azur ondoyante en pal*, qui est DE COLBERT *; au 2e, d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en barre*, qui est DE BOURBON DU MAINE ; *au 3e, d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en barre*, qui est DE BOURBON-PENTHIÈVRE *; au 4e, contre-écartelé : au 1 et 4, d'or, au buste de cheval de sable, celui du 1er contourné ; au 2e, d'azur, au dextrochère d'or, armé d'une épée d'argent, mouvant de senestre ; au 3e, d'azur au dextrochère du même, mouvant de dextre ; au chef de gueules, semé d'étoiles d'argent*, qui est MORTIER DE TRÉVISE ; *sur le tout de gueules, à l'S majuscule d'or.*

« En adoptant ces armoiries qu'explique la devise : « *En mémoire des bienfaiteurs*, la commune a voulu rap- « peler le souvenir des principaux possesseurs de la « terre et du château de Sceaux ; les Potier de Gesvres « seuls ont été exceptés ; l'autorisation d'emprunter « les armes de la famille de Trévise avait été gracieu- « sement concédée, vers 1866, par le duc de Trévise, « fils du maréchal Mortier [1]. »

1. *État des Communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Sceaux*, pp. 51 et 52.

IN ME SANITAS ET ROBUR

(*En moi santé et force*)

(Devise officielle.)

PESSAC

Chef-lieu de canton, arrondissement de Bordeaux (Gironde).

ARMES : *d'or, à la bande de gueules accompagnée en chef d'une grappe de raisin au naturel et en pointe d'un groupe de pins de sinople.* — Ce blason figure sur le fronton de l'Hôtel de Ville.

La devise, moderne comme le blason, fait allusion, d'une part, aux vins récoltés dans les vignobles fameux de *Château-Haut-Brion*, *Château-Pape-Clément*, *Château-La-Mission* et quantité de domaines divers. Ces vins merveilleux procurent la *santé*.

D'autre part, elle a trait aux forêts de pins entourant Pessac, dans lesquels vient s'atténuer l'air salin de l'Océan et dont les émanations balsamiques donnent la *force* vivifiante.

Dans ces bois de pins, les cottages et les villas se sont multipliés comme à Arcachon et nombreux sont les hôtes qui, chaque année, viennent y puiser un renouveau de force et de santé.

IN PACE BELLISQVE RESPLENDET

(*Elle brille dans la paix comme dans la guerre*)

(Devise officielle.)

L'HAŸ-LES-ROSES

Commune du canton de Villejuif, arrondissement de Sceaux (Seine).

ARMES : *écartelé : au 1er d'argent, à la grappe de raisin de pourpre tigée et feuillée de sinople ; au 2e d'or, à la fontaine au naturel ; au 3e d'or, au monument funèbre portant le millésime 1870 surmonté d'une épée posée horizontalement, la pointe à senestre, le tout au naturel et reposant sur un tertre de sinople ; au 4e d'argent, à la rose de gueules tigée et feuillée de sinople.*

La grappe de raisin rappelle que le village était jusqu'en 1880 planté en grande partie de vignes.

La fontaine offerte en 1830 par M. Brouzac est reproduite dans le 2e quartier, elle symbolise les nombreuses sources qui fournissent une eau très estimée.

Au 3e quartier figure la reproduction du monument offert par la ville de Paris, il évoque la défense de L'Haÿ en 1870.

La rose du 4e quartier rappelle la merveilleuse Roseraie [1] d'une réputation mondiale qui appartient à

1. La Roseraie de l'Haÿ-les-Roses résume les principales époques de l'Histoire de la Rose. Elle se divise en douze sections : 1° le jardin des plus belles roses ; 2° la rose dans l'histoire ; 3° collection botanique (1.000 variétés environ) ; 4° collection des anciennes roses

M. Jules Gravereaux et à laquelle la commune de l'Haÿ doit le nom nouveau de l'Haÿ-les-Roses.

Ces armoiries ont été composées par M. Gaston Gandon, artiste graveur; elles ont figuré pour la première fois sur un étendard que M. le comte de Montigny, habitant de la commune, offrait à une Société locale ; elles furent présentées au Conseil municipal qui les adopta officiellement comme armes de la commune.

La devise synthétise l'histoire du pays dont les particularités les plus intéressantes sont : la défense de L'Haÿ en 1870 (*se distingue dans la guerre*) et le renom que lui fournit la culture de la rose (*et dans la paix*).

galliques (environ 650 variétés) ; 5° les roses de la Malmaison (200 espèces) ; 6° collection des roses du Japon ; 7° collection horticole (7.000 variétés environ) ; 8° Musée ; 9° les roses de l'Haÿ ; 10° les roses de Bagatelle ; 11° le jardin des roses nouvelles (sélection des 200 plus belles dernières roses créées) ; 12° la roseraie de Madame (les 100 plus belles variétés de roses pour la fleur à couper). Sous ce titre : une *Roseraie d'Amateur* au début du XXe siècle, M. Jules Gravereaux présente à l'admiration publique une collection de 8.000 variétés.

IN STELLA FIDES

(*Confiance dans l'étoile*)

(Devise officielle.)

RIBÉRAC

Chef-lieu d'arrondissement (Dordogne).

ARMES : *d'or, à trois fasces de sinople ; au sautoir d'argent, brochant sur le tout, chargé en cœur d'une étoile d'azur.*

La devise fait allusion à l'étoile placée en cœur de l'écu.

Les armoiries de cette ville datant de 1696, la devise ne saurait être plus ancienne.

INSULA LIBURNIUM DURANIUS

(Ancienne devise.)

LIBOURNE

Chef-lieu d'arrondissement (Gironde).

ARMES : *d'azur, au navire d'argent flottant sur une mer ondée du même, les trois mâts supportant chacun une fleur de lys aussi d'argent* (alias : *d'or*).

Voyez : CRESCIT EUNDO.

INTER ALIA LUCET, DEI GRATIA

(*Elle brille entre les autres, par la grâce de Dieu*)

(Devise officielle.)

PERNES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Carpentras (Vaucluse).

ARMES : *d'azur, au soleil d'or, accompagné en pointe d'une perle d'argent.*

« La ville de Pernes portait anciennement pour « armoiries : *d'azur, au P d'or, entouré de deux branches* « *d'olivier au naturel.* Pour des raisons longuement « développées dans une charte du 29 octobre 1566, con- « servée aux archives communales, Bartholomeo Thu- « rellus, président de la chambre apostolique à Carpen- « tras, autorisa cette ville à changer ses anciennes « armes et à adopter les suivantes : *d'azur, au soleil d'or,* « *accompagné en pointe d'une perle d'argent*, avec cette « devise : INTER ALIA LUCET DEI GRATIA. Depuis cette « époque, Pernes a toujours porté ce dernier écus- « son [1]. »

La devise se rapporte à la *perle d'argent* du blason, tout en s'appliquant spécialement à la ville.

1. Louis de Bresc, *Armorial des Communes de Provence. Loc. cit.*, p. 347.

INTER SPINAS FLORET

(*Elle fleurit au milieu des épines*)

(Devise officielle.)

AUBUSSON

Chef-lieu d'arrondissement (Creuse).

ARMES : *d'argent, au buisson de sinople posé sur une terrasse du même, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même.*

La dénomination *Albusson*, en usage dans la langue romane et transformée plus tard en celle d'*Aubuisson*, fut l'origine des armoiries parlantes de la ville. A propos de la devise : INTER SPINAS FLORET, nous rappellerons que la ville de Loja, en Andalousie, porte une devise à peu près identique : *Loxa flor entre espinas.* (Note de M. Cyprien Pérathon, auteur d'une *Histoire d'Aubusson*, Limoges, 1886.) Tout en se rapportant au buisson des armoiries, cette devise marque la renommée toujours croissante de la ville d'Aubusson, au milieu des obstacles et des difficultés.

IN TE SPERANT, DOMINE, OCULI OMNIUM

(*Les yeux de tous espèrent en toi, Seigneur*)

(Variante.)

NANTES

Chef-lieu du département de la Loire-Inférieure.

Voyez : OCULI OMNIUM IN TE SPERANT, DOMINE.

IN VARIETATE, SECURITAS SUB LILIO

(*Au milieu des changements, sécurité à l'abri du lys*)

(Devise officielle.)

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Cosne (Nièvre).

ARMES : *d'azur, à trois tours crénelées d'argent posées en fasce surmontées de trois fleurs de lys d'or et soutenues d'une champagne échiquetée d'argent et de gueules de trois traits.* (Ces armoiries furent confirmées en 1816.)

« La Charité-sur-Loire doit son origine et son nom à « son abbaye, fondée au VIII[e] siècle, réorganisée et don- « née à Cluny avec le titre de simple prieuré, en 1052. « Au XVI[e] siècle, les protestants étant parvenus à former « à la Charité un parti puissant, la livrèrent à un chef « calviniste, qui en fut bientôt chassé ; les troupes pro- « testantes étant rentrées dans la ville en 1569, massa-

« crèrent les moines et près de 800 catholiques. Les « révoltes incessantes des habitants appelèrent à La Cha- « rité le duc d'Anjou qui s'en empara en 1576, après un « siège d'un mois. Les troubles de la Ligue étant ter- « minés, les remparts de la Charité furent démantelés, « et la ville cessa de jouer un rôle politique. » P. Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*

Dans son *Histoire de La Charité* [1], M. Louis Lebœuf, sans indiquer la date à laquelle remonte la devise, dit qu'elle est ancienne, elle aurait été d'abord : IN VARIETATE SECURITAS, et on aurait ajouté : SUB LILIO, quand le prieuré fut mis sous la garde des rois de France.

JE NE PROSPÈRE QUE SOUS SON OMBRE

(Ancienne devise.)

JOYEUSE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Largentière (Ardèche).

ARMES : *d'azur, à trois pals d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois hydres d'or.* Le P. Anselme, t. III, dit : *Palé d'or et d'azur de six pièces.*

« Nous trouvons », disent H. Traversier et Léon Vaïsse [2], « aux Archives royales, une délibération

1. La Charité, 1897, in-8, p. 5 et 6.
2. *Armorial national de France.* Paris, 1843, in-4, 4e série, p. 64.

« du Conseil municipal datée du 13 août 1809 par « laquelle cette ville demande à porter pour armoiries : « *d'argent, au mûrier de sinople, au chef d'azur chargé* « *d'une main de carnation tenant une branche d'olivier* « *d'argent*, et pour devise : JE NE PROSPÈRE QUE SOUS « SON OMBRE. » Quelle réponse fut faite à cette demande, l'*Armorial national de France* ne le dit pas.

Comme on le voit, la devise ci-dessus ne s'applique pas aux armoiries actuelles de la ville ; disons, incidemment, que ces armoiries étaient celles des seigneurs de Joyeuse.

J'EN TIENS DEUX MILLE

(Devise officielle.)

JONQUIÈRES

Commune du canton de Durban, arrondissement de Narbonne (Aude).

ARMES : *d'argent, à la botte de jonc de sinople liée d'or ; avec ces mots autour en caractères de sable* : J'EN TIENS DEUX MILLE [1].

Cette devise est très énigmatique ; elle semble, toutefois, se rapporter au *lien* qui enserre les brins de jonc. — Mais nous lui soupçonnons une origine historique qu'il est bien regrettable d'ignorer.

1. Ernest Roschach, *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*. Toulouse, 1904, p. 647.

JE PARVIENDRAI

(Devise officielle.)

BOUGIE

Chef-lieu d'arrondissement, département de Constantine (Algérie).

ARMES : *Parti : au 1er coupé d'azur et d'or, l'azur chargé d'un croissant d'argent ; au 2e de gueules, à la comète d'argent ; sur le tout et placé en cœur de l'écu : un gourbi au naturel* (alias : *une ruche*).

Bougie, la *Saldæ* des Romains, est beaucoup moins étendue qu'à l'époque de son antique prospérité.

La devise de cette ville marque une aspiration empreinte de confiance et de volonté.

J'ÉTAIS FLEUR, JE SUIS CITÉ

(Devise officielle.)

LES LILAS

Commune du département de la Seine.

ARMES : *Taillé de gueules et d'azur, à la bande d'argent brochant sur la partition et chargée de six fleurs de lilas au naturel. L'écu repose sur une branche de lilas fleuri.*

Cette gracieuse devise fait allusion aux bois touffus où croissaient les bouleaux et aussi les lilas sur l'empla-

cement qu'occupe aujourd'hui la commune des Lilas [1].

« ...c'était là que, encore de 1820 à 1840, les Pari-
« siens des quartiers de l'Est allaient demander au « Bois
« des Bouleaux » la verdure et les plaisirs champêtres ;
« le joyeux romancier Paul de Kock l'a célébré dans
« plusieurs de ses romans [2]. »

JOVI MEA SERVIET ALES

(*Mon oiseau sert Jupiter*)

(Devise officielle.)

ARGENTAN

Chef-lieu d'arrondissement (Orne).

ARMES : *d'argent, à l'aigle de sable.*

« Le 7 août 1816, la ville d'Argentan », dit M. J. M. Germain, historien de la localité, « demanda l'auto-
« risation de reprendre ses anciennes armoiries : une
« aigle éployée avec la légende : JOVI MEA SERVIET
« ALES. »

A quelle époque conviendrait-il de faire remonter ces armoiries ? M. Léon de la Sicotière pense que ce pourrait être à celle de la Renaissance ou bien à un temps assez rapproché de la Renaissance.

1. Cf. *Etat des communes du département de la Seine à la fin du XIX siècle. Loc. cit.* Fascicule *Les Lilas*, 1900.
2. *Ibid.*

« Il ne serait pas impossible, toutefois, dit A. Canel[1],
« que l'adoption de la devise fut postérieure à celle des
« armoiries. »

Il nous semble qu'elle doit dater de 1816.

---

17 JUILLET 1453

(Devise officielle.)

CASTILLON-SUR-DORDOGNE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Libourne (Gironde).

ARMES : *de gueules, à la croix d'azur* [2] *chargée en cœur d'une tour sommée de deux tourelles et accostée de deux autres tours, le tout d'argent, la croix cantonnée de quatre fleurs de lys d'or* (d'Hozier).

La date que la ville de Castillon a prise pour devise rappelle la défaite des Anglais sous les murs de cette cité, défaite qui coûta la vie au général anglais Talbot et amena la soumission de toute la Guyenne au roi Charles VII.

Un obélisque élevé sur une place publique de Castillon commémore ce fait.

1. *Armorial des Villes et Corporations de la Normandie. Loc. cit.*, pp. 50 et 51.

2. Cette croix d'azur sur un fond de gueules constitue une faute héraldique, car on ne doit pas mettre couleur sur couleur ni métal sur métal.

JUSTITIA, ET ARMIS, DOLA

(*Par la justice et les armes, Dole*)

(Devise officielle.)

DOLE [1]

Chef-lieu d'arrondissement (Jura).

ARMES : *d'azur, au lion naissant, couronné d'or, armé et lampassé de gueules, accompagné de billettes d'or sans nombre ; coupé de gueules, au soleil rayonnant d'or.*

Nous ne pouvons mieux faire, au sujet des devises de la ville de Dole, que de mettre sous les yeux du lecteur la notice très complète et très documentée que M. le chevalier André Pidoux a bien voulu nous adresser. Nous nous faisons un devoir de lui présenter nos sincères remerciements.

« Deux devises ont accompagné alternativement les « armes de la ville de Dole : JUSTITIA ET ARMIS DOLA. — « RELIGIO ET JUSTITIA ÆTERNA URBIS FATA.

« La ville de Dole ayant été détruite de fond en « comble en 1479, par les troupes du roi Louis XI, « nous n'avons aucun document sur sa devise avant « cette époque. Le seul historien qui puisse nous ser- « vir de guide est Gollut [2] : « Ceste ville hat autrefois, « dit-il, porté en armoirie une tour, ainsi que les

1. *Dole* et non *Dôle*, ainsi le veulent l'usage local, la phonétique, la tradition et les documents (A. P.).

2. *Mémoires historiques de la République séquanaise*, 1 vol. in-fol., Dole, Dominicque, 1592, p.213.

« vicomtes de Dole, de la maison de *l'Hospital*, en
« usoient en leur Prevosté. Mais quand l'armoirie du
« Comté fut changée [1] et que les princes choisirent le
« lyon d'or en champ d'azur billeté d'or, sans nombre,
« la ville print le soleil luisant d'or, en champ d'azur [2],
« au chef d'azur, billeté d'or sans nombre, au lyon
« naissant, haïant la queüe passée en saulteur, avec la
« devise : JUSTITIA. Puis comme après son premier
« siège (mis par Pierre de Craon), elle, par une furieuse
« saillie (faicte du premier dimanche d'octobre, en l'an
« mil quatre cent septante six [3]) se fut faicte quitte de
« l'ennemy, le chassant à val de route et luy enleuant
« son artillerie, lon luy adjoustat à la devise, ET ARMIS :
« faisant ces mots entiers : JUSTITIA ET ARMIS, comme
« pour éterniser la mémoire de ceste heureuse saillie et
« exequution. » Mais, comme les assertions de Gollut,
« au sujet des armoiries primitives de la ville de Dole
« sont erronées, vu qu'il confond les armes du tabel-
« lionné de Dole avec celles de la ville [4], ses opinions
« sur l'origine de la devise JUSTITIA ET ARMIS ne doivent

1. A la fin du XIIIe siècle, le comte Palatin Othon IV remplaça l'aigle d'argent en champ de gueules qui figurait depuis Othon Ier dans les armes de la Franche-Comté, par le lion d'or, en champ d'azur billeté d'or qui y figure encore aujourd'hui.

2. Il y a sûrement ici une coquille. Le soleil est en champ de gueules. Les règles du blason ne permettraient d'ailleurs pas le champ d'azur, et l'usage du champ de gueules ne semble pas avoir subi la moindre variation.

3. Le fait rapporté par Gollut est de 1477 et non de 1476.

4. Jules Gauthier, *Les sceaux et armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté (Mémoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1882, p. 52).

« être admises que sous toutes réserves, quoique l'ori-
« gine de la seconde partie paraisse assez probablement
« conforme au dire du vieil historien. Quant à la pre-
« mière partie de la devise, JUSTITIA, elle fut sans doute
« dictée par ce fait que Dole était le siège du parle-
« ment, cour suprême de justice, dont l'intégrité et la
« science étaient réputées.

« Quoi qu'il en soit, on trouve cette devise durant
« tout le XVIe et le XVIIe siècles, sur des monuments, et
« en particulier une porte d'entrée du collège, datant de
« 1588 où l'on lit : JUSTICIA (*sic*) ET ARMIS DOLA, sur
« des sceaux de la ville et sur des fers de reliures.
« Plusieurs exemples en sont conservés, tant aux
« archives municipales de Dole, qu'aux archives dépar-
« tementales du Doubs, où figurent notamment un
« cachet rond de 30 mill. de diamètre, présentant les
« armoiries de la ville, entourées de rinceaux, avec
« la devise JUSTITA * ET * ARMIS * DOLA, datant du
« 1er juillet 1667 [1], et un fer de reliure représentant
« un cartouche ovale, avec les armes de la ville, et en
« exergue : JUSTITIA ET ARMIS DOLA 1587 [2].

« C'est également cette devise qui figure sur le fron-
« tispice de la relation du siège de Dole en 1636, par le
« président Boyvin [3].

1. Archives du Doubs E, fonds Damey de Saint-Bresson.

2. Archives de Dole, registre des délibérations du Conseil de ville, 1631.

3. Anvers, Moretus, 1638. Ce frontispice a été gravé par Cornélius Galle, d'après un dessin de Rubens qui figure au musée Plantin à Anvers.

« L'origine de la seconde devise est beaucoup plus « certaine que celle de la première : Les fortifications de « Dole détruites en 1479 furent rétablies par ordre de « Charles-Quint.

« Sur la porte du pont, ou porte Saint-André, qui fut « terminée et bénite le 30 novembre 1603, on grava ces « mots en lettres d'or : RELIGIO ET JUSTITIA ÆTERNA « URBIS FATA, faisant allusion probablement au parle- « ment et à la piété de la ville, piété qui s'était mani- « festée dans de nombreuses circonstances, et notam- « ment par la fondation de plusieurs couvents, par une « foule de vœux, et qui se manifesta encore dans la « suite, et surtout en 1608, lors de la réception d'une « des saintes Hosties miraculeuses de Faverney, et dans « la capitulation de 1674 [1].

« Au XVIIIe siècle, cette devise devint d'un usage « presque aussi fréquent que l'autre. Ainsi, sur le titre « de la dissertation sur l'antiquité de Dole publiée en « 1743, à Dole chez Tonnet, par C. J. Normand, les « deux devises accompagnent les armes de la ville.

« La révolution vint qui supprima à la fois blason et « devises.

« Napoléon Ier, par lettres patentes du 20 juin 1811,

1. L'article II de cette capitulation est : « La religion catholique, « apostolique et romaine sera conservée et maintenue dans la « Franche-Comté, sans qu'aucune hérésie, secte ou liberté de cons- « cience y puissent être exercées, non pas même par les soldats qui « y seront dans la garnison... » *Recueil des édits et ordonnances de Franche-Comté*. Besançon, 1777, t. I, p. 9.

« accorda de nouvelles armoiries à la ville, mais sans « parler de la devise. On voit, dès lors, figurer sur les « actes officiels la devise : JUSTITIA ET ARMIS DOLA. Des « lettres patentes de Louis XVIII, du 14 décembre « 1816, restituèrent à la ville de Dole ses anciennes « armoiries. A partir de cette date, les actes officiels « portent la devise : RELIGIO ET JUSTITIA ÆTERNA URBIS « FATA.

« Après 1830, la devise : JUSTITIA ET ARMIS DOLA « reparaît dans les actes municipaux, mais les pièces « émanant de l'église collégiale et paroissiale de Notre- « Dame portent encore la devise : RELIGIO ET JUSTITIA « ÆTERNA URBIS FATA.

« Enfin, la bibliothèque publique de Besançon possède « la matrice d'un sceau de la ville de Dole, datant du « XVIIIe siècle, où les deux devises ont été combinées « sous la forme la plus barbare : RELIGIO ET JUSTITIA ET « ARMIS DOLA | ÆTERNA URBIS FATA (*sic*). Il eût au « moins fallu trois nominatifs ou trois ablatifs ! » (Chevalier ANDRÉ PIDOUX, archiviste paléographe à Dole.)

LABORE CRESCIT

(*Elle grandit par le travail*)

(Devise officielle.)

HAGETMAU

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Sever (Landes).

ARMES : *d'argent, au château de... flanqué de deux tourelles couvertes ; la tour du milieu surmontée d'un arbre de...*

La ville reconnaît par sa devise, qu'elle doit son accroissement au *travail*. Hagetmau possède, en effet, des fabriques d'huiles de lin et de colza, de bougies, de linge de table, de poteries de grès, etc., qui contribuent à sa prospérité.

LABORE FIDEQUE

(*Par le travail et la foi*)

(Devise officielle.)

CRÉTEIL

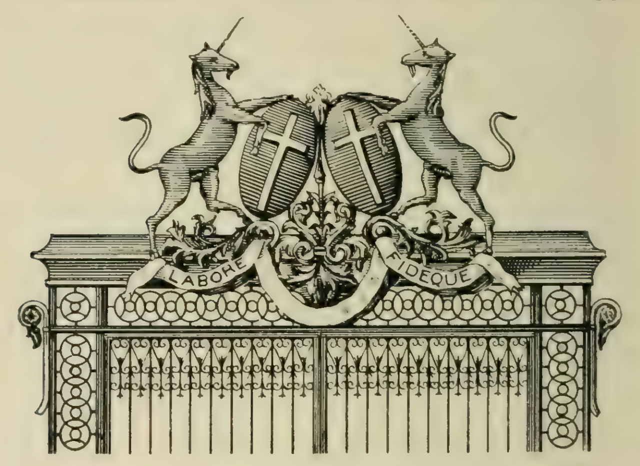
Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'une croix pattée d'or, chargée d'un œil au naturel rayonnant, et, en pointe d'une grappe de raisin tigée et feuillée d'or.*

L'écu est posé sur la masse du Chapitre de Notre-Dame de Paris, l'extrémité fait cimier.

« La fasce ondée rappelle la traversée de la com-

« mune par la rivière la Marne, et le raisin, les vignes « du Mont-Mesly, hameau dépendant de Créteil. La « commune de Créteil ayant appartenu, au xe siècle, « à l'archevêché de Paris, il a semblé bon de rappe-



« ler cette particularité historique, en faisant figurer « derrière ses armoiries la masse du Chapitre de « Notre-Dame. Quant à la devise : *Labore fideque*, « elle a été empruntée aux armoiries ornant encore « la grille d'entrée de l'ancien château archiépiscopal [1]. »

Le château, dont il est ici question, a été construit, vers 1855, par Madame la marquise de Caumont de la Force, dont le mari [2] fut maire de Créteil de 1846 jusqu'à sa mort survenue en 1856.

1. *État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle*, — *Loc. cit.* Fascicule : *Créteil*, pp. 31 et 32.

2. Edmond-Michel-Philibert Nompar, marquis de Caumont de La Force, marié en 1844 à Charlotte-Georgine-Henriette Smyth, née

Ce château fut, après 1863, acquis *personnellement* par Mgr Georges Darboy, archevêque de Paris, qui, aux blasons accolés [1] du marquis de Caumont de la Force et de son épouse, et à leurs devises, substitua ses propres armoiries : *d'azur, à la croix d'argent* [2], et sa devise : LABORE FIDEQUE [3], sans changer la forme ovale des deux écussons et sans supprimer les supports qui sont deux licornes.

Cette ornementation ainsi modifiée existe encore, nous en donnons ci-dessus la reproduction.

Voilà pourquoi la ville de Créteil a pris pour devise, sans s'en douter, celle du Prélat, martyr de la Commune.

le 25 juillet 1814, veuve de Georges-Auguste-Kraven (*Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Hauterive, 1845, p. 113).

1. Premier écusson : *d'azur, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, couronnés, armés et lampassés de gueules.* Devise : *Ferme Caumont*, qui est de Caumont. Deuxième écusson : celui de sa femme, née Smyth.

2. Comte de Saint-Saud, *Armorial des Prélats français au XIXe siècle.* Paris, 1906, p. 122.

3. Henri Tausin, *Dictionnaire des devises ecclésiastiques. Loc. cit.*, p. 108.

LABOREM HONOREMQUE FATI NOSTRI PIGNORA HABEMUS

(*Le travail et l'honneur sont les gages de notre avenir*)

(Devise officielle.)

PHILIPPEVILLE

Chef-lieu d'arrondissement, département de Constantine (Algérie).

ARMES : *d'azur, à la clef d'argent posée en pal, surmontée d'une cigale d'or et accostée de deux autres.*

Philippeville est l'un des ports les plus animés du littoral d'Algérie.

La devise est sage et pondérée.

LABOR, FIDES, VIS, FELICITAS

(*Travail, foi, force, félicité*)

(Devise officielle.)

SAINT-LAURENT-DU-PONT

Chef-lieu de canton, arrondissement de Grenoble (Isère).

ARMES : *Coupé : au 1er de gueules, au saint Bruno agenouillé devant un tertre surmonté d'une croix, le tout au naturel ; au 2e cousu d'azur, à deux haches d'argent passées en sautoir.*

On croit que ces armoiries, ainsi que la devise, ne remontent pas au delà de 1816, époque du retour des Chartreux. Le saint Bruno qui figure dans le blason se

rapporte certainement à ce retour ; les deux haches passées en sautoir font allusion aux exploitations des grandes forêts de sapin ; l'écusson est du reste accompagné à dextre et à senestre de trois sapins.

Quant à la devise, elle rappelle les bienfaits du *travail* et de la *foi*, l'un donnant la *force* et l'autre assurant la *félicité*.

LABOR OMNIA VINCIT

(*Le travail vainc tout*)

(Devise officielle.)

THIERS

Chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme).

ARMES : *de gueules, au navire d'argent, toutes voiles déployées, voguant sur une mer du même.*

Au sujet des armoiries ci-dessus, voici ce que dit J.-B. Bouillet dans sa *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme* (Clermont-Ferrand, 1846), p. 333 : « Nous voyons dans l'*Armorial d'Auvergne* « *Bourbonnais et Forez* composé par Guillaume Revel, « qui vivait sous Charles VII, que la bannière de cette « ville était chargée de deux léopards passant sans dis- « tinction de couleur. Un vaisseau sculpté sur la porte « de la maison est considéré par les habitants comme « la représentation des armoiries de la ville ; nous pen- « sons qu'ils se trompent, rien ne justifie cet emblème,

« pas même son commerce et sa grande exportation « de coutellerie. » M. le Dr Charvilhat, de Clermont-Ferrand, nous signale que, sur une marque de cartier de Thiers (XVIIIe siècle), est figuré un navire ; mais pourquoi ? Quant à la devise : LABOR OMNIA VINCIT, elle a sa raison d'être ; elle s'applique au grand développement des industries de cette ville et particulièrement de l'industrie de la coutellerie.

LABUNTUR ANNI, OLEA VIRET

(*Les ans s'écoulent, l'olivier est toujours vert*)

(Devise officielle.)

SOUK-AHRAS

Arrondissement de Guelma, département de Constantine (Algérie).

ARMES : *de..... à l'olivier posé en chef, planté sur un tertre, accosté à dextre d'un ermitage, le tout au naturel et soutenu d'une grande banderole portant la devise :* Labuntur anni, olea viret ; *en pointe, une mitre épiscopale reposant sur une crosse.*

Ces armoiries sont de pure fantaisie et nullement héraldiques, elles sont cependant intéressantes car elles évoquent un passé vraiment digne d'attention.

L'auteur de cette composition a puisé son inspiration dans l'histoire religieuse de Souk-Ahras, l'ancienne Thagaste des Romains, où naquit en 354 (*alias* 365) le

plus célèbre des docteurs de l'Église : saint Augustin, mort évêque d'Hippone en 430. La crosse et la mitre commémorent la naissance de ce grand saint.

L'olivier est l'arbre dont la culture très étendue fait la richesse de la région, aussi l'a-t-on pris comme pièce principale du blason ; on a voulu également rappeler une tradition constante dans le pays, même parmi les indigènes, qui fait remonter à l'époque où vivait saint Augustin, un certain olivier [1] situé sur un tertre qui se trouve aujourd'hui enfermé dans l'enclos de la poudrière. Du reste dans la région cet olivier est dit *olivier de saint Augustin* comme on dit du tertre *le mamelon de saint Augustin.*

La devise est d'une heureuse conception, elle évoque le passé et consacre un souvenir précieux.

Blason et devise remontent à l'année 1888, M. Roze étant maire ; le choix des emblèmes et de la devise est l'œuvre de M. le Dr Clada, aujourd'hui maire de la localité.

En 1852, Souk-Ahras n'était qu'un simple poste militaire ; aujourd'hui, grâce à son heureuse situation au croisement des routes de Bône à Tebessa et de

1. « Peut-on raisonnablement attribuer à cet arbre une si haute « antiquité ?
« Etant donné et la lenteur avec laquelle croît cette essence et « aussi le diamètre de cet arbre (quatre mètres au moins à la base), « il est permis d'émettre cette opinion, d'autant mieux que les « troncs existant tout énormes qu'ils sont, sont visiblement les « rejetons des premières racines. » (Note de M. l'abbé Péronne.)

Constantine à Tunis, la ville a prospéré, elle est devenue importante.

Nous devons à M. Hinglais, président du Syndicat de la Presse du département de Constantine, et à M. Louis Schiffmacher, rédacteur du journal *le Réveil* à Souk-Ahras, l'envoi du blason de la ville ; d'autre part, M. l'abbé Péronne, curé de Souk-Ahras, a bien voulu nous donner tous les détails nécessaires à la rédaction de la présente notice.

Nos remerciements les plus sincères sont acquis à nos obligeants correspondants.

LA FIDÉLITÉ CHARME LES CŒURS

(Devise officielle.)

CHARMES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Mirecourt (Vosges).

ARMES : *d'azur, à la levrette d'argent, tenant en ses pattes une croix de Lorraine d'or.*

Ces armoiries sont peintes sur un des vitraux du chœur de l'église de Charmes.

La devise témoigne de la fidélité des habitants de Charmes envers leurs princes (voir, C. Lapaix, *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés. Loc. cit.*, p. 76).

L'AIGO FAI VENI POULIT

(*L'eau fait venir joli*)

(Devise officielle.)

EYGUIÈRES

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, à l'aiguière d'argent.*

Proverbe provençal qui correspond admirablement à l'aiguière figurant dans les armoiries parlantes de la ville. (Communication de M. V. Lieutaud, à Volone.)

LA MAIN ARMÉE POUR TE SERVIR

(Devise officielle.)

MAZÈRES

Commune du canton de Saverdun, arrondissement de Pamiers (Ariège).

ARMES : *d'azur, au dextrochère de carnation mouvant du flanc senestre d'une nuée d'argent et tenant une lance d'or.*

La devise se rapporte au dextrochère (ou main droite) tenant une lance ; elle n'a été consacrée qu'en 1816, époque à laquelle les armoiries de la cité ont été autorisées par acte officiel. Cette devise marque aussi le dévouement envers le roi.

« En 1251, Mazères n'était qu'un petit village ;

« Béranger, abbé de Boulbonne, en fit une ville et les « comtes de Foix y bâtirent un château qui devint leur « résidence favorite. C'est dans cette ville que Gaston-« Phœbus, comte de Foix, reçut la visite du roi Charles VI, « en 1390.

« Mazères était jadis une des quatre villes maîtresses du « Comté, ayant l'entrée des États du pays et le privilège, « avec Foix, de nommer l'un des deux syndics généraux « du Comté de Foix. » (H. Duclos, *Histoire des Ariégeois. Loc. cit.*, t. VII, p. 116.)

LAUS DEO

(*Gloire à Dieu*)

(Devise officielle.)

LANNION

Chef-lieu d'arrondissement (Côtes-du-Nord).

ARMES : *d'azur, à l'agneau couché d'argent, tenant de l'un de ses pieds de devant, une croix de triomphe d'or, sur la croisée de laquelle il y a un guidon de gueules.*

Potier de Courcy, dans son *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 3[e] édition, 1890, t. II, p. 154, donne, comme devise à la ville de Lannion l'inscription qui se lit sur le guidon des armoiries de cette cité : LAUS DEO.

LA VILLA DEL VOLO

(Devise douteuse.)

LE BOULOU

Chef-lieu de canton, arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales).

ARMES : *d'argent* (alias : *d'azur*), *à la fleur de lys d'azur* (alias : *d'or*) *en chef, et au* vol *abaissé de sable en pointe ; à la bordure de gueules chargée de ces mots :* LA VILLA DEL VOLO *en caractères d'or.*

Certains prétendent que les mots ci-dessus peuvent être considérés comme devise ; ils sont plutôt, semble-t-il, une désignation et ont trait au *vol* abaissé du blason ou peut-être, au nom de la ville.

LES HABITANTS DE LANDRECIES ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE

(Devise attribuée.)

LANDRECIES

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Avesnes (Nord).

ARMES : *d'azur, au château surmonté de trois tours et reposant sur une terrasse, le tout d'or ; à la champagne de gueules chargée de l'étoile de la Légion d'honneur* [1].

1. Cf. Ernest Laut, *Les villes décorées*. Paris, s. d., in-8°, p. 35 et suiv.

La devise est conçue d'après les termes mêmes du décret de la Convention nationale, en date du 27 ventôse an III (17 mars 1795), qui déclarait que les habitants de Landrecies avaient *bien mérité de la patrie.*

Cette devise n'est pas portée officiellement par la ville, elle pourrait l'être à juste titre car, au siège qu'elle soutint en 1794 et qui lui valut les paroles ci-dessus, s'ajoute le siège de 1871. Ces deux faits d'armes ont, du reste, été glorifiés par l'attribution à la ville de Landrecies de la décoration de la Légion d'honneur par décret en date du 29 septembre 1900.

LE TRAVAIL ENNOBLIT L'HOMME

(Devise officielle.)

MOUY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Clermont (Oise).

ARMES : *de..... à la roue d'engrenage de..... sur laquelle reposent passés en sautoir : une navette et un fuseau de..... ; au point central une tête de bélier de.....*

Ces armoiries de fantaisie ont été, paraît-il, composées, il y a une quarantaine d'années, par un conseiller municipal qui voulut symboliser l'industrie du pays.

La devise doit être de la même époque ; elle consacre l'ardeur au travail de ce centre manufacturier.

LEX ET PATRIA

(*Loi et Patrie*)

MONTROUGE

Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'azur, au soleil d'or*, ou plus exactement, *à l'étoile à 34 rais d'or.*

La commune a repris, en 1887, ces armoiries qui dataient du 13 juin 1790, en modifiant la devise qui était à l'origine : *Rex et Patria* [1].

La devise : LEX ET PATRIA ne signifie rien, il n'y a, en effet, aucune corrélation entre ces deux mots, tandis que l'ancienne devise : *Rex et Patria* avait sa raison d'être, en tous cas elle avait un sens historique. Il est regrettable qu'on ne l'ait pas conservée.

1. *État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Montrouge*, p. 31.

———————

LIBERA JURE FUIT ET ERIT SINE FINE TOLOSA (xve siècle)

(*Toulouse fut libre à bon droit et le sera sans fin*)

LIBERA TOLOSA (xvie siècle)

(*La libre Toulouse*)

(Anciennes devises.)

TOULOUSE

Chef-lieu du département de la Haute-Garonne.

ARMES : *de gueules, à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or, en un cercle du même, sur une vergette du même portée à dextre par un agneau pascal passant d'argent ; accostée à dextre d'un château d'argent donjonné du même, et à senestre d'une église d'argent avec clocher du même ; au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

La ville de Toulouse ne porte ni l'une ni l'autre de ces devises.

Voyez : Tolosa palladia.

LIBERTAS. PAX. LABOR

(*Liberté. Paix. Travail*)

(Devise officielle.)

LE KREMLIN-BICÊTRE

Commune du département de la Seine.

Armes : *de gueules, au Kremlin d'argent sur une terrasse de sinople ; au chef cousu d'azur, à la tour accostée de deux merlettes, le tout d'or.*

« La forteresse du Kremlin rappelle que la commune a « tiré son nom d'une enseigne peinte sur l'une des habi- « tations de la localité en 1813. La tour rappelle le fort ; « les oiseaux ou merlettes sont empruntées à Gentilly « d'où Le Kremlin a été détaché en 1896. Le pays de « carrières où se trouve la commune est enfin figuré par « la roue de carrier qui forme cimier [1]. » Par le mot *Libertas,* la devise fait allusion à l'émancipation de la commune, qui fut, comme il est dit ci-dessus, séparée de Gentilly en 1896. Les mots *Pax. Labor* marquent les aspirations des habitants.

LILIA SOLA REGUNT UNDAS, LUNAM, CASTRA ET LEONEM

(*Seuls les lys gouvernent les eaux, la lune, le camp et le lion*)

(Devise officielle.)

BORDEAUX

Chef-lieu du département de la Gironde.

ARMES : *de gueules, au château à cinq tours crénelées et pavillonnées, celle du milieu plus haute, ouverte et renfermant une cloche, reliées par deux pans de muraille crénelée, à dextre et à senestre, le tout d'argent, surmonté d'un léo-*

1. *État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Le Kremlin-Bicêtre,* p. 29.

pard d'or et posé sur un fleuve d'azur chargé d'un croissant de lune d'argent (alias : *d'or*) *; au chef cousu d'azur*, *semé de fleurs de lys d'or.*

Le léopard est une allusion à l'occupation anglaise ; le croissant rappelle la forme du fleuve la Garonne devant Bordeaux, ce qui, du reste, avait fait donner à cette ville le nom de *Port de la lune* ; le chef fleurdelysé est un souvenir de la conquête de l'Aquitaine par le Roi de France après la guerre de Cent ans.

La devise se rapporte aux pièces du blason et célèbre la conquête de l'Aquitaine.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1712, supprimée en 1793, rétablie en 1797, porte pour emblème un croissant avec cette devise : CRESCAM ET LUCEBO. (Henri Jadart, *Sceaux, Emblèmes et Devises des Sociétés savantes de France. Loc. cit.*)

LILIA TERNA GERO, TRIPLEX MIHI ET ANNULUS ARMIS

(*Je porte trois lys et trois anneaux dans mes armes*)

(Devise officielle.)

JARGEAU-SUR-LOIRE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans (Loiret).

ARMES : *de gueules, à trois annelets d'argent ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

« Nous savons que certains savants chanoines du chapitre de Saint-Vrain, tel Defay au XVIIe siècle, aimaient
« à « taquiner la muse latine » ; témoin cette traduc-
« tion poétique du blason donné par Louis XI à sa
« bonne ville de Jargeau et mentionnée dans le manu-
« scrit du P. René Chesneau, son contemporain, qui
« écrivit en un latin excellent l'histoire de l'église, du
« chapitre et de la ville de Jargeau (1678). LILIA TERNA
« GERO, TRIPLEX MIHI ET ANNULUS ARMIS.

« Ce qui doit se traduire héraldiquement : Jargeau
« porte : *de gueules, à trois annelets d'argent, deux et un ;*
« *au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

« Ce sont là « récréations poétiques » qui n'ont rien
« de banal, par la bonne raison qu'elles ne sont pas à
« la portée du premier clerc venu [1]. »

LILIIS TENACI VIMINE JUNGOR

(*Un lien puissant m'unit aux lys*)

(Devise officielle.)

AMIENS

Chef-lieu du département de la Somme.

ARMES : *de gueules, au lierre d'argent ; au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

1. L. Dumuys, conservateur-adjoint du Musée historique d'Orléans, *Notes sur un cadran solaire du XVIIIe siècle conservé à Jargeau.* Orléans, 1902, in-8.

En 1185, Philippe-Auguste, ayant affranchi la ville du joug des comtes, lui donna pour armes un écu de gueules plein, au chef d'azur parsemé de fleurs de lys d'or. Louis XI, après l'avoir dégagée des mains du duc de Bourgogne, permit de diaprer la pointe de cet écu



de branches de lierre d'argent, et, pour indiquer l'union constante d'Amiens à la Couronne, le Monarque fit placer, au-dessus de l'écusson que supportent deux licornes accroupies, la devise suivante : LILIIS TENACI VIMINE JUNGOR (Un lien puissant m'unit aux lys). (Dusevel, *Histoire d'Amiens.*)

LODOVA A LUDOVICO OCTAVO

(*Lodève ainsi nommée de Louis VIII*)

(Devise officielle.)

LODÈVE

Chef-lieu d'arrondissement (Hérault).

ARMES : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée au 1er d'une étoile ; au 2e d'un croissant ; au 3e d'un L ; au 4e d'un D, le tout d'or ; chargée, en cœur d'un écusson d'azur, à la fleur de lys d'or.*

Ces armoiries ont été accordées à la ville de Lodève par ordonnance royale du 23 décembre 1818. Elle a été autorisée à les porter par lettres patentes du 3 février 1819.

On trouve l'origine historique de la devise de la ville de Lodève dans le : *Chronologia præsulum Lodovensium*, de Plantavit de la Pause, in-4, 1634, Aramon, p. 136-7. On y voit qu'en 1225, Louis VIII, après son retour de l'expédition contre les Albigeois, se trouvait à Montpellier. Il voulut marquer sa reconnaissance à l'évêque Pierre IV[1] qui l'avait maintes fois secouru durant cette expédition ; aussi, après lui avoir fait de nombreuses libéralités, voulut-il perpétuer le souvenir de la fidélité et de l'obéissance de Pierre. Il ordonna donc que le

1. Les armoiries de Pierre IV, évêque de Lodève (1208-1238), sont devenues celles de la ville ; elles sont rapportées dans la *Gaule Pontificale*, de Fisquet, diocèse de Lodève, p. 353.

siège épiscopal de l'évêque ne fût plus désormais appelé *Luteva*, mais *Lodova*, en souvenir de lui « *non Luteva, sed Lodova a nomine suo Lodoïco, seu Lodovico, quasi Lodovicea, la ville de Louis* » (ex veteri Lodovensis Ecclesia chartulario). Communication de M. A. Rouis, notaire honoraire à Lodève, 1896, 1910.

D'autre part, Renaud de Vilback [1] écrit ceci : « Cette « ville existait du temps des Tectosages ; elle fut appe- « lée *forum Neronis* sous les Romains ; mais j'aimerais « tout autant faire venir le nom actuel de l'ancien nom « de Lutève, que de celui de Lodova ou Lodoïca, que « Lodève tient, dit-on, de la munificence de Louis VIII. »

LOVIERS LE FRANC

(Devise officielle.)

LOUVIERS

Chef-lieu d'arrondissement (Eure).

ARMES : *Parti : au 1er d'azur, à un L gothique d'argent traversant une couronne ducale d'or ; au 2e aussi d'azur, au lion d'or ; à la bordure cousue de gueules chargée de besants d'argent.*

Cette devise a été accordée à la ville de Louviers, à la suite de sa reprise sur les Anglais et en hommage à la

1. *Voyages dans les départements formés par l'ancienne province de Languedoc.* Paris, 1825, in-8, p. 487.

belle conduite de ses citoyens. L'acte de concession, daté de Lusignan en mai 1441, est signé de Charles VIII qui reconnaît que les habitants de Louviers ont tout sacrifié pour le Roi et la Patrie, que leur fidélité a résisté à toutes les épreuves bien que les nécessités de la guerre l'aient forcé à les abandonner. Il constate que les ennemis ont exercé envers eux des vexations, des cruautés qui n'ont en rien ébranlé leur amour pour le pays et que c'est à leur énergie qu'il devra « *le recouvrement du païs et duchié de Normandie* ».

Voici, du reste l'article VIII de cet acte ; il est relatif à la devise :

« Et d'abondant avons aux dits supplians et leurs suc-
« cesseurs, octroyé et octroyons de notre dite grace et
« pour le plus grand signe et mémoire de leur loyauté,
« que d'ores en avant à toujours, mais perpétuelle-
« ment, notre dicte ville de Loviers soit nommée et
« appelée *Loviers le Franc* et, qu'à cause, les dits sup-
« plians et leurs dits hoirs, successeurs et chacun d'eux
« qui en ycelle ville et faubourgs résideront et demeu-
« reront, puissent à leurs loises, si bon leur semble,
« selon leurs facultés et puissance porter en devise en
« tous temps la lettre L couronnée en broderies, orfè-
« vreries et ainsi qu'il leur plaira. »

« M. Barbe [1] ajoute : « L'autorisation de porter cet
« L couronné constituait, pour les habitants de Lou-

1. *Louviers décorée au XVe siècle*, p. 9.

« viers, une véritable décoration, puisqu'elle avait pour « but de les désigner à la reconnaissance de leurs conci- « toyens et de leurs descendants *afin que, à l'exemple* « *d'eux, ils s'efforcent de ainsi fère.* »

« Louviers est donc probablement la première ville « de France qui eut l'honneur d'être décorée.

« Les habitants apprécièrent si bien cet honneur, « qu'ils accolèrent un L couronné à leur ancien blason, « à dextre, à la place la plus noble et le placèrent sur « leurs monuments, témoin les portes de l'église Notre- « Dame. »

Voir : *Cartulaire de Louviers*, t. II, 2e partie, p. 149, et aussi : Paul Dibon, *Essai historique sur Louviers*, p. 55.

LOYALE ET SEVRE

(Devise officielle.)

SEURRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

ARMES : *d'azur, semé de roses d'argent au lion couronné d'or brochant sur le semé.*

Cette devise remonte à l'époque de François Ier qui fit rétablir les fortifications de cette petite ville considérée alors comme une des clefs de la Bourgogne, défendant la frontière de la Franche-Comté, c'est-à-dire de l'Espagne. (Note de M. Ch. Bigarne, 1896.)

LUS LUSE

(Il faut que Lurs luise)

(Devise officielle.)

LURS

Commune du canton de Peyruis, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes).

ARMES : *d'azur, au lion d'or ; parti d'argent, à l'aigle à deux têtes, le vol abaissé, de sable, chargée sur son estomac d'une fasce et divise alaisées d'or, surchargées de cinq trèfles de sinople.*

« LUS LUSE pourrait se traduire : *Lux luceat* et en « français : *Il faut que Lurs, luise.* C'est ce misérable « gallicisme que le *Bulletin paroissial* de cette commune « offre à ses lecteurs sous la stupide transcription pseudo- « provençale, *Fau que Lus luse.* Cette rédaction n'a qu'un « mérite : celui de faire sentir aux Francihots [1] que *luse* « est au subjonctif. Le provençal LUS LUSE suffisait, la « conjugaison provençale n'ayant pas besoin de l'en- « combrant et laid *que* français pour indiquer le sub- « jonctif. Cette rédaction récente, elle date de 1912, « montre à quel point le peuple provençal ignore sa « langue et en altère la pureté, sans le savoir, ni le

1. Le mot FRANCIHOT est un terme provençal de mépris pour le Provençal qui renie sa langue, sa terre, son histoire, ses usages, ses mœurs, ses traditions, ses costumes et ne veut vivre qu'à l'instar de Paris, en foulant aux pieds tout ce qui fait la nationalité provençale. (V. Lieutaud).

« vouloir. Cette devise est un jeu de mots sur le nom « de la localité : en provençal LUS. Ce qui donne lieu « au proverbe, aussi quiproquo : *Connaissa Lus e Labri-* « *bano* qui se traduit *ad libitum* par : *Je connais Lurs et* « *Labrillane* (localité voisine) ou bien : *Je connais l'usage,* « *le truc, la manigance,* qui est la traduction de l'*us* « provençal. » C'est dans ce dernier sens qu'il est sans cesse proféré dans la contrée par quiconque se croit habile en quelque démarche et au courant de quelque chose : *Je connais l'us et Labrillane.* (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)

LUX ET VIRTUS

(*Lumière et courage*)

(Devise officielle.)

SULLY-SUR-LOIRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Gien (Loiret).

ARMES : *d'azur, au lion d'argent accompagné de douze étoiles du même mises en orle.*

La devise se rapporte aux pièces du blason : la *lumière* des étoiles, le *courage* du lion.

LUX, NUX, CRUX

(*Lumière, noix, croix*)

(Devise officielle.)

NOYERS-SUR-JABRON

Chef-lieu de canton, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

ARMES : *de gueules, à la fasce d'argent chargée du mot :* NOYERS *de sable, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.*

« Allusion et explication d'abord des trois étoiles qui « font partie des armoiries et qui dispensent aux mor- « tels

« *Cette obscure clarté qui descend des étoiles,*

« ensuite le nom du pays *Nux*, *noix*, *noyers* et enfin la « péroraison bien chrétienne, affirmant que la vraie « lumière qui illumine ce monde, c'est la croix. » (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)

MÆNIA FALLUNT HOSTEM TORMENTUM DEXTRA DOMAT

(*Mes murailles trompent l'ennemi. Le courage dompte les machines de guerre*)

(Devise oficielle.)

SAUMUR

Chef-lieu d'arrondissement (Maine-et-Loire).

ARMES : *d'azur, à la muraille crénelée d'argent, maçon-*

nee de sable, soutenue d'une champagne de gueules chargée d'un S d'or et surmontée de trois fleurs de lys du même.

La devise se compose de deux fragments incomplets, dont la traduction à peu près littérale est donnée ci-dessus ; mais on peut interpréter plus amplement la deuxième partie, en la traduisant ainsi : *Le courage des habitants rend impuissantes les machines de guerre.*

Cette devise doit dater du règne de Charles VII.

MA FORCE D'EN HAUT

(Devise officielle.)

MILLY

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

ARMES : *de gueules, à trois fermaux tournés d'or.*

Ce sont les armes et *la devise* des Malet de Graville qui furent seigneurs de Milly, dès le XVe siècle ; Louis Malet, sire de Graville, amiral de France, gouverneur de Picardie et de Normandie, fit bâtir en ce lieu un château à la fin du XVe siècle.

MANIBUS DATE LILIA PLENIS

(*Donnez des lys à pleines mains*)

(Devise officielle.)

BEAUGENCY

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans (Loiret).

ARMES : *Fascé d'or et d'azur de six pièces ; semé de*

fleurs de lys de l'un en l'autre (d'après le brevet de confirmation donné par Louis XVIII, le 15 février 1821).

Pellieux [1] rapporte que les armoiries ont été données à Beaugency par Henri IV et il les décrit ainsi : Fascé d'or et de *sinople* de six pièces avec fleurs de lys de sinople dans les fasces d'or et d'or dans les fasces de sinople. Et la devise : MANIBUS DATE LILIA PLENIS.

On sait que la ville de Beaugency fut prise par les Anglais en 1359 et reconquise en 1428 par Jeanne d'Arc. La Trémoille l'enleva à Dunois et au duc d'Orléans; en 1568, les protestants la brûlèrent. Devant tant de vicissitudes, dont les habitants eurent beaucoup à souffrir et pendant lesquelles ils montrèrent leur valeur, on ne saurait s'étonner que les rois de France aient accordé à cette ville la concession honorable de leurs fleurs de lys.

Nous retrouvons, du reste, le semé de fleurs de lys sur la façade de l'hôtel de ville de Beaugency ; on y lit aussi la devise : MANIBUS DATE LILIA PLENIS.

Voici ce que dit Pellieux [2] à ce sujet : « Hôtel-de-Ville « construit en 1526, sur les dessins d'un habile architecte d'Orléans nommé Viart. La façade principale « est riche de cette ornementation délicate qui caractérise le goût de la Renaissance. On y remarque des « bas-reliefs d'une heureuse exécution ; les armes du

1. *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency*, continués par Lorin de Chaffin, 1856.
2. *Ibidem*, p. 211.

« grand Dunois et Longueville et la fameuse Sala-
« mandre que prodiguait, à la même époque, Fran-
« çois Ier dans les décorations de Chambord ; les deux
« principaux panneaux étaient semés de fleurs de lis
« sans nombre, exergue des armes de la ville : MANIBUS
« DATE LILIA PLENIS. La rape révolutionnaire a mutilé
« cette charmante page d'architecture... »

Il est à remarquer que cette devise MANIBUS DATE LILIA PLENIS est aussi celle de la famille de Sèze ; « elle « fut donnée par le roi Louis XVIII en signant l'ordon- « nance du 12 novembre 1817 laquelle modifiait les « armoiries du comte de Sèze [1]. »

MASSILIAM VERE VICTOR CIVESQUE TVERE

(*Victor, défends vraiment Marseille et les citoyens*)

(Ancienne devise.)

MARSEILLE

Chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône.

ARMES : *d'argent, à la croix d'azur.*

Devise de 1691.

A propos de cette devise, il est utile de rappeler que saint Victor, habitant de Marseille, fut martyrisé en 303.

Voyez : ACTIBVS IMMENSIS VRBS FVLGET MASSILIENSIS.

1. Louis de la Roque, *Devises héraldiques*. Paris, 1890, p. 199.

MEMINERIT SE DEUM HABERE TESTEM

(*Qu'il se souvienne qu'il a Dieu pour témoin*)

(Devise officielle.)

MONTLHÉRY

Commune du canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

ARMES : *d'or, à la croix de gueules cantonnée de quatre alérions d'azur*, qui est DE MONTMORENCY ANCIEN [1].

Nous devons à M. A. Saintin, maire de Montlhéry, la note suivante relative à la devise ci-dessus :

« A une époque que je ne puis déterminer exacte-« ment, mais qui est comprise entre 1850 et 1854, lors « d'une réparation de la salle de la mairie, qui était « l'auditoire au temps de la prévôté, on a trouvé, en « enlevant le papier de tenture, cette devise inscrite en « lettres d'or sur la muraille au-dessus de l'emplace-« ment où était alors le siège du prévôt. Cette sentence « fut conservée à l'endroit où elle se trouvait et la « Municipalité l'adopta pour devise de la ville. » A ce sujet on peut consulter : V. A. Malte-Brun, *Montlhéry, son château et ses seigneurs*. Paris, in-16. 1870, p. 61.

1. Thibaud, seigneur de Montlhéry, était fils de Bouchard Ier, seigneur de Montmorency, et aïeul de Guy de Montlhéry (cf. *Généalogies de la maison de Montmorency*).

MIHI SUNT SACRA LILIA CORDI

(*Les lys sont sacrés à mon cœur*)

(Ancienne devise.)

LANGRES

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Marne).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au sautoir de gueules brochant.*

Cette devise n'a sans doute jamais été portée officiellement par la ville de Langres, dont l'écusson est généralement entouré de ces mots : CIVITAS ANTIQVA LINGONVM (*Cité antique des Lingons*). M. Émile Aubert, notaire à Langres, a eu l'amabilité de nous signaler un livre, dont le titre est timbré des armes de la ville de Langres [1] surmontées de la devise : MIHI SUNT SACRA LILIA CORDI. Ce livre est : *L'Anastâse de Lengres tirée du tombeau de son antiquité*, par Denis Gaultherot. — A Lengres, chez Jean Boudrot, imprimeur de la ville, 1649.

La référence qu'a bien voulu nous donner M. E. Aubert fait ressortir que la devise ci-dessus fut en faveur au XVII[e] siècle. Cette devise, qui marque l'attachement des habitants de Langres à la royauté, ne doit pas être de beaucoup antérieure à la date (1649) du volume sur

1. Nous en donnons, plus loin, un croquis exact. Il faut remarquer que dans ce blason, on n'a pas observé le *semé de fleurs de lys* ; on a simplement placé une seule fleur dans chaque canton du sautoir.

lequel elle est apposée. Peut-être a-t-elle été inspirée par les deux vers rapportés par Denis Gaultherot dans son *Anastase de Lengres* : ...« Auparavant en l'an 1589 l'on « avoit armé la porte de S. Didier d'un pont levis, qui « sembloit estre la plus facile à pétarder, sur le front « duquel fut posée l'effigie de Lengres représentée par



« une déesse armée de casque, corcelet, brassats et « cuissots, tenant d'une main le bouclier, armoirie du « saultoir de gueules cantonné de Lis d'or sans nombre « en champ d'azur, et de l'autre la lance, montée sur « des rochers fleuronnés de lis et au-dessous dans un « quadre ces deux vers :

« *Lengres sur ce rocher, où le beau Lis fleuronne,*
« *De son Roy tres-Chrestien embrasse la Couronne.* »

S. Migneret [1], qui cite ces deux vers, ajoute : « Nos « aïeux, qui avaient la manie des inscriptions, étaient « rarement heureux dans leurs poésies. »

MON MYEUX

(Ancienne devise.)

HAM

Chef-lieu de canton, arrondissement de Péronne (Somme).

ARMES : *d'azur, à trois croissants d'argent, et une fleur de lys d'or mise en cœur.*

La ville de Ham a fait sienne cette devise qui était celle de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, seigneur de Ham, connétable de France (1418-1475) ; il l'avait fait graver, en gros caractères gothiques, au-dessus de la porte d'entrée du château de Ham.

Nous lisons dans Gomart [2] : « Un de nos compa- « triotes, M. Léon Paulet, à qui nous devons de curieux « détails sur le château de Ham, pense que les mots MON « MYEUX qui décorent la Grosse Tour du fort de Ham « ne furent pas spécialement affectés à ce monument. « Dès longtemps avant ils étaient l'emblème adopté « par le connétable ; ils lui servaient même de cri de « guerre et signifiaient : *Je ferai de mon mieux*, devise « qui est bien dans l'esprit du moyen âge.

1. *Précis de l'histoire de Langres.* Langres, 1837, in-8, p. 317.
2. *Ham, son château et ses prisonniers*, 1864, p. 286.

« Nous trouvons encore cette devise brodée sur son « étendard à la bataille de Montlhéry, en 1465 : « L'es- « tendard du comte de Sainct-Pol, my-partie de soie « grise et rouge, à une licorne d'argent au bout de des- « sus envers la lance, a toute la corne et le bout des « pieds d'or et si avoit escript en grandes lettres d'or : « MON MYEUX. »

MONSTRANT REGIBUS ASTRA VIAM

(*Les astres montrent le chemin aux Rois*)

(Devise officielle.)

SAINT-OUEN

Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'azur, à douze soleils d'or posés 2. 3. 2. 3. 2 et à treize étoiles aussi d'or posées 3. 2. 3. 2. 3. L'écu est entouré du collier de l'ordre de l'Étoile et accompagné de sa devise* [1].

L'ordre de l'Étoile fut fondé en 1351 par Jean le Bon et eut pour siège le manoir de Saint-Ouen, dénommé à cet effet la Noble Maison [2]. C'est en souvenir de cette fondation que la ville de Saint-Ouen a pris comme devise celle de cet ordre.

1. *État des Communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Saint-Ouen*, p. 35.
2. *Ibidem*, p. 9.

MONT-JOYE SAINT-DENYS

(Devise officielle.)

SAINT-DENIS

Chef-lieu d'arrondissement (Seine).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

Cette devise a été adoptée en souvenir du *cri* que poussaient les chevaliers, lorsqu'ils venaient avec le roi prendre l'oriflamme conservée dans l'église abbatiale, avant de partir pour la guerre. De Suger à Louis XI, cet étendard flotta au-dessus des armées françaises à toutes les batailles.

NOTE : Il faut sans doute entendre, par Montjoies, les monticules surmontés de croix qui s'élevaient le long de la route entre Paris et Saint-Denis et servaient de points de repos aux pèlerinages [1].

MOULT ME TARDE

(Devise douteuse.)

DIJON

Chef-lieu du département de la Côte-d'Or.

ARMES : *de gueules plein ; au chef parti : au 1er d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bordure componnee d'argent et*

1. *Etat des Communes du départ ment de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Saint-Denis*, p. 77.

de gueules qui est DE BOURGOGNE MODERNE ; *au 2e bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules* qui est DE BOURGOGNE ANCIEN.

Pour les faits d'armes de 1870, la ville de Dijon, ayant été décorée de la Légion d'Honneur par décret du 9 mai 1900, plaça l'étoile d'Honneur sur le champ de gueules plein [1].

On a quelquefois appliqué à la ville de Dijon la devise du duc de Bourgogne Philippe le Hardi : *Moult me tarde* ; on prétend même qu'il la donna à cette ville en 1383 avec le droit de prendre une partie de ses armoiries.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1740, rétablie en l'an VI, marque ses *Mémoires* d'un médaillon circulaire offrant une Minerve debout, coiffée d'un casque, appuyée d'une main sur un bouclier aux armes de Bourgogne et tenant de l'autre une couronne de fleurs ; un trophée est à ses pieds. Autour du cercle on lit cette devise : *Certat tergeminis tollere honoribus* (Henri Jadart, *Sceaux, Emblèmes et Devises des Sociétés savantes de France. Loc. cit.*)

1. Ernest Laut, *Les villes décorées. Loc. cit.*, p. 129 et suiv.

MOVLT VIEL QVE PARIS

(Devise officielle.)

BRY-SUR-MARNE

Commune du canton de Charenton-le-Pont, arrondissement de Sceaux (Seine).

ARMES : *Parti : 1er d'azur, au pont antique d'argent sur une rivière du même*, qui est LA MARNE, *surmonté d'une roue à aubes d'or, laquelle rappelle la meunerie ancienne de Bry ; au 2e de gueules, à l'orme au naturel terrassé du même*, qui est LE VIEIL ORME DE BRY DE 1450 ; *au chef cousu de sinople, à trois épis d'or, souvenir des blés de Bry, lesquels nourrirent Paris du Ve au XVe siècle.* (Composition de M. Dandois, à Vincennes.)

La devise quelque peu prétentieuse a été adoptée en 1900 lors de la composition du blason ci-dessus.

NARBO MARTIUS [1], DEO REGIQUE SEMPER FIDELIS

(*Narbonne, toujours fidèle à Dieu et au roi*)

(Ancienne devise.)

NARBONNE

Chef-lieu d'arrondissement (Aude).

ARMES : *de gueules, à la clef d'or en pal ; parti cousu*

1. « L'adjectif *Martius* fut ajouté par les Romains au nom de « *Narbo*, à cause des teintureries de pourpre établies dans cette ville « et qui étaient, comme celles de Toulon, consacrées au dieu Mars. » P. Joanne.

de gueules, à la croix patriarcale d'argent, au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.

Nous avons relevé cette devise dans : *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux, *Province de Languedoc*, t. III. Les armes de Narbonne et de la devise ci-dessus font partie d'un encadrement dessiné par Célestin Nanteuil, 1838. M. Ernest Roschach la mentionne aussi dans son *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*.

Nous ignorons à quelle époque cette devise fut adoptée.

NICÆA, CIVITAS FIDELISSIMA

(*Nice, cité très fidèle*)

(Devise officielle.)

NICE

Chef-lieu du département des Alpes-Maritimes.

ARMES : *d'argent, à l'aigle éployée de gueules reposant sur trois rochers de sable émergeant d'une mer de sinople.*

Annexée, *sur sa demande*, à la République française en 1792, Nice fit retour à la Sardaigne en 1814. Le traité du 24 avril 1860 et *un vote presque unanime des habitants* consacrèrent son union définitive à la France. La devise proclame la grande fidélité de cette cité à l'égard de la France.

NIHIL NOBIS TOLLIT TEMPUS

(*Le temps ne nous enlève rien*)

(Ancienne devise.)

SÉEZ

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Alençon (Orne).

Voyez : CRESCIT HONOS.

NISI DOMINUS CUSTODIERIT CIVITATEM, FRUSTRA VIGILAT QUI CUSTODIT EAM (Ps. CXXVI, verset 1).

(*Si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que veille celui qui la garde*)

(Devise officielle.)

AGEN

Chef-lieu du département du Lot-et-Garonne.

ARMES : *Parti : au 1er de gueules, à l'aigle essorante d'argent tenant dans ses serres une banderole du même sur laquelle est inscrit le mot :* AGEN *de sable ; au 2e aussi de gueules, à la tour d'or crénelée de quatre pièces, ouverte et maçonnée de sable, surmontée de trois tourelles couvertes en clocher et girouettées d'or.*

« La devise est un souvenir des guerres civiles et reli-
« gieuses du XVIe siècle durant lesquelles cette ville fut

« souvent prise, reprise et saccagée par les divers par-
« tis[1]. »

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, fondée en 1784, rétablie en l'an VI, place sur son sceau une branche d'olivier et une branche de laurier jointes ensemble par un nœud, avec cette devise adoptée en 1786 : *Nexu sociantur amico.* (Henri Jadart, *Sceaux, Emblèmes et Devises des Sociétés savantes de France, loc. cit.*).

NISI DOMINUS CUSTODIERIT CIVITATEM, FRUSTRA VIGILAT QUI CUSTODIT EAM (Ps. CXXVI, verset 1).

(*Si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que veille celui qui la garde*)

(Devise douteuse.)

MILLAU

Chef-lieu d'arrondissement (Aveyron).

ARMES : *d'or, à quatre pals de gueules ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*. Les pals de gueules ont été concédés à la ville, en 1187, par Alphonse II, roi d'Aragon et vicomte de Millau ; après la réunion de la

1. *Les Armoiries de la ville de Paris, etc., Loc. cit.* Chap. 1er, *Les Devises en général*, p. 171.

vicomté à la Couronne (11 mai 1258), la ville obtint le droit d'ajouter les fleurs de lys d'or aux armes d'Aragon.

« La devise placée en exergue est une pure tradition, « due à la piété des anciens Millavois ; elle n'a rien « d'authentique.

« Aucun des érudits anciens ou modernes qui se sont « occupés de notre histoire locale ne la mentionne en « termes exprès et il serait bien difficile, sinon impos-« sible, de remonter à son origine.

« Toutefois, je dois ajouter que, dans plusieurs « livres boursiers du XIV[e] siècle, j'ai eu l'occasion de la « trouver mentionnée en tête des registres ; un usage « presque constant du consul boursier étant de placer « au début de ses comptes une invocation pieuse. »

(Note de M. Rey, architecte ordinaire des monuments historiques du département de l'Aveyron, 1910.)

NOBILIS IN PRIMIS DICI SOLET IRA LEONIS

(*La colère du lion passe pour être noble entre toutes*)

(Ancienne devise.)

ARLES

Chef-lieu d'arrondissement (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au lion assis d'or, regardant de face, tenant de la patte dextre levée un labarum aussi d'or.*

Ancienne devise citée par Cæsar de Nostradamus dans son *Histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1614, in-f°, p. 189. — Elle figure sur la bulle municipale de 1210[1].

Voyez : NULLUM MORITURA PER ÆVUM.

NON FERIT NISI LÆSUS

(*Il ne frappe que s'il est blessé*)

PIRÉ

Commune du canton de Janzé, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine).

ARMES : *d'or, à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules, défendue d'argent.*

La commune de Piré a pris les armes et la devise des Rosnyvinen, ses anciens seigneurs ; elle a aussi adopté leur cri : *Défends-toi !*[2]

NON INULTUS PREMOR

(*On ne me presse pas impunément*)

(Devise officielle.)

NANCY

Chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle:

ARMES : *d'argent, au chardon tigé, arraché, verdoyant, à la fleur purpurine, arrangé de deux feuilles piquantes, au naturel ; au chef de* LORRAINE *plein.* (C'est en 1575, que

1. L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Loc. cit.*, texte, pp. 72-73.
2. L. Esquieu, *Devisaire breton* (2e *série*). Brest, 1914, in-8, pp. 108 et 132.

le duc Charles III ajouta ce chef aux armes de la ville de Nancy.)

« L'opinion généralement admise fait remonter cette « devise au siège de Nancy par Charles le Téméraire « (1477) et, suivant la tradition, il est probable que ce « fut à cette époque aussi que les habitants de la capi- « tale de la Lorraine adoptèrent pour armoiries le char- « don emblématique, par allusion à la défaite du duc de « Bourgogne sous leurs murs et pour symboliser leur « défense héroïque contre cet ennemi formidable, ainsi « que la victoire qu'ils avaient remportée sur lui, en le « tenant arrêté aux pieds de leurs remparts. Ce qui est « certain, c'est que la devise, aussi bien que le chardon « dont elle dépend, étaient déjà en usage dans les pre- « mières années du règne du duc Antoine. Dans le récit « de l'entrée de sa jeune épouse à Nancy, en 1516, la « *Chronique de Lorraine* s'exprime ainsi : « Quatre gen- « tilshommes, tenant ung ciel (dais) semé de *chardons*, le « mirent dessus Madame ; toute la noblesse la menèrent « à la Court, la noble maison. » Et les stances chantées « à la duchesse (Renée de Bourbon), en cette occasion, « contiennent un vers qui fait évidemment allusion aux « *chardons* et à la devise de Nancy :

Et qui nous poinct, très fort se picque.

« Sur des jetons de la ville de Nancy, de l'année 1616, « on lit déjà, comme aujourd'hui : NON INULTUS PRE- « MOR, mots que quelques auteurs ont traduits par :

« *Nul ne s'y frotte*, mais dont la véritable signification est « bien mieux rendue et bien autrement énergique dans « le langage populaire : QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE[1]. »

La note suivante modifie, en certains points, l'opinion de C. Lapaix, surtout en ce qui concerne l'origine de la devise : *Non inultus premor*.

« La devise : *Nul ne s'y frotte* se lit sur le plan de « Nancy de 1611 et beaucoup de personnes la croient « particulière à notre ville. Voilà encore une opinion erro- « née. Qu'on remarque d'ailleurs que sur cette précieuse « gravure, elle n'est point portée par une banderole « auprès de l'écu, à l'instar d'une inscription héraldique, « mais bien répétée quatre fois dans l'encadrement, ce « qui doit la faire considérer plutôt comme une devise « affectée, à cette époque, au chardon en général, que « comme une propriété spéciale à la capitale lorraine. « Seule, la devise, relativement récente : NON INULTUS « PREMOR, nous paraît tout à fait spéciale à Nancy. On « la voit apparaître pour la première fois vers le milieu « du XVI[e] siècle. Ne quittons pas cette partie de notre « sujet sans ajouter que, sous Stanislas, les armes de la « capitale furent parfois accompagnées d'une autre ins- « cription, bien flatteuse pour le souverain bénéficiaire : « ACULEI MEI ACUTI IN CORDA INIMICORUM REGIS[2]. » (*Mes aiguillons acérés, dans le cœur des ennemis du roi.*)

1. C. Lapaix, *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés. Loc. cit.*, pp. 173-174.

2. Léon Germain de Maidy, *Le chardon lorrain, loc. cit.*, pp. 233 et 234.

NON LUCET OMNIBUS

(*Elle ne brille pas pour tous*)

(Devise officielle.)

ÉTOILE

Commune du canton et de l'arrondissement de Valence (Drôme).

ARMES : *de gueules, à l'étoile d'argent.*

La devise se rapporte à l'étoile du blason, mais quel est son sens propre ?

NON OFFENDO, SED DEFENDO

(*Non pour l'offense, mais la défense*)

(Devise officielle.)

SAINT-POL-DE-LÉON

Chef-lieu de canton, arrondissement de Morlaix (Finistère).

ARMES : *d'hermine, au sanglier furieux de sable dressé sur ses pattes, accolé d'une couronne d'or et soutenant une tour de gueules au canton dextre.*

La devise est allusive au sanglier du blason. Cette ville portait autrefois un lion ; la devise convenait également à ces armoiries anciennes. « Cette devise », nous écrivait, en 1896, M. Glotin, membre de la Société académique de Nantes, « a pour corps le lion portant une crosse qui se trouve dans les armoiries de la ville. Le lion se rapporte au nom de Léon, *Leo*, et la crosse qu'il

porte rappelle que cette ville était, avant la Révolution, le siège d'un évêché. L'évêque de Quimper prend, actuellement, le titre d'évêque de Quimper et Léon. »

NON POLLUTA

(*Sans souillure*)

(Devise officielle.)

UZERCHE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Tulle (Corrèze).

ARMES : *d'or, à deux taureaux de gueules, l'un au-dessus de l'autre ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

« L'édit de pacification du 19 mars 1563 leur accorda « [aux protestants] la ville d'Userche pour les exercices « de leur culte avec défense de les faire ailleurs en « Limousin. Un ministre vint y faire la prêche. On y « célébra la cène, le 30 avril 1563, en présence de plu- « sieurs habitants de Limoges et de quelques autres « lieux voisins. Les hérétiques *banquetèrent joyeusement* « à cette occasion, en chantant des hymnes composées « ou traduites par Clément Marot.

« Les religieux du monastère se plaignirent de la « conduite des protestants à leur égard. Quant aux « autres habitants, presque tous bons catholiques, ils « se renfermaient promptement dans leurs maisons « à chaque réunion ou festin des huguenots[1]. »

1. Combet, *Histoire de la ville et du canton d'Userche*. Tulle, 1853, in-12, p. 207.

Plus tard, en 1579, ravagée par les troupes protestantes et sollicitée d'adhérer à la religion réformée, cette petite ville conserva intact son attachement à la foi catholique. Il est à croire que la devise ci-dessus se rapporte à ce fait.

NON SUM TIMENDUS

(*Je ne suis pas à craindre*)

(Devise officielle.)

CRAON

Chef-lieu de canton, arrondissement de Château-Gonthier (Mayenne).

ARMES: *losangé d'or et de gueules.*

Cette ville a donné son nom à la maison des barons de Craon; elle devint, vers le milieu du IXe siècle, le siège d'une des principales seigneuries de l'Anjou qui eut titre de baronnie. Cette seigneurie passa, par alliance, en 1383, à la maison de La Trémoille.

« Pendant la Ligue, la ville de Craon, fidèle à l'Union, « se défendit avec vaillance. Il n'en fut pas de même « de sa voisine, Château-Gonthier, qui n'opposa au- « cune résistance, d'où cette interpellation suggestive « de ligueur indigné qui est devenue un dicton popu- « laire : *Tourne-toi, Château-Gonthier; tu verras Craon.* » (Note de M. Grosse-Duperon, membre de la Société his-

torique et archéologique du Maine et de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.)

La ville de Craon a pris les armes et la *devise* de ses seigneurs les barons de Craon.

NVL AVANT LI MOLE !

(Devise officielle.)

MAULE

Commune du canton de Meulan, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

ARMES : *Parti d'argent et de gueules, à la bordure de sable chargée de dix besants d'or.*

Sur la banderole qui flotte au-dessus des armoiries de la ville de Maule on lit ces mots hardis : NVL AVANT LI MOLE ! c'était le cri de guerre des anciens, valeureux et fiers barons de Maule.

Voyez : CLEMENTIA ET ANIMIS.

NULLUM MORITURA PER ÆVUM

(*Qui ne mourra jamais*)

(Ancienne devise.)

ARLES

Chef-lieu d'arrondissement (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au lion assis d'or, regardant de face, tenant de la patte dextre levée un labarum aussi d'or.*

Ancienne devise de cette cité, quand elle portait pour armes : *d'or, à la tour de sable.*

« C'est sous les rois d'Arles, que cette cité aurait pris « *un château* ou *une ville de sable sur un fond d'or*; deve- « nue république, elle aurait fait alliance avec les Véni- « tiens et aurait emprunté le *lion de Saint-Marc*, avec « cette devise : EX FORTI, DULCEDO, qu'elle aurait rem- « placée plus tard par celle-ci assez opposée : AB IRA « LEONIS. C'est cette dernière devise et ces dernières « armes qu'elle a toujours conservées depuis et que « nous trouvons, non seulement dans l'*Armorial général* « et dans *Chevillard*, mais, de nos jours, dans l'*Armo-* « *rial national* de Traversier et Vaïsse, dans Malte- « Brun (*Géog. de la France*) et dans Aristide Guibert « (*Histoire des villes de France*)[1]. »

Voyez : URBS ARELATENSIS EST HOSTIBUS HOSTIS ET ENSIS.

NUL NE SORT DE SURENNE, QUI SOUVENT N'Y REVIENNE

(Devise officielle.)

SURESNES

Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'azur, à la croix de gueules, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or ; à l'orle d'or.*

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, pp. 12 et 13.

« Depuis 1901, Suresnes a adopté le blason ci-dessus « reconstitué par le Dr Gillard, conseiller municipal, « d'après l'emblème brodé sur un drapeau qui servait de « ralliement à la commune de 1789 [1] »

La devise de Suresnes est de pure fantaisie ; elle laisse entendre que la beauté du site attire les promeneurs et les y rappelle.

NUL NE S'Y FROTTE

(Devise officielle.)

CHÂTEAU-THIERRY

Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).

ARMES MODERNES : *d'azur, au château composé de cinq tours d'argent, pavillonnées et girouettées du même, posé en fasce, accompagné de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.*

Le roi Louis XVIII, par lettres patentes datées de Paris du 17 décembre 1823, confirma ces armoiries, après pourvoi de la ville devant la Commission du sceau.

Les armoiries anciennes de Château-Thierry étaient : *de gueules, à deux branches de houx de..... ; au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or.* Devise : NUL NE S'Y FROTTE.

1. *Etat des Communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Suresnes*, p. 43.

La devise s'appliquait donc aux deux branches de houx du blason ancien. Cette dite devise a encore une certaine raison d'être dans le blason moderne, parce que l'on a eu le bon esprit de conserver les deux branches de houx en manière d'ornementation extérieure ; elles accostent l'écu ; quant à la devise, elle figure en dessous, sur une banderole.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry a adopté (lors de sa fondation, le 9 septembre 1864), la devise suivante placée au-dessous du buste de Jean de La Fontaine, le célèbre fabuliste, né dans cette ville en 1621 : NOMEN ORNAT, LIMEN TEGIT (*Son nom l'honore, sa maison l'abrite*). Cette Société tient ses séances dans la maison de La Fontaine qu'elle a acquise, à l'aide d'une souscription publique recommandée par le ministre Duruy ; elle a depuis, comme c'était convenu, rétrocédé cette propriété à la ville. (Communication de M. Moulin, secrétaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1895.)

NUNQUAM POLLUTA

(*Jamais souillée*)

(Devise officielle.)

BAYONNE

Chef-lieu d'arrondissement (Basses-Pyrénées).

ARMES : *de gueules, à la tour crénelée d'or, talusée du même, ouverte, ajourée et maçonnée de sable, posée sur une mer d'argent, accostée de deux chênes de sinople et de deux*



lions d'or rampants, affrontés brochant sur le fût des arbres; au chef cousu d'azur, à la fleur de lys d'or.

H. Traversier et Léon Vaïsse, dans leur *Armorial*

national de France, Paris, 1843, in-4°, *loc. cit.*, p. 60 de la 4e série, donnent à la ville de Bayonne les armoiries suivantes : *de sable, à la bayonnette d'argent, la poignée d'or posée vers le chef.* [Si ces armes ont été portées, ce n'a été qu'occasionnellement.]

Nous lisons dans ce même ouvrage : « Nous nous « empressons de donner place ici aux précieux rensei- « gnements que nous devons à l'obligeance de « M. Genestet de Clairac, de Bayonne, au sujet des « armes de cette ville :

« Jusqu'au commencement du XVIe siècle, Bayonne « a porté : *de gueules, à une tour crénelée et talusée d'or* « *ajourée de sable, posée sur une mer d'argent accostée de* « *deux pins de sinople et de deux lions passants affrontés* « *d'or, brochant sur le fût des arbres.*

« Lors de la conquête de Bayonne par Dunois, en « 1451, les privilèges des Bayonnais leur avaient été « enlevés ; mais ils leur furent rendus un demi-siècle « plus tard par Louis XII qui leur reconnut, par charte, « le droit de *demeurer à perpétuité conjoints en son vrai* « *domaine, sans qu'ils pussent en être séparés, ni mis en* « *d'autres mains pour quelque cause que ce soit.*

« A cette époque, un changement notable fut opéré « dans les armoiries de la ville. Les lions qui étaient *pas-* « *sants*, furent *levés* ; la tour fut sommée d'une fleur de « lys d'or et l'écusson ne parut plus qu'entouré de la « devise : NUNQUAM POLLUTA.

« Une *vie de saint Léon, premier évêque de Bayonne*, porte

« ces armes gravées pour frontispice. » Ce livre appar-
« tient à la ville de Bayonne.

Voici, d'après M. Detchepare sous-bibliothécaire de la ville de Bayonne, d'intéressants détails, sur ce livre rarissime.

« Là cote de ce volume (unique au monde, d'après
« les bibliographes), est R. 448, il est composé de
« deux ouvrages : *La vie* et *Les Litanies de saint Léon* :
« 1° *La vie et la mort du Bien-Heureux martyr S. Léon*
« *premier evesque de la ville de Bayonne et patron d'icelle*, à
« Bourdeaux, par Guillaume de la Court, imprimeur
« ordinaire du Roy. M. DC. L. petit in-4°, le titre est
« à la première page du livre ; vient ensuite la planche
« des armes de la ville, etc.

« 2° *Les litanies du Bien-Heureux martyr, S. Léon,*
« *évesque de Rouen, et patron de la ville de Bayonne*, à
« Bourdeaux, par Guillaume de la Court, imp. ord. du
« Roy. M. DC. L. in-4°.

« L'auteur de ce livre est de Feugua, médecin de la
« ville de Bayonne. L'impression du livre fut faite aux
« aux frais de la ville (Archives de Bayonne, BB. 24).

« On lit sur la première page de ce livre : *donné à la*
« *Ville de Bayonne, le 16 septembre 1896* ; le donateur
« était le chanoine Harriet qui le donna à la Ville par
« l'intermédiaire de M. Darricarrère, capitaine des
« douanes en retraite. »

MM. les chanoines V. Dubarat et J. B. Daranatz ont publié un livre intitulé : *Recherches sur la ville et l'église*

de Bayonne, Bayonne, Lasserre, 1911 ; à la page 189 du tome Ier, ils donnent les armoiries de la ville de Bayonne d'après l'ouvrage de Feugua sur saint Léon (1650). Ces messieurs ayant bien voulu nous autoriser à faire reproduire leur cliché, nous le plaçons en tête de cette notice.

NVTRISCO ET EXTINGVO

(*Je nourris et j'éteins*)

(Devise officielle.)

LE HAVRE

Chef-lieu d'arrondissement (Seine-Inférieure).

ARMES : *de gueules, à la salamandre d'argent ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Le Havre, ville créée par François Ier en un lieu appelé Grace, d'où les noms de Havre de Grace, Port de Grace, Ville Francoise de Grace.

François Ier accorda à la nouvelle ville qu'il fondait les privilèges, exemptions et franchises et lui permit de porter pour armes une salamandre que Sa Majesté avait prise pour devise, avec ces mots : NVTRISCO ET EXTINGVO. (*Dictionnaire des Gaules et de la France*, de l'abbé d'Expilly.)

La devise est allusive à la salamandre.

NVTRISCO ET EXTINGVO

(*Je nourris et j'éteins*)

(Devise officielle.)

VILLERS-COTTERETS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Soissons (Aisne).

ARMES : *d'azur, à la salamandre d'argent, surmontée d'une couronne royale d'or, accostée d'un F et d'un H d'or, la lettre H brochant sur un croissant aussi d'or.*

Ces armoiries ont été composées d'après des boutons de livrée des gens du château ; ces boutons datant des règnes de Louis XIII et de Louis XIV sont conservés au Musée municipal Alexandre Dumas.

La devise : NVTRISCO ET EXTINGVO est celle de François I[er], elle accompagne toujours la salamandre que le Roi avait prise pour emblème.

La ville de Villers-Cotterets a adopté cette devise en souvenir du roi François I[er] qui fit construire le remarquable château (1537), lequel fut terminé par Henri II.

Dans cet édifice, salamandres, F couronnés, se trouvent à profusion. Ensuite l'H et le K de Catherine de Médicis, reliés aux croissants de Diane de Poitiers, sont sculptés sur les pavillons et les parties terminées par Henri II.

Les armes et devise adoptées par la ville de Villers-Cotterets furent sculptées pour la première fois sur l'école communale de garçons élevée vers 1897 ; puis en 1902 sur le socle de la statue d'Alexandre Dumas.

Bien avant ces dates, la ville de Villers-Cotterets avait adopté ces armes et devise pour timbrer ses papiers officiels, ainsi que les affiches de fêtes et aussi les médailles de concours. (Note de M. J. Delinge, conservateur du Musée Alexandre Dumas, 1911.)

« Le château royal bâti par François Ier fut remanié « dans plusieurs de ses parties par la famille d'Orléans, « au XVIIe siècle et considérablement augmenté au « XIXe pour servir de dépôt de mendicité. Les par- « ties remontant à François Ier, construites sur les plans « de l'architecte Pierre Gadyer à qui succédèrent les « frères Jacques et Gilles Le Breton, sont de la Renais- « sance la plus gracieusement originale ; on admire sur- « tout le grand et le petit escalier et la grande salle « dite salle des États ornée de colonnes corinthiennes « et de frises d'une rare beauté. Ce fut dans ce château « que François Ier signa, en 1539, la célèbre ordon- « nance remplaçant définitivement le latin par le fran- « çais dans les actes publics. » (Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

NVTRISCO ET EXTINGVO

(*Je nourris et j'éteins*)

(Devise officielle.)

VITRY-LE-FRANÇOIS

Chef-lieu d'arrondissement (Marne).

ARMES : *d'azur, à la salamandre couronnée d'or, sur flammes de gueules surmontée d'une divise d'or ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

La fondation de Vitry fut la suite d'une ordonnance par laquelle, le 31 mai 1545, François Ier « destina et établit le lieu de Moncourt pour en icelui être refaite et réédifiée la ville de Vitry ruinée ». Cette « ville de Vitry ruinée », était Vitry-en-Perthois, détruit par les canons de Charles-Quint, l'année précédente. Le roi voulut que les habitants de la ville détruite vinssent rebâtir leurs maisons sur le nouvel emplacement, et il les y incita par les secours et les prérogatives qu'il leur accorda ; ceux qui préférèrent rester à l'ombre du clocher de leurs ancêtres en furent pendant quelque temps empêchés par la force ; à la fin, l'autorité royale ferma les yeux. En 1547, le roi décréta lui-même que la localité fondée par lui porterait en suffixe son nom, *François*, qu'elle a toujours conservé, sauf pendant la Révolution, où elle s'appela *Vitry-sur-Marne*. (Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

« En 1545, à la création de Vitry-le-François, Fran-

çois Ier lui assigna pour armes le corps de sa devise, qui est une *salamandre* avec ces mots à l'entour : NVTRISCO ET EXTINGVO. (*Histoire de Vitry*, par l'abbé Boitel, 1841.)

OCULI OMNIUM IN TE SPERANT, DOMINE (Ps. 144, verset 15).

(*Les yeux de tous espèrent en toi, Seigneur*)
(Ancienne devise.)

NANTES

Chef-lieu du département de la Loire-Inférieure.

ARMES : *de gueules, au navire d'argent, aux voiles déployées d'hermine, voguant sur des ondes de sinople; au chef d'hermine.*

Ancienne devise de la ville de Nantes ; elle remonte, au moins, aux premiers maires, c'est-à-dire à 1565. C'est, d'après M. de la Nicollière-Teizero, érudit très exact, la *seule* devise consacrée par l'usage immémorial *qui*, dit-il, *en pareille matière, fait loi.*

Voyez : FAVET NEPTUNUS EUNTI.

OLIM LIGENA, NUNC SANCTI MACARII NOMINE URBS

(*Autrefois Ligena, maintenant ville du nom de Saint-Macaire*)

(Devise officielle.)

SAINT-MACAIRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de la Réole (Gironde).

ARMES : *d'argent, au saint Macaire debout, portant la mitre et la crosse et bénissant, le tout au naturel sur une terrasse d'azur, au chef d'azur plein.*

Saint-Macaire est une des petites villes les plus curieuses de la Guyenne par ses nombreux restes du moyen âge qui lui donnent encore une physionomie toute féodale.

Cette petite localité occupe l'emplacement de l'antique LIGENA. Son importance au moyen âge fut due surtout à l'existence d'un monastère, d'abord abbaye, puis simple prieuré, bâti sur des reliques de saint Macaire le Jeune ou d'Alexandrie. La ville fut une des « filleules » de Bordeaux. Aux XVIe et XVIIe siècles, malgré les calamités de ces époques, elle eut plus de 5.000 habitants ; sa population, aujourd'hui 2.283 habitants, a donc diminué de plus de moitié. (Cf. Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

OMNIA IN MANU DEI SUNT

(*Toutes choses sont entre les mains de Dieu*)

(Devise officielle.)

MANOSQUE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes).

ARMES : *Écartelé : d'azur et de gueules, à quatre mains appaumées d'argent.*

La devise tirée d'un texte biblique fait allusion aux quatre mains du blason.

« Les dites mains rappelant les quatre bourgs pri-
« mitifs dont la réunion a formé la ville actuelle, la plus
« peuplée des Basses-Alpes, 4.853 habitants, cette
« devise ne paraît pas être antérieure au XVII[e] siècle »
(V. Lieutaud).

La ville porta aussi la devise : URBS FLORIDA (*Ville émaillée de fleurs*), en souvenir, d'après Achard, *Géographie de Provence*, II, 22, de la reine Jeanne qui, passant à Manosque au moment où les amandiers, en très grand nombre, étaient en fleurs, appela cette ville *Manosque la fleurie*[1].

Voyez : URBS FLORIDA.

1. L. de Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, p. 163.

OMNIA TUTA, TIME !

(*Tout est bien défendu, prends garde !*)

(Devise officielle.)

JOINVILLE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Vassy (Haute-Marne).

ARMES : *d'azur, à trois broies d'or liées d'argent l'une sur l'autre; au chef d'argent, au lion naissant de gueules.*

« Étienne, le premier sire de Joinville de la maison de « Broyes, conserva les armes de sa famille; il portait : « *d'azur, à trois broies d'or liées d'argent*. Geoffroi le Trouil- « lard, l'un de ses successeurs, s'étant distingué en Pales- « tine, sous les yeux du roi d'Angleterre, Richard Cœur « de Lion, ce prince qui portait un lion de gueules en « champ d'argent l'autorisa à prendre la moitié de ses « armes; le blason de Joinville se trouva alors ainsi « composé : *trois broies d'or liées d'argent en champ d'azur ;* « *un lion de gueules en chef naissant en champ d'argent*.

« Il n'a plus été changé depuis. Les seigneurs des mai- « sons de Lorraine, de Guise et d'Orléans ont gardé « leurs armoiries particulières ; mais la ville a conservé « celles de ses anciens seigneurs en y ajoutant cette « devise : OMNIA TUTA, TIME [1]. »

On peut voir dans la devise de cette ville une allusion à la haute protection de ses seigneurs.

1. Émile Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne. Dictionnaire géographique, historique*, etc. Chaumont, 1858.

PACI MEDIUM SE OFFERT

(*Elle s'offre comme médiatrice de paix*)

(Devise officielle.)

PACY-SUR-EURE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Évreux (Eure).

ARMES : *d'argent, à la rose de gueules* (Canel).

Cette devise est le mot à mot du vers de Virgile : *Paci medium se offert*. C'est une simple adaptation, mais on peut la considérer comme allusive à la victoire remportée en cet endroit (juillet 1793) sur le général de Puisaye et les royalistes de l'Ouest, par les troupes de la Convention.

PAISSEZ MES AGNEAUX

(Devise douteuse.)

CHAMPAGNOLE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Poligny (Jura).

ARMES : *d'azur, au château fort d'argent* (du Mont-Rivel) *érigé sur un mont au naturel ; au chef cousu de gueules chargé d'un agneau passant d'argent.*

Nous avons eu sous les yeux un exemplaire du blason de cette ville accompagné de la devise ci-dessus, laquelle est de pure fantaisie, bien qu'inspirée par l'agneau héraldique et aussi par l'étymologie *douteuse* du nom de la ville : *Campus agni*.

PALUS UT HIC FIXUS, CONSTANS ET FIRMA MANEBO

(*Comme le pieu ici fixé, je demeurerai constante et ferme*)
(Devise officielle.)

BEAUVAIS

Chef-lieu du département de l'Oise.

ARMES : *de gueules, au pal patté, alaisé au pied fiché d'or.*

La devise s'inspire du pal (ou pieu) du blason, mais elle consacre tout spécialement le courage et la fermeté des habitants de Beauvais ; on sait qu'au siège de 1472, les femmes, conduites par l'héroïne Jeanne Hachette, se distinguèrent et obligèrent l'assaillant Charles le Téméraire à se retirer.

PAR LA NOBLESSE ET L'INDUSTRIE

(Devise officielle.)

BOLBEC

Chef-lieu de canton, arrondissement du Havre (Seine-Inférieure).

ARMES : *Parti d'un trait, coupé de deux qui font six quartiers : au 1er de gueules, à trois houseaux (bottes) d'argent* (Paillot [1]) *et non trois lions passant* (Canel [2]), qui est

1. *La vrayé et parfaite science des armoiries.* Paris, 1661, in-f°, p. 398.
2. *Armorial des villes et corporations de la Normandie.* Paris, 1863, in-8°, pp. 75 et 76.

DE GAUTHIER-GIFFART ; *au 2e de vair, au lion rampant d'argent, l'épaule senestre blessée de gueules,* qui est DE HUGUES DE BOULBEK ; *au 3e d'azur plein, au chef endenté d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules,* qui est D'EMALLEVILLE ; *au 4e d'or, à trois marteaux de gueules,* qui est DE MARTEL-FONTAINE ; *au 5e de gueules, à deux fasces d'or,* qui est D'HARCOURT ; *au 6e d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un lambel à trois pendants du même ; sur le tout : de gueules, à trois navettes d'argent, au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or* qui est DE LA VILLE DE BOLBEC.

Les quartiers sont aux armes de six seigneurs de Bolbec. Le blason et la devise de la ville de Bolbec ne datent guère que du milieu du XIXe siècle.

L'écusson est accompagné de deux tenants posés debout. A dextre le génie ailé de la noblesse, de carnation, à l'écharpe de pourpre semée de fleurs de lys d'argent, tenant une épée d'argent abaissée ; à senestre le génie ailé de l'industrie, de carnation, à l'écharpe de sinople, semé d'abeilles d'or, la main appuyée sur une roue d'engrenage d'or [1].

Ces génies symbolisent, d'une part, l'appui constant que la Ville a trouvé dans ses seigneurs et, d'autre part, la prospérité qu'elle a su tirer de ses importantes industries textiles. La devise en est la simple confirmation.

1. Cf. Canel, *Ibidem*, pp. 75 et 76.

PARTOUT SOL I ES

(*Le soleil y est partout*)

(Devise officielle.)

SOLLIÈS-VILLE

Commune du canton de Solliès-Pont, arrondissement de Toulon (Var).

ARMES : *d'azur, à la bande d'argent chargée du mot* SOLLIÈS *de gueules et accompagnée de deux soleils d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.*

« Cette devise, en langue provençale, est un jeu de « mots sur le nom de la localité et une allusion aux « deux soleils qui figurent dans ses armoiries. Ces « armoiries, du reste, étant parlantes n'ont d'autres « raisons d'avoir des soleils que ce même nom de la « ville. » (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)

« On croit, mais sans preuve aucune, que l'édifice « sur lequel est bâtie l'église de Solliès était un temple « du soleil, *solis ædes*, d'où viendrait le nom actuel. » (Paul Joanne, *Dictionnaire géogr. et admin. de la France.*)

PASSUS LUPI

(*Pas de loup*)

(Appellation officielle.)

SAINT-BÉAT

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

ARMES : *d'azur, à la clef d'or, posée en pal, le panneton en bas, sommée d'une fleur de lys du même.* Supports : *deux loups.*

Le nom actuel de Saint-Béat est celui d'un anachorète qui vécut dans la région au VI[e] siècle ; avant le XIV[e] siècle, cette ville s'appelait : PAS DE LOUP (*Passus lupi*). Les deux mots ci-dessus consacrent ce souvenir.

Voyez : SAINT BÉAT, CLEF DE FRANCE.

PATRUM ET PATRIÆ HONOREM SERVANS

(*Des ancêtres et de la patrie conservant le culte*)

(Devise officielle.)

SERVANCE

Commune du canton de Melisey, arrondissement de Lure (Haute-Saône).

ARMES : *Coupé d'argent et de gueules, au cerf rampant, de l'un en l'autre.*

Le blason par le *cerf* et la devise par le verbe final

servans, s'inspirent du nom de la localité. Ce blason et cette devise furent adoptés suivant délibération du Conseil municipal de la commune de Servance, en date du 16 novembre 1902, M. Eugène Guingot étant maire.

Les armoiries proposées par M. E. Guingot, d'après les recherches qu'il fit à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, sont celles des plus anciens seigneurs connus du Val de Servance : Mermet de Servans (1339) et Machefer de Vernois et de Servans (1380)[1].

M. E. Guingot fait observer que « les créateurs des « blasons de 1339 et 1380, voulant des *armes parlantes*, « prirent par consonance, pour pièce principale, *un* « *cerf* (animal autrefois très commun dans les mon- « tagnes de la région), supposant, à tort, que le mot « servans ou Servance, provenait du mot latin *Cervus*, « cerf.

« Mais il est démontré que Servans (ou Servance) n'a « pas comme étymologie le mot *Cervus*, mais bien le « mot gallo-celtique *servas*, signifiant étang poisson- « neux.

« Cette étymologie celtique semble, en effet, très « logique, si l'on veut considérer que le Val de Ser- « vance a été autrefois un vaste étang et que le plateau

1. Cf. *Délibération adoptant un sceau officiel pour la mairie de Servance.* Lure, imprimerie Écrement, 1909, in-8°.

« de Servance a toujours été et est encore couvert « d'étangs ».

La devise : PATRUM ET PATRIÆ HONOREM SERVANS est la consécration du culte conservé aux ancêtres, aux anciens seigneurs du Val de Servance et à la Patrie.

La commune de Servance, grâce à l'initiative et à l'érudition de son maire M. E. Guingot, possède un blason établi sur de sérieuses données historiques, et une devise de très belle allure.

Ajoutons, comme détail secondaire, que le papier à lettre de la mairie de Servance porte, *en filigrane*, les armoiries complètes et la devise de la localité.

PAULATIM CRESCAM

(Je croîtrai peu à peu)

(Devise officielle.)

SAIGON

Chef-lieu de la Cochinchine française.

ARMES : *de gueules, au paquebot d'or voguant sur une mer au naturel, accompagné en chef à senestre d'une étoile aussi d'or.*

Saïgon située entre Bangkok et Hanoï est devenue possession française en 1859.

La devise marque une aspiration très sage.

PAUVRE ET FIÈRE

(Devise non portée.)

ARMENTIÈRES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Lille (Nord).

ARMES : *d'argent, à la fleur de lys de gueules accompagnée en chef, à dextre, d'un soleil d'or et, à senestre, d'un croissant de la lune (en cours) du même.*

« Cette devise remonte à l'époque de Louis XIV. « En 1667, Armentières fut prise et démantelée par « Louis XIV. Le 2 mai 1668, le traité d'Aix-la-Cha- « pelle, assurant au roi ses conquêtes, la réunit pour « toujours à la France.

« C'est ici que se place l'épisode qui a consacré la « devise de la ville.

« Après la conquête, une députation de bourgeois « d'Armentières partit au-devant du roi à Bruxelles. « Ruinés par toutes les guerres qui avaient été faites à « leur ville, ils étaient montés sur leurs chariots de « campagne pour faire le voyage. Lorsqu'ils furent « présentés à la cour, ils s'étaient chaussés d'éperons « d'argent, pour tenir meilleure figure et faire croire « qu'ils étaient venus à cheval. Cet incident excita l'hi- « larité des courtisans. Armentières fut baptisée : « Pauvre et fière. » (Note de M. Ringot, bibliothécaire de la ville d'Armentières, 1911.)

PETITE VILLE, GRAND RENOM

(C'est plutôt un dicton qu'une devise)

(Ancienne devise.)

BRIANÇON

Chef-lieu d'arrondissement (Hautes-Alpes).

ARMES : *d'azur, à la tour surmontée de trois tourelles de...* On trouve des traces de ces armoiries depuis 1600.

Briançon, ancienne ville libre gouvernée par ses consuls, a joui, sous les Dauphins et jusqu'à la Révolution, de nombreux privilèges.

On a toujours dit de Briançon :

Petite ville, grand renom.

Voici l'inscription gravée sur le fronton de sa première porte :

(1815)

« Les Briançonnais, sans garnison, soutiennent un blocus de trois mois et conservent la place.

Le passé répond de l'avenir. »

(Note de M. H. Vieux, professeur au collège de Briançon, 1896.)

PIETAS ET JUSTITIA

(*Piété et justice*)

(Devise officielle.)

SAMATAN

Chef-lieu de canton, arrondissement de Lombez (Gers).

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4 de gueules, à quatre otelles d'argent posées en sautoir*, qui est DE COMMINGES ; *aux 2 et 3 de gueules, à trois sceptres fleurdelysés d'or en pal; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Au-dessus de l'écusson la date : *1594* [1].

Au-dessous, la devise : *Pietas et justicia* (*sic*).

Nous donnons cette description d'après une empreinte d'un sceau de la ville (XVIII[e] siècle), empreinte qui nous a été fournie par M. Ph. Lauzun, président de la Société archéologique du Gers.

Samatan existait déjà au XII[e] siècle et possédait une commanderie de l'ordre de Malte.

Son château fort était la résidence habituelle des comtes de Comminges et sa châtellenie relevait immédiatement de la sénéchaussée de Toulouse. (Note de

1. « La date 1594 correspond à l'année des lettres patentes « du roi Henri IV datées de Laon du mois d'août, en faveur des « gens du pays de Comminges, renfermant des concessions impor- « tantes pour les récompenser de leur soumission libre et volon- « taire au successeur d'Henri III. C'est à Samatan, au mois de « mars 1594, que les Etats de Comminges avaient fait leur adhé- « sion à Henri IV. » (Abbé Dieuzaide, *Histoire de la commune et de la paroisse de Samatan*. Chapitre *Armoiries*.)

M. Ph. Lauzun.) M. l'abbé P. Dieuzaide, curé-doyen de Samatan, a publié dans son *Bulletin paroissial* une *Histoire de la commune et de la paroisse de Samatan*. Le chapitre qu'il a consacré aux Armoiries de la ville est très intéressant; j'y renvoie le lecteur [1].

A la fin de ce chapitre, M. l'abbé Dieuzaide s'exprime ainsi au sujet de la devise de Samatan : « Elle rappelle « l'attachement des habitants de Samatan à la foi « catholique pendant les guerres de religion et leur « constance à revendiquer leurs droits. »

Il complète son appréciation dans une note qu'il a bien voulu nous envoyer en décembre 1910 : « Je n'ai « rien trouvé de précis à ce sujet. J'ai donné mon senti- « ment. J'ai constaté que, pendant les guerres de reli- « gion, tandis que, dans le Fezensaguet, certaines loca- « lités sous la domination des huguenots embrassaient « en partie la nouvelle religion, dans le Comminges, « au contraire, et en particulier à Samatan, il n'y eut « point de défection, quoique Samatan ait été occupée « et ruinée par les protestants pendant trois mois. »

1. *Bulletin paroissial de Samatan*, n° du mois d'août 1910.

PLEUT A DIEU !

(Ancienne devise.)

BESANÇON

Chef-lieu du département du Doubs.

Voyez : UTINAM.

PLUS PENSER QUE DIRE

(Devise officielle.)

BAR-LE-DUC

Chef-lieu du département de la Meuse.

ARMES : *Parti : au 1er d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même, brochant sur le tout,* qui est DU BARROIS ; *au 2e d'argent, à trois pensées, feuillées et tigées au naturel,* qui est DE BAR-LE-DUC.

La devise ci-dessus se rencontre dès le XVIIe siècle ; on la remarque sur un dessin inédit des armes de la ville de Bar-le-Duc dans *Le Hérant d'armes de Lorraine et Barrois,* par Dominique Callot, abbé de l'Étanche, manuscrit de la seconde moitié du XVIIe siècle ; elle figure aussi sur un jeton de 1632. (Cf. C. Lapaix, *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés. Loc. cit.,* pp. 59, 60, 61 et 62.)

M. le comte Hipp. de Widranges, dans sa notice [1] : *De l'origine des armoiries des villes et de celles de Bar-le-Duc en particulier*, s'exprime ainsi au sujet de la devise de la ville de Bar-le-Duc : « Aristide Guilbert, en son *His-« toire des villes de France*, et, avec lui, Th. Coursiers, « savant de la vallée de l'Ornain, ont commis envers « Bar une faute regrettable : ils ont prétendu que la « sage, que la charmante devise de cette noble cité : « *Plus penser que dire*, était une devise orgueilleuse. « Lancer cette maligne insinuation, injurieuse à l'en-« droit des Barisiens, sans la justifier, c'est montrer « qu'on ignore l'histoire et l'héraldique ; car les annales « de Bar sont illustres et glorieuses et les trois pensées « de l'écusson de la ville indiquent assez clairement « que la devise : *Plus penser que dire* fait allusion au « caractère des Barisiens et qu'elle exprime, sous forme « délicate, le conseil de l'antique sagesse sur la valeur « de la réflexion et du silence [2]. »

1. Parue dans l'*Almanach de Bar* pour 1863.

2. Conrad III, empereur d'Allemagne, avait pour devise ces mots empruntés à Sénèque : *Pauca loqui cum aliis, multa secum*. C'est la devise barisienne.

POINT BRETONNE, MALOUINE SUIS

(Ancienne devise.)

SAINT-MALO

Chef-lieu d'arrondissement (Ille-et-Vilaine).

ARMES : *de gueules, à la herse d'or mouvant de la pointe de l'écu, surmontée d'une hermine passant, d'argent, accolée et bouclée d'or, armée et lampassée de sable.*

Voici, au sujet de cette ancienne devise, la petite notice que M. E. Herpin, de Saint-Malo, voulut bien nous adresser en mars 1896 :

« En l'année 1144, Jean de Châtillon, surnommé saint Jean de la Grille, fut sacré évêque d'Aleth (aujourd'hui Saint-Servan) et transféra immédiatement à Saint-Malo, son siège épiscopal.

Au nouveau chapitre qu'il constitua alors il abandonna une partie des droits et des privilèges qu'il possédait et ainsi naquit la co-seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo, appelée aussi : « Seigneurie commune », nom tiré de ce que la seigneurie de Saint-Malo appartenait indivisément à l'évêque et au chapitre.

Durant des siècles, l'évêque et le chapitre bataillèrent ferme l'un contre l'autre pour le partage des droits appartenant à la co-seigneurie ; mais plus ferme encore ils bataillèrent tant contre les rois de France que contre les ducs de Bretagne pour défendre leurs droits que ceux-ci voulaient s'arroger.

Prétendant ne relever de personne, ni du roi, ni du duc, mais seulement du pape, ils résumaient ainsi leur prétention : *Homagium soli Papæ debetur*[1] (Je ne dois hommage qu'au Pape). C'est cette formule que populairement la ville de Saint-Malo traduisit ainsi : *Point Française, point Bretonne, Malouine suis.*

Cependant, le 14 juin 1384, la seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo reconnut *proprio motu* la souveraineté royale. Sa devise, depuis lors, fut donc seulement : *Point Bretonne, Malouine suis.*

Pour soutenir au moins leur devise ainsi tronquée, les Malouins, d'ailleurs énergiquement secondés par leurs évêques et, notamment par Mgr Josselin de Rohan, combattirent sans trêve tant sur les champs de bataille qu'en entamant d'interminables procès. Ce fut seulement en l'année 1415 que la seigneurie de Saint-Malo fut, enfin, concédée par le roi de France au duc de Bretagne pour le remercier du secours de 10.000 hommes levés, pour venir à son aide, après la bataille d'Azincourt.

L'édit de 1513, rendu par la duchesse Anne, porta enfin le dernier coup aux séculaires droits et privilèges des Malouins, *droit et privilèges qui répugnaient à sa hautesse et principauté.*

A partir de cette date, l'antique devise de Saint-Malo

1. Voir pour plus amples renseignements, notre ouvrage : *La cathédrale de l'ancien diocèse de Saint-Malo*. Imprimerie F. Bazin, Saint-Malo, 1895.

ne fut plus considérée que comme un glorieux souvenir de son indépendance passée. » (E. Herpin.)

Voyez : SEMPER FIDELIS.

POST BELLA, OTIA PACIS

(*Après les guerres, les loisirs de la paix*)

(Devise officielle.)

JONZAC

Chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure).

ARMES : *de gueules, au pont de trois arches d'argent surmonté d'un château du même.*

« Cette devise peut remonter à la fin des guerres de « religion, à moins qu'elle ne fasse allusion aux ter- « ribles combats qu'eut à soutenir la population à la fin « de la guerre de Cent ans (1451-52-53) et à la longue « période de paix (près d'un siècle) qui suivit, jusqu'au « soulèvement de la gabelle qui éclata aux environs de « Jonzac en 1548. Il m'est difficile de préciser davan- « tage. » (Note de M. Jules Pandin de Lussaudière, archiviste du département de la Charente-Inférieure.)

POST TENEBRAS SPERO LUCEM

(*Après les ténèbres j'espère la lumière*)

(Devise officielle.)

SURGÈRES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Rochefort (Charente-Inférieure).

ARMES : *de gueules, fretté de vair de six pièces.*

Ce sont les armes et la devise de la maison Maingot de Surgères « qui a possédé, depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XIVe l'ancienne baronnie de Surgères « dans le pays d'Aunis. Elle s'est partagée en trois « branches, l'une, dite des seigneurs de la Flocelières « qui prirent le nom de Surgères, baronnie aujourd'hui « possédée par une branche de la maison de la Rochefoucauld ; l'autre, dite des seigneurs de Granges, qui « adopta ce nom et qui subsiste dans le marquis de « Puyguyon[1]. »

La devise : *Post tenebras spero lucem* est aujourd'hui encore portée par la maison de Granges de Surgères.

1. De la Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*. Réimpression. Paris, 1868, t. XII, pp. 909 et 910.

POTIUS MORI

(*Plutôt mourir*)

(Devise officielle.)

BEAUCAIRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Nîmes (Gard).

ARMES : *Écartelé d'or et de gueules*.

Plutôt mourir marque une très grande détermination de fidélité et d'attachement à une cause quelconque. En ce qui concerne Beaucaire, doit-on voir la fidélité au Roi ou à la Religion ? Nous penchons vers la deuxième hypothèse, étant donné qu'à l'époque des guerres de religion, alors que Nîmes devenait calviniste, Beaucaire demeura catholique.

Sous l'écusson, on remarque, à dextre, une levrette (emblème de la fidélité), les pattes de devant appuyées sur une croix haute ; cette allégorie ne semble-t-elle pas confirmer l'idée de fidélité religieuse ?

POTIUS MORI QUAM FÆDARI

(*Plutôt mourir que se déshonorer*)

(Devise non portée.)

VANNES

Chef-lieu du département du Morbihan.

ARMES : *de gueules, à l'hermine cravatée et passante.*

Cette devise est donnée à la ville de Vannes par

certains auteurs, entre autres : Tisserand [1], elle se rapporte à la blanche hermine du blason.

C'était la devise de la province de Bretagne.

Voyez : A MA VIE.

POUR CE QU'IL ME PLET

(Devise non portée.)

CLISSON

Chef-lieu de canton, arrondissement de Nantes (Loire-Inférieure).

ARMES : *de gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or*.

La ville de Clisson a pris les armoiries de la maison de Clisson et la devise *personnelle* du connétable. Voici la note que M. le comte de Berthou, de Nantes, a bien voulu nous envoyer à ce sujet (1911).

« On ne peut pas dire que la ville de Clisson ait eu
« des armes et encore moins une devise. En effet, elle
« n'a jamais été constituée en *communauté*, avec *bureau* et
« *corps de ville*. Toutefois, on peut, à la rigueur, lui
« attribuer les armes de la puissante famille féodale à
« laquelle elle a donné son nom, puisque, *à partir de*
« *1600 seulement*, elle a reçu le droit de députer aux États
« de Bretagne.

1. *Les Armoiries de la ville de Paris*, *loc. cit.* Chapitre : *Devises*, t. Ier, p. 171.

« En 1789, les cahiers des doléances y furent rédigés,
« non point sous la présidence d'un maire, mais sous
« celle du sénéchal de la châtellenie, assisté de son pro-
« cureur fiscal et de son greffier. Dans tout cela, rien
« qui sente une administration urbaine ; c'est une *châ-*
« *tellenie*, un centre féodal.

« La maison de Clisson, éteinte en la personne de
« Marguerite, fille du connétable, ou plutôt en la per-
« sonne du connétable lui-même, le 23 avril 1407,
« portait : *de gueules, au lion d'argent, armé, lam-*
« *passé et couronné d'or*. Elle n'avait point de devise *con-*
« *nue*. La devise : *Pour ce qu'il me plet*, avec une M,
« comme *corps* de devise, est celle *personnelle* au conné-
« table et qui, d'ailleurs, peint admirablement le carac-
« tère impérieux, inflexible et entier de ce grand
« homme de guerre, qui changea plusieurs fois de
« parti, au gré de la violence de ses ressentiments.

« Dans son étude sur la *Porte de l'hôtel Clisson, à*
« *Paris*, Jules Quicherat (*Mélanges...*, II) a prouvé que
« le connétable a dû prendre la lettre M comme *corps* de
« devise, bien avant son second mariage avec Margue-
« rite de Rohan (1388), puisque l'hôtel Clisson a été
« construit en 1371 et qu'il faut, dans cette adjonction
« de la lettre M à sa devise, voir une allusion à quelque
« aventure de galanterie de sa jeunesse, suivant l'usage
« du temps.

« Quant à la devise : *Pour ce qu'il me plet*, il semble
« bien aussi l'avoir déjà adoptée en 1371 : elle carac-

« térise sa personnalité avec une singulière justesse et
« précision.

« Toutefois, je le répète, c'est une *devise personnelle*,
« qui n'avait point été portée par ses ancêtres, au
« moins d'après ce que l'on peut en savoir, car tous
« les vieux Clisson ont montré le même caractère vio-
« lent, inconstant et intraitable à la moindre contradic-
« tion.

« La devise de sa fille Marguerite, comtesse de Pen-
« thièvre, fut un devidoir ou *travouil*, avec la lettre M
« (à ne pas confondre avec la lettre 𝔐 de son père).
« Voir : *Itinéraire de Bretagne en 1636, par Dubuisson-*
« *Aubenay*, que j'ai édité pour les Bibliophiles bretons,
« II, p. 177.

« En somme, si l'on veut absolument donner les
« armes des *sires de Clisson* à la ville de Clisson, on le
« peut faire ; mais, en aucune façon, on ne peut donner
« à la ville de Clisson, la devise : POUR CE QU'IL ME
« PLET, *personnelle* au connétable. »

POUR OBÉIR

(Obedientia felicitatis mater)

(L'obéissance est la mère du bonheur)

(Ancienne devise.)

BESANÇON

Chef-lieu du département du Doubs.

Jules Gauthier [1] cite cette devise laquelle date du XVe siècle.

Voyez : UTINAM.

PRÆMIUM PALMA VICTORI

(La palme est le prix du vainqueur)

(Devise non portée.)

CANNES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).

ARMES : *d'azur, à la palme d'argent posée en barre, accompagnée de deux fleurs de lys d'or, l'une en chef, l'autre en pointe.*

« La devise fait allusion à la palme d'argent du bla-
« son, laquelle est empruntée aux armoiries [2] de la

1. *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comte, loc. cit.*, p. 15.

2. Elles sont : *de sinople, à la crosse abbatiale, accostée de deux palmes, le tout d'or et en pal.* Comte de Saint-Saud. *Armorial des Prélats français du XIXe siècle. Loc. cit.*, p. 316.

« fameuse abbaye insulaire de Lérins, dont Cannes « était l'un des fiefs. » (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)

PRÆSIDIUM ET DECUS (tiré d'Horace)

(*Protection et honneur*)

(Devise douteuse.)

CHARENTON-LE-PONT

Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'azur, au pont de quatre arches, au milieu duquel une tour donjonnée et girouettée, le tout d'argent, maçonné et ajouré de sable, sur une rivière au naturel.*

« La position géographique de Charenton devait fatalement lui faire jouer un rôle malheureusement trop « fréquent dans l'histoire des guerres civiles ou étran- « gères qui eurent la conquête de Paris pour objectif. « L'occupation du pont de Charenton était toujours un « des principaux soins des belligérants et l'on devine à « quels dangers cela exposait les malheureux habitants « du bourg.

« ..... Pendant toute la durée de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, le pont de Charenton fut « le théâtre de nombreuses escarmouches ; il eut long- « temps pour capitaine, pendant cette période, le « fameux Caboche. Le 11 janvier 1436, les troupes de

« Charles VII, commandées par Ferrière, capitaine de « Corbeil, réussirent à en déloger les Anglais.

« Au XVIe siècle, durant les guerres religieuses de la « Ligue, nouveaux combats. Il n'est pas douteux que la « tête du pont, sur la rive droite de la Marne, était « commandée par une forteresse inexpugnable que « Henri IV fit démolir. On sait aussi que, pendant la « Fronde, en 1649, le pont fut pris par Condé sur « l'armée royale » (FERNAND BOURNON [1]).

La devise consacre le rôle important que joua le pont de Charenton dans les divers événements rapportés ci-dessus. La garnison de sa forteresse *protégea* Paris et en tira grand *honneur*.

PRÆTERITIS EGREGIA, QUOTIDIE FLORESCIT

(*Glorieuse de son passé, elle devient de plus en plus florissante*)

(Devise officielle.)

NEUILLY-SUR-SEINE

Commune du département de la Seine.

ARMES : *de gueules, au pont d'or, soutenu d'un fleuve du même et accompagné d'un vaisseau d'argent ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs parmentières d'or.*

1. *Etat des Communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Charenton-le-Pont.* Notice historique, pp. 11 et 12.

Ces armoiries ont été adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 9 janvier 1900.

La première partie de la devise rappelle l'importance que prit le bourg de Neuilly, dès que Henri IV eut fait établir un pont sur la Seine; ce pont fut entièrement reconstruit sous Louis XV, en 1768, d'après les dessins de Perronnet ; la deuxième partie de cette devise célèbre l'accroissement constant et l'état florissant de la commune.

Les armoiries sont spécialement consacrées au *pont*, cause principale de la prospérité de la localité ; le *chef* porte trois fleurs parmentières, en souvenir de Parmentier qui préconisa, en France, la culture de la pomme de terre, depuis longtemps pratiquée en Allemagne, et obtint du roi Louis XVI l'autorisation d'en cultiver dans la plaine des Sablons. La ville de Neuilly-sur-Seine a élevé une statue à ce célèbre agronome.

V PRAIRIAL AN XII

(25 mai 1804)

(Ancienne devise.)

LA ROCHE-SUR-YON

Chef-lieu du département de la Vendée.

ARMES : *de gueules, à la ville naissante d'argent maçonnée et ajourée de sable, assise sur un rocher de sinople ; en chef*

une foi d'or ; au franc quartier, cousu d'azur, à l'étoile d'argent.

Cette étoile remplace l'N impérial des villes de 2e ordre.

Cette ville porta successivement les noms suivants : Napoléon-Vendée, Bourbon-Vendée, La Roche-sur-Yon ; elle fut fondée par Napoléon Ier et prit pour devise la date de sa fondation. Aujourd'hui, elle ne porte plus cette devise ; mais sur une banderole placée sous l'écusson, on lit le nom de la ville : *Rupes super Yonem.*

L'abbé Chevin [1] dit : *Rupes ad Yonam.*

PROBITAS. INDUSTRIA

(*Probité. Travail*)

(Devise officielle.)

ROUBAIX

Chef-lieu de canton, arrondissement de Lille (Nord).

ARMES : *Parti : au 1er d'hermine plein, au chef de gueules ; au 2e d'azur, au rot de sable encadré d'or, accompagné en chef d'une étoile d'or, accostée de deux bobines d'argent et en pointe d'une navette d'or ; à la bordure dentelée d'or* [2].

« La devise de la ville de Roubaix, quoique relative-

1. *Dictionnaire latin-français des noms propres de lieux.* Bar-le-Duc, in-8°, s. d.
2. Cf. Chanoine Th. Leuridan, *Armorial des communes du département du Nord.* Lille, 1909, in-8°, p. 158.

« ment récente, résume toute la carrière industrielle de
« cette laborieuse cité. On peut même dire de la glo-
« rieuse devise : *Probitas. Industria*, qu'elle est née
« en même temps que la fabrique de Roubaix, puisque,
« bien que non encore formulée, elle a inspiré et dirigé
« toutes les générations qui se sont succédé à Roubaix
« depuis le xve siècle et sur lesquelles elle a régné en
« maîtresse absolue. L'ordonnance de Louis XVIII, en
« date du 26 septembre 1814, autorisait les villes, com-
« munes et corporations du royaume, de reprendre
« leurs anciennes armoiries.

« L'administration municipale d'alors oublia ou
« dédaigna le vieil écusson *d'hermine au chef de gueules*,
« ce noble et riche héritage recueilli des seigneurs de la
« maison de Roubaix ; mais, loin de renier les traditions
« de loyauté commerciale et de courage industriel que
« trois siècles et demi avaient léguées à la cité, elle
« accompagna le projet de blason, présenté à la sanction
« royale de la devise : *Probitas. Industria*. Les
« emblèmes proposés furent octroyés par lettres
« patentes du 17 novembre 1818 et telle est l'origine
« officielle de la devise qui ne compte pas encore
« 80 ans, mais qui, de fait, est aussi vieille que la
« fabrique de Roubaix. » (Communication de M. le cha-
noine Théodore Leuridan, de la Société d'émulation de
Roubaix, 1896.)

Lors de la visite du Président de la République [1], le

1. Le 9 juillet 1911.

distingué maire de Roubaix, M. Eugène Motte, s'est plu à rappeler les vertus séculaires de la cité qu'il administre avec un tact parfait, sachant maintenir sa ville dans une ère de concorde et de paix. De son toast, au banquet de l'Hôtel de Ville, nous extrayons ces quelques mots qui font allusion à la devise : « Monsieur le Président, vous « êtes dans une cité de *travail*, *d'énergie*, *de probité*, ver- « tus roubaisiennes entre toutes, que nous ne nous « plairions pas à nous accorder, si elles n'étaient de « notoriété publique. »

PRO CHRISTO ET PRO REGE

(*Pour le Christ et pour le roi*)

(Devise officielle.)

CORDES

Chef-lieu de canton, arrondissement de Gaillac (Tarn).

ARMES : *de gueules, au château antique à trois tours d'argent ouvert du champ, surmonté d'une croix de Toulouse d'or ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Ces armoiries ont été confirmées par lettres patentes du roi Charles X, du 28 avril 1827.

Cette devise n'est nullement ancienne, elle doit dater de la confirmation des armoiries.

PRO CHRISTO ET REGE

(Pour le Christ et le Roi)

(Ancienne devise.)

SAINT-QUENTIN

Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).

Ancienne devise (XVI[e] siècle).

Voyez : PRO DEO, REGE ET PATRIA.

PRO DEO, REGE ET PATRIA

(Pour Dieu, le Roi, et la Patrie)

(Devise officielle.)

SAINT-QUENTIN

Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).

ARMES : *d'azur, au chef de saint Quentin d'argent auréolé du même, accompagné de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.*

Sous l'écusson est suspendu à un ruban de gueules, l'intéressante croix des Mayeurs, distinction accordée par le roi Louis XV aux mayeurs de Saint-Quentin [1].

Par décret en date du 7 juin 1897 la ville ayant été autorisée à faire figurer *dans* ses armoiries l'étoile de la

1. La croix des Mayeurs portait d'un côté, au centre, le chef de saint Quentin dans un ovale entouré de cette légende : *Ludov-XV-regn. 1716*; de l'autre côté, dans le champ, une épée et une clef passées en sautoir avec la devise : *Fidelitatis præmium.*

Légion d'honneur, on plaça ce signe sur *un franc-canton de gueules* [1].

La devise PRO DEO, REGE ET PATRIA date, suivant toute probabilité, de l'année 1859, époque à laquelle la municipalité de Saint-Quentin reprit l'emploi du blason urbain abandonné au moment de la Révolution [2].



Cette devise fut composée pour agrémenter le nouvel écusson, tout en rappelant les sentiments de fidélité et de dévouement que les Saint-Quentinois eurent de tout temps pour leurs monarques.

Il peut paraître étrange qu'une devise, éclose aux

1. Cf. Delmas-Azéma, *Armoiries de la ville de Saint-Quentin. Place que doit occuper l'étoile de la Légion d'Honneur*. Saint-Quentin, 1901, p. 21.
Henri Tausin, *Les villes décorées de la Légion d'honneur. Loc. cit.*, pp. 49 à 60.
2. Cf. Henri Tausin, *Les écussons des armoiries de la ville de Saint Quentin du XVII*e *siècle à nos jours*. Paris, 1913.

plus beaux jours du second Empire, porte le mot *rege* ; on acceptera cette réminiscence en admettant que l'auteur s'est, très probablement, inspiré de deux anciennes devises de la ville, l'une, inscrite sur des monnaies, l'autre, brodée sur des étendards :

1° PRO CHRISTO ET REGE.

2° DEO, REGI ET URBI.

Renchérissant sur cette dernière devise, on a étendu à la Patrie même, l'idée du dévouement des citoyens. A première lecture, il semble que le mot *patria* vienne gâter quelque peu l'ordonnance de cette devise.

Adrian Villart[1] abondait dans ce sens, lorsqu'il écrivait : « Le mot *Patrie* est un « ajouté », car sous la « monarchie, il eût fait double emploi avec le mot *Roi* ; « le loyalisme étant alors un seul et même senti- « ment. »

Cette critique doit s'effacer devant les références que nous allons exposer, lesquelles montrent que, sous le règne de Louis XIV et même précédemment, le *Pro rege et patria* était déjà employé. Nous relevons, en effet, dans le *Traité de numismatique moderne et contemporaine* d'Engel et Serrure, Paris, 1897, p. 32, une inscription ainsi conçue : *Pro rege et patria. — Aria obs.* — sur une monnaie frappée en octobre 1710 pendant le siège de la ville d'Aire-sur-la-Lys. D'autre part, dans l'acte de con-

1. *Chronique saint-quentinoise.* DEVISES... *Journal de Saint-Quentin*, 25 avril 1896.

cession d'une devise à la ville de Louviers, acte daté de Lusignan (mai 1441) le roi Charles VIII reconnaît que les habitants de Louviers ont tout sacrifié pour le *Roi et la Patrie*, etc. ; dans ces conditions, la devise *Pro Deo, rege et patria* paraît bien établie ; mais, combien eût-il été préférable, à l'époque de la reprise du blason urbain, de donner, comme devise, à la ville de Saint-Quentin, les mots : CIVIS MURUS ERAT par lesquels le poète latin Santeul [1] a résumé le courage et la valeur des habitants défendant la ville en 1557. Il reste infiniment regrettable qu'on n'ait pas songé à employer ces mots d'une concision élégante, dont on ressent la beauté et la force et qui ont le double avantage de rappeler un fait particulièrement honorable et d'être de bonne latinité. M. Léon Magnier [2] en a interprété ainsi le sens : *Notre rempart, c'est nous.*

Les auteurs du monument commémoratif de la bataille et du siège de Saint-Quentin, en 1557, ont eu l'heureuse inspiration de faire figurer ces mots sur la face principale du piédestal.

Revenons aux deux devises anciennes dont s'est inspiré l'auteur de la devise actuelle.

Nous relevons la première sur une monnaie frappée à Saint-Quentin en 1589 : PRO CHRISTO ET REGE. — S. Q. —

1. Jean-Baptiste de Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor (1630-1697).
2. Léon Magnier, poète et journaliste saint-quentinois. *Littérature française*, du lieutenant-colonel Staaft. Paris, 1853, t. III.

Voici ce que dit, au sujet de cette monnaie, le savant numismate Desains[1] de Saint-Quentin : « En 1589, « Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de « Picardie pour le roi Henri III, forcé de séjourner à « Saint-Quentin, pour éviter un coup de main des « ligueurs, y fit, pour payer les troupes, battre monnaie « avec sa vaisselle et celle du gouverneur Charles « d'Halluin, duc de Piennes. Les monnaies qu'on frappa « alors étaient des quarts d'écu portant au revers la « devise : *Pro Christo et Rege*[2]. »

A peu près à la même époque, lors de l'entrée de Henri IV à Saint-Quentin, l'amour de la cité se manifesta par cette variante : DEO, REGE ET URBI (*A Dieu, au roi et à la ville*).

« Cette devise était brodée en lettres d'or sur les « quatre enseignes de la milice bourgeoise, sur lesquelles « étaient représentées les armes de la ville : *d'azur, à un* « *saint Quentin d'argent avec trois fleurs de lys d'or*[3]. »

Ces quatre enseignes ont été longtemps conservées à l'Hôtel de Ville.

1. Desains (François-Jean-Charles) dit Desains *Minimus*, né à Saint-Quentin le 11 octobre 1785, mort en cette ville le 10 décembre 1842.

Notice sur la numismatique de la ville de Saint-Quentin et du comté de Vermandois, dans *Revue de la Numismatique françoise*, 1837.

2. « Les coins de ces *quarts d'écu* furent gravés par Mathieu Salé, « la frappe fut faite par l'orfèvre saint-quentinois Pierre Cotte, sous « la surveillance des magistrats municipaux. » (Engel et Serrure, *Traité de numismatique... Loc. cit.*, p. 14.)

3. Ch. Gomart, *Etudes saint-quentinoises*, t. Ier, 1844-1851, p. 104.

Voici maintenant une devise bien moins connue, elle apparaît au XVII[e] siècle : HIC LILIA PASCITUR INTER (*Celui-ci se nourrit entre les lys*). Elle est imitée d'une phrase du Cantique des Cantiques (ch. II, v. 16).

Elle figure au bas d'un bel écusson aux armes de la ville de Saint-Quentin exécuté d'une manière délicate, souple et fine par Isaac Briot, graveur français [1].

De l'avis de MM. Emmanuel Lemaire et Elie Fleury, de Saint-Quentin, cette devise doit être interprétée de la façon suivante : « *Celui-ci* (saint Quentin, pour « l'église de Saint-Quentin ou même la ville) *se nourrit* « *entre les lys*; il leur doit tout, à cause des innom- « brables bienfaits des Rois de France. »

PROJICIAM

(*Je lancerai*)

(Devise officielle.)

VOID

Chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy (Meuse).

ARMES : *de gueules, à trois cailloux d'argent.*

« Void était la capitale de la Voide ou pays de Beden « et avait un château fort dans lequel se trouvait l'é- « glise paroissiale ; cette forteresse, qui passait pour

1. On ignore les lieu et date de naissance et de mort de cet artiste qui a beaucoup produit ; il a gravé des portraits assez recherchés, ainsi que de nombreux sujets religieux.

« antique et pour avoir appartenu aux rois austrasiens
« de la première race, était de forme quadrangulaire,
« flanquée de tours et défendue par des fossés remplis
« d'eau (D. Calmet, not.).

« Ce fut sous Teutfride, qui occupait le siège épisco-
« pal en 627, que le roi Dagobert donna Void avec son
« palais au chapitre de la cathédrale Saint-Étienne de
« Toul [1].»

Les armoiries de Void sont celles de ce chapitre, elles sont inspirées du martyre de saint Étienne qui, on le sait, fut lapidé.

Quant à la devise, elle se rapporte aux trois cailloux.

PRO PATRIA IN FINIBUS

(*Pour la Patrie à la frontière*)

(Devise officielle.)

BOHAIN

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Quentin (Aisne).

ARMES : *de gueules, au B majuscule d'or surmonté d'une couronne royale du même.*

La ville de Bohain, située sur les confins du Vermandois, limitrophe du Cambrésis qui longtemps appartint aux Pays-Bas espagnols, était, à cette époque,

1. F. Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*. Paris, 1872.

une ville frontière et avait reçu le surnom de Bohain-la-Frontière.

La ville de Bohain et le château ont subi douze sièges connus, mais on ignore absolument quel est le fait historique qui a valu la couronne royale surmontant le B majuscule de ses armoiries [1].

La devise PRO PATRIA IN FINIBUS paraît être d'origine contemporaine. Sauf erreur, on la lit, pour la première fois, sur la façade du nouvel Hôtel de Ville, inauguré en 1884. (Note de M. E. Dodeman, inspecteur de l'Enseignement primaire, auteur d'une *Histoire de Bohain*.)

PRUDENTES UT SERPENTES, SIMPLICES (ou DULCES) UT COLUMBÆ

(*Prudents comme les serpents, simples* (ou *doux*) *comme les colombes*)

(Ancienne devise.)

COULOMMIERS

Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Marne).

ARMES : *d'azur, au colombier rond maçonné de cinq assises de sable, surmonté d'une lanterne d'argent sommée d'une boule et girouettée d'or, la porte fermée et ferrée, la lan-*

1. Ne pourrait-on pas faire remonter cette honorable addition à l'époque où la seigneurie de Bohain fut unie au domaine royal, lors de l'avènement du roi Henri IV ? (Cf. Auguste Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*. Paris, 1871, p. 30.

terne ouverte du même; le colombier accosté de deux serpents langués de gueules, entrelacés par la queue en pointe; à dextre de la lanterne quatre colombes d'argent, dont deux sortent et deux rentrent, et à senestre, quatre colombes aussi d'argent, dont trois rentrent et une sort.

Cette devise, qui se rapporte aux serpents et aux colombes, est aussi ancienne que le blason lui-même. On lit dans un *historique de la ville de Coulommiers,* composé en 1789, le passage suivant :

« Les armoiries anciennement adoptées par la ville « représentent un colombier ayant deux serpens croi- « sés et rampant au-dessus avec des pigeons volti- « geant près la couverture, laquelle est surmontée « d'une légende portant ces mots : *Prudentes ut ser-* « *pentes, simplices ut colombæ.* Rien ne paraît plus sym- « bolique pour caractériser les lieux ainsy que les « mœurs des habitants que Cézar venait de subju- « guer. »

Le nom primitif de la ville de Coulommiers était *Columbarium, Columbarius.* « Les uns y voient l'indice « d'un *castrum* ; les autres d'une simple construction « rurale, d'un pigeonnier converti par les comtes de « Champagne en château. Ce qui est certain, c'est que « Coulommiers est une ville essentiellement féodale, « dont on ne voit surgir le nom que vers le xe siècle [1]. »

1. A. Aufauvre et Ch. Fichot, *Les Monuments historiques de Seine-et-Marne*, 1858.

Les armoiries de cette ville permettent l'hypothèse du pigeonnier ; la devise convient tant à l'esprit prudent des habitants qu'à leur bonhomie, ces deux qualités symbolisées par le serpent et la colombe.

PUS AUT QUE LES AUP

(*Plus haut que les Alpes*)

(Devise officielle.)

FORCALQUIER

Chef-lieu d'arrondissement (Basses-Alpes).

ARMES : *de gueules, à trois pals d'or* [1], et aussi : *Écartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la croix d'or, vidée, cléchée et pommetée*, qui est DE FORCALQUIER ; *aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent*, qui est DE SABRAN ; *sur le tout : de gueules, à trois pals d'or*, souvenir des BÉRENGER.

Cette devise a été ajoutée aux armes de la Ville, lors des jeux floraux tenus par les sociétés félibréennes de Provence en mai 1882 et à l'occasion de la pose de la première pierre du pont-viaduc sur le Vion pour le passage de la voie ferrée et de la route nationale n° 100 (Note de M. Cyprien Bernard, de Forcalquier, 1910.)

M. Lieutaud ajoute : « C'est le cri poussé par tout

1. Cet écusson fut gravé dans les premières années du XVIIe siècle (1609) sur la grosse cloche de la cathédrale, où on le voit encore aujourd'hui.

« un peuple enthousiaste, patriote et félibre, jetant un « défi aux énormes montagnes qui l'enserrent, d'aller « aussi haut que sa foi, son enthousiasme et son patrio- « tisme. »

QUERCUS FOLIATA SEMPER VIRENS

(*Chêne feuillu toujours verdoyant*)

(Devise officielle.)

CARQUEFOU

Chef-lieu de canton, arrondissement de Nantes (Loire-Inférieure).

ARMES : *de gueules, au chêne arraché de sinople, englandé d'or ; au chef d'hermine plein.*

La devise est une allusion bien marquée au nom de Carquefou, dénommé, dans les anciens documents, *Quercus foliata*.

Certains auteurs font dériver le nom de cette ville de *paon-fagus* s'opposant à la première hypothèse.

Carquefou était jadis une petite ville fortifiée. En 1341, prise par le duc de Normandie qui marchait sur Nantes, elle fut pillée et brûlée.

QUERNO SUB TEGMINE FONTES

(*Sources sous le feuillage des chênes*)

(Devise officielle.)

FONTENAY-SOUS-BOIS

Commune du département de la Seine.

ARMES : *d'or, au chêne de sinople, fruité d'or, sur une terrasse de sinople traversée d'une rivière d'argent en fasce ; au chef d'azur, au rais d'escarboucles d'or pommeté et fleuronné du même.*

Ces armoiries ont été composées en 1893, M. Squéville étant maire.

« Le chêne rappelle le bois de Vincennes ; la rivière,
« les sources nombreuses du territoire qui ont donné
« leur nom à la commune et le chef représente les
« armes de l'abbaye de Saint-Victor, dont les prieurs
« furent seigneurs du pays de 1113 à 1789 [1]. »

Quant à la devise elle se rapporte au nom de la localité.

1. *État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Fontenay-sous-Bois*, pp. 9 et 33.

QUI MESURE DURE

(Devise officielle.)

COMMERCY

Chef-lieu d'arrondissement (Meuse).

ARMES : *d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'argent.*

Cette devise proposée par feu M. A. Clesse, a été adoptée par la municipalité, l'auteur l'a expliquée dans un travail intitulé : *Notes relatives aux armoiries de la ville de Commercy* [1].

Voici un extrait de cette savante dissertation : « On « connaît un grand nombre de légendes, devises, adages, « cris d'armes ou de guerre qui accompagnent le blason « des familles seigneuriales et des villes de Lorraine et « Barrois; et, si je devais placer quelques mots sous les « armoiries de la ville de Commercy, je croirais ne « pouvoir mieux choisir que certaines paroles sorties « de la bouche même du seigneur qui a procuré aux « habitants leurs premières franchises; elles seraient « alors datées au plus tard de 1324 et la sentence, qui « reposerait sur des lois éternelles, aurait en même temps « un caractère particulier à la seigneurie de cette ville, « puisqu'elle aurait exprimé, dès cette époque, le vœu « du maître et celui des sujets ; telles sont les deux sui-

1. *Mémoires de l'Académie Stanislas.* Nancy, 1877, pp. 289 et suivantes.

« vantes : *Raison et justice*. C'est sur le fondement de « ces deux vertus que la charte d'affranchissement a « voulu être établie ; et cette formule a si peu vieilli « qu'elle conserve, encore aujourd'hui, toute sa fraî- « cheur.

« QUI MESURE DURE. Ce proverbe, en usage au « XIVe siècle, signifie que le pouvoir social n'a de stabilité « qu'autant que celui qui en est revêtu se subordonne « aux règles immuables de l'équité. C'est ce qu'explique « d'ailleurs le comte Jean de Sarrebruck lui-même, en « ces termes rajeunis : « Nous croyons fermement que « toute puissance vient de Dieu, notre seigneur, de qui « aussi nous viennent les autres biens ; qu'à cet effet « ceux qui ont la puissance et le droit de seigneurie « sur les autres doivent se conduire eux-mêmes et gou- « verner ceux qui leur sont soumis d'après les règles de « la raison et de la justice, selon le précepte du sage, « que la raison et la justice sont deux vertus qui « honorent ceux qui les pratiquent, les maintiennent « en sécurité et les font vivre avec mesure, comme dit « le proverbe : *Qui mesure dure.* »

Les armoiries ci-dessus et la devise ont été sculptées au fronton du marché couvert inauguré le 12 décembre 1875.

QUI S'Y FROTTE, S'Y PIQUE

(Devise non portée.)

NANCY

Chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle.

ARMES : *d'argent, au chardon tigé, arraché, verdoyant, à la fleur purpurine, arrangé de deux feuilles 'piquantes, au naturel; au chef de Lorraine plein.* (C'est en 1575 que le duc Charles III ajouta ce chef aux armes de la ville de Nancy.)

Voyez : NON INULTUS PREMOR.

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE, SI GAN N'A

(Devise non portée.)

GANNAT

Chef-lieu d'arrondissement (Allier).

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au chardon fleuri au naturel; aux 2 et 3 d'azur, au gant d'argent.*

La devise de cette ville est une allusion bien évidente aux armoiries.

Le chardon était, avec le *pot à feu*, l'un des emblèmes des ducs de Bourbon.

« Nous trouvons, dans le deuxième volume des « *Tablettes d'Auvergne*, une notice sur Gannat de

« M. Peigue ; il y est dit qu'au xve siècle, l'une des « portes de la ville était surmontée de l'écu écartelé du « chardon et du gant, avec cette devise : QUI S'Y FROTTE « S'Y PIQUE, SI GAN N'A. La légende nous paraît un peu « moderne pour l'époque ; aussi ne la donnons-nous « que sous toutes réserves [1]. »

Voici deux variantes de cette devise : *Nul ne s'y frotte sans gantelet* ; *N'y touche, si gant n'as*.

QUI VEULT, PEULT

(Devise officielle.)

LANGEAC

Chef-lieu de canton, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

ARMES : *d'azur, au coq d'argent crêté et barbé de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'or.*

« En 1789, Langeac faisait partie de la province « d'Auvergne, de l'élection de Brioude et du ressort de « Riom et était le chef-lieu de la subdélégation de ce « nom. Son église paroissiale, diocèse de Saint-Flour et « chef-lieu de l'archiprêtré, était consacrée à Saint-« Gal [2]. »

1. Comte de Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, 2e édition publiée sous la direction de M. Roger de Quirielle. Moulins, 1890, p. 57.
2. Augustin Chassaing et Antoine Jacotin, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*. Paris, 1907, p. 152.

Les armoiries ci-dessus décrites furent « concédées à la « ville de Langeac par lettres patentes du roi Charles VIII « du mois de janvier 1487, lesquelles érigeaient le corps « municipal et consulat de Langeac, accordaient en « outre à cette cité le droit de scel et maison com- « mune. » Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 289.

« On voit ces armoiries ainsi figurées sur la cloche « de Saint-Gal, fondue en 1521, *un coq et une fleur de lys* « *au-dessus*. Elles se voyaient encore, il y a peu d'an- « nées, paraît-il, au-dessus du porche de la collégiale. « Une délibération du Conseil municipal de Langeac, « en date du 6 août 1807, prise en conformité d'un « décret impérial du 17 mai précédent, les blasonne « ainsi : *d'azur, au coq d'argent crêté et barbé de gueules,* » *surmonté d'une fleur de lys d'or*, et c'est là, la description « donnée par moi dans mon *Armorial du Velay* [1] à l'ar- « ticle Langeac, p. 246. Quant à la variante : *de gueules,* « *au chef d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur*, fournie « par l'*Armorial général* de 1696, elle est complètement « erronée et l'œuvre de Vanier, le fantasque commis- « saire de d'Hozier en Auvergne, dont les registres ne « sont qu'un tissu d'inventions malignes. » (Note de M. Georges Paul, à Allègre.)

La devise QUI VEULT PEULT n'a aucune valeur historique, croyons-nous.

1. Paris, Champion, 1913, grand in-8°.

QUI VEULT, PEULT

(Devise officielle.)

PIERREFONDS

Commune du canton d'Attichy, arrondissement de Compiègne (Oise).

ARMES : *de gueules, à la tour d'argent, surmontée de trois tourelles du même, le tout ouvert est ajouré du champ ; accompagnée de quatre fleurs de lys d'or, une sur chaque flanc et une au-dessus des deux tourelles extrêmes.*

La Ville de Pierrefonds a adopté *officieusement*, il y a quelques années, le blason ci-dessus qui est celui du château de Pierrefonds, dont le sceau original est conservé aux Archives nationales.

A la même époque, elle fit sienne la devise du duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, qui fit bâtir le château à la fin du XIVe siècle (1392 à 1410).

REGIA SEMPER

(*Toujours royale*)

(Ancienne devise.)

DAX

Chef-lieu d'arrondissement (Landes).

ARMES : *d'azur, à la tour crénelée d'argent ouverte et maçonnée de sable, sommée d'une autre tour d'argent surmontée d'une fleur de lys d'or et posée à dextre sur une terrasse*

aussi d'argent soutenue d'une rivière du même en pointe, et un lion d'or rampant contre la tour à senestre.

Cette devise, aujourd'hui supprimée, avait été prise en 1814 ; elle signifiait que la Ville a toujours été libre et n'a jamais relevé que du roi ; et encore, tous les rois de France et d'Angleterre qui l'ont eue sous leur domination, lui ont-ils toujours accordé les plus grandes franchises. (Note de M. Eug. Dufourcel, de Dax, 1896.)

REGIBUS SUIS SEMPER FIDELIS

(*Toujours fidèle à ses rois*)

(Ancienne devise.)

MARSEILLE

Chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône.

ARMES : *d'argent, à la croix d'azur.*

Devise de 1816.

Voyez : ACTIBVS IMMENSIS VRBS FVLGET MASSILIENSIS.

REGI ET DEO SEMPER FIDELISSIMA

(*Toujours fidèle au roi et à Dieu*)

(Devise apocryphe.)

PERPIGNAN

Chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales.

ARMES : *d'or, à quatre pals de gueules*, qui est D'ARAGON ; *au saint Jean-Baptiste de carnation, vêtu de sable, tenant de la main dextre une croix haute d'or, et sur le*

bras senestre un agneau pascal d'argent, brochant sur les quatre pals.

Ces armes furent concédées à la ville de Perpignan par une pragmatique de Martin, roi d'Aragon, du 8 juillet 1400. Ce sont les armes royales d'Aragon avec en plus un saint Jean-Baptiste, patron de la ville [1].

Quant à la devise REGI ET DEO SEMPER FIDELISSIMA, nous devons la considérer comme apocryphe, elle a peut-être été composée à l'époque où la ville demanda le renouvellement des armoiries, jamais elle n'a été portée.

Le 21 janvier 1474, le roi d'Aragon, Jean II, pour récompenser la ville de l'héroïque résistance qu'elle opposait aux troupes de Louis XI, lui accorda le titre de FIDELISSIMA, *très fidèle* [2], qu'elle a toujours gardé depuis. Ce seul mot pourrait, avec juste raison, être pris comme devise historique par la ville de Perpignan.

En 1681 les consuls de Perpignan, à l'instigation de M. de Chazeron, commandant de la province, et de M. de Trobat, intendant, demandèrent à reprendre les armes que la ville avait avant 1400 et qu'ils disaient être : *un écusson en losange, en champ d'azur, semé de fleurs de lis sans nombre, et chargé d'un saint Jean-Baptiste au milieu.* C'était une erreur grossière ou un mensonge conscient. Louis XIV ne pouvait qu'être sensible à cette flatterie et il s'empressa de donner satisfaction aux

1. Arch. comm., AA. 6. fol. 208.
2. Arch. comm., AA. 4. fol. 517.

consuls le 10 septembre 1681. Mais, chose curieuse, lorsque fut créé, en 1696, l'Armorial général, ces armes n'y furent pas inscrites et d'Hozier enregistra en leur lieu et place les armes fantaisistes suivantes : *d'or, au chef componné d'argent et d'azur*.

Le 14 janvier 1825, le Conseil municipal demanda le renouvellement des armoiries concédées à la ville par le roi Martin, le 8 juillet 1400. La Municipalité ignorait, sans doute, que le roi de France ne pouvait concéder, à titre de reprise, que les armes enregistrées à l'Armorial général de France. Et, en effet, les lettres patentes de Charles X du 18 mai 1825 accordèrent à la ville, à titre de reprise, les armes composées par d'Hozier et enregistrées à l'Armorial général [1]. Le 16 mars la ville avait accepté, mais cette solution inattendue mécontenta tout le monde [2].

Depuis longtemps la ville a repris, avec raison, les anciennes armoiries du roi Martin ; mais il s'y est glissé quelques erreurs qu'il serait bon de corriger.

Cette notice est rédigée d'après les notes que M. J. Barthe, archiviste de la ville de Perpignan, a bien voulu nous communiquer ; nous le remercions sincèrement.

1. Arch. comm., D. 225.
2. Ibid., D. 26 et 178.

REGI ET REGNO FIDELISSIMA

(*Très fidèle au roi et au royaume*)

(Devise officielle.)

COMPIÈGNE

Chef-lieu d'arrondissement (Oise).

ARMES : *d'argent, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, chargé de six fleurs de lys d'or et couronné du même.*

La tradition locale, que semblent confirmer les documents conservés dans les archives municipales, fait remonter la délivrance de ces armoiries à Philippe-Auguste, à l'occasion de la bataille de Bouvines (1214), où la milice bourgeoise de Compiègne se fit remarquer par sa courageuse conduite.

Il est à présumer que la devise ci-dessus, tout en consacrant le fait historique que nous rappelons, n'a été adoptée que postérieurement.

En tout cas, elle était inscrite en grosses lettres sur une des portes de la ville en 1668.

REGI ET REGNO FIDELISSIMA

(*Très fidèle au roi et au royaume*)

(Devise officielle.)

MEULAN

Chef-lieu de canton, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

Les anciennes armoiries de Meulan étaient celles de ses comtes héréditaires : *Échiqueté d'or et d'azur*. En 1435, Charles VII, roi de France, en récompense de la conduite des Meulanais, leur donna comme armoiries celles de France : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or* et leur conserva leur ancienne devise : *Plus d'onor que d'onors*.

Henri IV, satisfait de la belle défense des habitants de Meulan contre l'armée de la Ligue commandée par le duc de Mayenne, leur accorda la devise actuelle : REGI ET REGNO FIDELISSIMA. Cette défense, qui fut marquée par de nombreux faits d'armes héroïques, dura du 9 janvier au 6 mars 1590 ; Mayenne dut lever le siège [1].

(Note de M. P. Coquelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Meulan.)

1. Cf. *Journal du siège de Meulan*, par Gérôme de Gamaches.

REGNUM SUSTINENT

(*Elles soutiennent le royaume*)

(Cette devise s'applique aux tours du blason.)

(Devise officielle.)

SAINT-DIZIER

Chef-lieu de canton, arrondissement de Vassy (Haute-Marne).

ARMES : *d'azur, au château crénelé d'argent, surmonté de trois tours du même, le tout ajouré et maçonné de sable, le château ouvert de gueules et posé sur un bateau aussi d'argent; au franc-canton de gueules, chargé de l'étoile de la Légion d'honneur.*

« L'empereur Charles-Quint venait de prendre Ligny.
« Le 8 juillet 1544, il vint mettre le siège devant Saint-
« Dizier, espérant bien que sept ou huit jours lui suffi-
« raient pour emporter une place mal défendue par ses
« murailles mal réparées et occupée par une faible gar-
« nison.

« Mais cette garnison ne se laissa pas effrayer par le
« nombre de ses adversaires. Elle leur donna tant d'occu-
« pation, qu'il s'écoula un mois avant que les batteries
« impériales aient pu ouvrir une brèche. L'empereur
« ordonna l'assaut et trois fois ses troupes furent repous-
« sées avec une perte assez notable. Il résolut alors de
« prendre la ville par la famine et surtout par le manque
« d'eau. Il fit creuser un canal pour détourner les eaux
« de la rivière d'Ornel et les empêcher de traverser la
« place assiégée. Ce ne fut qu'après six semaines d'une

« vigoureuse défense, que la brave garnison, manquant « à la fois de poudre, de vivres et d'eau, fit une hono- « rable capitulation. Elle sortit avec armes, chevaux, « bagages, quatre pièces de canon, enseignes déployées « et tambour battant.

« Cette longue défense, dont les habitants de Saint- « Dizier partagèrent les dangers et les honneurs, rendit « un grand service aux armées de François Ier, par le « temps même que l'empereur perdit à ce siège. Aussi, « le roi voulut témoigner sa reconnaissance à la ville en « faisant réparer ses murs et en lui accordant des armes « particulières (*trois tours*) avec cette devise : REGNUM « SUSTINENT. Ces armes avec leur glorieuse devise ornent « aujourd'hui le fronton de l'Hôtel de Ville[1]. »

En souvenir de ce siège mémorable et de l'héroïque conduite de ses habitants durant ce glorieux fait d'armes, le conseil des ministres, dans sa réunion du 24 août 1905, décida d'accorder à la ville de Saint-Dizier la croix de la Légion d'honneur. Par décret en date du 16 septembre 1905, la ville de Saint-Dizier fut autorisée à faire figurer, dans ses armoiries, l'insigne de l'ordre.

1. Abbé Jules Boitouzet, *Études héraldiques dans la Haute-Marne*, *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1847-1860, t. Ier, pp. 152 et 153.

RELIGIO ET JUSTITIA, ÆTERNA URBIS FATA

(*Religion et justice, destinées éternelles de la ville*)

(Ancienne devise.)

DOLE

Chef-lieu d'arrondissement (Jura).

ARMES : *d'azur, au lion naissant, couronné d'or, armé et lampassé de gueules, accompagné de billettes d'or sans nombre ; coupé de gueules, au soleil rayonnant d'or.*

Jean Boyvin [1] s'exprime ainsi au sujet de cette devise : « ...et crois que tant que la Religion et la Justice « seront en vigueur dans la ville de Dole, elle sera « toujours invincible ; selon la sainte pensée de celuy qui « fit inscrire sur la nouvelle porte de Saint-André ces « mots dorés dedans et dehors : RELIGIO ET JUSTITIA, « ÆTERNA VRBIS FATA. »

Voyez : JUSTITIA ET ARMIS, DOLA.

RÉSISTANCE VAULT PLUS QUE FORCE

(Devise officielle.)

LE PERREUX

Commune du département de la Seine.

ARMES : *Écartelé : au 1er de gueules, au cor d'argent lié du même, au chef cousu d'azur chargé de deux fleurs de*

1. *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgogne.* Dole, 1637, Introduction.

lys d'or ; au 2e de sable, à trois étoiles d'or en fasce, surmontées d'une couronne de baron au naturel ; au 3e d'azur, au viaduc à trois arches sur une rivière, le tout d'argent ; au 4e de gueules, à la chaîne de quatre anneaux d'argent, dont deux rompus au milieu.

« Le cor d'argent et les fleurs de lys d'or rappellent les rendez-vous de chasse des rois Charles V et Charles VII, de 1370 à 1461, et la mort de Charles V qui, tombé malade à Plaisance, se fit transporter au château de Beauté-sur-Marne et y expira le 16 septembre 1380. La couronne de baron au second quartier est un souvenir de Georges-Marie-Jérôme Millin du Perreux, créé baron en 1817 ; les étoiles rappellent les armes de son héritier, le baron de Beaufranchet de la Chapelle. Le viaduc construit en 1852 sur la Marne, à l'extrémité du territoire, figure au 3e quartier. Enfin, la chaîne rompue du 4e quartier symbolise la réalisation de l'autonomie communale en 1887, depuis longtemps demandée, ce qu'explique encore la devise : *Résistance vault plus que force*[1]. »

1. *Etat des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Loc. cit.* Fascicule *Le Perreux*, pp. 25 et 26.

RIEN SANS TRAVAIL

(Devise officielle.)

CHAMPLITTE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Gray (Haute-Saône).

ARMES : *d'azur, à trois pioches d'argent ; à la bordure du même.*

Les trois pioches du blason de Champlitte sont l'emblème du travail opiniâtre, du dur labeur ; la devise : RIEN SANS TRAVAIL en est le juste complément.

ROMA CELTICA

(*Rome celtique*)

(Devise officielle.)

AUTUN

Chef-lieu d'arrondissement (Saône-et-Loire).

ARMES : *d'or, au lion de gueules ; au chef bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*, qui est DE BOURGOGNE ANCIEN.

« Cette devise est tirée de la *Vita metrica St Germani* « écrite au IXe siècle par Nérée, religieux de Saint-Ger- « main d'Auxerre.

« L'usage de cette légende ne semble pas antérieure « au XVIIIe siècle. » (Note de M. Th. Charvot, secrétaire de la Société Éduenne, 1896.)

Voyez : SOROR ET ÆMULA ROMÆ.

ROSA INTER FLORES

(*Rose au milieu des fleurs*)

(Devise officielle.)

ROZOY-SUR-SERRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Laon (Aisne).

ARMES : *d'argent, à trois roses de gueules* (cf. Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne.* Paris, 1865, t. II, p. 300).

En 1247, le sceau de dame Adélaïde de Montmorency, femme de Roger III, baron de Rozoy, portait une femme à cheval tenant un oiseau sur le poing et trois roses posées en trois points du sceau. Le socle d'un calvaire détruit en 1785 porte une seule rose sculptée en son milieu. (Communication de la Mairie de Rozoy-sur-Serre.)

La devise s'inspire des roses du blason; ne peut-on pas y voir une gracieuse allusion au sceau de la dame Adélaïde, où celle-ci serait comparée à une rose figurant entre trois autres roses : ROSA INTER FLORES.

RO. SCO.

(*Donne, frappe*)

(Devise non portée.)

ROSCOFF

Ville maritime, arrondissement de Morlaix (Finistère).

ARMES : *de gueules, au navire d'argent, toutes voiles déployées voguant sur une mer du même, surmonté de trois mouchetures d'hermine de sable ; en chef une banderoleaussi d'argent portant ces mots, en lettres de sable* : « A REI A SQUEI A TAO », *qui signifient* : « Et donner et frapper toujours.

Indépendamment de cette inscription qui, bien que figurant dans le blason même, peut être considérée comme devise, certains auteurs donnent pour devise à la ville de Roscoff les deux mots ci-dessus : RO. SCO. (donne, frappe).

Voyez : A REI A SQUEI A TAO.

RUTHENA FIDELIS DEO ET REGI

(*Rodez fidèle à Dieu et au roi*)

(Ancienne devise.)

RODEZ

Chef-lieu du département de l'Aveyron.

ARMES HISTORIQUES et *seules vraies : Parti : au*

1er de gueules plein ; au 2e de gueules, à trois roues d'or, à la bordure engrelée d'or, au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or. Le tout surmonté d'une couronne comtale.

ARMES OFFICIELLES mais *erronées* : *de gueules, à trois roues d'or* (ayant l'apparence d'annelets) ; ces roues sont quelquefois remplacées par des *besants*. Le tout surmonté d'une couronne murale.

Nous nous faisons un devoir de publier, *in extenso*, la savante et très détaillée notice que M. l'abbé L. Vialettes[1], chanoine de la cathédrale de Rodez, archiviste de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, nous adressa en mai 1896 :

« La devise de Rodez est quoi qu'on en ait dit :

Ruthena fidelis Deo et Regi.

Cette devise est passée à l'état de souvenir historique malgré les efforts des érudits et des amis de la vérité. De même, les armoiries de Rodez sont, officiellement, inconnues ; seule la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, c'était son devoir, les a conservées et on peut les voir en tête de ses œuvres et dans les diplômes qu'elle donne aux personnes qui se font admettre comme membres.

En 1861, le maire de Rodez[2] dota notre ville des armoiries qu'on voit aujourd'hui dans nos fêtes offi-

1. Décédé en 1905.
2. M. Lunet.

cielles, sur tous nos monuments et en tête de toutes les pièces officielles. Elles sont : *de gueules, chargé de trois roues d'or* (ayant l'apparence d'annelets). Ces *roues* sont, quelquefois remplacées par des *besants*, avec une couronne murale.

Plusieurs parties de l'ancien écusson furent systématiquement écartées, ainsi que la devise et la couronne comtale.

Cette erreur historique ne pouvait passer sans réclamation ; aussi, lorsqu'elle parut, une longue et vive discussion eut lieu au sein de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*. Un grand nombre de membres y prirent part. Le maire qui en faisait partie défendit son œuvre, et, contre l'opinion des érudits, il persista dans son erreur. En sorte qu'aujourd'hui, nous avons à Rodez les armoiries officiellement reçues mais erronées qui sont, comme je l'ai déjà dit : *de gueules, à trois roues d'or*, surmonté d'une couronne murale et les armoiries historiques, seules vraies, qui sont : *parti : au 1er de gueules plein ; au 2e de gueules, à trois roues d'or, à la bordure engrelée d'or, et au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or*, qui est de France, surmonté d'une couronne comtale avec la devise : *Ruthena fidelis Deo et Regi*.

Cet écusson est mi-parti parce qu'il réunit les armoiries de la ville entière. Rodez fut pendant plusieurs siècles composé de deux communautés ou villes distinctes : la cité qui avait succédé à la cité romaine et le bourg qui doit son origine au groupement des maisons qui se fit

autour de l'église bâtie dans le cimetière situé hors de la cité sur le tombeau de notre premier évêque, saint Amant.

Bien que juxtaposées, ces deux parties de la même ville étaient entièrement séparées l'une de l'autre par leurs murailles et leurs fossés.

Elles formaient deux communautés distinctes qui avaient chacune son chef. L'évêque, pour la cité, et le comte de Rodez, pour le bourg, et chacune avait son administration. Pour la facilité de la défense, dans le XIV[e] siècle, à l'époque de la guerre avec les Anglais, les deux communautés furent renfermées dans une seule enceinte. Les murs qui les séparaient à l'intérieur furent détruits, mais chacune conserva quand même son autonomie jusqu'au XVII[e] siècle.

Ces deux communautés eurent par conséquent des armoiries particulières. La cité avait : *de gueules plein*. Dans le XVII[e] siècle, je ne sais pour quelle raison, on y ajouta tantôt une *bordure* tantôt une *orle d'or*.

Le bourg avait : *de gueules, à trois roues d'or, à la bordure engrelée d'or*. Cet écusson fut muni d'un *chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or*, quand la comté de Rodez, dont le bourg était le chef-lieu, passa aux rois de France, sous Henri IV.

Chacune de ces communautés fit subir à la devise générale de la ville une petite modification qui, sans en altérer le sens, caractérisait la communauté.

Ainsi, la cité mit sur son écusson : *Civitas Ruthena fidelis Deo et Regi semper*. On trouve cette devise dans un

registre de la cité de 1779[1] sur l'écusson *de gueules plein*[2] placé dans un cartouche. Le bourg y ajouta quelques mots qui faisaient allusion à ses armes.

Sur un registre de 1579[3] appelé *Deus nobiscum* et qu'on peut considérer comme étant le cartulaire de cette communauté, puisqu'il contient la transcription authentique de tous les privilèges et principaux actes qui l'intéressaient, on lit au-dessous de l'écusson :

Fidelis Ruthena : cum suis rotis
Deo atque regi : omnibus notis.

Dans un registre de 1597[4], où sont transcrits les coutumes et usages de la communauté ainsi que la formule du serment que devaient prêter les consuls, on voit, de chaque côté de l'écusson ces mots :

Fidelis Ruthena : insignita rotis
Deo atque Regi : omnibus notis.

Si on compare ces devises qui ne diffèrent guère avec la devise de la cité, on remarque une grande ressemblance d'idée et d'expression et la devise commune s'y retrouve en termes identiques. En effet, si l'on supprime les mots parasites qui se rapportent à chaque communauté, on y retrouve facilement la devise générale;

1. Brevet des délibérations de la cité de Rodez, 1779. (Archives municipales.)

2. Cet écusson a été altéré, on y a tracé, à la plume, trois figures rondes destinées à représenter trois roues. Le dessin est si maladroit qu'on reconnaît à première vue la falsification.

3. Archives municipales.

4. Archives municipales.

supprimez le mot *civitas* dans la formule de la cité et les deux derniers hémistiches des vers qui composent celles du bourg et il reste : *Ruthena fidelis Deo Regique* ou *atque Regi*.

Voici d'ailleurs plusieurs documents qui prouvent que telle était la devise de Rodez.

Dans un manuscrit qui a pour titre : *Le Pouliè des bénéfices du diossèse de Rodez avec les noms des collateurs et tit*(ulaires) *actuels. 1788*[1], on lit :

« Le Rouergue dépend du grand gouvernement de « Guienne et il est du ressort du parlement de Toulouse « et chambre de comptes de Paris. C'est la prémière « ville qui a secoué la domination angloise et la devise « de Rodez, qui en est la capitalle où il y a une élection, « présidial, sénéchal, maîtrise des eaux et forest, est: « *Fidelis Deo Regique suo.* »

Dans un panégyrique du premier évêque de Rodez, saint Amant, prêché dans l'église qui lui est dédiée à Rodez, par F. Berengues, sous l'épiscopat de Champion de Cicé (1770-1781), imprimé vers la même époque, l'orateur s'adressant à la ville de Rodez dit : « Si dans tous les temps tu signalas ton zèle pour la foi, ton respect et ton amour pour tes princes, si sur les portes de tes murs les étrangers admirent cette inscription qui te retrace et ta gloire et tes devoirs : *Fidelis Deo et Regi*, dans ta constante fidélité reconnais la protection de ton apôtre. »

1. Archives du département. G. 18, p. 1.

Dans son *Dictionnaire géographique historique et critique* imprimé à Dijon en 1741, Bruzeu de la Martinière cite, à l'article Rodez, l'ouvrage de Piganiol : *Description géographique et historique de la France*, t. IV, p. 493, imprimé en 1715, et dit : qu'on y trouve la devise de Rodez : *Fidelis Deo et Regi.*

Où cet auteur avait-il pris ce renseignement ? évidemment à Rodez ; peut-être l'avait-il lu sur les portes de la ville, puisque, au témoignage que je viens de citer, les étrangers pouvaient y lire cette devise.

Voici enfin un document officiel qui ne laisse aucun doute. Dans une délibération générale du 12 février 1769[1], Messire Joseph Grimal, chevalier, seigneur de Tayeu, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, maire de Rodez[2], nommé par le roi, en présence de M. Delaure, conseiller du roi, lieutenant principal au Sénéchal, de M. de Seguret, lieutenant général, de M. Boisse, procureur du roi, et du conseil de la ville, expose que les habitants de Villefranche cherchent à faire supprimer le présidial de Rodez, qu'une députation vient d'être envoyée au pied du trône, afin de « supplier Sa Majesté de daigner conserver à Rodez un présidial que, dit-il, nos souverains ont établi pour le bonheur et l'avantage des habitants de la province, pour donner à cette ville des marques signalées de leur bienveillance

1. Archives municipales.
2. Les deux communautés de Rodez étaient, à cette époque, réunies en une seule.

et pour la récompenser de son courage, de son amour pour la couronne de France et de cette fidélité constante et inviolable à son Dieu et à son prince, qui lui a mérité cette devise aussi magnifique qu'elle est connue : *Ruthena fidelis Deo regique suo* ».

A quelle époque a-t-on commencé d'employer cette devise, il ne m'a pas été possible de le savoir, les documents font défaut. Quant à l'origine de cette devise, elle est suffisamment donnée par les documents que je viens de citer. Voici d'ailleurs ce que dit à ce propos M. Desjardins, archiviste du département de l'Aveyron et ancien élève de l'École des Chartes, dans sa réponse à M. Lunet sur la question des armoiries de Rodez[1]. « Passant à l'origine de la devise de la ville de Rodez, je ne puis « mieux faire que de citer M. Lunet : « une seule con- « jecture est possible : les consuls de Rodez qui étaient « en fonctions, lorsque fut écrit le premier registre qui « porte la prétendue devise, voulurent exprimer en tête « deux qualités qui distinguent et ont toujours distingué « les habitants de Rodez : la fidélité à Dieu et au « prince. »

C'est rigoureusement exact. On ne prenait pas autrement une devise et il n'était pas besoin de lettres patentes pour avoir le droit de la joindre aux armoiries.

La devise de Rodez évoque des souvenirs qui sont glorieux. Nous lisons dans les préambules des nombreuses

1. *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.* Séance du 27 juin 1861.

chartes de privilèges accordées par Charles V, Charles VI, Charles VII, que la ville de Rodez contribua beaucoup à la rançon du roi Jean, qu'elle fut la première de tout le duché d'Aquitaine à chasser les Anglais, à relever les armes de France sur ses murs et à manifester, par cet acte éclatant de courage, une inviolable fidélité à son souverain. Cette fidélité ne se démentit pas durant les siècles suivants. En l'année 1486, le roi Louis XI, étant à Fontenay-le-Comte, honora les habitants de Rodez d'une lettre dans laquelle il rendait témoignage « de leur amour et loyauté pour lui ». Un arrêt du conseil d'État du 26 novembre 1644 constate que la ville de Rodez « s'est conservée dans les troubles de la religion et de la ligue aussi entière dans sa foi que dans l'obéissance au roi légitime et que, durant les troubles de 1643, les consuls et principaux habitants de Rodez ont mis sur pied sept à huit cents hommes qu'ils ont soldoyez et entretenus à leur fraix et avec ces forces ont reteneu la sédition et dissipé les factieux [1]. »

La renommée publia partout cette fidélité que les rois eux-mêmes avaient daigné célébrer et la ville, longtemps avant que les consuls la fissent écrire, se trouva en possession de cette devise si honorable et si bien justifiée, dont M. de Grimal, maire de Rodez et ses concitoyens s'enorgueillissaient au siècle dernier. »

Chanoine L. Vialettes.

1 Archives municipales. Brevet général de la cité. — Inventaire général du Bourg. Délibérations générales.

SAINT-BÉAT, CLEF DE FRANCE

(Ancienne devise.)

SAINT-BÉAT

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

ARMES : *d'azur, à la clef d'or, posée en pal, le panneton en bas, sommée d'une fleur de lys du même.*

La devise ci-dessus a été donnée à cette ville à cause de sa position stratégique du côté de l'Espagne.

Voyez : PASSUS LUPI.

SAINT GEORGES ET DALPHINÉ

(Devise officielle.)

ROMANS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Valence (Drôme).

ARMES : *d'azur, à la porte de ville ouverte, en forme de tour carrée, pavillonnée et girouettée, flanquée de deux guérites pavillonnées et girouettées, le tout d'argent, maçonnée de sable, avec un grand R couronné d'or, dans l'ouverture de la porte. Devise :* SAINT GEORGES ET DALPHINÉ [1].

La ville de Romans a adopté pour devise le cri des Dauphins du Viennois et du Dauphiné. Après avoir

1. J. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*. Paris, 1891, p. 316.

été sous la juridiction de l'archevêché de Vienne, cette localité passa sous celle des Dauphins qui, au commencement du XIVe siècle, y établirent un hôtel des monnaies.

SALVA RE, CLAVES REGAT DEVS

(*Que Dieu dirige les clefs, pour le bien public*)

(Devise officielle.)

VALRÉAS

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orange (Vaucluse).

ARMES : *d'azur, à deux clefs d'argent posées en pal.*

« La devise adoptée par cette ville fait allusion aux « clefs qu'elle porte dans son écusson, ainsi qu'au nom « même de Valréas[1]. »

Les deux premiers mots : SALVA RE forment l'anagramme de Valréas.

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence*, *loc. cit.*, p. 301.

SAL-SAL
(SALVIA SALVATRIX)
(*La sauge sauve*)

(Devise officielle.)

SAUVE

Chef-lieu de canton, arrondissement du Vigan (Gard).

ARMES : *d'argent, à la montagne de sable au sommet de laquelle naît une plante de* sauge, *à trois branches, de sinople; une muraille crénelée avec deux tours carrées d'or, mouvante de la pointe de l'écu, brochant sur la montagne; en chef les lettres* SAL. SAL, *abréviation, dit-on, de :* SALVIA SALVIATRIX.

Sauve s'est appelé *Sambia* au VIIe s., *Salvia* au XIIIe, *Salvium* au XIVe, *Salves* au XVe, *Saulve* au XVIe. Ses armoiries sont différentes d'après l'*Armorial de Nîmes* et d'après Gastelier de La Tour, mais la devise est la même : SAL-SAL.

L'origine est évidemment la plante de sauge qui figure dans les deux armoiries :

1° Armorial de Nîmes : *de gueules, à un mont ou rocher d'argent à six coupeaux arrondis mis en pyramide, accostés de deux tours crénelées et maçonnées de sable, appuyées sur chaque côté du rocher, du sommet duquel sort une plante de sauge de sinople,* avec ces mots : SAL-SAL.

2° Armorial de Gastelier de La Tour : *d'argent, à une montagne de sable, au sommet, une plante de sauge de*

sinople, à trois branches ; une muraille crénelée avec deux tours carrées, mouvante du bas de l'écu, le tout d'or, brochant sur la montagne ; en chef : SAL-SAL.

Il n'y a là qu'un rébus, une explication par l'image, de l'ancien nom de la ville, explication tout artificielle, comme on en rencontre dans les armoiries, et qui n'explique rien du tout.

Le calembour a toujours régné dans les devises. Bien rares sont les jeux de mots qui ont une base historique. Ce n'est pas le cas ici.

Cf. le *Dictionnaire topographique du Gard*, de Germer-Durand.

Salvia salviatrix est une des explications plausibles du *Sal-Sal*, mais n'est que cela. Ce n'est pas la devise authentique, laquelle est laconiquement : SAL-SAL. »

(Note de M. E. Bligny-Bondurand, archiviste du Gard, 1910.)

SANCTA MARIA, ORA PRO NOBIS

(*Sainte Marie, priez pour nous*)

(Devise officielle.)

PORT-SAINTE-MARIE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne).

ARMES : *Coupé : au 1er d'azur, au château fort surmonté de trois tourelles, celle du milieu donjonnée, le tout*

d'argent, le château fort est ouvert de sable ; au 2e d'argent, à la sainte Marie *debout sur un croissant reposant sur des flots et accompagnée de deux anges volant vers Elle, l'un à dextre et l'autre à senestre, le tout au naturel.*

La devise s'inspire du nom de la ville et aussi de la Vierge du blason.

Le sceau de Port-Sainte-Marie (1243) porte, sur le premier côté, la croix de Toulouse ; au revers, on voit la Vierge assise tenant l'Enfant Jésus : *Beate Marie del Port.*

Les villes de Beaune, Clermont-Ferrand, Montpellier, Narbonne et Riom portent aussi une Vierge sur leur sceau.

SANS TACHE COMME LUI

(Devise officielle.)

LE BLANC

Chef-lieu d'arrondissement (Indre).

ARMES : *d'azur, au cygne d'argent.*

Ces armoiries et la devise sont modernes et ont été inspirées l'une et l'autre par le nom même de la ville, qu'on a symbolisé par la blancheur du cygne. « Le « Blanc est l'antique station romaine d'Oblincum « (Oublanc), située sur la voie de Poitiers à Argen-« ton. » (P. Joanne.)

SANTÉ, FORCE

(Devise officielle.)

VALS-LES-BAINS

Commune du canton d'Aubenas, arrondissement de Privas (Ardèche).

ARMES : *d'argent, à la fontaine à deux vasques et jaillissante, le tout au naturel.*

Ces armoiries ont été créées par M. Lagarde, maire. La devise : *Santé. Force* se rapporte aux eaux minérales de Vals dont la renommée est universelle.

Les sociétés de Musique et du Tir aux pigeons de Vals ont adopté les armes suivantes : *d'azur, à la lettre V d'or, accompagnée de trois étoiles du même, une dans l'ouverture du V, les deux autres en pointe ; au chef d'argent semé d'étoiles d'azur*, et pour devise : PRO PATRIA ET DOMO.

SCANDE CAPRA

(*Monte chèvre*)

(Devise officielle.)

ESCANECRABE

Commune du canton de Boulogne, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

ARMES : *d'azur, à la chèvre grimpant sur des rochers,*

le tout d'argent ou au naturel ; au chef de gueules, à quatre épis de blé d'or, posés en pal[1].

Cette devise très moderne s'inspire de la chèvre du blason et aussi du nom de la ville.

SEMPER ERECTA

(*Toujours debout*)

(Devise officielle.)

RAMBOUILLET

Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise).

ARMES : *Parti : au 1er de sable, au demi-sautoir d'argent*, qui est D'ANGENNES ; *au 2e tiercé en fasce au 1er d'or, au cerf contourné au naturel, au 2e de gueules, au mouton d'argent, au 3e d'argent, à l'arbre de sinople ; sur le tout un écusson ovale d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton péri en barre de gueules*, qui est DE BOURBON, COMTE DE TOULOUSE.

Ces armoiries de fantaisie n'ont pas été bien établies, au point de vue héraldique, en ce qui concerne le premier quartier du *parti* qui eût dû contenir le sautoir complet des *d'Angennes*.

Ce premier quartier marque le souvenir de la maison d'Angennes, qui posséda, dès le XVIe siècle, le château et les terres de Rambouillet.

1. Eugène Harot, *Les armoiries des communes de la Haute-Garonne*, *loc. cit.*, p. 9.

Le deuxième quartier est symbolique ; il est divisé en trois parties dont la 1re porte un cerf par allusion aux chasses à courre ; la 2e, un mouton qui rappelle la ferme modèle installée à Rambouillet par Louis XVI, en 1786, où fut amené le premier troupeau de moutons mérinos importés d'Espagne ; depuis 1871, cette ferme est l'École des Bergers ; la 3e porte un arbre emblème de la forêt.

L'écusson ovale placé au centre des armoiries est celui de Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan (1678-1737), qui acheta le château de Rambouillet à Fleuriau d'Armenonville, directeur général des finances, qui le tenait des d'Uzès et ceux-ci des d'Angennes. Le comte de Toulouse avait érigé en son château de Rambouillet une riche bibliothèque.

Quant à la devise : SEMPER ERECTA (*Toujours debout*), elle s'applique à la la grosse tour ronde du XIVe siècle, seule partie très ancienne du château actuel. Le papier administratif de la ville de Rambouillet porte, comme en-tête, les armes décrites ci-dessus ; elles sont apposées sur la reproduction de la vieille tour, au fronton de laquelle se détache la devise ; la tour est surmontée d'un étendard semé de fleurs de lys.

Cette composition (armes et devise) date de 1887, elle est due au secrétaire de la Mairie en exercice à cette époque.

SEMPER ET UBIQUE FIDELES

(*Toujours et partout fidèles*)

(Ancienne devise.)

COUTANCES

Chef-lieu d'arrondissement (Manche).

ARMES : *d'azur, à trois colonnes d'argent posées en pal ; au chef cousu de gueules, au lion léopardé d'or.*

Cette devise date de la Restauration, du reste elle ne serait pas justifiée par les événements antérieurs. Nous voyons, en effet, les Coutançais engagés d'abord dans la Ligue du Bien public contre le roi Louis XI, qui, pour les punir, fit raser les murs de leur ville et, plus tard, dans le parti des Va-nu-Pieds. Sous Louis XIV, ils firent cause commune avec le duc de Longueville et les frondeurs contre la Cour.

Voyez : VIRTUTE ET CONSTANTIA.

SEMPER FIDELIS

(*Toujours fidèle*)

(Devise officielle.)

SAINT-MALO

Chef-lieu d'arrondissement (Ille-et-Vilaine).

ARMES : *de gueules, à la herse d'or mouvante de la pointe de l'écu, surmontée d'une hermine passante d'argent, accolée et bouclée d'or, armée et lampassée de sable.*

Ces armoiries sont anciennes ; elles ont été confirmées par lettres patentes du roi Louis XVIII du 14 décembre 1822.

En parcourant l'histoire de la ville de Saint-Malo, on ne peut qu'apprécier le bien fondé de la devise : SEMPER FIDELIS.

SEMPER PRO REPUBLICA ET PATRIA

(*Toujours pour la République et la patrie*)

(Devise officielle.)

LAMASTRE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Tournon (Ardèche).

ARMES : *de gueules, à l'aigle éployée d'argent, armée et becquée de sable, tenant dans chaque serre une épée du même, la pointe en haut, accompagnée de huit étoiles d'argent mises en orle.*

Jadis, dans le blason de Lamastre, l'aigle ne tenait pas dans chaque serre une épée, la pointe en haut ; et, au lieu d'étoiles, figuraient huit fleurs de lys d'or.

M. Henry Vaschalde, dans son livre : *Les volontaires de l'Ardèche en 1792-93*, a relevé quatorze volontaires nationaux de Lamastre pour le district du Mézenc.

Ce détail laisse entrevoir le dévouement des Lamastrois pour la République et la Patrie.

Il est à penser que sous la monarchie, leur loyalisme

n'était pas moins ardent, ce qui nous permet de supposer qu'à l'époque où l'écusson était garni de fleurs de lys, la devise a pu être : SEMPER PRO REGE ET PATRIA.

SEMPRE A DIEU AURESOUN

(*Il faut toujours prier Dieu*)

(Devise officielle.)

ORAISON

Commune du canton des Mées, arrondissement de Digne (Basses-Alpes).

ARMES : *d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois losanges d'argent, et accompagnée de deux vaches passantes*



de gueules, l'une en chef et l'autre en pointe, cette dernière contournée.

La devise fait allusion au nom actuel de la commune, lequel nom semble avoir la même origine étymologique que celui de la ville d'Orange. (Note de M. V. Lieutand, à Volone.)

---

5 SEPTEMBRE 1638

(Devise officielle.)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

ARMES : *d'azur, au berceau semé de fleurs de lys d'or, accompagné en chef d'une fleur de lys du même, et en pointe de cette date, 5 7bre 1638 aussi d'or.*

Bien que la date : *5 7bre 1638* soit placée dans le champ même des armoiries de la ville de Saint-Germain, on peut la considérer comme devise, car elle fixe un événement historique. On sait que, pour commémorer la naissance du roi Louis XIV en cette ville, la Municipalité de Saint-Germain sollicita, en 1820, la modification de ses armoiries qui furent établies ainsi qu'elles sont décrites ci-dessus. Avant la Révolution elles étaient : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Voici le texte des lettres patentes réglant cette modification :

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France, A tous présents et à venir, salut.......................

....

En conséquence, le sieur Danès de Montardat, maire de la ville de Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise, autorisé à cet effet, par délibérations du Conseil municipal de cette ville, s'ést retiré pardevant notre garde des Sceaux, ministre-secrétaire d'État au Département de la Justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre commission du sceau, que le Conseil municipal de ladite ville de Saint-Germain-en-Laye a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres Patentes portant concession des armoiries suivantes que nous avons accordées à cette ville par notre décision du 16 juillet dernier, en mémoire de la naissance du Roi Louis XIV, notre auguste aïeul, dans ses murs ; savoir : *d'azur, au berceau semé de fleurs de lis d'or, accompagné au deuxième point, en chef, d'une fleur de lis, aussi d'or, et, en pointe, de cette date :* 5 SEPTEMBRE 1638, *du même.*

. . . .

Donné à Paris, le dix-septième jour d'août de l'an de grâce mil huit cent vingt et de notre règne le sixième.

SERVABOR, RECTORE DEO

(*Je serai gardé, Dieu étant mon guide*)

(Devise officielle.)

LA ROCHELLE

Chef-lieu du département de la Charente-Inférieure.

ARMES : *de gueules, au navire d'argent aux voiles déployées, voguant sur des ondes au naturel ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

M. Jules Pandin de Lussaudière prétend que cette devise doit remonter à l'époque du siège de cette ville (1573) par l'armée royale.

L'Académie de La Rochelle fondée en 1732 a pour devise : *Vitrice Minerva.*

SERVANTI CIVEM QUERNA CORONA DATUR

(*A qui sauve un citoyen est donné une couronne de chêne*)

(Devise officielle.)

CHARTRES

Chef-lieu du département d'Eure-et-Loir.

ARMES : *de gueules, à trois besants d'argent, chacun denché de cinq pièces à dextre, chargés d'une fleur de lys à senestre, de trois tourteaux en pal et d'une sorte de figure*

hiéroglyphique, le tout de sable ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.

Dans la séance du 5 novembre 1857, un membre de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* émit le vœu que ses Collègues fissent des recherches sur l'origine de la devise de la ville de Chartres.

Pour répondre au désir exprimé, M. Ad. Lecocq (Chartrain) rédigea une *Notice historique sur les armoiries de la ville de Chartres*. Chartres. Imprimerie Garnier, 1858. Au cours de cette étude, l'auteur cite un document dont il ressort que l'origine probable de la devise qui a survécu jusqu'à ce jour remonterait à 1775. Voici le texte de ce document : « Il a été convenu entre « Monsieur Janvier de Hainville, assesseur à l'hôtel-de-« ville de Chartres, d'une part, Et monsieur Duvivier, « graveur général des monnoies de France et des « médailles du Roy, d'autre part, de ce qui suit, « scavoir : que moy, Duvivier, graverai deux coins et « jettons ronds, pour la ville de Chartres, représentant « d'un côté le portrait du Roy, avec la légende ordi-« naire, et de l'autre les armes de ladite ville entou-« rées d'une couronne de chesne, avec la légende : « *Servanti civem querna corona datur*, suivant le dessein « convenu, m'engageant de fournir les dits coins « trempés et polis, et de répondre de leur succès jus-« qu'à l'épreuve de 1200 jettons ; le tout pour la « somme de quatre cens livres que moy, de Hainville, « promets de payer à M. Duvivier aussitost après « ladite épreuve.

Fait double entre nous, à Paris, le 10 juin 1775.

DUVIVIER. JANVIER DE HAINVILLE.

« On ignore, où Janvier de Hainville a puisé cette devise. » (Communication de M. L. Benoist, de Chartres, 1896.)

Cette devise figure aussi sur le cachet armorié de la mairie, en 1816. Elle se rapporte à la couronne de chêne qui entoure les armes de la ville.

SIC HIS QUOS DILIGO

(*Ainsi je fais pour ceux que j'aime*)

(Ancienne devise.)

ARBOIS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Poligny (Jura).

ARMES : *d'azur, au pélican avec ses petits, le tout d'argent dans une aire d'or.*

La devise fait allusion au pélican du blason.

Le pélican, on le sait, symbolise le sacrifice de soi-même.

Voyez : AINSI DIEU AIDE ARBOIS.

SI CONSISTANT ADVERSUM ME CASTRA, NON TIMEBIT COR MEUM (Ps. 26, verset 3).

(*Que des armées campent contre moi,*
mon cœur ne craindra pas)

(Devise officielle.)

CASTERAS

Commune du canton du Fossat, arrondissement de Pamiers (Ariège).

ARMES : *de gueules, au château d'argent, maçonné, ouvert et ajouré de sable.*

Cette localité porte le nom, les armoiries et la devise de ses anciens seigneurs.

En effet « la famille de Casteras, originaire d'Espagne, « après avoir été dépossédée de diverses seigneuries dans « le comté de Comminges et la Navarre, vint s'établir « dans le comté de Foix.

« Arnauton de Casteras et ses successeurs firent cons- « truire sur le terrain qui leur avait été concédé en 1471 « par la princesse Catherine de Navarre, comtesse de « Foix, un château qui existe encore et, bientôt, autour « de cette résidence, on bâtit un village qui prit le nom « de Casteras. » (H. Duclos, *Histoire des Ariégeois, loc. cit.*, t. VII, pp. 33 et 34.)

SIGNA FORTIVM

(*Signes des forts*)

(Ancienne devise.)

RETHEL

Chef-lieu d'arrondissement (Ardennes).

ARMES : *de gueules, à trois râteaux démanchés d'or, posés 2 et 1* (quelquefois *la lettre R en pointe*).

Armes parlantes et allusives à la fertilité des rives de l'Aisne.

La ville de Rethel ne possède pas de devise ; cependant, sur un cachet du XVII[e] siècle, aux armes de la cité, on lit ces mots : SIGNA FORTIVM.

J.-B. Caruel, dans son *Essai sur Rethel* (Rethel, 1891), donne la reproduction de ce cachet et cite la devise.

S'ILS TE MORDENT, MORDS-LES

(Devise officielle.)

MORLAIX

Chef-lieu d'arrondissement (Finistère).

ARMES : *d'azur* (alias : *de gueules*) *au navire d'or* (alias : *d'argent*) *aux voiles déployées d'hermine, voguant sur une mer ombrée de sinople.*

« En 1522, un nommé Latrigle, lieutenant du capitaine de Morlaix, en l'absence duquel il commandait,

laissa surprendre et saccager la ville par les Anglais débarqués de la flotte de Thomas Howard, duc de Norfolk, grand amiral d'Angleterre, qui ravagea les côtes de Normandie et de Bretagne par ordre du roi Henri VIII, excité contre François Ier par l'empereur Charles Quint. La ville de Morlaix fut brûlée en grande partie; plusieurs de ses riches habitants furent emmenés par les Anglais et mis à rançon, et son commerce qui était alors très considérable eut beaucoup de peine à se remettre de cet échec. La vengeance des Morlaisiens qui assommèrent l'arrière-garde anglaise ne les dédommagea pas de la perte énorme qu'ils avaient éprouvée.

Cet événement se passa en 1522, le 2 juin, et *a donné lieu à la devise de la ville de Morlaix* : S'ILS TE MORDENT, MORDS-LES, qui fait allusion au nom de la ville et à la faible vengeance que les habitants purent tirer du mal que les Anglais leur avaient fait éprouver. Les archives de Morlaix furent alors brûlées avec la maison de Dominique Calloët qui était mayeur de la ville. » (Notes du savant M. de Blois signées : De B. dans Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*. Nouvelle édition. Rennes, 1843-1853. 2 vol. in-4°, p. 60.)

« Cette devise est équivoque au nom de Morlaix. Elle « a pour corps le lion et le chien qui soutiennent l'écusson de la ville. Le chien est l'emblème de l'ennemi « et le lion celui de la ville. C'est à lui que s'adresse ce « conseil. » (E. de Boceret, *Devisaire de Bretagne*, p. 192.)

SOLUS DEDIT, SOLUS PROTEGIT

(*Seul il a donné, seul il protège*)

(Devise officielle.)

CHARLEVILLE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Mézières (Ardennes).

ARMES : *d'azur, au dextrochère au naturel mouvant d'une nuée d'argent, armé d'une épée d'or, entre deux rameaux, l'un à dextre d'olivier, l'autre à senestre de palmier, tous deux de sinople. La pointe de l'épée surmontée d'un soleil rayonnant d'or.*

Cette devise fait allusion à la fondation de Charleville par Charles de Gonzague, duc de Nevers, en 1608 ; ce seigneur en fit la capitale de la principauté d'Arches. La ville d'Arches fut incendiée par les Impériaux en 1521, lors du siège de Mézières ; quelques maisons furent reconstruites ; puis, sur son territoire, Charles de Gonzague bâtit Charleville et, le 23 avril 1608, il publia une ordonnance portant que « le lieu auparavant appelé Arches soit maintenant et désormais appelé Charleville ».

L'ancienne localité d'Arches avait pour devise : *Arches, de Dieu seul, toujours despandu ;* c'était une allusion à sa souveraineté.

SOROR ET ÆMULA ROMÆ

(*Sœur et émule de Rome*)

(Devise officielle.)

AUTUN

Chef-lieu d'arrondissement (Saône-et-Loire).

ARMES : *d'or, au lion de gueules ; au chef bandé d'or et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules*, qui est DE BOURGOGNE ANCIEN.

« Il ne paraît pas qu'Autun *ait jamais eu une devise* « *dans le sens propre du mot.*

« Cependant, au *XVIIIe siècle*, dans les actes officiels, « les armes de la ville sont accompagnées de cette « légende : *Soror et æmula Romæ*, qui semble inspirée « par le chapitre 25 du livre XI des *Annales de Tacite.*

« Cette légende accompagne encore de nos jours le « blason de la cité, avec cette autre : *Roma Celtica*, qui « est tirée de la *Vita metrica S^{ti} Germani* écrite au « IXe siècle, par Nérée, religieux de Saint-Germain « d'Auxerre. L'usage de ces légendes ou devises ne « semble pas antérieur au XVIIIe siècle. » (Note de M. Th. Charvot, secrétaire de la Société éduenne, 1896.)

« Ces deux devises font allusion à l'antiquité d'Autun, « à son importance; quelques auteurs veulent que, « bien avant l'entrée de César dans les Gaules, les « Romains aient contracté alliance avec Autun, la capi-

« tale de la république des Éduens et lui aient décerné « le titre de *Sœur et Émule de Rome*. J'incline avec d'autres « à croire que cette pompeuse inscription n'est pas de « date aussi ancienne. » (Note de M. Joseph Sandre, instituteur à Ormes (Saône-et-Loire), 1896.)

On voit encore quelques beaux édifices romains à Autun.

La *Société éduenne* des lettres, sciences et arts, fondée en 1836, dont les travaux sont très remarquables, a pris pour sceau une des portes romaines avec cette légende: *Vetustissima bonarum artium sedes*. (Très antique demeure des arts et des sciences.)

SOUS L'ÉGIDE DE MARIE

(Devise non portée.)

LOURDES

Chef-lieu du canton, arrondissement d'Argelès (Hautes-Pyrénées).

ARMES : *de gueules, à trois tours d'or, maçonnées de sable, celle du milieu plus haute que les autres et surmontée d'une aigle contournée au naturel membrée d'or et tenant, en son bec, une truite d'argent ; à la champagne cousue d'azur chargée de six monts d'argent baignés d'un gave du même.*

La devise rapportée ci-dessus n'est pas employée offi-

ciellement; elle n'en est pas moins charmante et nulle ville mieux que Lourdes ne pouvait se l'attribuer. Elle figure au-dessous du blason de la ville apposé sur certains bulletins publiés dans la localité.

SPES ET FIDELITAS

(*Espérance et fidélité*)

(Devise officielle.)

L'ILE ROUSSE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Calvi (Corse).

ARMES : *de pourpre, à la fleur de lys d'argent éclairée par un soleil d'or rayonnant mouvant du chef, à dextre.*

« Cette ville fut fondée en 1769 par Paoli qui voulut « susciter ainsi une rivale à Calvi, seule ville restée « fidèle à la cause génoise. » (Paul Joanne.)

La devise n'aurait-elle pas été prise, après la réunion définitive de la Corse à la France, pour marquer *l'espérance* que la ville mettait en sa destinée et aussi *la fidélité* qu'elle voulait tenir à l'égard de la France ?

SPES NOSTRA

(*Notre espérance*)

(Devise non portée.)

VERNOUX

Chef-lieu de canton, arrondissement de Tournon (Ardèche).

ARMES : *inconnues*.

« Je crois que cette devise a été imaginée par feu « l'abbé Goudet et placée sous l'image du Sacré-Cœur, « dans sa nombreuse correspondance, lors de la cons- « truction d'une nouvelle église paroissiale vers 1880 et « les années suivantes.

« Dans mes recherches sur Vernoux ancien, je n'ai « trouvé nulle part des indications sur les armoiries « de cette petite ville, dont l'origine paraît être un « prieuré sous le vocable de saint Pierre et dont la sei- « gneurie fut partagée entre les prieurs et les seigneurs « de la Tourette. » (Note de M. J. de Lubac, 1910.)

STABIT QVANDIV PIETAS

(*Aussi longtemps que la piété durera* ou *Il durera autant que la piété*)

(Devise officielle.)

LE PONT-SAINT-ESPRIT

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Uzès (Gard).

ARMES (d'après l' « Armorial de Nîmes ») : *d'azur, au*

pont de plusieurs arches d'or sur une rivière d'argent, sommé d'une croix haussée posée au milieu du pont et de deux petits bâtiments, celui à dextre avec girouette; la croix accostée de deux fleurs de lys d'or et surmontée d'une colombe d'argent volant de haut en bas.

(D'après Gastelier de La Tour) : *de gueules, au pont de six arches posé sur une rivière d'argent, chargé d'une croix haute fleuronnée d'or, accolée de deux fleurs de lys du même; aux extrémités du pont, deux tours crénelées d'or, couvertes d'argent; sur le haut de la croix un saint Esprit du même.*

La devise du Pont-Saint-Esprit se rapporte très probablement au pont construit par la confrérie des frères pontifes. Le mot latin *pietas* a tant de significations différentes qu'on ne peut en donner une traduction qui soit certainement celle à laquelle les créateurs de la devise ont songé. Cette devise signifie que le pont, si solidement édifié, durera éternellement. Il durera autant que *la piété*, autant que le *culte dû à Dieu*. Sans nous arrêter à une traduction, il nous suffit de comprendre l'idée d'éternelle durée de laquelle la devise est née. Nous l'interpréterons librement « tant que le monde durera, le Pont-Saint-Esprit subsistera ».

Le Pont-Saint-Esprit porta d'abord le nom de Saint-Saturnin-du-Pont, car il devait son origine au prieuré de Saint-Saturnin fondé ou relevé en 945 par les bénédictins de Cluny [1].

1. Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard*. Paris, 1868.

Le nom de Pont-Saint-Esprit ne date que du XVe siècle.

« Au XIIIe siècle, se forma, sous l'invocation du « Saint-Esprit, une confrérie de frères pontifes en vue « de la construction, en cet endroit, d'un pont sur le « Rhône, entreprise jugée alors très difficile, même après « l'heureux achèvement du pont d'Avignon. Le pont, « commencé en 1265, ne fut terminé qu'en 1309. Ce « pont (monument historique), le plus remarquable « qu'il nous reste du moyen âge, franchit le Rhône sur « une ligne légèrement brisée de 919 mètres de longueur « totale ; la brisure est opposée au courant ; sur les 25 « arches, 19 sont anciennes et de largeur très inégales « (de 8 à 35 m.) ; 5 sont du XVIIIe siècle et l'arche mari- « nière de 1860. » (P. Joanne, *Dictionnaire géographique de la France.*)

STAT BACULUS VIGILATQUE LEO TURRESQUE TUETUR

(*Le bâton* (*la croix archiépiscopale*) *est debout et le lion veille et défend les tours*)

(Devise officielle.)

ALBI

Chef-lieu du département du Tarn.

ARMES : *de gueules, à la tour d'argent, crénelée de quatre*

pièces, maçonnée de sable, ouverte de deux portes du champ, les herses levées d'argent, supportant un lion léoparde d'or, les pattes posées sur les quatre créneaux ; le tout brochant sur une croix archiépiscopale d'or posée en pal, en chef, adextrée d'un soleil du même, et senestrée d'une lune en décours d'argent.

Cette devise est l'explication des figures du blason de la ville et rappelle l'histoire de la cité où évêques et archevêques ont été si prépondérants, où consuls et habitants ont montré tant de fière vaillance dans les diverses luttes à soutenir.

Les armes d'Albi sont très anciennes ; on les retrouve sur un sceau attaché à une charte de 1236, où elles ont à peu près la même composition qu'aujourd'hui.

A cette époque, elles comprenaient un mur crénelé au lieu d'une tour, une crosse épiscopale au lieu d'une croix et le lion n'était pas placé sur les créneaux ; il figurait à l'avers du sceau.

Pendant six ou sept siècles les mêmes figures existent sur l'écu : le *baculus* épiscopal, la tour et le lion ; elles sont là comme l'allégorie du pouvoir militaire des consuls soumis à la puissance des évêques et archevêques.

La devise n'est point aussi ancienne que les armes.

Voici ce qu'a écrit à ce sujet M. Émile Jolibois, archiviste départemental : « D'Hozier ne la mentionne pas ; « c'est l'*Armorial des États du Languedoc*, imprimé en « 1764, qui l'a publiée pour la première fois. Il est vrai « que je l'ai trouvée sur un volume des archives avec « la date 1618, mais au milieu de jeux d'esprit du

« même genre, dont un greffier érudit couvrait les pages « blanches du registre. C'est à cette source qu'a dû pui- « ser l'*Armorial* de 1764, qui n'a du reste aucun caractère « d'authenticité et il aurait dû être complet, car la pré- « tendue devise forme un distique entier :

STAT BACULUS, VIGILATQUE LEO TURRESQUE TUETUR.
MACTE ANIMO, Ô CIVES! QUIS VOS IMPUNE LACESSET?

(*Courage citoyens! qui vous attaquera impunément ?*)

« La devise du blason d'Albi est une innovation faite « de nos jours d'après l'*Armorial* de 1764, lors du « renouvellement des armoiries de la ville. »

(Communication de M. Albert Arvengas, de l'Isle d'Albi, 1896.)

STAT FORTITER

(*Elle se tient solidement*)

(Devise officielle.)

ASTAFFORT

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne).

ARMES : *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six croisettes du même posées en orle.*

Cette devise est un simple jeu de mots sur le nom de la ville.

STELLA TAURUM DUCIT

(*L'étoile conduit le taureau*)

(Devise officielle.)

LE THOR

Commune du canton de l'Isle, arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

ARMES : *d'azur, au taureau d'or accompagné à dextre en chef d'une étoile du même.*

« La devise fait allusion et au nom du pays et à la « seconde constellation du zodiaque, le taureau, placé « dans l'écusson de cette ville [1]. »

SUMMA IMPERII PENES BITURIGES

(*Le souverain pouvoir aux mains des Bituriges*)

(Devise officielle.)

BOURGES

Chef-lieu du département du Cher.

ARMES : *d'azur, à trois moutons passants d'argent, accornés de sable, accolés de gueules, et clarinés d'or ; à la bordure engrêlée de gueules.*

Cette devise date du XVI[e] siècle ; elle est empruntée à Tite-Live, livre V, 34. Le texte exact est : *Celtarum quæ par Galliæ tertia est penes Bituriges summa imperii*

1. Louis de Bresc, *Armorial des Communes de Provence. Loc. cit.*, p. 282.

fuit : ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit. Ce qui signifie qu'au temps de Tarquin l'ancien, au dire de Tite-Live, les Bituriges étaient à la tête de la Confédération celtique et lui donnaient un roi. Ce roi s'appelait alors Ambigat.

(Note de M. Gandilhon, archiviste du département du Cher, 1910.)

SUNT RUPES VIRTUTIS ITER

(*Les rochers sont le chemin de la vertu*)

(Devise officielle.)

ROCAMADOUR

Bourg du canton de Gramat, arrondissement de Gourdon (Lot).

ARMES : *de gueules, à trois rocs d'échiquier d'argent.*

Le bourg de Rocamadour porte les mêmes armoiries et la même devise que la ville de Tulle; on peut admettre, avec M. Niel, que Tulle, qui avait Rocamadour sous sa dépendance, prit le blason et la *devise* de sa succursale.

Pour Tulle, cette devise fait une heureuse allusion *aux trois rocs d'échiquier* du blason, tandis que, pour Rocamadour, la même devise s'applique aux rochers sur lesquels le bourg est édifié.

« Le bourg et les sanctuaires de Rocamadour s'étagent et le plus souvent s'accrochent en quelque sorte aux

rochers taillés comme à l'emporte-pièce qui surplombent la rive droite de l'Alzou et qui font face à des rochers à peu près semblables surplombant la rive gauche. » (Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

SUNT RUPES VIRTUTIS ITER

(*Les rochers sont le chemin de la vertu*)

(Devise officielle.)

TULLE

Chef-lieu du département de la Corrèze.

ARMES : *de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or.*

Nous empruntons les lignes suivantes à la *Sigillographie du Bas-Limousin* de MM. Bosredon et Rupin (Brive, 1886, in-4), p. 19 :

« L'Armorial général, dressé en exécution de l'édit de 1696, indique, pour la ville de Tulle, les armes ci-dessus... Nous ignorons, dit à ce sujet M. Guibert, sur quelle autorité M. Girault de Saint-Fargeau, dans son *Dictionnaire*, et M. l'abbé Lecler... ajoutent à ces armes, qui paraissent anciennes, *un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or* et indiquent la devise : SUNT RUPES VIRTUTIS ITER ; la devise est, dans tous les cas, bien plus moderne que le blason auquel elle fait une heureuse allusion. L'*Atlas topographique de la Corrèze* donne à Tulle

un chef de France et la devise rapportée par M. Lecler. M. Marvaud (*Histoire du Bas-Limousin*, t. II, p. 352) fait mention d'une autre devise qui aurait été adoptée en 1586, par la ville délivrée des huguenots : IN FIDE ET FIDELITATE SEMPER IMMOTA. M. Guibert est revenu sur cette question dans le *Bulletin de Tulle*, t. I, 1879, p. 512, où il confirme simplement que les armes de Tulle ne doivent en aucune façon porter *le chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*. Dans le t. III, 1881, du même *Bulletin*, pp. 24 et suivante, il ajoute : « Quant à la devise : SUNT RUPES VIRTUTIS ITER, elle nous paraît bien plus récente que les armoiries elles-mêmes. Nous en dirons autant d'une autre devise : IN FIDE ET FIDELITATE SEMPER IMMOTA.» P. 204 du même t. III, M. Niel réfute M. Guibert : « Ce qui est à peu près certain c'est que Tulle, avant le XVIe siècle, n'avait d'armes officielles que celles de l'évêque et du chapitre ; ce qui est certain, c'est qu'à cette époque, et bien avant, Rocamadour portait pour armes, comme Tulle : *de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or* et que la devise : SUNT RUPES VIRTUTIS ITER est commune aux deux localités... » Tulle avait Rocamadour sous sa dépendance ; M. Niel estime que Tulle prit le blason de sa succursale et sa *devise*.

M. Guibert le contredit pp. 265 et suivantes du même tome III. Ces diverses notes sont d'ailleurs reproduites *in extenso* dans le livre de MM. Bosredon et Rupin (Appendice IV, pp. 739 et suivantes). (Communication de M. l'archiviste du département de la Corrèze, 1910.)

On donne, comme troisième devise, à la ville de Tulle : FIRMA SPES UT RUPES. (*Mon espérance est ferme comme ce roc*).

SUSTINENT LILIA TURRES

(*Les tours soutiennent les lys*)

(Ancienne devise.)

TOURS

Chef-lieu du département d'Indre-et-Loire.

ARMES : *de sable, à trois tours d'argent maçonnées, ouvertes et ajourées du champ.* (Les fleurs de lys qui accompagnaient les tours ont été supprimées.)

La ville de Tours ne porte plus de devise ; toutefois, sous la Restauration, les armes de cette ville étaient accompagnées de celle ci-dessus, allusive aux tours et aux fleurs de lys du blason. Cette devise marquait les grands et loyaux services rendus par la ville de Tours à la Royauté.

SUSTINET LABENTEM

(*Elle soutient* [*le trône*] *chancelant*)

(Devise officielle.)

MONTARGIS

Chef-lieu d'arrondissement (Loiret).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or à l'M couronné du même brochant sur le tout.*

En 1427 la ville de Montargis soutint héroïquement un long et rude siège contre les troupes anglaises du comte de Warwick et donna le temps à La Hire et à Dunois d'arriver à son secours.

La levée de ce siège fameux ayant été le premier succès du règne de Charles VII, à une époque où la France était aux abois, a permis de dire que Montargis avait *soutenu le trône chancelant.*

SYLVIS INCRESCIT ET UNDIS

(*Elle grandit entre les forêts et les eaux*)

(Ancienne devise.)

ROANNE

Chef-lieu d'arrondissement (Loire).

ARMES : *d'azur, au croissant d'argent soutenant l'étoile de la Légion d'honneur attachée à un ruban de...* [1]

1. Henri Tausin. *Les Villes décorées de la Légion d'honneur. Loc. cit.*, pp. 25 et 67.

La devise ci-dessus est citée par P. Gras dans son *Armorial du Forez*, elle date du XVIIe siècle. Contrairement à la devise actuelle de Roanne, qui est CRESCAM ET LUCEBO et qui fait allusion au *croissant* du blason, celle-ci semble s'appliquer à la prospérité croissante de la ville, prospérité qu'elle tira de ses voies navigables et de sa forêt communale. Cette devise a été abandonnée; il est bon de rappeler qu'à l'époque à laquelle la ville de Roanne la portait, les tenants de ses armes était un Sylvain et une Neptune.

Voyez : CRESCAM ET LUCEBO.

TALI FULCIMINE, CRESCET

(*Avec un tel appui, elle grandira*)

(Devise officielle.)

ELBEUF

Chef-lieu de canton, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure).

ARMES : *Parti : au 1er d'or, à la croix de Lorraine de gueules, supportant une vigne de sinople, fruitée de pourpre et terrassée aussi de sinople ; au 2e d'argent, à la ruche de sable environnée d'abeilles, semées, volant et montant du même.*

La devise ci-dessus est inscrite à dextre, c'est-à-dire du côté de la croix de Lorraine, en souvenir des Lorraine-Guise ; du côté de la ruche, on lit : *Tout le monde y travaille*, en souvenir du Premier Consul (voyez cette dernière devise).

TENEBRÆ EAM NON COMPREHENDERUNT

(*Les ténèbres ne l'ont pas envahie*)

(Devise officielle.)

MENDE

Chef-lieu du département de la Lozère.

ARMES : *d'azur, au soleil d'or accompagné d'une couronne royale en chef et d'un M en pointe, le tout d'or.*

Le capitaine calviniste Mathieu Merle occupa la ville de Mende en 1579 et 1580 et ne la quitta qu'après y avoir commis toutes sortes de dévastations et de cruautés. Malgré tout, le protestantisme n'eut pas de prise sur les habitants. La devise consacre ce fait.

TOLOSA PALLADIA (XIIIe siècle)

(*Toulouse chère à Pallas*)

TOLOSA LA GRAN (XIIIe siècle)

(Anciennes devises.)

TOULOUSE

Chef-lieu du département de la Haute-Garonne.

ARMES : *de gueules, à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or, en un cercle du même, sur une vergette du même portée à dextre par un agneau pascal passant d'argent ; accostée à dextre d'un château d'argent donjonné du même, et à senestre*

d'une église d'argent avec clocher du même; au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or.

Tolosa palladia est dans Martial (Épigrammes).

Toulouse a toujours été féconde en grands hommes, c'est pour cela qu'Ausone la met parmi les villes illustres par les sciences et l'appelle : Ville de Pallas.

Graverol [1] dit : « Ce n'est pas seulement du côté des « arts et des sciences qu'elle a été de tous temps Palla- « dienne, mais elle l'a été aussi dans un autre sens; « témoins ces braves soldats que le jeune Crassus, lieu- « tenant de César, leva à Toulouse... » La ville de Toulouse ne porte aucune devise, le vieux dicton : *Tolosa Palladia* mériterait d'être restauré et conviendrait à merveille à l'ancienne capitale du Languedoc, patrie de Cujas, de Campistron, d'Esquirol, de Villèle, de Falguières et d'Antonin Mercier.

« L'Académie des Jeux floraux, à Toulouse, ancien « *Corps des Jeux floraux*, doté par Clémence Isaure, ins- « titué en Académie par Louis XIV en 1694, et réor- « ganisé en 1806, porte, depuis 1878, la devise sui- « vante : *His idem semper honos*, le corps de cette devise « est un bouquet de fleurs. »

« La Société archéologique du Midi de la France, à « Toulouse, fondée en 1838, a adopté, depuis 1891, la « même devise que la Société des Antiquaires de « France : *Gloriæ majorum.* » (Henri Jadart, *Loc. cit.*)

1. *Abrégé historique des vingt-deux villes chefs de diocèses de la province de Languedoc.* Toulouse, 1696.

TOQUE Y SI GÀUSES [1]

(*Touche-moi, si tu oses !*)

(Devise non portée.)

FOIX

Chef-lieu du département de l'Ariège.

ARMES : *d'or, à trois pals de gueules.*

La ville de Foix, à proprement parler, n'a pas de devise; cependant, certains commerçants qui mettent les armes de la ville sur leurs factures, leurs en-têtes de lettre, leurs objets divers, y ajoutent une banderole portant la devise ci-dessus, mais mal orthographiée : *Toco y se gaousos !* Les administrations locales ont suivi cet errement.

Voir ci-dessous les détails historiques concernant cette devise.

TOQUE Y SI GÀUSES [2]

(*Touche-moi, si tu oses !*)

(Devise officielle.)

ORTHEZ

Chef-lieu d'arrondissement (Basses-Pyrénées).

ARMES : *d'azur, au pont d'argent à trois arches et à la*

1. Toute autre orthographe est défectueuse d'après tous les auteurs béarnais, entre autres Lespy, auteur d'un dictionnaire béarnais (G. du Breuille).
2. Même observation que pour Foix.

tour du même accostée de deux clefs d'or adossées, le panneton en haut.

Cette devise (en idiome béarnais) était celle *des* Gaston de Foix, souverains du Béarn depuis 1286, par suite du mariage de la fille de Gaston VII de Béarn-Moncade, la princesse Marguerite, avec Roger-Bernard de Foix qui succéda à son beau-père.

C'est ce qui explique que cette devise est aussi celle de la ville de Foix, berceau de ces seigneurs.

Les souverains du Béarn habitaient à Orthez avant d'avoir bâti leur château de Pau ; c'était à Orthez que se conservait leur trésor : celui de Gaston Phœbus, comte de Foix, était considérable. (Note de M. Gaston du Breuille, 1896 et 1911.) Au moyen âge, les comtes de Foix ne faisaient pas usage de cette devise qui était simplement leur *cri de défi* ; elle leur a été donnée dans un temps relativement moderne.

TOT SOLET NO POT AUX

(*Tout seul Auch ne peut* [*rien*])

(Dialecte gascon.)

(Devise non portée.)

AUCH

Chef-lieu du département du Gers.

ARMES : *Parti : au 1er de gueules, à l'agneau pascal d'argent, la croix d'or supportant un pennon d'azur ; au 2e*

d'argent, au lion de gueules, lampassé du même, armé de sable.

« Ces armoiries, déjà existantes au XIII[e] siècle, rappellent la tutelle du Comte (le lion) et de l'archevêque (l'agneau pascal)[1]. Le comte d'Armagnac et l'archevêque d'Auch étaient coseigneurs ou seigneurs paréagers de la ville. La devise : TOT SOLET NO POT AUX traduit bien le peu de confiance que la commune d'Auch avait en elle-même durant les périodes de troubles et les secours qu'elle escomptait de la part de ses protecteurs naturels. Mais je dois à la vérité de dire que, d'après une ancienne légende, ce serait à la suite d'un opportun secours qu'auraient apporté à la ville les habitants des lieux voisins, qu'elle aurait adopté cette devise. Pour moi, la première hypothèse est de beaucoup la plus plausible. »

(Note de M. J. Bénétrix, archiviste-bibliothécaire de la ville d'Auch, 1910.)

TOUJOURS M'AVISE

(Devise officielle.)

AVIZE

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Épernay (Marne).

ARMES : *d'azur, au cep de vigne d'or terrassé de sinople, fruité d'argent.*

1. Cf. Canéto, *Essai de diplomatique... à propos d'une charte ausci-taine...* Auch, 1857, p. 49.

« Armes et devise sont de fantaisie », nous écrit l'ho-
« norable maire d'Avize, M. Lucotte, « attendu que c'est
« moi-même qui, il y a quarante-huit ans, ai voulu
« doter d'un blason ma commune vinicole.

« A cette époque j'avais fait des recherches sur Avize,
« anciennement place fortifiée; mais je n'avais rien
« trouvé, les archives ayant été dispersées à la Révolu-
« tion. Je sais seulement que les Cauchon, comte de
« Léry, famille aujourd'hui éteinte, étaient seigneurs
« d'Avize et autres lieux et portaient : *de gueules*, *au grif-*
« *fon ailé d'argent*, armes que j'ai retrouvées dans notre
« église.

« Quand j'ai conçu l'idée d'un blason fantaisiste pour
« Avize, j'avais en tête deux devises : *Toujours m'Avise*,
« ou *Avize, avise-toi*. J'ai adopté la première qui m'a
« paru plus appropriée au caractère de mes administrés,
« braves vignerons, du type vraiment champenois,
« pétillants comme la mousse du vin qu'ils produisent,
« un peu gouailleurs à l'occasion et, en somme, un
« peu futés et *avisés*. »

TOUSTÈMS LIBRE

(*Constamment libres*)

(Devise officielle.)

TULETTE

Commune du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arrondissement de Montélimar (Drôme).

ARMES : *de gueules, à l'épée nue, la pointe en bas, brochant sur deux clefs passées en sautoir, le tout d'argent ; au chef d'or, au cor d'azur.*

« Voici comment un félibre éminent Paul Ruat, à « Marseille, originaire de ce petit pays, jadis princi- « pauté, commentait éloquemment cette fière devise le « jour de l'inauguration de la nouvelle mairie [1], au « fronton de laquelle brillent et cette glorieuse devise « et les armes de ses seigneurs successifs : les princes « d'Orange et les Papes d'Avignon.

Texte provençal.

« La deviso TOUSTÈMS LIBRE retrais pan pèr pan la « vido de noste païs desempièi de siècle e de siècle ; « e d'aquelo deviso fau n'èstre ourguious, bràvi « gènt de Tuleto, pèr-ço-que fai saupre en tóuti que « nous clinan que davans la Lèi e davans lou Dre. — « Fugue di sènso vougué faire d'escorno en res —, « aro, qu'avèm fa parla li papié e que fasèn parla li

1. Paul Ruat. Toustèms libre, *Discours pèr l'inauguracioun de la communo novo de Tuleto en ié fasent douno de sis armarié.* Marsiho. Librarié P. Ruat, 54, Carriero Paradis, 1912, in-8°.

« pèiro, poudèm dire coume l'eros de Mistral, dins « Calendau, que siam : umble emé l'umble, e mai fièr « que li fièr.

« Mai ai belèu trop fa d'alongui, e vous n'en demande « escuso. Pamens, ai idèio que dins un parié jour noun « devèm óublida lis aujóu que nous an fa ço que siam. « Noun devèm oublida lis ome de bon gouvèr, li Conse « de nosto pichoto republico qu'i tèms ancian an man- « tengu aut e ferme li dre de la principauta.

« De tout segur soun esperit voulastrejo d'aquest « moumen à noste entour, e iéu vole clava ma dicho « pèr l'envoucacioun à l'amo de moun païs :

« Amo de moun païs,
« Tu que dardaies, manifésto
« Dins nosto lengo e nosto gésto,

«..... e que regouires di vièi papié de la coumuno ; — « rèire di nòbli famiho di Marqués di de Mount-Cocu, « di baroun de Sant-Cristòu ; — àvi di famiho pacano « mai libro, di Moundoun, dis Avias, di Ferrand, di « Farnous, di Gountié, di Mourau, di Françoun, di « Barnié, di Mouret, etc., qu'avès espargna lou bèn de « vòstis enfant, qu'avès crussi lou pan d'oustau e, « qu'en vivènt vosto vido d'endependènci, avès man- « tengu lou drapelet di franquesso coumunalo, siéu « urous d'auboura eiçi un testimòni de recouneissènço « à voste bon gouvèr : sièu countènt d'agué fa bada un « pau la lauso de voste cros, pèr-fin que d'autre vèn-

« gon un jour cerca dins vòstis eisèmple l'amour di
« liberta civico ; pèr que nòstis enfant apréngon dins
« vosto istòri à se manteni dins lou dre camin, apren-
« gon à-n'apara li liberta soubeirano pèr lou bonur di
« pople. »

Traduction française.

« La devise CONSTAMMENT LIBRES rappelle admira-
« blement la vie de notre pays depuis des siècles et des
« siècles. De cette devise, soyez orgueilleux, braves
« habitants de Tulette, car elle déclare hautement que
« nous ne nous inclinons que devant la loi et le droit.
« Soit dit sans défier personne, maintenant que nous
« avons publié les documents et que nous faisons par-
« ler les pierres, nous pouvons dire comme l'illustre
« héros de Mistral, Calendal, que nous sommes
« *humbles avec les humbles, mais plus fiers que les fiers.*

« Mais je suis peut-être trop long et vous en fais mes
« excuses. Et cependant, il me semble qu'en pareille
« journée, nous ne devons pas oublier les ancêtres qui
« nous ont fait ce que nous sommes. Nous ne devons
« pas oublier ces hommes qui gouvernèrent si bien, ces
« consuls de notre petite république qui jadis ont main-
« tenu haut et ferme les droits de la Principauté. J'en
« suis certain, leurs âmes, en ce moment, nous envi-
« ronnent et je veux terminer en invoquant l'âme de
« mon pays :

« Ame de mon pays,
« Toi qui rayonnes, manifeste
« Dans notre langue et notre geste,

« et qui animes les vieux documents municipaux, aïeux « des nobles familles des marquis de Mont-Coussou, des « barons de Saint-Christol, ancêtres des familles du « peuple aussi libres que les précédentes, Mondon, « Avias, Ferrand, Farnoux, Gontier, Moural, François, « Barnier, Mouret et tant d'autres qui avez créé les « réserves ancestrales de vos descendants, qui avez « mangé le pain de maison, qui, en vivant de votre « vie pleine d'indépendance, avez maintenu le petit « drapeau des franchises communales, je suis heureux « d'apporter ici l'expression de notre reconnaissance « pour votre bon gouvernement. Je suis content « d'avoir soulevé un peu la pierre de votre tombe, pour « que d'autres viennent un jour s'inspirer en « vos exemples, de l'amour du terroir. Pour que nos « fils apprennent, dans votre histoire, à marcher droit « dans leur voie, pour qu'ils apprennent à maintenir « et à défendre les libertés souveraines sur lesquelles « repose le bonheur des peuples. » (Communication de « M. V. Lieutaud, à Volone, de qui nous tenons la « traduction ci-dessus.)

TOUT LE MONDE Y TRAVAILLE

(Devise officielle.)

ELBEUF

Chef-lieu de canton, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure).

ARMES : *Parti : au 1er d'or, à la croix de Lorraine de gueules, supportant une vigne de sinople fruitée de pourpre et terrassée aussi de sinople ; au 2e d'argent, à la ruche de sable environnée d'abeilles, semées, volant et montant du même.*

« Vers 1840, le maire d'Elbeuf, M. Mathieu Bour-« don, voulut avoir une vignette pour timbrer les « papiers de son administration. Il lui sembla que, pour « une ville vouée au travail incessant, la ruche était un « emblème tout à fait convenable ; mais comment le « faire accepter sans contrôle par une population natu-« rellement un peu frondeuse ? En lui donnant pour « devise une sentence attribuée à l'homme de notre « siècle qui s'est fait dans le monde la renommée la « plus éclatante. On écrivit donc, en forme d'encadre-« ment orbiculaire, les paroles suivantes : *La ville* « *d'Elbeuf est une ruche, tout le monde y travaille*. Au « milieu, on dessina la ruche entourée d'abeilles et, au-« dessous, comme pour imiter les supports de l'écu « héraldique, on ajouta : *Paroles de Bonaparte, 1er con-* « *sul, le 3 novembre 1802*.

« Cette création emblématique a obtenu le succès le « plus complet ; depuis vingt ans qu'elle est unanime-

« ment acceptée, elle a bien acquis son droit de cité et « rien n'indique qu'elle ne doive le conserver longtemps.

« Il est douteux pour nous, cependant, que les « paroles de la légende aient jamais été prononcées.

« Nous n'en avons trouvé aucune trace dans le « procès-verbal fort détaillé du voyage du Premier « Consul dans la ville d'Elbeuf. » (A. Canel, *Armorial des villes et corporations de la Normandie.* Paris, 1863, in-8°, pp. 134 et suivantes.)

Il y a une cinquantaine d'années, le blason de la ville d'Elbeuf fut renouvelé et complété ; il est maintenant conforme à la description héraldique donnée ci-dessus. Il est accompagné à dextre, c'est-à-dire du côté de la croix de Lorraine, de la devise : TALI FULCIMINE, CRESCET (*Avec un tel appui, elle grandira*), en souvenir des Lorraine-Guise ; du côté de la ruche, on lit : TOUT LE MONDE Y TRAVAILLE en souvenir du Premier Consul.

La devise : TALI FULCIMINE, CRESCET était portée anciennement par la cité Elbeuviennne. « Cette légende « indiquait que la ville d'Elbeuf, qui, soutenue par la « puissante maison de Lorraine-Guise, venait d'être « décorée (en 1581) du titre de duché-pairie, ne pou- « vait manquer, avec un tel appui, de voir, de jour en « jour sa fabrique croître, prospérer et s'enrichir. » (Guilmeth, *Histoire d'Elbeuf*, 1842, in-8°, p. 157.)

TRAVAIL. PAIX. LIBERTÉ

(Devise officielle.)

MONTATAIRE

Commune du canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise).

ARMES : *d'azur, au mont au naturel sur lequel s'élève une tour d'argent accostée en chef de deux étoiles d'or ; une rivière d'argent coule devant le mont et passe sous un pont métallique de sable soutenu par deux piliers d'argent ; deux lions d'or, de grandes dimensions, émergeant d'une champagne cousue de gueules, prennent pied : celui de dextre, sur une enclume d'argent, celui de senestre sur un marteau du même et, brochant sur l'azur, posent leurs pattes de devant, l'une sur la tour d'argent, l'autre sur les piliers du pont ; au centre de la champagne, une lettre M d'or surmontée d'une étoile du même.*

Ces armoiries sont très modernes et composées sans aucune observation des règles héraldiques.

La devise convient bien à une localité industrielle, dont la population spécialement ouvrière recherche la *Paix* et la *Liberté* par un *Travail* opiniâtre.

TRAVAIL. PROBITÉ

(Devise officielle.)

FOURMIES

Commune du canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes (Nord).

ARMES : *Bandé d'or et de gueules de six pièces* (Chanoine Th. Leuridan).

« Cette localité faisait partie de la terre et pairie « d'Avesnes dont nous lui donnons les armes. Vers « 1880, Fourmies ayant obtenu l'établissement d'un « bureau de conditionnement, s'est forgé des armes « très compliquées, mais n'ayant rien d'héraldique et « défiant toute description sérieuse. Nous en avons eu « en main plusieurs exemplaires en couleurs ainsi que « le cachet de la mairie ; tous présentent de notables « différences. [1] »

Fourmies est devenu un grand centre industriel par ses nombreux tissages de laine et ses importantes filatures qui fournissent à Roubaix la majeure partie de leurs fils.

La devise TRAVAIL. PROBITÉ, que la commune de Fourmies a adoptée est la même que celle de Roubaix, si ce n'est qu'elle est formulée en français, au lieu de l'être en latin.

1. Chanoine Th. Leuridan, *Armorial des communes du département du Nord*. Lille, in-8°, 1909, p. 23.

TRES A POURTA UN TÈULE

(*Trois hommes pour porter une tuile*)

(Devise officielle.)

POURRIÈRES

Commune du canton de Saint-Maximin, arrondissement de Brignoles (Var).

ARMES : *d'azur, à la pyramide d'argent maçonnée de sable, sur la base de laquelle sont écrits ces deux mots :* CAIVS MARIVS, *l'un au-dessus de l'autre en caractères de sable. La pyramide accostée en chef d'un P d'or, à dextre, et d'un S du même, à senestre.*

« Allusion à l'arc de triomphe, aujourd'hui détruit, « élevé par ses troupes au fameux général romain « Marius sur le champ de bataille où il écrasa les « Cimbres et les Teutons, premier essaim de la barbarie « germanique dans le monde latin. On y voyait Marius, « le vainqueur, élevé sur le pavois par trois légionnaires. « Les paysans provençaux avaient pris le bouclier « romain pour une tuile ! » (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)

Honoré Bouche, dans son *Histoire chronologique de Provence*, 1664, deux vol. in-f°, consacre un chapitre au *Triomphe de Porrières*, nous en extrayons ce passage :

«..... trois personnages en relief soutenant un bou- « clier fait en forme de tuile et de là est venu le com-

« mun dire usité en Provence *du triomphe de Porrières* « *où ils sont trois à porter une tuile*[1]. » Telle est l'origine de la devise : TRES A POURTA UN TÈULE.

TRINA OSTIA, TRINA SVBVRBIA, TRINA CASTELLA

(*Trois portes, trois faubourgs, trois châteaux*)

(Devise officielle.)

TREIGNAC

Chef-lieu de canton, arrondissement de Tulle (Corrèze).

ARMES : *d'argent, à trois bandes ondées de sable* (*Armorial général* de d'Hozier).

Bien que moderne, la devise adoptée par la municipalité de Treignac est intéressante, car elle repose sur des données historiques que nous retrouvons dans l'histoire de Treignac[2].

Nous voyons, en effet, que les épaisses murailles dont on entoura « l'étroit plateau abrité par la chaîne des « Monts du Limousin contre les vents du Nord et « facilement défendable », étaient percées de *trois portes ;* les *trois faubourgs* étaient : 1° l'église paroissiale Saint-Martin, située dans un lieu d'un abord trop facile,

1. Tome Ier, p. 424.
2. Édouard Decoux-Lagoutte, *Conférence sur l'histoire de Treignac*. Tulle, 1910, pp. 22, 27 et 39.

où l'on se garda bien « d'y construire le château qui, « en cas de danger, devait abriter toute la population « contre l'ennemi » ; 2° le château bâti sur « un roc « presque inaccessible entouré de toutes parts, sauf sur « une étroite langue de terre, par la Vézère encaissée « et torrentueuse qui lui sert de fossé naturel » ; 3° l'enceinte muraillée, percée de trois portes. « Voilà les trois « agglomérations qui peu à peu se sont réunies et « forment le Treignac actuel... »

Quant aux *trois châteaux* nous les trouvons mentionnés dans cette même *Histoire* : celui de Treignac, celui de Chamberet et peut-être celui de Veix « qui fut « pillé et brûlé par les protestants, en 1564 ; il appar- « tenait à un fidèle catholique Barbanceys ».

TRIPLEX VICTORIA FLAMMIS

(*Triple victoire sur les flammes*)

(Devise officielle.)

GRAY

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Saône).

ARMES : *Coupé : au 1*er *d'azur, semé de billettes d'or, au lion naissant du même, armé et lampassé de gueules,* qui est DE BOURGOGNE-COMTÉ ; *au 2*e *d'argent, à trois flammes au naturel* (alias : *de gueules, à trois flammes d'or*).

C'est une variante de la devise : EX TRIPLICI CINERE, NOVUS IGNIS.

TURRIS AVALONIS

(*Tour d'Avallon*)

(Ancienne devise.)

AVALLON

Chef-lieu d'arrondissement (Yonne).

ARMES : *d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

M. Quantin [1] cite, comme variante de : ESTO NOBIS, DOMINE, TURRIS FORTITUDINIS, l'empreinte conservée aux Archives du département, fond des Doctrinaires, et apposée en noir de fumée, à l'aide d'un cachet, en 1701, dans laquelle l'exergue est réduite à ces mots : TURRIS AVALONIS. (A. Dey, *Armorial historique de l'Yonne*, 1860, p. 149.)

TURRIS, CIVITAS VENTII

(*Tour, cité de Vence*)

(Devise officielle.)

VENCE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).

ARMES : *d'azur, à la tour crénelée de cinq pièces d'argent, maçonnée de sable.*

1. *Les armoiries des principales villes du département de l'Yonne*, 1858.

Vence aurait, dit-on, remplacé l'antique *Ventium* capitale des Nerusii, peuple gaulois.

Les débris d'une tour de l'époque gallo-romaine militent en faveur de cette assertion et ont, très probablement, donné lieu à la devise ci-dessus.

TURRIS FORTISSIMA

(*Tour la plus forte*)

(Devise officielle.)

TOURNON

Chef-lieu d'arrondissement (Ardèche).

ARMES : *d'azur, à trois tours crénelées d'argent, maçonnées de sable.*

Cette devise fait allusion à la tour du blason et au nom de la ville.

TVRRIS FORTISSIMA VIRTVS

(*La valeur est la meilleure forteresse*)

(Devise officielle.)

TURRIÈS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

ARMES : *d'azur, à la tour d'or couverte en pavillon, maçonnée, ouverte et ajourée de sable.*

« Les armes de cette commune sont parlantes, et

« rappellent une ancienne tour construite sur une
« hauteur qui domine le village, et dont il reste encore
« les fondations [1]. »

La devise fait allusion à la tour du blason.

TVTA MANET IN PELAGO, DAMNOQVE FIT TVTIOR

(*Elle demeure en sécurité sur la mer, et l'est plus encore dans l'adversité*)

(Devise officielle.)

MARTIGUES

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *de gueules, à la tour d'argent* (*c'est la tour de l'île Saint-Geniès*), *maçonnée de sable, accostée de deux clefs du même, posées en pal et adossées* (*Jonquières et Ferrières*).

Voici un extrait du tome II de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, par le comte de Villeneuve, ancien préfet du département, où il est question des armoiries et de la devise de la ville de Martigues :

« En 1564, Charles IX étant venu en Provence,

1. L. de Bresc, *Armorial des Communes de Provence. Loc. cit.*, p. 292.

voulut voir les villes de Martigues [1]. Il y arriva le 14 novembre vers le soir et il y reçut les députations des trois villes et des trois paroisses. Le lendemain, il se promena en bateau sur les étangs, et partit, après avoir accepté un dîner dans le château de l'Ile. Dans les conférences qui eurent lieu avec les notables du pays, le roi fit entendre qu'il verrait avec plaisir la réunion des trois villes en une seule communauté. Ce projet, dicté par la raison et les convenances, ne put avoir lieu que le 21 avril 1581. L'acte d'union fut dressé dans l'église paroissiale de Ferrières entre les consuls et les habitants des trois communautés, sous la présidence du prince Henri d'Angoulême, grand prieur, amiral de France et gouverneur de Provence, assisté de M. de Coriolis, président au Parlement.

L'article 1er porte : *Les dites trois communautés seront réunies en un seul corps de ville appelé et institué d'hors en avant* VILLE DE MARTIGUES, *composée des quartiers de l'Isle, Jonquières et Ferrières*. Les principales dispositions des autres articles sont qu'il y aura trois consuls, un de chaque quartier, et que la préséance sera donnée au plus âgé. La bannière de la ville de Martigues se forma

1. « Ces villes, à cette époque, étaient au nombre de trois : Jonquières, l'Ile et Ferrières. Elles étaient toutes les trois munies de remparts et souvent en guerre. La bannière de Jonquières était rouge, celle de l'Ile, blanche ,et celle de Ferrières, bleue. Leur réunion forma notre drapeau national actuel. Il existe à ce sujet une très jolie légende qui explique par quel enchaînement de circonstances on vit flotter tout à coup sur les murs désemparés de la Bastille, dans la journée du 14 juillet 1789, les trois couleurs Martigales. »

de la réunion des bannières des trois quartiers et porta les trois couleurs. Les armes furent : *de gueules, à la tour d'argent maçonnée de sable* (c'est la tour de l'île Saint-Geniès), *accostée de deux clefs du même, posées en pal et adossées* (Jonquières et Ferrières), avec la devise : TVTA MANET IN PELAGO, DAMNOQVE FIT TVTIOR. »

TVTA MONTIBVS ET FLVVIIS

(*Protégée par les montagnes et les fleuves*)

(Devise officielle.)

SISTERON

Chef-lieu d'arrondissement (Basses-Alpes).

ARMES : *de gueules, à un grand S d'or, couronné du*



même, accompagné de deux fleurs de lys d'or posées une à chaque flanc et en pointe de deux annelets du même.

Ce blason figure sous le n° 102 dans *l'Armorial de la Sénéchaussée de Sisteron* publié par M. Saint-Marcel Eysseric, de Sisteron.

La devise : TUTA MONTIBUS ET FLUVIIS figure, depuis quelques années, sur la tour reconstruite de l'horloge publique. Cette devise a été relevée sur la couverture de divers registres (XVIIe siècle) des archives de la ville ; elle est justifiée par la topographie de la cité placée entre trois montagnes qui la dominent à l'Est et à l'Ouest et au confluent de deux rivières.

TUTENTUR LILIA TURRES

(*Que les tours soutiennent les lys*)

(Ancienne devise.)

CHAUNY

Chef-lieu de canton, arrondissement de Laon (Aisne).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à trois tours du même, maçonnées et ajourées de sable.*

La devise peut être considérée comme ayant été celle de la ville de Chauny, car elle a trait, non seulement aux fleurs de lys et aux tours du blason, mais surtout aux loyaux services rendus à la royauté par les habitants de Chauny. « L'abbaye de Saint-Éloy-Fontaine « (Commenchon) avait adopté les armes de Chauny : « trois tours entourées de fleurs de lys d'or sans « nombre, avec cette devise : TUTENTUR LILIA TURRES. » (Lettre de M. Poissonnier, de Chauny, 1895.)

TUTUS IN ARCE VIGIL

(*Gardien sûr dans la forteresse*)

(Devise officielle.)

CHATEAURENARD

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au château à quatre tours* (alias *trois*) *d'argent, sur un tertre de gueules et surmonté d'un renard passant au naturel.*

La devise contient une allusion évidente au château qui domine tous les alentours à dix lieues et d'où, en effet, il était possible de *veiller en sécurité*, comme dans une *forteresse*. On voit encore, à Chateaurenard, deux tours, reste de ce château des comtes de Provence.

UN DIEU, UN ROY, UNE FOY, UNE LOY

(Ancienne devise.)

CAEN

Chef-lieu du département du Calvados.

ARMES : *de gueules, à la tour crénelée de sept pièces, donjonnée d'une tourelle crénelée de cinq pièces, d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable.*

La ville de Caen n'a pas de devise ; elle en eut cependant une rapportée ci-dessus.

L'historien normand Charles de Bourgueville, sieur de Bras, la cite dans ses *Recherches et Antiquitez de la province de Neustrie*, Caen, 1588.

Canel la rapporte dans son *Armorial des villes et corporations de la Normandie* (Caen, 1863, in-8°), il prétend qu'elle ne devait pas être antérieure aux guerres de religion. Elle figurait, lors de l'entrée de Henri IV à Caen, en 1603, sur les écussons aux armes de la ville et aussi en exergue autour de l'horloge de la maison commune. Lors du passage de Louis XIII, en 1620, cette devise de l'horloge avait été restaurée et on avait supprimé *Une foy* ; elle en aurait été enlevée en 1645, suivant Trébutien qui cite, à ce propos, une note de l'auteur anonyme d'un journal manuscrit conservé à la Bibliothèque de la ville de Caen.

« Malgré l'allégation de Canel, il est à supposer que cette devise était adoptée bien avant les guerres de religion et que, déjà, elle était gravée autour du cadran de l'horloge puisque les Macé, les célèbres imprimeurs Caennais, établis, dès le commencement du XVIe siècle, sur le Pont Saint-Pierre et par conséquent près de l'Hôtel de Ville, l'avaient empruntée pour l'inscrire autour de leur marque. »

(Notes de M. Abel Decauville-Lachènée, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de la ville de Caen, 1896.)

VNDIQVE NOS TVERE

(*Protégez-nous de tous côtés*)

(Ancienne devise.)

LURE

Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Saône).

ARMES : *d'azur, au soleil d'or.*

Cette devise se voit sur des sceaux des XVIIe et XVIIIe siècles ; elle se rapporte au *soleil* du blason.

UNDIQUE ROBUR

(*Force de tous côtés*)

(Devise officielle.)

SEDAN

Chef-lieu d'arrondissement (Ardennes).

ARMES : *d'argent, au chêne de sinople terrassé du même et fruité d'or, au sanglier passant de sable, armé d'argent, le boutoir de gueules.*

Ces armoiries ont été conférées par Jean de La Marck, seigneur souverain de Sedan ; la devise de cette ville était alors : *N'a qui veut La Marck* (devise de la maison de La Marck).

Le mariage de Charlotte de La Marck, dernière de cette famille, fit passer la seigneurie dans la maison de La Tour d'Auvergne. Henri de La Tour, père de

Turenne, substitua à l'ancienne devise française la devise latine : UNDIQUE ROBUR

Cette allusion à la force militaire de la place (bien ironique en 1870), était une réalité incontestable au commencement du XVIIe siècle. (Note de M. A. Philippoteaux, avocat de Sedan, 1896.)

La devise pourrait aussi se rapporter aux pièces du blason.

« Le chêne qui figure dans les armoiries, dit Lapaix [1],
« rappelle, sans doute, les vastes forêts des Ardennes
« qui, du temps de César, s'étendaient jusqu'au Rhin ;
« quant au sanglier il fait probablement allusion au
« caractère chevaleresque de Robert II de La Marck,
« surnommé le Grand sanglier des Ardennes, qui fut
« tué au siège d'Ivoy. »

UNDIS ET ARENA

(*Par les eaux et le sable*)

(Devise officielle.)

BERCK

Commune de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

ARMES : *d'azur, à l'ancre d'or en pal, trabée du même, accostée de deux poissons adossés d'argent.*

1. *Armorial des Villes, Bourgs et Villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés. Loc. cit.*, p. 239.

La devise s'explique par la position de la ville qui a tiré sa prospérité de sa plage.

UNGUIBUS ET ROSTRO

(*A bec et à griffes*)

(Devise officielle.)

AVIGNON

Chef-lieu du département de Vaucluse.

ARMES : *de gueules, à trois clefs d'or, posées en fasce.*
SUPPORTS : *deux gerfauts.*

Comme Arles, cette ville non moins antique et encore plus fameuse par les soixante-dix ans de séjour de la papauté dans ses murs, a eu plusieurs devises successives faisant toutes allusion au gerfaut qui figurait dans ses armes et en a été expulsé par les clefs papales mais conservé comme support.

GIRFALCUS (Gerfaut) sur une bulle de 1189[1].

AQUILA (Aigle) sur une bulle de 1224[2].

Il n'y a aucune différence graphique pour l'oiseau qui occupe le champ de la bulle, si ce n'est que le gerfaut a la tête tournée à droite et l'aigle à gauche.

UNGUIBUS ET ROSTRO, devise actuelle et officielle.

1. L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône*. Marseille, 1860, in-4°, pl. 29, n° 2, 2e édit., pl. 37, n° 1.
2. L. Blancard, *Ibid.*

A BEC ET A GRIFFES, traduction en langue française, parfois mais rarement usitée. (Note de M. Lieutaud, à Volone.)



Nous reproduisons, ci-dessus, les armes d'Avignon surmontées de la devise, d'après une reliure du XVIIIe siècle.

La devise de l'Académie de Vaucluse, séant à Avignon, fondée en l'an IX, est : *Musis, artibus, arvis.* (Henri Jadart, *Sceaux, emblèmes et devises des Sociétés savantes de France. Loc. cit.*)

UNGUIBUS ET ROSTRO

(*A bec et à griffes*)

(Devise officielle.)

VALENCE

Chef-lieu du département de la Drôme.

ARMES : *de gueules, à la croix d'argent chargée en cœur d'une tour d'azur*. SUPPORTS : *deux griffons*.

La devise se rapporte aux deux griffons servant de supports au blason.

UNITAS, FORTITUDO

(*Union, force*)

(Devise officielle.)

MONTEUX

Commune du canton et de l'arrondissement de Carpentras (Vaucluse).

ARMES : *de gueules, au château à trois tours, celle du milieu plus élevée que les deux autres, le tout d'argent et maçonné de sable, accompagné de trois tiges de jonc de sinople mouvantes de la pointe*.

La devise a pour corps les trois tiges de jonc du blason. Les brindilles de jonc trouvent, en effet, leur *force* dans leur *union*.

Cette devise symbolique correspond à celle du royaume de Belgique : *L'union fait la force*, dont le sens est apprécié de tous.

UNITAS FORTITUDO, DISSENTIO FRAGILITAS

(*Unité est force, discorde est fragilité*)

(Devise officielle.)

CARPENTRAS

Chef-lieu d'arrondissement (Vaucluse).

ARMES : *de gueules, au mors d'argent.*

« D'après la légende, ce mors de cheval avait été « formé avec un clou de la passion, par les ordres de la « princesse Hélène, pour le cheval de l'empereur « Constantin, afin de rendre celui-ci invulnérable dans « les batailles. » (Voir, dans le *Dictionnaire géographique* d'Expilly, au mot : *Carpentras*, comment cette relique a pu arriver dans cette ville.)

« L'écu est accompagné de la devise : UNITAS FORTITUDO, DISSENTIO FRAGILITAS. »

« On remarquera que cette devise n'a aucun rap- « port avec le mors de cheval. Cela vient de ce que, « primitivement, la ville avait dans ses armes un *fais-* « *ceau de verges,* semblable au faisceau des licteurs « romains, moins la hache, et, dès lors, la devise « qui s'enroulait autour de l'écusson se comprenait très » bien. Lorsque, plus tard, on changea le meuble de « l'écu, on conserva la devise, à cause de l'idée géné- « reuse qu'elle contenait. »

(Note de M. Barrès, ancien bibliothécaire de la ville de Carpentras, 1896.)

URBI NON SUFFICIT ORBIS

(*L'anneau ne suffit pas à la ville*)

(Devise non portée.)

CHALON-SUR-SAÔNE

Chef-lieu d'arrondissement (Saône-et-Loire).

ARMES : *d'azur, à trois annelets d'or; à la champagne cousue de gueules, chargée de l'étoile de la Légion d'Honneur.*

La décoration fut ajoutée aux armes de la Ville par décret impérial du 22 mai 1815, confirmé par lettres patentes du roi Louis-Philippe, en date du 6 septembre 1831[1].

Cette devise, proposée au XVIIe siècle, ne fut jamais portée par la ville. Elle se rapporte aux annelets du blason, mais quel est son véritable sens ?

On peut y voir un jeu de mots sur *orbis* qui signifie à la fois *anneau, monde, univers*; toutefois, nous aimons à penser qu'elle dissimule une allusion de quelque portée, laquelle un jour ou l'autre, sera déterminée.

Quant aux trois annelets que les villes de Chalon et de Mâcon portent comme armoiries, ne doit-on pas en rechercher l'origine dans les monnaies féodales du duché de Bourgogne ?

Nous relevons, en effet, dans le *Traité de numismatique du moyen âge* d'Engel et Serrure, Paris, 1894, t. II,

1. Cf. Henri Tausin, *Les Villes décorées de la Légion d'honneur. Loc. cit.*, p. 5 à 9.

p. 469, un denier d'Eudes II (1142-1162) portant au revers une croix dont « trois des bras ont leur extré- « mité ornée de trois globules ou d'un *annelet* ». Pendant les premières années de Hugues III (1163-1193), les deniers bourguignons présentent un dispositif nouveau : « les trois lettres du titre ducal placées dans le « champ en triangle et alternées *d'annelets.* »

E. Caron [1] signale un écu de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1396-1467) portant au revers « une croix « avec *trois annelets* à chaque extrémité ».

Nous livrons ces quelques indications à la perspicacité des érudits bourguignons, elles leur permettront peut-être d'élucider un point historique intéressant.

La devise de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, fondée en 1834, est : *Servare. Narrare.* (Henri Jadart, *Sceaux, emblèmes et devises des Sociétés savantes de France. Loc. cit.*)

VRBIS ET ORBIS HONOS

(*Honneur de la ville et du monde*)

(Devise officielle.)

BEAUNE

Chef-lieu d'arrondissement (Côte-d'Or).

ARMES : *d'azur, à la Notre-Dame d'argent tenant de la*

1. *Monnaies féodales françaises.* Paris, 1882-1884, p. 333.

main dextre un pampre de sinople avec son raisin de sable, et portant sur le bras senestre l'Enfant Jésus qui tient sur sa main dextre un monde d'or sommé d'une croix du même ; les têtes auréolées d'or, la robe frangée du même.

« La devise ci-dessus s'applique à la Vierge mère « figurant dans les armoiries de la Ville. L'ancienne « devise était : CAUSA NOSTRÆ LÆTITIÆ (Cause de « notre joie).

« Quelques moqueurs ayant prétendu que celle-ci « se rapportait moins à la Vierge qu'à la grappe de rai- « sin qu'elle tenait d'une main, on se décida à la « modifier.

« Le guidon ou drapeau des Arquebusiers de « Beaune portait, d'un côté, la déesse Bellone, avec « l'inscription : AUSPICE BELLONA, BIBRACTE ANTI- « QUA VIGEBAT (*sous l'auspice de Bellone, l'antique* « *Bibracte florissait*) ; de l'autre côté, la Vierge mère et « cette devise : VICTA TRIUMPHANTI CESSIT BELLONA « MARIÆ (*Bellone vaincue a cédé à Marie triomphante*). « Quelques lignes d'explication sont nécessaires :

« 1° Aux XVIe et XVIIe siècles, plusieurs écrivains « croyaient (bien à tort) que Beaune était la Bribacte « des *Commentaires*.

« 2° A l'érection de la commune, en 1203, Beaune « avait gravé sur son grand sceau la figure casquée de « Bellone. Cet emblème rappelait le nom de *Belisana*, « divinité gauloise romanisée en *Bellona* (il existe « encore, près de la Ville, le clos des Belizants où l'on

« a trouvé des antiquités du Haut-Empire). Le nom « primitif de Beaune et de sa rivière est donc *Belisana*, « contracté d'abord en *Belina*, puis en *Belna*. (Note de Ch. Bigarne, de Beaune, 1896.)

URBIS PALLADIUM ET GENTIS

(*Palladium de la ville et de la nation*)

(Devise officielle.)

PAU

Chef-lieu du département des Basses-Pyrénées.

ARMES : *d'azur, à la barrière de trois pals au pied fiché d'argent, sommée d'un paon rouant d'or, et accompagnée en pointe et intérieurement de deux vaches aussi d'or affrontées et couronnées du même ; au chef d'or, chargé d'une écaille de tortue au naturel, surmontée d'une couronne d'azur rehaussée d'or et accompagnée à dextre d'un H et à senestre du chiffre IV.* Ces armoiries ont été accordées à la ville par lettres patentes du 30 juin 1829.

Les anciennes armoiries concédées, en 1482, par François-Phœbus, roi de Navarre, étaient : *d'argent, à trois pals de gueules, au paon rouant d'azur perché sur le milieu.*

C'étaient des armoiries parlantes, car Paü en béarnais signifie *paon*.

L'écaille de tortue qui figure dans les armoiries de Pau et que désigne la devise par le mot *palladium* y

est en souvenir de celle qui servit de berceau à Henri IV et qui est encore conservée au château de Pau. Celle-ci fut providentiellement sauvée en 1793, lorsque des énergumènes, sous le prétexte de détruire les vestiges de la tyrannie, brûlèrent une foule de vieux souvenirs et de meubles contenus dans le château.

L'écaille-berceau fut dérobée, au péril de sa vie, par Lamaiguère, surnommé Lajeunesse, concierge ou sergent du château, qui lui substitua une autre écaille provenant du cabinet d'histoire naturelle de Monsieur de Beaurepaire. La véritable écaille demeura cachée pendant plus de vingt ans chez le menuisier Saffores, rue Facture, à Pau, qui affronta mille dangers pour la conserver.

En 1814, sur la demande du Conseil municipal de Pau, cette écaille fut rendue au château. (Note de M. Gaston du Breuille, de Pau, 1896.)

VRBS ANTIQVA, CONDATE

(*Condate, ville antique*)

(Appellation officielle.)

MONTEREAU-FAUT-YONNE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

ARMES : *d'azur, à trois tours d'argent ; au chef cousu de gueules, à trois fleurs de lys d'or.*

Bien que l'inscription qui surmonte le blason de cette ville soit une dénomination et non une devise, nous avons cru utile de la mentionner.

« Montereau qui est situé à l'endroit où l'Yonne « faut », c'est-à-dire manque (se perd dans la Seine) « fut, d'abord, un des nombreux *Condate* (confluents) de « l'époque gallo-romaine et dut, au VIe siècle, son nom « nouveau, *Monasteriolum*, à un prieuré devenu plus tard « collégiale. Cette ville fut néanmoins avant tout une ville « féodale, dès la fondation d'un château par les comtes « de Sens au XIe siècle, et, plus tard, une place forte entre « l'Ile-de-France, la Champagne et la Bourgogne. » (P. Joanne, *Dictionnaire géographique de la France. Loc. cit.*)

URBS ANTIQUA SENONUM, NULLA EXPUGNABILIS ARTE

(*Ville antique des Sénonais, dont ne peut triompher aucun artifice*)

(Ancienne devise.)

SENS

Chef-lieu d'arrondissement (Yonne).

ARMES : *d'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable accompagnée de six fleurs de lys d'or, trois en chef, une en pointe et deux en flancs.*

Cette devise est relevée sur une médaille frappée par les ligueurs de Sens ; elle figurait aussi, autrefois, sur la porte Notre-Dame de cette ville (A. Dey, *Armorial historique de l'Yonne*, 1863, p. 107.)

Tisserand [1] dit : « cette devise paraît faire allusion au « siège que cette ville soutint contre Henri IV, qui fut « deux fois repoussé de devant ses murs par les ligueurs. « Nous pensons, avec M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, que c'est une simple devise de « circonstance. Elle se trouve parfois formulée en ces « termes : FIDELIS ET INEXPUGNABILIS ARTE (*Fidèle et « inexpugnable*). La devise permanente est : URBS ANTI- « QUA SENONUM. »

D'autre part M. A. Morin de Champrousse, bibliothécaire de la ville de Sens, nous écrivait, en 1896 : « Quant à la devise : URBS ANTIQUA SENONUM, NULLA « EXPUGNABILIS ARTE, comment l'expliquer, Sens ayant « été tant de fois prise et reprise ? »

1. *Les armoiries de la Ville de Paris. Loc. cit.* Chapitre : *Devises*, p. 167 et suivantes.

URBS ARELATENSIS EST HOSTIBVS HOSTIS ET ENSIS

(*La ville d'Arles est pour l'ennemi une ennemie et une épée*)

(Ancienne devise.)

ARLES

Chef-lieu d'arrondissement (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au lion assis d'or, regardant de face, tenant de la patte dextre levée un labarum aussi d'or.*

Ancienne devise citée par Cæsar de Nostradamus dans son *Histoire et chronique de Provence.* Lyon, 1614, in-f°, p. 189. Elle figure sur la bulle municipale de 1221 [1].

Voyez : AB IRA LEONIS.

URBS FLORIDA

(*Ville émaillée de fleurs*)

(Devise officielle.)

MANOSQUE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes).

ARMES : *Ecartelé : d'azur et de gueules à quatre mains appaumées d'argent.*

« D'après Achard, *Géog. de Provence*, II, 22, cette « devise fut prise en souvenir de la reine Jeanne qui,

1. L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Loc. cit.*. Texte, p. 72, 73, pl. 28, n° 281.

« passant à Manosque au moment où les amandiers
« en très grand nombre étaient en fleurs, appela cette
« ville *Manosque la fleurie*[1].

Voyez : OMNIA IN MANU DEI SUNT.

URBS NESCIA VINCI

(*Ville qui ignore la défaite*)

(Devise officielle.)

PÉRONNE

Chef-lieu d'arrondissement (Somme).

ARMES : *d'argent, à la lettre P gothique d'or, couronnée du même et accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.*

Par lettres patentes datées de Chantilly en 1537, François Ier accorda aux bourgeois de Péronne l'autorisation de placer une couronne d'or au-dessus du P gothique qui figurait dans leurs armoiries, dont le champ était *semé* de fleurs de lys d'or.

En août 1536, la ville de Péronne soutint un siège remarquable contre les troupes de Charles-Quint commandées par les comtes de Nassau et de Rœux, qui croyaient s'emparer, sans difficulté, de cettte place, unique obstacle jusqu'à Paris alors dépourvu de moyens de résistance. Leurs prévisions furent déçues ; la ville

1. De Bresc, *Armorial des communes de Provence. Loc. cit.*, p. 163.

résista et, après une lutte terrible, les Impériaux se retirèrent dans la nuit du 8 septembre.

« Ce siège mémorable fut longtemps l'entretien de la « France entière ! »

La reconnaissance témoignée par le roi François I[er] à la ville et à ses défenseurs fut sans bornes. Chacun eut sa part de récompenses et la ville reçut pour devise : URBS NESCIA VINCI, en même temps que des privilèges considérables pour les habitants.

URBS PIA, PRISCA, FIDELIS

(*Ville pieuse, antique, fidèle*)

(Ancienne devise.)

TOUL

Chef-lieu d'arrondissement (Meurthe-et-Moselle).

ARMES : *de gueules au T (ou Tau) fleuronné d'or.*

Cette ancienne devise est gravée sur le fronton du bâtiment central de l'hôtel de ville : elle est très justifiée. La cité est *antique,* puisque, avant la conquête romaine, elle était la capitale du pays des Leukes, peuple adroit et belliqueux et dont les Romains appréciaient la valeur. Elle peut être dite : *pieuse* attendu qu'elle était le siège d'un évêché justement célèbre par la remarquable suite de prélats qui occupèrent son siège épisco-

pal et dont le nombre s'élève à 91, y compris Saint-Mansuy, premier apôtre de Leukes[1].

En 1870, la ville de Toul a montré qu'elle était toujours digne d'être nommée : *fidèle* ; son héroïsme lui ayant valu l'honneur d'un décret du Gouvernement de la défense nationale dans lequel il est dit : *Toul a bien mérité de la Patrie.*

URBS REGULA DUCATUS AQUITANIÆ

(*Regula ville du duché d'Aquitaine*)

(Devise officielle.)

LA RÉOLE

Chef-lieu d'arrondissement (Gironde).

ARMES : *d'azur, à la porte de ville flanquée de deux grosses tours et sommée de deux autres tours, le tout d'argent, maçonnée de sable et surmontée de trois fleurs de lys d'or.* Ces fleurs de lys qui sont aujourd'hui supprimées, avaient été accordées par Charles VII, en 1453 ; mais on ignore à quel souverain et à quelle époque on doit reporter la concession des armes primitives. Par lettres patentes du 3 avril 1824, Louis XVIII avait confirmé ces armoiries.

La Réole doit son origine au monastère de Squirs fondé au VIIe ou au VIIIe siècle et réformé en 1004 par

1. Cf. G. Lapaix, *Armorial des Villes, Bourgs et Villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés. Loc. cit.*, p. 253 et 254.

Abbon, abbé de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire) qui, au moment où il introduisait dans ce monastère la règle de saint Benoît, fut tué dans une rixe entre ses gens et les habitants de la ville naissante.

L'abbaye prit dès lors le nom de *Regula* « la Règle », d'où le nom actuel. Les habitants sont appelés *Régulais* ou *Réolais*. (Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France*.)

URIT ET ALIT

(*Il brûle et alimente*)

(Devise officielle.)

ANZIN

Commune du canton et de l'arrondissement de Valenciennes (Nord).

ARMES : *d'or, à la bande de sable veinée d'argent (représentant une coupe de terrain houiller); au chef soudé d'argent, à trois foyers ardents de gueules rangés en fasce.*

Ces armes bien appropriées au remarquable centre minier qu'est Anzin furent conçues en 1874, alors qu'on terminait la maison communale et qu'on voulait les faire figurer sur le couronnement du cadran de l'horloge.

Mais, au point de vue héraldique, ce blason est des plus incorrects, au point de vue historique on pouvait trouver mieux ; du reste, M. le chanoine Th. Leuridan[1]

1. *Armorial des Communes du département du Nord*. Lille, 1909, in-8°, p. 168.

donne pour armes à la commune d'Anzin celles de l'abbaye d'Hasnon, à laquelle Charles le Chauve avait octroyé le territoire presque complet d'Anzin. Elles sont : *de sable, à quatre clefs d'argent, mises en pal,* 2 *et* 2, *le panneton en haut et à dextre.*

Quant à la devise : URIT ET ALIT, elle convient on ne peut mieux à cette localité qui doit son importance et sa vitalité aux puissantes mines de houilles exploitées depuis 1707 et concédées plus tard à la Compagnie d'Anzin.

Cette devise a vu le jour à la même époque que le blason, dont nous donnons plus haut la description, elle est empruntée au poème latin de J.-B. Rousseau sur le soleil.

USSAU E BEARN
VIVA LA VACA

(Devise officielle.)

EAUX-BONNES

Commune du canton de Laruns, arrondissemen d'Oloron (Basses-Pyrénées).

ARMES : *d'azur, au fonteau* (*hêtre*) *de sinople terrassé d'argent séparant un ours de sable à dextre et un taureau de gueules à senestre combattant et accosté de deux fleurs de lys d'or.*

« La commune des Eaux-Bonnes fut créée le 29 mai

« 1861, par la réunion d'Aas-en-Ossau et d'Assouste ; « elle tire son nom des sources minérales qu'on appe- « lait, au XVIe siècle, *Eaux d'Arquebusades* [1]. »

Cette nouvelle commune adopta, sans plus de formes, les armoiries et la devise de la Vallée d'Ossau, dans laquelle elle est située.

« Ces armoiries datent du XVIIe siècle ; ce sont des « armes parlantes. L'ours et le hêtre évoquent le nom « latin d'Ossau : *Ursi saltus*, forêt fréquentée par les « ours.

« Le taureau rappelle la vache de Béarn, animal « emblématique qui personnifie le peuple béarnais voué « de tout temps à la profession pastorale.

« La devise béarnaise qui se prononce : *Oussaou et « Bear, bibe la baque*, c'est-à-dire : *Ossau et Béarn, vive la « vache* (*béarnaise*), est l'ancien cri de guerre des Ossa- « lois. » (Note de M. Lorber, archiviste du départe- ment des Basses-Pyrénées.)

1. Paul Raymond, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*. Paris, 1863, p. 57.

USSAU E BEARN
VIVA LA VACA

(Devise officielle.)

BIELLE

Commune du canton de Laruns, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées).

ARMES : *Celles de la Vallée d'Ossau.*

Bielle, à l'exemple de la commune des Eaux-Bonnes, adopta les armoiries et la devise de la vallée d'Ossau, dans laquelle elle est située.

Voir l'article : Eaux-Bonnes.

UTINAM!

(*Plaise à Dieu !*)

(Devise officielle.)

BESANÇON

Chef-lieu du département du Doubs.

ARMES : *d'or, à l'aigle de sable lampassée de gueules, soutenant de ses serres deux colonnes de gueules, mises en pal.*

Les armoiries de la ville de Besançon ont subi des variantes. Jusqu'au xve siècle, la cité porta : *d'or, à l'aigle de sable;* Charles Quint y ajouta les deux colonnes que l'aigle soutient de ses serres, avec la devise : PLEUT A DIEU ! (ou VTINAM !).

En 1815, par lettres patentes du 18 novembre, l'ancien

écu fut maintenu, mais à la devise : UTINAM, on substitua celle-ci : DEO ET CÆSARI FIDELIS PERPETUO [1].

L'emploi de cette dernière devise fut de courte durée, l'UTINAM n'ayant pas tardé à être repris.

Nous avons aussi relevé cette autre devise : STABUNT ; elle s'applique aux deux colonnes du blason.

La devise de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, fondée en 1752, supprimée en 1793, rétablie en 1806, est : *Laboribus omnia.* (Henri Jadart, *Sceaux, emblèmes et devises des Sociétés savantes de France. Loc. cit.*)

UTINAM REMORA !

(*Puissé-je être le rémora !*)

(Ancienne devise.)

ÉVIAN-LES-BAIN

Chef-lieu de canton, arrondissement de Thonon (Haute-Savoie).

ARMES : *d'azur, au poisson d'argent posé en fasce, qui avale un petit poisson du même ; au chef cousu de gueules, à la croix d'argent*, qui est DE SAVOIE.

Au sujet de cette ancienne devise de la ville d'Évian (elle date du XVI[e] siècle), M. Albert Duplan, président

1. Cf. Jules Gauthier, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté, loc. cit.*, p. 15. Suchaux, *Galerie héraldo-nobiliaire*, 1878, t. II, p. 326.

de l'Académie Chablaisienne, nous écrivait : « Il s'agit « encore ici d'un de ces nombreux problèmes historiques « sur lesquels on en est réduit aux conjectures, sans « données de quelque précision pouvant faire la lumière « sur ces énigmes proposées à la sagacité des chercheurs, « et, hypothèse pour hypothèse, voici celle qui me « paraît la plus vraisemblable, la plus logique.

« Au XVIe siècle, à la suite de l'invasion du Chablais « par le roi de France, François Ier, les Bernois, ses « alliés, occupèrent cette province jusqu'à la Dranse.

« Alors les habitants du *pays de Gavot*, en haine de « l'autocratie bernoise et voulant conserver la religion « catholique, demandèrent à leurs voisins, les Valaisans, « de venir occuper leur pays en *amis*, ce que ceux-ci « firent volontiers, craignant que les Bernois en fissent « la conquête et devinssent ainsi leurs voisins peu com- « modes.

« Ce fut une époque particulièrement troublée et « néfaste pour la ville d'Évian et ses habitants que celle « qui s'ouvrit pour eux dès l'aurore du XVIe siècle, « principalement vers la fin de celui-ci, lorsqu'en 1591, « sous le règne du duc Charles-Emmanuel, cette mal- « heureuse cité fut pillée et presque détruite par les « troupes de Sancy et celles des Genevois, leurs alliés.

« Ce sont probablement les désastres antérieurs et « plus particulièrement les derniers subis par les Evian- « nais, si cruellement éprouvés, qui leur a fait jeter ce « cri de désespoir : UTINAM REMORA ! encadrant l'écus-

« son d'Évian ; le petit poisson symbolisant la ville, en « travers de la bouche du gros : *puissé-je être le rémora*[1], « *poisson mystérieux, ce qui me permettrait d'arrêter les efforts* « *de mes ennemis !* »

Voyez : DEO ET REGI FIDELIS PERPETUO.

VALENCIENNES A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE

(Devise officielle.)

VALENCIENNES

Chef-lieu d'arrondissement (Nord).

ARMES : *de gueules, au lion d'or armé et lampassé d'azur. L'écu est entouré de deux branches de laurier liées d'un ruban de gueules auquel est suspendue l'étoile de la Légion d'honneur, avec la devise ci-dessus inscrite sur un liston d'azur.*

Par décret en date du 13 octobre 1900, la ville de Valenciennes a reçu la décoration de la Légion d'honneur, en souvenir du siège mémorable qu'elle soutint en 1793[2].

La devise est conçue d'après les termes mêmes du

1. *Rémora*, petit poisson auquel les anciens attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux.
2. Ernest Laut, *Les villes décorées*. Paris, in-8°, p. 21 et suivantes.

décret de la Convention nationale en date du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795), déclarant que *la commune de Valenciennes a bien mérité de la Patrie.*

VALLIS EXALTABITUR ET COLLIS HUMILIABITUR (Saint Luc, chapitre III, verset 5).

(*La vallée sera élevée et la colline sera abaissée*)

(Ancienne devise.)

VELAUX

Commune du canton de Berre, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'or, à la vache de gueules, sur une montagne de sinople.*

« Achard dans sa *Géographie de Provence*, donne pour « armes à Velaux un écusson : *d'argent, au petit vallon,* « *situé au pied d'une colline de sinople sur laquelle il y a un* « *arbre qui fait ombre*, avec cette devise : VALLIS EXALTA-« BITUR ET COLLIS HUMILABITUR, tirée des saintes écri-« tures (t. III, p. 48, mss. de la bibliothèque Méjanes[1]).

Le village de Velaux est situé sur une colline, à 140 mètres d'altitude. Les armoiries données par Achard sont plus rationnelles et tiennent moins du rébus que celles : *à la vache de gueules sur une montagne de sinople*, au sujet

1. De Bresc, *Armorial des communes de Provence, loc. cit.*, p. 305.

desquelles de Bresc [1] dit : « Faut-il voir des armes par-
« lantes dans cette vache qui *vêle haut ?* Il y en a d'aussi
« étranges dans l'armorial de d'Hozier ! »

VAS HONORABILE

(*Vase d'honneur*)

(Devise officielle.)

VAISON

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orange (Vaucluse).

ARMES : *d'azur, à la sainte Vierge au naturel, portée sur un vase d'argent, orné de fleurs naturelles.*

Ces armoiries furent concédées à cette ville vers la fin du XVIII[e] siècle. Achard, *Dictionnaire géographique de la Provence*, t. II, p. 542. Cf. L. de Bresc, *Armorial des communes de Provence*, *loc. cit.*, pp. 296 et 297.

Ce fragment des litanies de la sainte Vierge s'applique on ne peut mieux au vase qui forme les armoiries parlantes de la *Vasio* romaine. (Communication de M. V. Lieutaud, à Volone.)

1. *Armorial des communes de Provence*, *loc. cit.*, p. 305.

VERNON SEMPER VIRET

(*Vernon est toujours vert*)

(Devise officielle.)

VERNON

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Evreux (Eure).

ARMES : *d'argent, à trois bottes de cresson de sinople liées d'or ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

La ville de Vernon a adopté cette devise à cause de sa situation au milieu de prairies verdoyantes, au pied de collines qui portent les forêts de Bizy et de Vernon, et aussi par allusion aux trois bottes de cresson du blason.

VIENNA CIVITAS SANCTA

(*Vienne cité sainte*)

(Devise officielle.)

VIENNE

Chef-lieu d'arrondissement (Isère).

ARMES : *d'or, à l'arbre arraché de sinople fruité d'argent chargé d'un ciboire d'or* (alias *un calice d'or surmonté d'une hostie*)*; le tronc lié d'une légende d'argent en fasce portant les mots :* VIENNA CIVITAS SANCTA *de sable.*

La ville de Vienne, fière des saints et des martyrs qu'elle a produits en grand nombre, ainsi que de son antique siège archiépiscopal, dont le titulaire était désigné : primat

des primats des Gaules, a mis dans son écusson même, cette inscription : VIENNA CIVITAS SANCTA. C'est à Vienne, en 1311, que fut instituée la fête du Saint-Sacrement. (Cf. Tisserand, *loc. cit.*, p. 173.)

VIGILANTIA

(*Vigilance*)

(Devise officielle.)

DORMANS

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Épernay (Marne).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au coq chantant et hardi de...*

Milon de Dormans, qui fut successivement évêque d'Angers, de Bayeux, de Beauvais, puis chancelier de France de 1380 à 1383, donna à sa ville natale les armes décrites ci-dessus.

C'est certainement par malice, par contraste avec le nom de la localité : DORMANS, que l'illustre chancelier lui octroya comme armes : *un coq*, symbole de la *vigilance* et pour devise le mot : VIGILANTIA.

VIGILATE ET ORATE

(Matth., ch. XXVI, v. 41.)

(*Veillez et priez*)

(Ancienne devise.)

MARCK

Commune de l'arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais).
Anciennement *Merck*.

ARMES : *de gueules, au sautoir d'argent accompagné en chef d'une étoile et aussi d'une autre étoile en pointe.* (D'après un manuscrit de la Bibliothèque de Calais.)

Sur une approbation des comptes de la commune, du 30 novembre 1303, se trouve appendu un sceau, dont le contre-scel représente : *saint Martin, à cheval, partageant son manteau ;* on y lit cette devise : VIGILATE ET ORATE. Sceaux d'Artois, n° 1049[1].

VILLE ET VICOMTÉ

(Devise officielle.)

PONTORSON

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Avranches (Manche).

ARMES : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lambel d'argent. Cet écusson supporté de deux cygnes est placé sur un pont de trois arches sous lequel coule une rivière.*

1. G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, recueillis dans les dépôts d'archives*, etc. Paris, 1877, grand in-4°, p. 114.

Pontorson fut le siège d'une vicomté ; la devise consacre ce fait.

On nommait *vicomtes*, en Normandie, des officiers de robe qui rendaient la justice au nom du roi et des seigneurs. L'étendue de leur juridiction s'appelait *vicomté*[1]. Quelques auteurs rapportent que le gouvernement de Pontorson fut donné par Charles V à Bertrand Du Guesclin comme témoignage de bienveillance particulière. Ce seigneur resta, dit-on, aux environs de Pontorson pendant l'invasion anglaise de 1355. Il eut même un château à Pontorson ; on en montre encore les ruines.

VIRGO MATER, NATVM ORA, VT NOS JVVET OMNI HORA

(*Vierge mère, priez votre Fils, pour qu'il nous vienne en aide à toute heure*)

(Ancienne devise.)

MONTPELLIER

Chef-lieu du département de l'Hérault.

ARMES : *d'azur, à la Vierge de carnation vêtue d'une robe de gueules et d'un manteau d'azur, assise sur un trône gothique d'or et tenant l'Enfant Jésus aussi de carnation ; en chef le monogramme de Marie en lettres gothiques d'argent ; en pointe, un écusson d'argent chargé d'un tourteau de gueules.*

1. A. Chéruel, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France.* Paris, 1874.

« ...De temps immémorial, les armes de Montpellier
« étoient la Vierge, assise sur une chaise antique d'or,
« tenant le Petit-Jésus entre ses bras, ayant sous ses
« pieds un écusson chargé d'un Torteau de gueules, que
« nos Anciens-Guillaumes avoient pris pour armes dans
« leurs expéditions à la Terre-Sainte. A la demande des
« catholiques, ces armoiries ont été rétablies, en 1627,
« par M. de Fossez, gouverneur de Montpellier [1]. »

« La ville de Montpellier n'a pas de devise héraldique
« proprement dite ; mais on trouve sur d'anciens sceaux
« des consuls (XIIIe siècle) [2] la légende ci-dessous :

« VIRGO MATER, NATVM ORA,
« VT NOS JVVET OMNI HORA.

« On l'a quelquefois considérée comme la devise de
« la Ville et parfois aussi fait figurer autour de l'écu
« municipal. » (Note de M. le baron de Tourtoulon, à Aix-en-Provence, 1896.) Nous la remarquons, en effet, sur le frontispice de l'*Histoire de la Ville de Montpellier*, par d'Aigrefeuille. Ce frontispice gravé par de Poilly, en 1737, représente une femme assise de face sur un trône entre deux colonnes chargées de draperies. Elle tient de la main gauche une corne d'abondance et de la droite un écusson ovale aux armes de la Ville avec la devise :

1. Ch. d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier*, 1737, p. 388.

2. L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône*. *Loc. cit.* Texte, p. 81. Planche 18, n° 3.

VIRGO MATER, NATVM ORA, VT NOS JVVET OMNI HORA. Un lambris règne à droite et à gauche des colonnes ; on aperçoit au-dessus, des arbres et le ciel.

« D'après Gariel, la commune de Montpellier aurait « adopté, en 1218, la prose rimée qui s'y est perpétuée dans la suite [1]. »

VIRTUS IN VIRTUTE

(*Courage dans la vertu*)

(Devise officielle.)

WASQUEHAL

Commune du canton de Roubaix, arrondissement de Lille (Nord).

ARMES : *Échiqueté d'hermine et de gueules.*

« Armoiries traditionnelles de ce village. Une famille « noble du nom de Wasquehal, portait un *écu à une* « *croix*. Après elle, la seigneurie passa aux châtelains de « Douai, aux *de Rode*, aux *de Ghistelles*, aux *de Bergues*, « aux *de Ranchicourt*, aux *de Bournonville*, aux *Libert* et « aux *Lespagnol*, qui la possédaient au moment de la « Révolution [2]. »

La devise doit être celle de l'un des anciens seigneurs de Wasquehal.

1. Ernest Roschach, *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*. Toulouse, 1904, p. 82.
2. Chanoine Th. Leuridan, *Armorial des communes du département du Nord*. Lille, in-8, 1909, p. 164.

VIRTVTE DVCE, COMITE FORTVNA

(*La vertu pour guide, la fortune pour compagne*)

(Devise non portée.)

LYON

Chef-lieu du département du Rhône.

ARMES : *de gueules, au lion d'argent ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

La ville de Lyon n'a point de devise ; cependant, celle relatée ci-dessus peut être considérée comme presque officielle. Un aimable bibliophile lyonnais a bien voulu nous adresser une note sur les devises en usage à Lyon ; nous la transcrivons ci-dessous et lui renouvelons nos très sincères remerciements.

« La devise du commerce lyonnais est celle qu'avait adoptée Sébastien Gryphe, le célèbre imprimeur :

VIRTVTE DVCE, COMITE FORTVNA.

Elle est tirée d'une lettre de Cicéron à Lucius Munatius Plancus, le fondateur de Lyon. Ces mots étaient sculptés au fronton de la *Loge du change*, où se tenait, avant la Révolution, la Bourse du commerce. Ce monument a été affecté depuis au culte protestant.

La Chambre de commerce avait fait graver sur ses jetons, au commencement du XIXe siècle, ces vers quelque peu altérés, de Clément Marot :

Suis le lion qui ne mors point,
Si non quand l'ennemi me poind.

Cette même devise, ainsi rectifiée, était inscrite en légende au bas de la figure d'un lion couché, qui servait de marque à la *Revue du Lyonnais,* fondée en 1835, disparue en 1901 :

Suis le lion qui ne mords poinct
Si non quand lenemi me poinct.

Une autre publication : *Lyon-Revue* (1880-87) avait pour marque un lion entouré d'une banderole portant cette devise, employée depuis dans quelques cérémonies officielles :

Avant ! Avant Lyon le melhor !

La devise de l'archevêché de Lyon est :

Prima sedes Galliarum.

Autrefois, la ville de Lyon, à l'occasion de solennités publiques ou d'événements politiques, fit usage de devises qui changèrent selon les circonstances. Sous la Ligue, la devise des Lyonnais était :

Un Dieu, une foi, une loi.

Pendant l'insurrection de 1831, qui avait pris naissance à propos d'une question de salaires, les ouvriers insurgés avaient inscrit sur leur drapeau cette fière devise :

Vivre en travaillant ou mourir en combattant.

Plusieurs corporations, associations ou institutions lyonnaises ont pour marque distinctive, en outre de différents attributs, les armes de la ville entourées de l'une des deux premières devises citées plus haut. Mais ces devises n'ont aucun caractère héraldique et n'ont pas été consacrées officiellement par un usage constant. »

VIRTUTE ET CONSTANTIA

(*Par le courage et la constance*)

(Ancienne devise.)

COUTANCES

Chef-lieu d'arrondissement (Manche).

ARMES : *d'azur, à trois colonnes d'argent posées en pal ; au chef cousu de gueules, au lion léopardé d'or.*

Cette ancienne devise n'est plus portée par la ville de Coutances. Hilaire de Morel, dans la *Relation véritable* de l'entrée à Coutances de Claude Auvry en sa ville épiscopale, le 15 septembre 1648, donnant la description des décorations faites à cette occasion, dit que les armoiries de la ville étaient accompagnées de la devise : VIRTUTE ET CONSTANTIA et il ajoute : « Sur quoy vous « remarquerez, s'il vous plaist, que notre ville de Cous- « tances a été honorée de ce nom à cause de sa cons-

« tance et fermeté, parce que les soldats gaulois, qui « estoient dedans en garnison, resistoient toujours cons- « tamment aux Romains leurs ennemis, d'où vient qu'en « latin elle porte le nom de *Castra Constantia.* » (!)

Voyez : SEMPER ET UBIQUE FIDELES.

VIS MEA IN LABORE

(*Ma force est dans le travail*)

(Devise officielle.)

VOIRON

Chef-lieu de canton, arrondissement de Grenoble (Isère).

ARMES : *Coupé : au 1er de gueules, au cerf passant d'argent, percé d'une flèche du même ; au 2e d'azur, à deux navettes de tisseur d'argent posées en sautoir.*

Cette devise a été donnée à la ville de Voiron, avec ses armes, par son maire, M. Frédéric Faige Blanc, sous l'empereur Napoléon III [1] ; elle fait allusion à la grande importance industrielle et commerciale de la ville et à sa richesse. La fabrication et le commerce de toiles dites *Toiles de Voiron* remontent aux dernières années du XVIIIe siècle et ont acquis. non seulement en France, mais encore à l'étranger, une grande renommée. Le tissage des étoffes de soie pour les grandes maisons de

1. G. Vallier, *Dictionnaire des devises héraldiques du Dauphiné*, 1891.

Lyon occupe beaucoup d'ouvriers. L'industrie voironnaise comprend en outre : des papeteries, des ateliers considérables de construction mécanique, des fabriques de métiers, de courroies de transmission, de peignes à tisser, des fonderies, des aciéries, des taillanderies, des scieries, des distilleries, des fabriques de sparterie, de linge de table, de chapeaux, de corsets, de bonneterie, etc., etc. (Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*)

Toutes ces industries représentent une somme considérable de travail qui justifie amplement la devise. On a aussi attribué à la ville de Voiron une autre devise analogue à celle qu'elle porte actuellement, cette devise était : *Labor improbus omnia vincit.* (Virgile, *Georg.* I, 145.)

VIVE LABEUR

(Devise non portée.)

VAUCOULEURS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy (Meuse).

ARMES : *de gueules, à la tour crénelée d'argent ; au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Cette devise est l'une de celles qui furent composées pour Jeanne d'Arc, elle est inscrite sur la maison de la Pucelle, à Domrémy [1] :

1. La famille de M. Chévelle, de Vaucouleurs, posséda cette susdite maison.

+ VIVE + LABEUR +
+ MIL + IIII^c + IIII^xx + I

Quelques auteurs ont attribué cette devise à la ville de Vaucouleurs, peut-être parce que, lors de certaines fêtes en l'honneur de la grande héroïne, elle fut inscrite sur les écussons décoratifs. On sait que les habitants de Vaucouleurs ont un culte particulier pour la bienheureuse Jeanne d'Arc, qui, plusieurs fois, vint dans leur ville. En 1429, la ville avait pour capitaine royal ou gouverneur Robert de Baudricourt, vers qui Jeanne d'Arc vint, de son village, pour lui demander de la faire conduire au roi Charles VII. Rebutée une première fois, elle fut plus heureuse dans sa seconde tentative; elle fut alors équipée aux frais du gouverneur et des *habitants* et partit escortée de quatre ou cinq hommes d'armes. Il n'est donc pas étonnant qu'à une certaine époque, les habitants de Vaucouleurs aient songé à appliquer à leur ville la devise de *celle* qui fut grandement honorée par leurs ancêtres.

VIVE LE VIGAN

(Devise officielle.)

LE VIGAN

Chef-lieu d'arrondissement (Gard).

ARMES (d'après l'Armorial de 1694) : *de gueules, à deux lettres V, dont l'une est renversée et toutes deux entre-*

lacées d'argent ; pour signifier : VIVE VIGAN ! *accompagnées en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'un croissant du même.* Dans la description des armoiries, on attribue au Vigan la devise ci-dessus.

Au moyen âge et jusqu'en 1790, le Vigan était le chef-lieu d'une *viguerie* [1], qui se composait de 29 communautés en 1384, de 33 en 1435 et de 37 en 1582 [2].

Ne pourrait-on pas admettre que les deux V entrelacés signifiaient : *Viguerie du Vigan* et non *Vive le Vigan ?*

VIVE PARTOUT

(Ancienne devise.)

AUPS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan (Var).

ARMES : *d'azur, à trois montagnes d'argent, au chef cousu de gueules, à trois fleurs de lys d'or.*

« C'est ainsi qu'avant la Révolution, on voyait ces « armes sculptées, à côté de celles de France, sur deux « anciens portails, qui formaient jadis l'enceinte de la « ville : le portail de la *Place-Neuve* et celui de *Saint-* « *Sébastien* [3]. »

« La communauté adopta la devise ci-dessus vers la fin du

1. Voir A. Chéruel, *loc. cit.*, 2e partie, p. 1259.
2. Voir E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du Gard*, 1868.
3. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence, loc. cit.*, pp. 16-17.

« XVIIe siècle, à l'époque où commença un interminable « procès avec les Blacas, au sujet de la juridiction sei- « gneuriale que cette famille possédait depuis long- « temps en partage avec le roi. Les habitants désiraient « alors appartenir entièrement au domaine royal et, vou- « lant manifester hautement ce désir, les consuls, pour « indiquer que l'autorité royale devait *vivre partout* dans « Aups, prirent cette devise qu'ils firent placer dans « l'église paroissiale au milieu de la grande nef, au « point le plus élevé de la voûte où arrivent les ner- « vures, dans une espèce de rosace, que l'on voit encore « aujourd'hui, fleuronnée de lis et portant dans l'inté- « rieur le mot ALPS [1]. »

VIVIT POST FUNERA VIRTUS

(*Le courage survit à la mort*)

(Devise officielle.)

VERTUS

Chef-lieu de canton, arrondissement de Châlons-sur-Marne (Marne).

ARMES : *d'argent, au cœur de gueules percé d'une flèche de sable ferrée d'argent.*

En 1361, le roi Jean érigea la ville de Vertus en comté-pairie et, voulant consacrer, dit-on, le souvenir

1. Louis de Bresc, *Armorial des communes de Provence, loc. cit.* pp. 341-342.

de la part qu'elle avait prise à sa délivrance, il lui donna pour armes : *d'argent, au cœur de gueules percé d'une flèche de sable*, avec la devise ci-dessus. La variante suivante se rencontre quelquefois : ETIAM POST FUNERA VIRTUS. (Note de M. Hatat archiviste du département de la Marne. Cf. Tisserand, *Les armoiries de la ville de Paris*, *loc. cit.*, t. I, p. 170.)

Nous avons relevé aussi cette autre variante : VIRTUS PRÆSTAT. (*Le courage l'emporte.*) Elle est, certainement, plus moderne que les deux autres.

VOLAT FAMA PER ORBEM

(*La renommée vole à travers le monde*)

(Devise officielle.)

CABANNES

Commune du canton d'Orgon, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).

ARMES : *d'azur, au cor de chasse d'or, surmonté de trois billettes du même, posées en fasce.*

Les armes ci-dessus sont celles des Rolland, seigneurs de Cabannes, en 1536, par le mariage d'Antoine de Cabannes et de Sibille de Gérente, fille de Marguerite de Pontevès, dame de Cabannes [1]. La devise également est empruntée à cette famille.

1. L. de Bresc, *Armorial des communes de Provence*, *loc. cit.*, p. 49.

« Le *cor* est en souvenir du neveu de Charlemagne, auquel les Rolland faisaient remonter leur origine.

La couronne murale a remplacé une Renommée qui servait de cimier au blason seigneurial.

Rien dans l'histoire de la famille Rolland, laquelle a fourni des membres du Parlement et aussi quelques présidents de la Cour des comptes de Provence, ne vient donner un semblant de motif à la Renommée du cimier et à la devise prétentieuse : VOLAT FAMA PER ORBEM ; à moins que, comme le cor, elles ne fassent allusion à Roland à Roncevaux, ce qui est possible. » (Note de M. L. Vidau, à Cabannes.)

VOUROUNO, GENTO PERSOUNO

(*Volone, gentilles personnes*)

(Devise officielle.)

VOLONE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

ARMES : *de gueules, à deux lettres V d'or, dont l'une est renversée et toutes deux entrelacées, enfermant une croisette d'argent posée en cœur.*

« Il nous semble que les mots ci-dessus sont plutôt *dicton* que *devise ;* quoi qu'il en soit, ils sont flatteurs et bien justifiés par la beauté des jeunes filles du pays.

« Cette devise, ainsi qu'on le constate par le cliché ci-

dessous, est gravée sur le sceau municipal comme celles de bien d'autres villes.

« Depuis quelques années, le maire actuel a mis ce dit sceau au rancart et en a fait fabriquer un nouveau en caoutchouc où l'on ne voit que la banale inscription :



Mairie de Volone. Il n'a pas compris que, quand une commune a des armoiries et une devise, elle doit être glorieuse de s'en parer. La devise de Volone est, probablement, fort ancienne, mais, à vrai dire, c'est moi qui l'ai fait sortir de l'oubli à l'occasion d'une bénédiction de cloche. » (Note de M. V. Lieutaud, à Volone.)



TABLE GÉNÉRALE

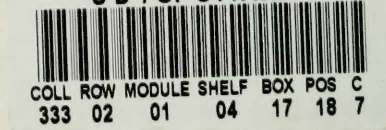
DES LOCALITÉS QUI ONT UNE DEVISE [1]

1. Abréviations : p., préfecture ; s.-p., sous-préfecture ; cant., chef-lieu de canton ; comm., commune ; col., colonie.

ERRATA

Page 21. 1re ligne : La vicomté *de* et non *des*.
— 32. Après la 4e ligne, ajoutez : *devise officielle*.
— 39. 7e ligne, lisez : *Fleur de lys*.
— 70. 15e — après le mot *fidelis*, ajoutez : *perpetuo*.
— 81. 7e — au lieu de : *est celle*, lisez : *est l'une de c*
— 136. 23e — lisez : *M. Biais*, au lieu de : *M. Briais*.
— 165. 7e — après le mot : *chef*, ajoutez : *cousu*.
— 254. 9e — après *du même*, ajoutez : *qui est de Bétl Charrost*.
— 256. 6e — lisez : *mouvante* et non *mouvant*.
— 256. 7e — lisez : *passante* et non *passant*.
— 371. 13e — lisez : *aux Tours* et non *à la tour*.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 01 04 17 18 7